

V  
LE 480230

# DIABLE APOTRE

PAR LA POSSESSION

D'ANTOINE GAY, DE LYON

(1821-1871)

---

BIOGRAPHIE ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

VICTOR DE STENAY

Votre Dieu, voyant l'incrédulité  
des hommes, se sert des Démons  
pour ranimer la foi.

*(Paroles du DÉMON ISACARON).*



DELHOMME ET BRIGUËT, ÉDITEURS

PARIS

13, RUE DE L'ABBAYE, 13

LYON

3, AVENUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, 3

1894

*Tous droits réservés*

# DÉDICACE

AUX AMIS

ET

AUX ADVERSAIRES

DU

SURNATUREL

*Hommage de profonde charité in X<sup>to</sup>*

V. de S

---

« Croire au surnaturel — soit divin, soit diabolique — ce n'est pas faire acte de faiblesse, d'ignorance et de crédulité ; c'est faire acte de volonté libre, de bon sens et de raison. » (MGR GERMAIN, évêque de Coutances. *Panegyrique de Jeanne d'Arc*, prononcé dans la cathédrale d'Orléans le 8 mai 1882.)

« Le surnaturel existe.... Le nier, c'est nier l'évidence, c'est barboter dans l'auge du matérialisme, dans le bac stupide des libres-penseurs. » (HUYSMANS)

## PRÉFACE

---

« Lorsque le matérialisme se transforme de mille manières pour maintenir la société dans l'erreur et lui faire nier les vérités les plus élémentaires de la doctrine catholique, le devoir, pour tout chrétien sincère, est de le combattre en prouvant l'existence du surnaturel.

« Il y a d'autant plus de nécessité de se montrer ferme dans la foi, en établissant et démontrant l'action de Satan parmi les hommes, que nous vivons à une époque où le blasphème, parvenu aux dernières limites de la rage anti-religieuse, a osé appeler le démon *le béni de son cœur*. »

Ainsi parlait, en 1859, l'illustre Père Ventura de Raulica, ex-général de l'Ordre des Théatins (1). Puis il ajoutait :

« L'erreur est si universelle de nos jours, l'ignorance si grande, la raillerie si puissante sur tout ce qui touche au surnaturel, et particulièrement au surnaturel diabolique, qu'on doit des encouragements à quiconque n'hésite pas à faire entendre sa voix dans la foule pour dire la vérité. Que de chrétiens aujourd'hui de bonne foi dans leur croyance n'admettent Satan, contrairement à ce que l'Écriture nous en apprend, qu'avec certaines restrictions ! une sorte de diable diminué dont le nom est conservé par égard pour les Livres saints, mais dont l'action est nulle

---

(1) Voir sa Lettre à M. l'abbé Leriche, en tête du livre de celui-ci intitulé *Etudes sur les possessions en général et sur celle de Loudun en particulier*. Paris, 1859.

en ce monde. Refaire donc la lumière, rétablir la vérité quelque dure qu'elle soit pour l'orgueil de la science moderne, quelque étrange qu'elle paraisse à la frivolité de notre génération, c'est travailler activement dans l'intérêt de la seule doctrine vraie par excellence. »

« Mais parler du diable, s'écrie un autre ami du surnaturel, voilà de quoi exciter l'hilarité de tous les esprits forts, de toutes les grandes têtes libres-penseuses de l'univers ! Et bien, n'en déplaise à messieurs les incrédules, à ceux qui rient de la foi des bonnes femmes, le *diable* existe, il a une puissance, il la manifeste par des faits incontestables. Or *rien n'est têtue comme un fait* (1) il y en a d'innombrables sur cette matière (1). »

« Il y en a plusieurs, nous le savons très bien, remarque un écrivain sérieux, il y en a plusieurs qu'on est parvenu à entourer d'un ridicule irrésistible. Il existe même dans tous un élément grotesque qui est fait pour scandaliser ceux qui jugent les phénomènes du monde spirituel selon les idées naturelles. Cependant les faits sont là, et ils ont été caractérisés par l'autorité compétente..... Il faut donc admettre l'existence de ces phénomènes extraordinaires, sous peine d'abandonner l'histoire et de se mettre en opposition directe avec l'enseignement catholique (2). »

A grands traits, reproduisons, d'après un savant auteur (3), l'histoire des miracles diaboliques sur la terre :

« Aux premiers jours du monde, dans le Paradis terrestre, Satan se montre à Ève sous la figure d'un serpent.

« Les malheurs inouïs que souffre le saint homme Job sont l'œuvre du diable.

« En Egypte, les magiciens de Pharaon, par leurs enchan-

(1) *Le Diable révolutionnaire ou Histoire d'une possédée encore vivante*, traduite de l'espagnol par un prêtre sous le pseudonyme de Reinilof de Sneruab. Toulouse, 1873. p. 3.

J. Steinmetz. *Cours de psychologie chrétienne* cité par l'abbé Soyé dans les *Mystères du diable dévoilés*, p. 115, 3<sup>e</sup> édition, Tours, 1880.

(3) Voir le *Diable révolutionnaire*, p. 8 à 12.

tements diaboliques, opèrent des prodiges presque aussi grands que ceux de Moïse. Cependant, à la fin, les prodiges divins triomphent et montrent le doigt de Dieu.

« L'ombre de Samuel est évoquée devant Saül par la puissance du démon.

« C'est un mauvais démon, nommé Asmodée, qui tue les sept premiers maris de la fille de Raguel.

« Les prêtres de Baal luttent contre les prophètes. Ce sont toujours des miracles diaboliques du côté des ennemis de Dieu.

« Au temps de notre Seigneur Jésus-Christ, les possessions sont très nombreuses dans la Judée. Ces possédés sont connus, tout le peuple les voit ; ils sont guéris publiquement ; leurs œuvres sont extraordinaires ; ils prophétisent la divinité du Christ et trahissent les secrets de Dieu.

« Les Apôtres combattent le démon ; Simon le Magicien l'invoque. Il séduit les foules.

« Le paganisme ancien et moderne doit son existence, son développement et le fanatisme de ses adeptes aux miracles diaboliques.

« Dans les temples et hors des temples, les prêtres païens et les statues des faux dieux rendaient des oracles, accomplissaient des merveilles.

« Les premiers siècles de l'Église, le moyen âge, sont remplis de sorciers, magiciens, alchimistes, dont les œuvres diaboliques passionnent les multitudes.

« Luther affirme dans ses ouvrages que le diable lui apparaissait quelquefois. Il a argumenté une nuit avec lui sur la présence réelle de Jésus-Christ au Saint-Sacrement. Mais le sectaire ne voulut jamais se rendre aux raisons du diable.

« Et que l'on ne croie pas que les miracles diaboliques manquent d'authenticité ou soient le fait de la supercherie et de l'ignorance. Ils ne sont que trop vrais. Ils ont été opérés devant des témoins innombrables. Ils nous sont racontés soit par les auteurs profanes, soit par les Pères de l'Église.

« C'était en présence de l'élite de la Grèce que se célébraient, à Cythère, les mystères de Vénus. Le grand-prêtre de la déesse nouait la ceinture sacrée aux flancs d'un navire monté par des jeunes filles couronnées de fleurs et, aux applaudissements de la multitude, le conduisait avec sa main, d'un bout du port à l'autre, par ce léger ruban de soie et d'or.

« Balaam et les Sybilles ont prophétisé publiquement. On leur attribue des prophéties concernant Notre Seigneur. Les Sybilles se trouvent sur les vitraux de nos anciennes cathédrales. On les a peintes et sculptées dans les églises, à côté des grands prophètes.

« De nos jours, au Thibet, le grand Lama, tous les ans, s'ouvre le ventre, devant une foule de dévots ébahis ; il en sort les viscères, les dépose sur une table et les remet à leur place, sans que sa santé en soit nullement altérée.

« Dans ce même Thibet, une lamazerie possède un arbre merveilleux, unique dans son espèce. Son feuillage à nul autre pareil, est l'objet d'un culte particulier. Le mot LAMA est gravé sur toutes ses feuilles dès qu'elles s'ouvrent. La nature ne peut pas présenter seule une si curieuse bizarrerie. D'ailleurs cet arbre ne peut se reproduire ni par graines ni par boutures.

« En Chine, en Tartarie, parmi les peuples sauvages de l'Afrique et de l'Amérique, le démon règne et gouverne.

« En Chine et au Japon, quand on veut se débarrasser de la vie, le diable, pour enlever les horreurs du suicide, serre la corde de ceux qui désirent mettre fin à leurs jours. Il suffit qu'ils l'invoquent.

« La secte musulmane des Aïsagouas, qui a donné des représentations jusque dans Paris pendant l'Exposition de 1867, fait des prodiges diaboliques, dont la seule pensée glace d'horreur. Ces fanatiques avalent des serpents, du verre, des clous, se font des incisions sur le corps à coups de couteau, avalent du feu, se percent le ventre avec des épées, sans qu'il reste trace d'aucune blessure ou contusion après leurs scènes frénétiques.

« Et n'avons-nous pas tous les jours, encore plus près de nous sous nos yeux, les effets du *spiritisme* et du *magnétisme*? Les esprits frappent, écrivent, apparaissent, font des prédictions, découvrent des choses cachées. C'est une religion ; elle a son culte, sa littérature, ses cérémonies avec de nombreux adeptes. Vainement on voudrait attribuer ces espèces de miracles à des sciences ou des forces occultes. Ils ne sont certainement pas autre chose que l'œuvre de l'esprit de ténèbres. » C'est la continuation de l'idolâtrie et de la magie (1).

« Impossible d'expliquer ce qui se passe de mal dans le monde, sans le dogme catholique de la puissance que Dieu permet, dans la limite qu'il lui plaît, au génie du mal. La force de Satan est incommensurable, et la force du démon le plus inférieur surpasse la résultante de toutes les forces humaines. On peut, dit saint Thomas d'Aquin, paralyser la vigueur d'un homme en l'enchaînant ou en lui coupant les membres ; mais il faut un esprit supérieur pour comprimer la puissance d'un démon, et le monde serait bouleversé en un instant, comme les possessions de Job, si Dieu permettait à un seul démon d'agir dans toute l'intensité de sa force et de sa haine. Tout en se mouvant dans la sphère où Dieu renferme les démons, ils sont en contact continuels avec le monde par leur intelligence, par leur agilité et par mille autres moyens divers. Ils peuvent mettre ces facultés naturelles au service des hommes qui les invoquent, et dans ce grand crime, comme dans tous les autres, Dieu laisse à l'homme le libre exercice de sa volonté, qui appelle le concours d'une volonté essentiellement mauvaise et plus puissante que la sienne. De là ces divinations, ces évocations, ces pactes, ces possessions et ces maléfices, attestés par l'histoire de tous les temps et de tous les peuples, qu'on ne peut nier sans abjurer toutes les croyances divines et humaines... Dieu n'a donc pas exclu entièrement les mauvais anges dans la

---

(1) Voir *l'Interpolator, Histoire de Satan* par Clément d'Elbhe, page 105.

répartition de son gouvernement général. Dans la limite infranchissable qu'il leur trace, il les envoie exécuter ses arrêts de justice et ses divines vengeances ; il leur permet d'éprouver ses élus, et, malgré leur haine contre Dieu et contre nous, ils contribuent à sa gloire, à nos mérites, à notre éternelle félicité (1). »

Écoutez maintenant le docte cardinal Bona relativement à la possession diabolique et à ses signes généraux. Voici sa parole :

« Le démon accompagnant la haine qu'il a contre les hommes d'une infinité de ruses et d'artifices, non seulement les excite au mal par une infinité de suggestions cachées, mais il les attaque quelquefois ouvertement en assiégeant leur corps, en y entrant et en s'en rendant le maître de telle sorte qu'il y agit comme s'il vivait par lui et comme si les membres du corps étaient ses organes. C'est pour cela qu'on appelle ces personnes qui sont obsédées ou possédées par les démons, des énergumènes ou des démoniaques. Or cette opération et cette action du démon dans l'homme se fait de deux manières : spirituellement ou corporellement.

« Le démon opère spirituellement dans l'homme lorsqu'il possède son âme et son cœur, et qu'il y pénètre de la manière rapportée dans l'Évangile, à savoir qu'il entra dans le cœur de Judas pour lui suggérer de trahir Notre-Seigneur (2).

« Il agit corporellement dans l'homme lorsqu'il le tourmente au dehors par diverses peines qu'il lui fait souffrir ou lorsqu'étant entré en lui et s'en étant rendu le possesseur, il fait mouvoir son corps comme il veut.

« Or, afin qu'un homme soit véritablement énergumène ou possédé, ce n'est pas assez que le démon le tourmente au dehors comme il a tourmenté Job, saint Antoine et d'autres saints ; mais il faut encore que le dé-

---

(1) *Le Satanisme*, par Mgr l'évêque d'Aire et de Dax, *Instruction pastorale pour le carême de 1868*. Voir le *Monde* des 22 et 23 juin 1868.

(2) *Joan. XIII*, 2.27.

mon soit dans le corps et qu'il y fasse des opérations visibles.

« Outre le témoignage de l'Écriture-Sainte et de l'histoire ecclésiastique, l'enseignement de tous les docteurs et l'expérience propre démontrent qu'il y a véritablement des personnes possédées par les démons.

« On reconnaît la vérité de ces possessions par les opérations qui les accompagnent, d'autant que les substances spirituelles, selon la doctrine des théologiens, étant très actives par elles-mêmes, opèrent où elles sont présentes.

« Des manières d'agir de bêtes sauvages, des grimaces affreuses, des cris et des hurlements épouvantables, une immobilité et une insensibilité des membres, une cessation des fonctions de la vie, une agitation violente et autres semblables impressions sont des signes de la présence des démons dans les corps, dont la plupart néanmoins n'en donnent que des soupçons légers et des doutes.

« Les marques extérieures dont on tire de plus fortes conjectures, sont des actions tout à fait extraordinaires, comme de se jeter dans le feu ou dans l'eau, s'efforcer de s'ôter la vie en s'étranglant ou en se précipitant, rompre de grosses chaînes de fer, porter des fardeaux dont la pesanteur excède des forces naturelles, proférer des blasphèmes, avoir horreur de toucher les choses saintes.

« D'autres signes encore plus forts et presque certains, sont de parler les langues étrangères que l'on n'a jamais apprises, de lire, d'écrire, de peindre, de chanter en musique sans avoir jamais rien appris de toutes ces choses; discourir sur les sujets les plus relevés sans en avoir jamais été instruit; découvrir ce qui est caché, lorsqu'il est tellement inconnu qu'on ne peut le savoir par aucune subtilité d'esprit ou par aucune industrie humaine, soit en ce qui regarde le passé, soit en ce qui regarde le présent, soit en ce qui regarde l'avenir; dire des choses qui se font dans les lieux les plus éloignés au moment même qu'elles arrivent; refuser absolument de réciter le symbole des Apôtres ou quelque autre chose de piété, et

dé demander pardon de ses péchés ; ne point se souvenir, après que la vexation et l'opération du démon est passée, de ce que l'on a dit, et ne pouvoir répondre aux questions que l'on en fait à l'énergumène après sa délivrance (1). »

D'autre part, il est à remarquer avec l'auteur d'un récent et lumineux article scientifique sur « les médecins et la possession diabolique (2) », que « les médecins, si souvent témoins des merveilles que l'esprit exécute dans et par le corps, ont néanmoins fourni, de tout temps, un appoint considérable au chiffre des apôtres du matérialisme.

« Le fait est que de tout temps il s'en est trouvé pour faire entendre, comme dit Bodin (3), qu'il n'y a point d'esprits ; et pour rapporter à des causes purement naturelles, les faits de possession diabolique aussi bien que les faits de démonomanie ou de folie religieuse en général. Et telle est aujourd'hui la tendance bien nettement accusée des maîtres en médecine mentale. Tous, depuis Esquirol en particulier, s'appliquent à démontrer qu'il n'y a plus aujourd'hui de sorciers ni de possédés, mais seulement des imposteurs ou des fous plus ou moins hallucinés (4).

« C'est ce que remarque avec beaucoup de justesse le docteur Goix, dans un travail fort étudié sur ce sujet, lequel a été lu à la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien et publié dans les *Annales de philosophie chrétienne*, travail auquel il sera fait ici de nombreux emprunts.

« Aucun auteur, dit notre médecin philosophe, aucun

(1) *Traité du discernement des esprits*, chap. XI. n° 14. Tournai, 1840.

(2) *Le Monde* du lundi 23 février 1891 : Actualités scientifiques.

(3) Jean Bodin, jurisconsulte et démonographe angevin, avocat au parlement de Paris, puis procureur du roi à Laon, où il est mort de la peste à l'âge de soixante-six ans, en 1596.

(4) C'était l'idée d'un médecin-trappiste, dont nous parlons dans les paragr. IV et V ci-après.

auteur contemporain, du moins, n'indique la possibilité d'un diagnostic différentiel entre la démonomanie et la possession diabolique. Et cependant, il n'a pas de peine à le montrer, ces faits ne sont pas les mêmes et les prétendus possédés qu'ont observés les médecins contemporains, ceux dont ils rapportent scientifiquement l'histoire, ne sont pas ceux que visent les théologiens. De sorte que les uns et les autres ne peuvent s'entendre : les médecins affirmant que leurs sujets sont des malades et non des possédés, et que la possession n'existe pas ; les théologiens soutenant de leur côté que la possession existe, quelque rare qu'elle soit, quelque difficulté qu'il y ait à le prouver et que d'ailleurs il est des faits que la science médicale ne peut expliquer à elle seule et qui ressortissent à de tout autres lois que celles de la nature et même de la nature troublée par la maladie.

« La maladie en effet consiste en une perturbation plus ou moins grave des lois naturelles de la vie ; mais elle n'implique pas et ne saurait comporter un renversement total des lois naturelles ; la perturbation de ces lois par le fait des influences morbifiques reconnaît elle-même des lois, qui ne sont pas d'ailleurs en contradiction avec celles de la vie normale, car la maladie c'est la vie troublée, la vie pathologique si l'on veut, mais enfin c'est encore la vie. Et la vie ne se répare pas autrement qu'elle ne s'entretient ou se multiplie ; alors même qu'elle décroît le plus, elle garde encore dans son évolution une marche déterminée, elle obéit à des lois naturelles.

« Les professeurs Ball, Charcot (1) et Richer sont complices et victimes d'une confusion qu'on ne saurait trop éviter. Ils confondent la *démonomanie*, cette folie dont le trait caractéristique est une pure hallucination, d'où résulte pour le sujet qui en est atteint la ferme conviction qu'il est habité par un mauvais esprit : ils confondent cette folie, dis-je, avec la *possession diabolique*, que

---

(1) Le docteur Charcot, né à Paris, en 1825, est mort le 16 août 1893.

tous les théologiens considèrent, non pas comme une appréciation de la conscience des sujets, mais comme un phénomène objectif et indépendant de cette conscience. En un mot, « la croyance de certains individus à la présence du démon dans leur propre corps, qui constitue le signe pathognomonique de la démonomanie, est sans aucune valeur » pour démontrer la possession.

« Les modernes psychiatres tranchent de haut des questions qu'ils affirment à la légère n'avoir jamais été sérieusement étudiées et que la théologie a pourtant mûrement approfondies. Le docteur Goix n'a pas de peine à le prouver en citant un auteur qui écrivait il y a trois cents ans sur ce point et dont les conclusions jouissent toujours de la plus grande autorité. Thyrcœus, jésuite allemand, docteur en théologie, dans une édition publiée à Cologne en 1604, établit fort justement cette distinction.

« Bast ! disent MM. Charcot et consorts, les théologiens autrefois ne connaissaient pas l'hystérie, et c'est pourquoi ils ont dû faire des possédés de tous les hystériques et de toutes les grandes névroses analogues. A quoi les théologiens peuvent répondre : Messieurs les savants, vous ne connaissez pas la possession, et c'est pourquoi vous confondez vos malades avec les possédés, ou les possédés avec vos malades.

« Par exemple Charcot et Richer assurent que les convulsions étaient autrefois un des signes pathognomoniques de la possession, ce qui n'est rien moins qu'exact ; et leur savante étude sur les *Démoniaques dans l'art*, si intéressante au point de vue esthétique, est complètement fautive au point de vue philosophique, en ce sens qu'elle présente comme essentiels à la possession des caractères qui n'ont jamais été considérés que comme des phénomènes secondaires ou accessoires, tandis qu'elle ne dit pas un mot des caractères essentiels, de ceux que le Rituel romain donne comme nécessaires pour établir le fait de la possession diabolique.

« Thyrcœus, après avoir défini la possession diabolique par la présence du diable dans le corps (et non dans l'âme) du possédé et par le pouvoir tyrannique qu'il

exerce sur cet homme, s'applique ensuite à faire le diagnostic de la possession et à la séparer des maladies avec lesquelles on prétend aujourd'hui qu'elle est confondue, notamment avec l'hystérie et avec l'aliénation mentale ou la folie.

« Après avoir énuméré un certain nombre de signes qui appartiennent tout à la fois à ces maladies et à la possession, et qu'il classe parmi les signes douteux et incertains, il ajoute sagement que les signes ne doivent faire *souppçonner* — le docteur Goix souligne ce mot — l'existence d'une véritable possession, que dans le cas où ils ne peuvent être attribués ni à la mélancolie, ni à une maladie, ni à une autre cause naturelle.

« Mais, quand l'étrangeté du mal a éveillé chez l'observateur l'idée d'une possession, quand il a rencontré ces signes incertains et douteux que présentent certaines maladies, il lui faut, avant de se prononcer, rechercher les caractères propres, qui sont les vrais signes (*vera signa*) de la possession.

« Ces caractères propres se distinguent en actifs et en passifs. Ces derniers se rapportent tous à l'horreur que manifeste le patient pour les choses saintes. Quant aux caractères actifs, ce sont : la connaissance de langues étrangères, qui n'ont jamais été apprises ou connues ; la découverte de choses secrètes ou qui se passent à des distances ou à des époques éloignées ; des aptitudes extraordinaires pour résoudre des questions scientifiques, littéraires ou autres, chez des sujets qui n'ont jamais étudié ces matières ; enfin la manifestation quelconque d'une puissance qui dépasse évidemment la portée des forces humaines. Thyroëus étudie chacun de ces caractères successivement, comme les médecins peuvent le faire à propos de tout diagnostic délicat, et discute leur valeur avec soin. Ce n'est pas lui, par exemple, qui confondrait une simple réminiscence avec la connaissance infuse d'une langue étrangère, ainsi que l'ont fait des observateurs pourtant modernes.

« Ces caractères sont ceux que les théologiens, depuis des siècles, s'accordent à reconnaître comme signes cer-

tains de possession ; ils témoignent, en effet, de l'intervention d'une cause intelligente, invisible et distincte de l'homme, et ne sauraient s'expliquer autrement. C'est bien pour cela que MM. Charcot et consorts s'abstiennent même de les mentionner : ils ne sauraient le faire sans reconnaître en même temps leur valeur et leur signification, au point de vue des faits de l'ordre surnaturel ; et comme de cet ordre-là ils ne veulent pas entendre parler, ils sont forcément conduits à méconnaître ces caractères, à en renier l'existence, et par suite se condamnent à la confusion inévitable de faits de l'ordre pathologique avec ceux de l'ordre démoniaque.

« L'Eglise toutefois ne se contente pas de ce simple diagnostic : elle va plus loin dans la recherche des causes que les savants refusent ici de poursuivre. Ayant établi que le fait est d'ordre surnaturel, qu'il n'est dû ni à la supercherie, ni à la maladie, mais qu'il dépasse les ressources de la nature, elle s'applique à reconnaître que sa cause est bien un esprit mauvais et que cet esprit a pris séjour dans le corps du possédé.

« Les anciens n'ont pas toujours joui de la crédulité naïve dont nous nous plaignons quelquefois à les gratifier, M. Goix rappelle à ce propos que dès le VII<sup>e</sup> siècle, un concile tenu à Constantinople avait nettement formulé dans un de ses canons, que la possession peut être simulée ; il rappelle aussi qu'au XVI<sup>e</sup> siècle un évêque d'Amiens sut parfaitement reconnaître et démontrer la simulation d'une fille de vingt-cinq ans, qui finit par avouer sa supercherie, ainsi qu'en témoigne Pigray, qui fut chirurgien du roi et doyen de l'Ecole de Paris.

« En somme, il résulte de cette étude que médecins et théologiens ne visent pas les mêmes sujets lorsqu'ils parlent de possédés. Les médecins n'ont pas plus de raison de nier la possession qu'ils ignorent, que les théologiens n'en auraient de nier l'hystérie qu'ils ne connaissent guère plus. Et si les maîtres de l'art médical apportaient à l'étude de la possession diabolique les règles fondamentales de la recherche diagnostique qu'ils ob-

servent d'ailleurs en toute autre circonstance, ils ne sauraient la méconnaître (1).

« Le professeur Charcot a distingué dans les maladies nerveuses de la moelle des espèces nouvelles et qui portent à juste titre son nom. Il ne manque pas de médecins qui soient encore, malgré cela, incapables de faire ces distinctions et de reconnaître ces maladies. Nous ne nierons cependant pas pour cela qu'elles existent et nous n'en appellerons qu'à l'observation des faits, à la logique du raisonnement et à la bonne foi de la conscience.

« Qu'il y ait eu des erreurs, de la part de prêtres insuffisamment instruits ou animés d'un zèle maladroit, et qu'on ait parfois exorcisé des malades et non des possédés, cela n'est pas douteux, mais ne prouve nullement que la possession n'existe pas. Le médecin qui ne se serait jamais trompé, pourrait-il lui-même soutenir le contraire? »

Ajoutons que dans les cas douteux, il est louable de procéder aux exorcismes secrets, au moins à titre d'essai, comme cela se pratique dans les pays de foi; car ces exorcismes font connaître la vérité, soit que la possession existe, soit qu'elle n'existe pas.

De son côté, un savant psychologue fait ces judicieuses observations :

« De nos jours, par suite de la direction donnée aux études des sciences médicales, on est porté, non seulement à chercher une cause physique pour chaque affection pathologique (ce qui est le but réel de cette science), mais, de plus, à nier d'une manière philosophique l'existence des causes immatérielles. Nous avouons que de telles causes n'ont rien de commun avec la médecine comme science; c'est pourquoi nous ne voulons pas qu'elle sorte de sa sphère pour les attaquer. L'existence et la nature de telles causes appartiennent exclusivement à la métaphysique. Parce que les possessions présentent

---

(1) Voir aux Annexes, paragr. V, la possédée de Gif, en 1893.

certaines symptômes extérieurs qui se rencontrent dans l'épilepsie, la folie et dans le somnambulisme naturel, on soutient qu'ils ont tous une origine commune. La même confusion d'idées existe chez les anciens par un motif contraire.

« Maintenant ce qui est certain pour tout le monde, c'est que le corps subit des altérations qui le placent dans un état anormal à l'égard de l'âme. Ces altérations ont-elles leur origine exclusivement dans l'organisme? doit-on recourir exclusivement à la médecine pour y remédier? ou, d'un autre côté, ne doit-on pas admettre l'influence de l'âme sur le corps et chercher la racine de certaines maladies dans la volonté même? et pour aller plus loin, cette volonté n'est-elle jamais envahie par une volonté étrangère qui s'empare d'elle et la dirige?... Quant à nous, nous admettons les trois ordres de causes : les causes organiques, les causes morales ou psychologiques et les mauvais esprits (1). »

Et M. l'abbé Soyer d'ajouter : « L'auteur a mille fois raison dans les reproches qu'il adresse aux médecins. En s'obstinant contre l'évidence des faits et la loi qui rattache les effets à leur cause, à ne voir dans les possessions que des maladies physiques, ils se mettent hors d'état d'apporter du soulagement au malade, ils égarent la science même et lui font faire fausse route. Et puis, d'ailleurs, comment rendront-ils raison de la facilité avec laquelle un possédé parle quelquefois, sans en avoir jamais étudié, même l'alphabet, des langues étrangères, telles que le grec ou le latin? Sera-ce l'épilepsie ou toute autre maladie qui aura le singulier pouvoir de communiquer le don des langues? Il faut abjurer le sens commun pour ne pas voir dans ces opérations tout intellectuelles, l'action d'une intelligence capable de produire de semblables effets. »

---

(1) J. Steinmetz, ouvrage précité, p. 117. Combien de savants médecins, « princes de la science », comme on les appelle aujourd'hui, mais de la science matérialiste officielle, sont hallucinés par leurs préjugés d'école!

Quoi qu'en dise l'incrédulité ignorante ou de mauvaise foi, frondeuse du surnaturel divin ou diabolique, il y a eu dans tous les temps des possessions diaboliques. C'est incontestable. Depuis la venue de Jésus-Christ, il y en a moins, excepté dans les pays idolâtres. Les missionnaires attestent qu'elles ne sont pas rares dans ces régions, où l'esprit de ténèbres se fait adorer à la place du divin Sauveur. Ils racontent des faits remarquables de l'ordre surnaturel ; des possédés se déchainent par nombre pendant la prédication de l'Évangile ; ainsi les démons sont d'un grand secours à ces vaillants apôtres pour convertir les païens.

Ce serait une grosse erreur de croire qu'il n'y a plus de possédés en France : le magnétisme et le spiritisme les multiplient. Nous connaissons tel diocèse où on les compte par douzaine. Que de gens sont possédés et n'en savent rien ! que de gens aussi passent pour fous et sont relégués dans les asiles d'aliénés, tandis qu'ils sont réellement démoniaques ! C'est si vrai qu'en Belgique, à Gheel, « on guérit des fous furieux en les exorcisant. » Le savant docteur Moreau s'est convaincu du fait en 1842 : il en a publié un rapport qui ne peut être contesté (1).

En 1871, un médecin de Lyon osait dire que la moitié des fous de l'Antiquaille étaient possédés du démon. C'était exagéré (2).

Malgré l'affaiblissement de la foi, certaines publications catholiques, plus courageuses que d'autres, n'ont pas craint de mettre au jour de nombreux cas de possessions

(1) Voir le *Dictionnaire des sciences occultes* de l'abbé Migne, t. II, col. 331.

(2) Un écrivain es satanisme, style magique, décadent, fin de siècle, trop souvent enrubané de dégoûtation zolatique, prétend qu'il y a actuellement à Lyon, un prêtre, un paraclétiste, un successeur de Vintras — belle recommandation ! — qui « ne s'occupe que des mala « dies issues des maléfices. C'est, ajoute-t-on, le spécialiste des maux « sataniques ; il soigne surtout les aliénés qui sont, d'après lui, pour « la plupart, des gens vénérifiés, possédés par des Esprits, et par « conséquent rebelles au repos et aux douches. » Un si *saint homme* peut-il se laisser cacher sous le pseudonyme de docteur Johannès ?

contemporaines et d'en donner de longues relations. Citons les *Annales de la propagation de la foi*, les *Annales de la Sainte-Enfance*, *l'Echo de Rome*, le *Messenger de Saint-Joseph*, de Beauvais, 1874, p. 216-217, et surtout le *Purgatoire, revue du monde surnaturel*, qui, depuis 1885, publie des fragments sur la possession démoniaque d'Antoine Gay, et des relations sur les possédés de notre époque; car, grâce à Dieu, le vaillant directeur de cette utile et intéressante Revue mensuelle « a la foi, la foi complète et trop rare au milieu de nous, du chrétien catholique, apostolique et romain (3). »

Dans l'ordre providentiel, les possessions diaboliques sont des châtimens miséricordieux, des épreuves et des faveurs dont la société tout entière doit tirer profit. Dieu, en les permettant, veut donc qu'elles soient utiles à sa gloire et aux âmes pour leur salut, leur conversion ou leur sanctification.

La mission du démon Isacaron, qui habita le corps d'Antoine Gay durant de longues années, ayant été celle d'un zélé missionnaire choisi de Dieu pour raviver la foi parmi les hommes et convertir le monde, nous avons dû donner à ce livre le titre propre qui lui appartient, à savoir : LE DIABLE APOTRE. Et c'est bien malgré lui et contre sa volonté que le lieutenant de Lucifer a rempli ce rôle extraordinaire, obligé qu'il y fut par le Tout-Puissant, lui qui commande dans le ciel, sur la terre et dans les enfers.

Quoique sans mérite littéraire, ce livre restera, Dieu aidant, un puissant antidote du naturalisme contemporain, un porte-lumière devant les esprits d'élite, droits, sérieux, chrétiens.

Puisse-t-il aussi toucher, éclairer, convaincre les esprits égarés par la fausse science matérialiste, les fana-

---

(3) Comme disait le chevalier Gougenot des Mousseaux à M. l'abbé Roger, auteur de l'*Histoire de la possession diabolique de Nicole de Vervins*, p. 17, Paris, 1864, in-8 de 495 pages. -- L'éditeur du *Purgatoire* étant mort, cette publication a cessé de paraître dès le mois de septembre 1892, au grand regret des amis du surnaturel.

---

tiques de l'incrédulité, les indifférents, les superficiels en matière religieuse, et les ramener tous à la croyance du surnaturel, à l'observance de la loi divine, pour qu'ils suivent en paix la voie royale de leurs immortelles destinées!

Nous le soumettons à l'autorité compétente, en nous conformant d'avance d'esprit et de cœur à ses décisions.

V. DE S.

En la fête des Saints Anges Gardiens, 2 octobre 1891.



# LE DIABLE APOTRE

PAR LA

## POSSESSION D'ANTOINE GAY

---

### I

#### CROQUIS BIOGRAPHIQUE DU POSSÉDÉ

---

##### **Historique de sa possession diabolique**

Antoine-Louis Gay naquit le 6 mars 1790 à Lantenay, canton de Brenod, arrondissement de Nantua, département de l'Ain, au diocèse de Belley. Il apprit à lire et à écrire un peu, puis l'état de menuisier. A vingt ans, il fit son service militaire en bon soldat, mais il paraît qu'il ne resta que quinze mois sous les drapeaux. C'était un assez bel homme, grand, brun, à la figure douce et aux traits distingués.

D'une bonté parfaite et pratiquant exactement ses devoirs de catholique, Gay était estimé de toutes les personnes qui le connaissaient. Excellent ouvrier, il gagnait cinq francs par jour. Après avoir vécu de longues années à Lyon, il résolut d'embrasser la vie religieuse austère. Dès 1820, il avait fait vœu d'entrer dans l'Ordre de Saint-François d'Assise. Cependant il partit en 1836 pour la Trappe d'Aiguebelle (Drôme), où il reçut l'habit de novice convers : il avait quarante-six ans. Mais bientôt il fut atteint d'une affection nerveuse assez grave qui le rendit incapable de continuer les exercices de la vie monastique. C'est pour-

quoi, après quelques mois de noviciat, il se résigna à rentrer librement dans le monde.

Or cet état maladif n'était que les premiers symptômes d'une possession diabolique extraordinaire, que le R. P. abbé d'Aiguebelle n'eut pas le temps de soupçonner. Les austérités de la Trappe avaient forcé l'esprit malin à sortir de son engourdissement ou état latent, car Gay était possédé à son insu depuis longtemps (environ quinze ans), ainsi que le démon l'a affirmé trente ans plus tard, en disant qu'il ne ferait connaître l'auteur de cet horrible maléfice qu'au jour de l'exorcisme solennel ; que du reste c'était un laïc, encore vivant le 19 juin 1870, mais attendu en enfer....

En 1837, les signes indubitables de la possession se manifestèrent devant de nombreuses personnes, et dès lors le mal ne fit que s'accroître : les tortures de la pauvre victime devinrent atroces. Trois démons avaient établi leur résidence dans son corps, savoir : Isacaron, du chœur des Chérubins (1), prince des démons d'impureté, s'appelant lui-même de son nom de bête "le cochon infernal," et deux autres démons : l'un de médisance et l'autre d'avarice, appelés "le chien et le loup," mais qui n'ont pas voulu donner leurs noms de diables, leur rôle étant presque toujours passif. Ainsi, le possédé aboyait comme un chien, hurlait comme un loup et grognait comme un porc. Tous les trois avaient exercé leur puissance dans la fameuse possession des Ursulines de Loudun au XVII<sup>e</sup> siècle.

Gay était en état de grâce lorsque les esprits infernaux entrèrent en lui. Isacaron l'a déclaré dans maintes circonstances. Quoique maître du corps, le démon n'avait pas d'accès sur l'âme. "Jamais," disait-il en 1870, "je n'ai eu le pouvoir et jamais je ne l'aurai de toucher à son esprit : il reste intact.

---

(1) Selon l'opinion générale des Pères et des théologiens, les anges du ciel forment trois hiérarchies, et chaque hiérarchie est divisée en trois chœurs. La première comprend les Séraphins, les Chérubins et les Trônes ; la deuxième les Dominations, les Puissances et les Vertus ; la troisième, les Principautés, les Archange et les Anges.

« Votre Dieu ne le permet pas. Le possédé sait toujours ce que je fais ; je ne puis agir sur son esprit... » Antérieurement le Mau-dit avait fait cette proposition au pauvre affligé : « Possédé, donne-moi ton âme et je ne te tourmenterai plus ! » — « Infâme ! s'écria Gay, va-t'en dans ton enfer !... Mon âme ? tu ne l'auras jamais ! » — « Vois-tu, Possédé, ajouta Isacaron, si seulement tu commettais une fois volontairement *tel* péché d'impureté, je te ferais pourrir comme un fumier ! »

Cette possession corporelle Notre Seigneur l'a permise soit peut-être parce que Gay n'a pas accompli exactement son vœu envers lui, soit certainement pour éprouver son dévoué serviteur et l'associer plus étroitement aux douleurs de sa Passion et de sa Croix ; il a voulu le détacher des choses d'ici-bas en remplissant ses jours et ses nuits d'amertume, afin qu'il soit un grand exemple de pénitence, de soumission et de résignation chrétiennes capable de réveiller la foi des incrédules et la croyance aux esprits du monde surnaturel diabolique.

Il était facile de reconnaître qu'il y avait dans ce malheureux Gay deux volontés en lutte, dont l'une voulait toujours dominer l'autre. Quand Gay parlait lui-même, il s'exprimait avec bonté : sa voix était douce, convenable, lente ; mais lorsque Isacaron prenait la parole par la bouche du possédé, sa voix était brève, forte, véhémence, passionnée : il avait un ton d'autorité et tutoyait tout le monde sans exception, voire les plus hauts dignitaires de l'Eglise.

Si le démon était obligé de parler en esclave de Dieu et comme apôtre-missionnaire forcé par la puissance divine, il était orthodoxe, éloquent, onctueux et parfois sublime ; il donnait de bons conseils et versait des larmes. C'était l'une de ses plus grandes souffrances que d'être obligé, lui démon voulant notre perte à tous, de porter ses auditeurs au bien et de confesser toutes les vérités de l'Évangile. Mais quel contraste quand il parlait comme démon abandonné à lui-même ! Alors il montrait sa rage et

son désespoir ; il grinçait des dents et proférait d'exécrables blasphèmes contre Dieu, la sainte Vierge, les saints Anges, les âmes du purgatoire et toutes les créatures, et contre Lucifer et Bézélzébuth qui furent cause de sa perte ; il demandait souvent l'anéantissement de son être, maudissant Dieu et désirant le détruire. Aucune bouche humaine ne peut proférer de tels blasphèmes ! Alors la figure du possédé prenait une expression épouvantable, sa bouche pouvait être comparée à un soupirail de l'enfer. C'était horrible à voir et à entendre (1) !

Isacaron a manifesté toute la malice des démons, toutes les ruses que signale saint Thomas d'Aquin dans le chapitre *Dæmones dæmoniacci* de sa *Somme théologique*. Il est si malin, si fin, si habile à cacher son jeu ! il sait faire le mort, le fou, le charlatan ; il faut l'avoir vu à l'œuvre pour bien comprendre ses roueries, ses artifices, ses jongleries.

Aux personnes hostiles au possédé et à la possession, il dévoilait parfois et publiquement l'état de leur conscience et de leurs affaires temporelles : il leur faisait mille reproches. Alors ces personnes se fâchaient fortement contre le malheureux possédé, qui cependant n'y était pour rien. Elles ne voulaient pas reconnaître que c'était réellement le démon qui, par l'organe du possédé, leur avait exprimé la vérité sur leurs secrets. Aussi tâchaient-elles de faire passer cet homme pour un mauvais sujet, un vagabond ou un fou. Mais Isacaron ne cessait de les démasquer et de les envoyer à Notre-Dame de Fourvière, pour qu'elles se convertissent et fassent pénitence.

Il jouait tour à tour tous les rôles : il était sérieux, bouffon, goguenard, satirique, vindicatif, cruel, orgueilleux, menteur, calomniateur, obscène, lubrique, etc. Que de scènes bizarres ou excentriques ! Aux témoins de ses malices, auxquels il avait été forcé par la puissance divine de donner des preuves de la

---

(1) On sait que le corps et les organes d'un possédé ne sont que des instruments, dont l'esprit malin possesseur se sert pour se manifester au-dehors.

possession, il leur disait : “ Je ne puis pas me cacher devant vous, vous me connaissez trop bien ! ” A d'autres qui ne devaient pas être favorisés de preuves, il leur débitait un tas de mensonges, de sorte que ces braves gens ne pouvaient croire que Gay fût possédé du démon.

Son état fut examiné sérieusement par des savants distingués, médecins, théologiens, religieux, prêtres, etc., qui reconnurent la réalité de la possession diabolique par les phénomènes suivants : divination ou pénétration de la pensée et des péchés d'autrui, intelligence et usage de langues étrangères, inconnues à Gay, connaissance de choses matérielles encore invisibles et de faits qui se passaient au loin, forces supérieures du corps par contorsions, agilité, suspension, qui dépassent celles naturelles, etc., etc.

\* \* \*

Afin de mieux étudier Antoine Gay, M. l'abbé Nicod, curé de la Croix-Rousse (Rhône), et son ami M. l'abbé Collet, supérieur de l'orphelinat, rue de l'Enfance, de cette ville, le gardèrent six mois dans cet établissement. Là, sur le désir du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, deux doctes et vertueux médecins, MM. Pictet et Berlioz, l'examinèrent avec un soin tout particulier pendant quatre mois consécutifs et conclurent à la possession démoniaque. Alors le pieux cardinal autorisa l'exorcisme secret au *confessionnal seulement*, et dit timidement au sujet de l'exorcisme solennel demandé par les protecteurs de l'affligé : “ On verra plus tard. ”

L'infernal Isacaron se moquait hautement de ces mesquines attaques. Aussi fallut-il se tourner d'un autre côté. Les dévoués amis du possédé résolurent de l'envoyer à la Trappe d'Aiguebelle (1). Muni de cinq lettres de recommandation et de certifi-

---

(1) Voir ci-après, paragr. II n<sup>os</sup> 2, 3 et 4. — Gay demeura d'abord quelque temps à la Gorge-du-Loup, chez les Trappistines de Vaise-Lyon, en qualité d'ouvrier. Le Père trappiste-aumônier eut la facilité de l'étudier et d'asseoir solidement sa croyance à la possession.

cats de plusieurs prêtres, religieux et médecins de Lyon, Gay alla donc revoir cette Thébaïde pendant l'automne de 1843. Il y fit une retraite d'un mois.

Quoique convaincu de la possession de son ret aitant, le Père Abbé ne se crut pas obligé d'obtempérer au vœu exprimé dans ces cinq lettres de l'exorciser. D'ailleurs il ne voulait pas en demander l'autorisation à Mgr l'évêque de Valence qui aurait pu la lui refuser, Gay n'é ant pas de son diocèse. Il crut sage de se débarrasser du possédé en l'envoyant à son ami l'aumônier des Frères de Privas (Ardèche), au diocèse de Viviers (1).

Gay resta vingt-deux jours dans leur maison Sainte-Marie, durant lesquels il donna publiquement de nombreuses preuves de la réalité de la possession. L'évêque de Viviers avait promis de le faire exorciser, mais, hélas ! il ne se fit pas honneur en rétractant sa parole. Gay dut retourner à Lyon.

Son démon le tourmentait sans cesse de mille manières. De 1844 à 1847, Isacaron cria contre le clergé, dans les rues, les places publiques et les églises de Lyon et des alentours. Certes, les témoins n'ont pas manqué de tous côtés !

Mûs par leur charité pour le possédé, deux respectables prêtres de Lyon, MM. Collet et Coindre, le conduisirent à l'archevêché; ils le présentèrent au cardinal. Mgr de Bonald n'étant pas hostile à Antoine Gay, il lui adressa des paroles de consolation et d'encouragement en l'exhortant à la patience ; il croyait à l'esprit infernal qui le hantait et voulait qu'il en fût délivré, mais il était trop timide dans l'application des moyens.

Son inaction se prolongeant, le pauvre affligé crut devoir lui écrire, le 28 février 1845, pour le supplier d'ordonner qu'il soit enfin exorcisé solennellement, le démon ayant déclaré que, lui Isacaron, ne sortirait que par les exorcismes publics, l'ordre de Dieu, disait-il, étant que Gay soit exorcisé publiquement. Le malheureux démoniaque offrait même de donner tout son petit avoir, s'élevant alors à une dizaine de mille francs, pour qu'on le délivrât de ce pourceau de démon, lequel exerçait sur

(1) Voir le paragr. II, n° 5, ci-après.

lui de telles souillures que les médecins affirmèrent que s'il n'en était pas mort, c'était par un miracle permanent.

\* \* \*

Dans cette triste situation, la Providence avait envoyé vers Antoine Gay un nouveau protecteur plein de vaillance pour combattre les démons et soulager les possédés. C'était le Révérent Père Marie-Joseph Chiron, prêtre de l'Ordre de Saint-François-d'Assise, dont on lira plus loin d'importants témoignages.

Au mois de novembre 1849, il voulut faire connaître le possédé au Supérieur espagnol de la maison Sainte-Marie, à Privas. Là Isacaron donna à celui-ci et à plusieurs de ses religieux des preuves de la possession (1).

Rentré en décembre à Lyon avec son possédé, le R. Père capucin fit des démarches auprès de l'autorité diocésaine pour obtenir le pouvoir de l'exorciser ; son insuccès le détermina à partir, toujours accompagné de Gay, pour son couvent de Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales). Dans le courant de janvier 1850, il fut heureux de le revêtir des saintes livrées du Tiers-Ordre franciscain, sous le nom de frère Joseph-Marie.

Il l'emmena ensuite à Perpignan pour le mettre en présence d'une fille démoniaque à laquelle il s'intéressait beaucoup. Il en résulta une scène prodigieuse entre les esprits possesseurs, qui se disputèrent en une langue inconnue. Armé de ces preuves évidentes qui pouvaient ouvrir les yeux aux plus aveugles des mécréants, le Père Marie-Joseph Chiron alla présenter son possédé à Mgr l'évêque de Perpignan et lui demanda la permission d'exorciser par des exorcismes publics son malheureux frère en religion, au grand-séminaire de cette ville, en présence des témoins que le prélat voudrait bien désigner. Mais il lui fut répondu négativement, malgré toutes les preuves incontestables qu'il apporta de la possession, car à cette époque les évêques étaient généralemen

---

(1) Voir le paragr. II, nos 6 et 7, ci-après.

imbus d'idées erronées à l'endroit des possessions diaboliques contemporaines.

Cependant Antoine Gay ne cessait de supplier ses amis pour qu'on le délivrât au plus tôt de son cruel ennemi. A cet effet, il entreprit au mois de septembre avec le Père Marie Chiron, M. H., de Paris, et quelques pieux amis, le pèlerinage de la Salette près Grenoble ; mais le possédé et son protecteur furent abreuvés d'épreuves, comme on le verra par le menu au paragraphe V.

Néanmoins le courage et le dévouement du bon Père Capucin ne se ralentirent pas. Au mois de décembre, il était avec son possédé à la maison de santé de la Cellette, près Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), au milieu de ses frères en religion, afin de faire des démarches aux évêchés de Clermont et de Tulle. Ce fut en vain, les évêques refusant de parti-pris d'admettre les possessions démoniaques.

A cette époque, le possédé avait la consolation de recevoir fréquemment les sacrements de pénitence et d'eucharistie pour mieux combattre ou dompter son ennemi, qui avait horreur des choses saintes. Isacaron fut même forcé par la puissance divine de lui faire faire l'action de grâces après la communion, d'une manière admirable, ainsi que le Père franciscain l'écrivit à M. H... Et ce vénérable religieux ajoutait : „ C'était comme si Notre Seigneur parlait au possédé : le démon lui traça ses devoirs et les moyens pour avancer dans l'humilité, la charité, etc. Les plus habiles directeurs ne sauraient mieux faire, s'ils faisaient aussi bien."

..

De retour à Lyon, le Père Chiron renouvela ses instances auprès du cardinal de Bonald. Celui-ci accorda la permission d'exorciser Gay, mais en dehors de son diocèse : c'était donc une autorisation dérisoire sinon malicieuse ; et en même temps il lui défendait de dire la messe dans le diocèse de Lyon et de porter le grand crucifix qu'il tenait suspendu au côté gauche. L'humilité du fervent religieux lui permettait d'accepter cette nouvelle épreuve

avec l'allégresse d'un vrai disciple de Jésus-Christ (1). Alors le cardinal avait changé de sentiments envers le possédé, car un jour en parlant de lui à M. l'abbé Coindre, il s'écria vivement : « Je ne veux pas *exposer* (!?) mon diocèse pour une tête cuite, une tête brûlée! »

A Lyon, plusieurs prêtres décriaient Antoine Gay, soit de parti-pris, soit par prévention. Ainsi, dans sa témérité aveugle, M. Boué, curé d'Ainay, le fit jeter parmi les fous de l'Antiquaille. Mais, grâce à l'intervention de l'éminent architecte de l'église de Notre-Dame de Fourvière, M. Bossan, admirable croyant à la possession et tout dévoué à l'héroïque victime, il en est sorti au bout de trois mois, non sans avoir été bafoué, privé de nourriture et trois fois de suite douché de la tête aux pieds, par la cruauté du docteur Arthaud. C'était au cœur de l'hiver : il en fut malade (2).

M. l'abbé Lafet, aumônier des Ursulines de Lyon (3), ayant une grande influence à l'archevêché, poussait le premier vicaire-général, M. Barou, à nier la possession ; il séduit même en partie le clergé lyonnais en débitant effrontément mille faussetés et mensonges, de sorte que sur vingt prêtres cinq seulement reconnaissent la possession : c'étaient, il est vrai, les plus honorables et les plus sérieux, parmi lesquels il faut nommer après MM. Nicod, Coindre et Collet, M. l'abbé Chevrier, fondateur de la Providence du Prado, M. le chanoine Dauvergne, recteur de Notre-Dame de Fourvière, le R. P. Collin, fondateur des religieux de la Société

---

(1) Il alla résider au petit monastère de Clairvaux, près Perpignan ; puis, pour avoir la paix avec son évêque, il se retira en 1852 à Notre-Dame du Cros, près Carcassonne, où il ne tarda pas à terminer sa sainte vie en véritable fils du grand saint François d'Assise. — Voir le paragr. V, n° 2, ci-après.

(2) Un jour on rapportait à Gay qu'un médecin lyonnais considérait comme possédés la moitié des fous de l'Antiquaille. Aussitôt Isacaron répondit : « C'est une idée fautive : elle peut faire tort aux possédés. Il est vrai qu'il y a à l'Antiquaille des fous sur lesquels le démon agit (par obsession ou suggestion sans doute) et des possédés réels qui passent pour des fous. »

(3) Et ensuite des Bénédictines.

de Marie, dits maristes, et le vénérable chanoine Des Garets, qui était la charité incarnée, la compassion incarnée, » selon la parole, de son pieux ami M. Grégoire, un Lyonnais de bonne trempe !

En 1853, le nouveau curé de la Croix-Rousse, le bon et vénéré M. Artru, invita à dîner M. l'abbé Collet avec une douzaine de prêtres de Lyon, parmi lesquels se trouvait M. l'abbé Lafet. Profitant de cette occasion pour faciliter à ces prêtres un entretien avec Antoine Gay, M. l'abbé Collet pria celui-ci de le rejoindre à la cure vers deux heures de l'après-midi. Lorsque le possédé arriva les convives étaient sortis de table et se promenaient dans le jardin. Sa présence rendit la réunion tumultueuse et même scandaleuse, par suite des insultes et des provocations grossières de ses ennemis. Plein de colère et de violence, l'abbé Lafet se fit apostropher par Isacaron en ces termes : « Tu es un mauvais prêtre ! tu as fait une mauvaise première communion ! tu n'as jamais fait que le mal ! Cruelle bête, tu es donc pire qu'un tigre ! tu ne me crois donc pas assez fort pour tourmenter le possédé ! Je n'ai pas besoin de toi, tu n'es qu'un Judas !... » Alors l'esprit malin leva le pied de son possédé et le lança au nez de son agresseur mais sans le faire toucher. Or Gay n'aurait jamais pu de lui-même porter le pied si haut sans perdre l'équilibre et tomber à la renverse. — Un autre prêtre qui avait une canne à la main, en pointait le bout sur le dos du démoniaque pour l'agacer. Bientôt le maudit s'écria : « Tape de grands coups de canne sur les épaules du possédé ! Je ne dirai jamais que tu es un mauvais prêtre, toi ! mais tu n'es pas parfait, il y a encore bien des choses à réformer en toi ; tu n'es pas mauvais, mais tu t'es laissé séduire !... » A ces mots ce prêtre mit sa canne de côté et resta pensif.

Très peiné des paroles et des procédés de ses confrères contre le possédé, M. l'abbé Collet l'emmena au plus vite chez lui et proféra ces mots : « M. Gay, gardez-vous bien de dire ce qui vient de se passer, cela ferait un trop grand scandale. » Puis il le conduisit à la chapelle. Gay se mit à genoux et pria de bon cœur pour ses persécuteurs. Alors le diable entra en grande fureur, jeta les hauts cris, brisa les chaises et renversa les bancs. Ayant fait sortir sa victime, il s'écria devant le personnel de l'orphelinat : « Collet a défendu au possédé de dire ce qui vient d'arriver avec

les hommes du banquet, mais il ne l'a pas défendu à moi, diable Isacaron! » Ft le malin dévoilatou!

Gay fut aussi en butte aux tracasseries de sa famille pour des motifs d'intérêt matériel. Il fut conduit sept fois à la „cave" préventive de l'Hôtel-de-Ville à Lyon, par des agents de police. Il eut des procès à soutenir et fut injustement détenu quatre mois à la prison de cette ville, dite de Roanne. Deux de ses sœurs sur trois, lui étaient hostiles et le calomniaient; la plus jeune nommée Catherine, demeurant rue Tholozan, empêchait ses deux enfants, une fille et un fils prêtre, d'aller voir leur oncle. Cependant Gay n'écoulant que son bon cœur, lui donna deux cents francs pour se soigner quand elle fut malade. Elle est morte en 1870 sans avoir voulu revoir son frère. Ainsi ce pauvre persécuté supportait tout avec résignation, avec une patience admirable et combattait sans relâche son cruel démon par une vie de prières de morifications et de pénitences rigoureuses, jeûnant au pain et à l'eau, couchant sur la planche, portant le cilice et prenant souvent la discipline (1). Tous les jours il allait entendre la messe à Notre-Dame de Fourvière, disait dévotement son chapelet et récitait l'office de la Sainte-Vierge.

Continuant ses pé-égrinations pour solliciter sa délivrance, le possédé alla à Notre-Dame des Ermites à Einsiedeln, en Suisse; puis, accompagné de M. Bossan, il se rendit à La Louvesc, dans l'Ardèche, au tombeau miraculeux de saint François-Régis, où il rencontra le R. Père Perrier, jésuite, qui lui fit le meilleur accueil et reconnut que son pieux visiteur était réellement possédé du démon et très digne de compassion.

---

(1) Le R. P. Marie-Joseph Chiron lui avait préparé une discipline armée de vingt-cinq aiguillons de métal. Gay en fit un usage si fréquent qu'il l'usa à peu près; preuve aussi qu'il y allait de tout cœur et fortement. Rien de mieux pour humilier et combattre le prince des démons d'impureté, quand le tempérament et le directeur spirituel le permettent.

En 1853, il passa une quinzaine à Ars (Ain), avec des amis dévoués et fut mis en rapport avec M. le curé Vianney. Enfin il retourna sur la montagne de la Salette en 1855, avec M. Bossan, et il y resta quarante jours.

Le cardinal de Bonald était revenu, depuis 1853, à de plus équitables sentiments à l'égard de son malheureux diocésain. Mieux éclairé par l'évidence des preuves se multipliant à l'infini, il se décida à donner des ordres pour qu'on procédât aux exorcismes publics, mais en dehors de son diocèse, tant à Ars qu'à la Salette.

Ce fut en vain : le digne prélat se laissant trop dominer par le respect humain et influencer par son entourage hostile à la possession, tout marcha de travers, ainsi qu'on le verra plus loin, dans des récits détaillés (1) : Sous la pression de cette idée : Que dira-t-on de moi à Lyon si le possédé vient à être délivré à la Salette ? il alla jusqu'à rétracter son autorisation d'exorcisme donnée à l'évêque de Grenoble, parce que justement un rapport officiel très explicite du supérieur des Pères missionnaires de la Salette concluait à la possession, après avoir examiné Gay pendant trois séances, d'une à deux heures chacune (2).

Si le bon cardinal avait été libre, moins versatile, il aurait agi sans jamais faiblir, comme pour une fille démoniaque du Velay, en 1855, lorsqu'il était évêque du Puy, et qui fut délivrée de l'inférial Asmodée par le R. P. Rigault, jésuite de la Louvesc. (3).

Malgré l'opposition, les tergiversations et les contre-ordres de l'autorité ecclésiastique de Lyon, le démon Isacaron croyait qu'un jour, sans attendre l'heure du trépas, il délogerait du corps

(1) Le cardinal de Bonald était aussi opposé à l'apparition de la Salette : il en fut l'ennemi déclaré. Voir *Defense et explication du Secret de Melanie*, par M. Amédée Nicolas, chap. II. p. 34 à 49 Nîmes, 1880.

(2) Voir le paragr. II, n° 16, ci-après.

(3) Voir l'historique dans le *Purgatoire*, année 1891, p. 657 à 661.

de sa victime, par la puissance de la Très Sainte Vierge et des exorcismes de l'Église, selon le Rituel romain. Il le désirait autant que Gay, car il souffrait cinquante fois plus dans son corps qu'en enfer, attendu qu'il était forcé par Dieu de prendre les intérêts de sa gloire et de travailler contre le royaume de Satan. Il le disait souvent. Mais il affirmait aussi « qu'il se laisserait tirer l'oreille » jusqu'au jour de l'exorcisme public et solennel.

En attendant, il se faisait connaître comme habile médecin. Bien des gens venaient, même de dix lieues à la ronde, le consulter dans leurs maladies. Il opéra de guérisons remarquables avec des remèdes fort simples. Ainsi en fut-il pour un jeune homme de vingt-trois ans, phthisique, abandonné des médecins de Lyon (1). Parfois, dans sa méchanceté, l'esprit malin causait des maladies, car il en a le pouvoir, comme l'enseigne l'Écriture-Sainte, et il se guérissait ensuite en un clin-d'œil. Il fit aux jambes de son possédé des plaies inflammatoires de la dimension d'une pièce de cinq francs et les lui *enleva* dès le lendemain.

Pendant les dix dernières années de son terrible supplice, Gay fut fréquemment visité dans sa misérable demeure, rue des Machabées, 72, paroisse Saint-Irénée, par de pieux et charitables Lyonnais, notamment madame T.... (2), qui y restait de longues heures par un sentiment de religieuse compassion. Aussi Gay lui disait-il : « Ah ! vous êtes pour moi comme une mère ! ».

Sa présence consolait le pauvre affligé, car pendant que des personnes pieuses causaient avec lui, le démon ne le tourmentait pas. Gay leur en témoignait sa reconnaissance avec des larmes de joie.

(1) Voir le paragr. II, n° 37, ci-après.

(2) Elle le vit pour la première fois le 30 octobre 1865.

« Quand je prie le bon Dieu, » disait-il un jour à cette vaillante chrétienne, « c'est pour qu'Isacaron soit forcé de me laisser me confesser. » Et le maudit de répondre : « Attends que non ! j'ai toujours dit que non ! avant que moi, Isacaron, on m'exorcise. C'est par ordre de ton Dieu : je ne suis pas le maître, moi ! Non, tu ne te confesseras qu'après avoir été exorcisé, délivré ! et tu ne peux être délivré que par un Ordre religieux, car il faut que l'on tra aille à ta délivrance par la prière, les austérités et la pénitence. Non, tu ne te confesseras pas avant que je sorte de ton corps ! Il n'y a pas de possession comme celle-là, il n'y en aura jamais de pareille. »

En 1865, un Père jésuite de Lyon voulut s'occuper de la délivrance du possédé, mais on le fit changer de résidence. Il songeait à créer une maison religieuse où l'on aurait recueilli les démoniaques pour en faciliter l'étude et la délivrance. Isacaron prétendait qu'il y en avait vingt-cinq à Lyon. — Quatre ans plus tard, celui-ci s'écriait : « Le possédé ne sera pas délivré par les jésuites : ils n'ont pas assez d'humilité pour cela !.... » « Le jésuite Deschamps a été le bourreau du possédé ! — Celui qu'on a fait partir était bon !.... » Tout en disant beaucoup de bien de plusieurs autres fils de saint Ignace, le prince infernal avait une préférence marquée pour les capucins, à cause, disait-il, de leur profonde humilité.

Le démon avait pris un si puissant empire dans le corps de sa victime qu'il l'empêcha, en 1866, pendant trois semaines, d'aller entendre la messe le dimanche. En l'apprenant, Mme T..... en fut si indignée qu'elle apostropha Isacaron par ces mots dignes de l'Apôtre des nations : « Au nom de Dieu, je te commande d'emmener monsieur Gay à la messe ! » Et l'esprit obéit en reconnaissant l'a dente charité de cette admirable chrétienne.

Bien qu'il fût très affaibli, Gay demandait toujours à cor et à cri sa délivrance. Ses supplications faisaient mal à voir et à entendre (1).

---

(1) Lettre de M. A. T. . . . insérée dans le *Purgatoire*, année 1888, page 309.

Pressé par sa profonde charité pour le possédé, M. H..., de Paris, aurait voulu l'emmener à Rome pour le faire exorciser. Mais le rusé Isacaron sut y mettre obstacle en disant que Gay devait être exorcisé en France. Ainsi, M. H... eut le regret de partir seul pour la Ville Sainte : il alla s'embarquer à Marseille sur le *Pausilippe* en mars 1867.

Madame T... n'avait pas de limites non plus dans sa charité. Sachant que Mgr Dubuis, évêque de Galveston au Texas, était Lyon, à elle obtint de sa bonté qu'il accordât une audience au malheureux possédé (1). C'était au mois de septembre 1867. Avant l'entrevue, Mme T... accompagnée d'une de ses amis, Mlle P. Solichon (2), alla trouver Gay à sa demeure. Il était cinq heures du soir et le pauvre homme déjeûnait seulement, tant le démon l'avait taquiné toute la journée. Gay pleurait, il était triste et accablé. Isacaron avait crié tout le jour contre le cardinal de Bonald, qu'il appelait le S... rouge. « Infâme ! disait-il, c'est toi qui me tiens dans ce corps ! c'est toi qui m'aides à tourmenter ce vieux garçon ! Viens voir mes œuvres ! »

Alors Mme T... demanda au démon si c'était Mgr Dubuis qui délivrerait le possédé, et Isacaron répondit : « Non ! non !... »

Cependant cette dame et son amie sortirent avec Gay, et Isacaron fut forcé d'amener sa victime au parloir des religieuses du Verbe incarné, rue du Juge-de-Paix, à Fourvière, où l'attendait Mgr l'évêque de Galveston. Une fois en sa présence, le démon obligea Gay à baiser les pieds de ce prélat, comme souvent il lui avait fait faire pareil acte d'humilité à l'égard de saints prêtres. Le pieux évêque releva paternellement le possédé et lui fit bon accueil, ainsi qu'aux deux dames qui l'avaient accompagné. Il l'interrogea, mais le démon se mit à crier, et ne voulut pas laisser parler sa victime, si ce n'est pour lui entendre offrir

---

(1) Mgr Claude-Marie Dubuis ayant donné sa démission d'évêque de Galveston, fut nommé évêque titulaire d'Arca dans le Consistoire du 19 janvier 1893.

(2) Bien connue à Lyon par sa piété et ses bonnes œuvres.

mille francs à Mgr Dubuis s'il voulait le délivrer, et plus encore après la délivrance. Après un moment, le malin esprit entraîna le possédé dans la rue. A ce sujet! Mme T... fait cette réflexion sur Isacaron : « C'est un monstre qui a tout gâté pour tromper Monseigneur et lui faire croire que Gay n'était pas possédé ! »

Avant de se retirer, elle dit à l'évêque américain : « Que pensiez-vous, monseigneur, de cet homme ? J'ai beaucoup prié et fait prier pour que le bon Dieu me détourne de m'en occuper, si c'est mal de secourir et d'aller voir ce pauvre affligé. » — « Non, madame, fit l'évêque, occupez-vous en toujours, ayez-en toujours soin, c'est un pauvre malheureux ! »

Après un laps de deux années, Mme T.... revenait sur cette visite et disait à Isacaron : « Lorsque nous avons accompagné M. Gay auprès de Mgr Dubuis, tu as fait en sorte que cet évêque ne pût reconnaître la possession, quand il t'a dit : « Qu'est-il arrivé à Galveston ? »

A cette observation, Isacaron répondit : « Dubuis ne m'a rien demandé au nom de Dieu ; je ne lui devais pas de réponse. « Nous autres démons, pour que nous parlions il faut qu'on travaille à nous expulser des corps.... Dubuis a induit en erreur les religieuses du Verbe incarné en leur disant après le départ du possédé, de ne pas croire à sa possession ». Or, en entendant cette déclaration du prince infernal Mme T.... se rappela fort bien que Mgr Dubuis avait fait, en sa présence, cette défense aux religieuses présentes, quand Gay fut parti. Or ni elle ni personne ne l'avaient jamais dit à celui-ci.

\*  
\*\*

Gay ayant appris que le R. Père Perrier, dont il gardait le meilleur souvenir, était venu résider à Lyon, dit à Mme T... « Demandez à ce bon Père qu'il prie la Sainte Vierge pour que je puisse me confesser. » Le religieux ne se le fit pas dire deux fois, il vint trouver le possédé chez lui, le 8 décembre 1867, avec un homme de bonnes œuvres, M. Blanc (1), espérant bien

---

1) De Lyon, rue des Ramparts d'Ainay.

qu'il pourrait confesser le pauvre affligé. Or il dit et fit tout ce qui lui fut possible pour tâcher d'arriver à un heureux résultat ; mais le démon lui déclara formellement que, d'après l'ordre de Dieu (?), le possédé ne se confesserait pas avant sa délivrance. Ainsi Isaacaron, imposa comme toujours la condition *sinè quâ non* et ôta à sa victime toute liberté de parler.

Ayant une grande estime pour M<sup>me</sup> T..., le R. Père Perrier lui recommanda de toujours s'occuper de l'âme du pauvre possédé et d'avertir à temps M. le Curé de Saint-Irénée. Il l'autorisa aussi à interroger le démon et à prendre note de tout ce qu'elle pourrait recueillir (1).

Le 25 décembre 1868, elle posa les cinq questions suivantes au démon possesseur, et celui-ci y répondit comme on va le voir :

1. M. Gay veut-il être délivré ?

*Réponse.* « Oui, ce sera pour lui un très grand contentement. C'est la divine Marie qui me fera décamper, et Gay ira au ciel, j'en réponds. Tous deux nous serons contents, moi encore plus que lui, car dans ce corps je ne fais pas mes affaires. »

2. Sera-ce un religieux, un prêtre ou un évêque qui le délivrera ?

*Rép.* « Ce doit être dans un couvent austère et Gay finira ses jours dans un monastère, (c'était son désir d'aller mourir à la Trappe ou chez les Capucins,) si ton Dieu le permet. Ce sera pour faire éclater la gloire de Marie, la divine Marie ! Tous les magiciens ensemble ne pourraient rien faire pour le délivrer, il faut que cela arrive par l'Eglise (2). »

---

(1) Le R. P. Perrier était originaire de Castres (Tarn). Pendant la guerre de 1870, les gardes nationaux de Lyon prétextant que les Pères jésuites de la rue Sainte-Hélène cachaient des armes, les conduisirent à la prison Saint-Joseph sur les quais du Rhône, pour mieux dévaliser leur maison. En partant à pied au milieu de ces espèces de bandits, le Père Perrier, plein d'indignation, les apostropha en disant à leur barbe avec son accent toulousain cadensé et sa franchise habituelle : « Vous n'êtes que des canailles ! Vous êtes tous des « canailles !! Oui, des canailles !!! » Et aucun de ces pauvres égarés n'osa riposter à cette verte leçon.

(2) Voir ci-après, paragraphe III, n° 42.

3. Cela arrivera-t-il bientôt ?

Rép. « Je n'en dis rien. » Et pour une bonne raison, c'est qu'il n'en savait rien.

4. Vous (les démons) deviez être très furieux le jour de la naissance de l'Homme-Dieu ?

Rép. « Elle brise nos forces... Ainsi, aujourd'hui Noël, je n'ai pas pu tourmenter le possédé comme à l'ordinaire. »

5. Quel est l'individu qui a maléficié M. Gay ?

Rép. « Je ne le dirai que quand je serai forcé par le ministre de Dieu, et peut-être partirai-je de ce corps sans le dire (1). Avant de le quitter, je me ferai bien tirer l'oreille, mais la divine Marie m'y forcera. (Il le croyait.) Dans ce corps, je travaille contre moi, mais je me venge sur le possédé quand les personnes qui m'ont consulté sont parties, parce que j'ai été forcé, soit de dévoiler leur conduite et de montrer l'horreur du péché, soit de leur parler de Dieu en ange comme avant ma chute ; mais, après, j'insulte Dieu et Marie, je blasphème et dis toutes sortes d'horreurs ! »

En 1869, Gay alla passer quelques mois à Lantenay son pays natal, pour régler ses affaires temporelles. Ecrivant à Mme T..., il lui disait dans sa lettre en date du 1<sup>er</sup> juillet :

---

(1) En octobre 1869, Mme T... réitéra la même question au démon, et celui-ci fit cette réponse : « Je le dirai forcément à l'exorcisme : il faut être *dépossédé* pour être sauvé ». Par ces dernières paroles, Isacaron laisse entendre qu'un possédé ne peut être sauvé qu'après avoir été délivré avant sa mort. Or cette insinuation est fautive, mensongère ; elle a été lancée à dessein par la malice du diable pour troubler l'âme d'Antoine Gay. En effet, bien des possédés ne sont délivrés qu'à l'instant de leur décès et par suite de celui-ci ; or cela ne les empêche pas d'être sauvés s'ils meurent en état de grâce, comme tout autre bon chrétien ; car un possédé, tout possédé qu'est son corps par le démon, peut être un saint et un grand saint dès ce monde, puisque la possession démoniaque n'est pas un obstacle à la sanctification de l'âme des malheureux possédés : c'est une épreuve ou une faveur, qui peut leur servir à mieux mériter le ciel, à y entrer plus vite.

« ... Le diable, le maudit Isacaron, est enragé contre moi, il me fait encore plus de mal ici qu'à Lyon. Je désire que l'on prie beaucoup pour moi, car ma fin avance. Moi, je prie le bon Dieu de me préparer à la mort et de me délivrer de mes ennemis, afin que je puisse faire une bonne mort. L'infâme Isacaron me dit que je vivrai encore plusieurs années, mais on ne peut pas compter sur la parole des menteurs... »

Le 3 août suivant, le possédé écrivait encore à la même personne qu'il appelait avec raison « ma bonne Dame. » Il la remerciait de sa compassion pour les affligés et ajoutait : « ... Je ne sais quand je pourrai retourner à Lyon ; il s'élève toujours des obstacles ; le monde se met du parti du démon... Mon affliction va toujours en augmentant. La religion est foulée aux pieds et cela me perce le cœur... J'ai reçu la lettre que la bonne Demeiselle Solichon a eu la bonté de m'écrire. Mais l'infâme Isacaron n'a pas voulu que je fis (*sic*) de réponse. Voilà quelques jours qu'il me disait : « Tu recevras une lettre de Lyon ; on est fort en peine de toi ; on ne sait que penser, on te croit malade... »

Gay termine en disant : « Je vous prie, ma bonne Dame T..., de présenter mes très humbles respects à votre confesseur (1). Vous lui direz que je me recommande à ses prières ; de ne pas m'oublier au Saint-Sacrifice de la messe et de faire prier pour moi. Vous présenterez mes très humbles respects à M<sup>e</sup> Solichon et à tous ceux qui s'intéressent à moi. J'ai été touché jusqu'aux larmes... Je finis en attendant la douce satisfaction de vous voir. Je vous prie d'excuser mon pauvre gribouillage.

« Votre très humble et obéissant serviteur, GAY.

« L'infâme Isacaron m'a dit : « Fais vite réponse. »

Dans sa lettre du 12 août, le possédé s'écriait : « ... Quand est-ce que la liberté me sera rendue ? me le sera-t-elle ? Je

---

(1) C'était le R. Père Perrier, jésuite de la résidence de Lyon. — Chaque fois que Mme T... le voyait, il lui parlait du possédé ou disait avec bonté : « Comment va monsieur Gay ? »

« l'espère toujours, mais je vois que la fin de ma vie approche et  
 « que l'on ne fait toujours rien pour la délivrance des possédés.  
 « N y a-t-il pas de quoi me faire gémir et m'alarmer ? »

Le 6 septembre suivant, Gay écrivait encore : « .... On ne peut  
 que pleurer en voyant qu'on me laisse sous la puissance des  
 démons. Que faire ? que devenir ?... » Et aussitôt Isacaron, tout  
 en se déclarant le grand conducteur du genre humain par l'im-  
 pudicité, se trouve saisi d'indignation contre le haut clergé de  
 Lyon, qui avait abandonné le malheureux possédé, et il fait  
 écrire à celui-ci cette verte semonce qui n'étonnera personne :

« Gent dénaturée, le souverain Maître me fait crier contre toi !  
 « Vous, prêtres, qui osez vous dire ministres de Dieu tandis que  
 « vous êtes les nôtres, dites-vous donc ministres des diables, et  
 « vous direz la vérité. Si vous êtes ministres de Dieu, pourquoi  
 « ne faites-vous pas l'ouvrage de Dieu, au lieu de faire l'ouvrage  
 « des démons ?

« Dieu a commandé à ses apôtres de nous chasser en son nom.  
 « Étant alliés avec les diables, vous ne voulez pas faire ce que  
 « le Tout-Puissant et souverain Maître a commandé, et vous  
 « empêchez même qu'on le fasse. Princes des prêtres, tremblez !  
 « Que de bien vous empêchez de faire ! que de mal vous faites  
 « sur la terre ! vous détruisez la foi, vous perdez les âmes au lieu  
 « de les sauver ! L'incrédulité a pris naissance chez vous ; vous  
 « avez enfanté le spiritisme, qui perd tant d'âmes ! vous faites  
 « remplir l'enfer de victimes ! O saints Apôtres, vous qui avez  
 « soutenu la foi au prix de votre sang, vous étiez pénitents ! et  
 « ceux qui tiennent votre place aujourd'hui ne connaissent pas la  
 « pénitence : ils ne veulent que la matière, le bien-être, les hon-  
 « neurs ; ils ne connaissent pas la charité ; ils sont hautains et  
 « cruels ; ils me tiennent dans le corps de cette victime : ils ne  
 « veulent pas qu'on me déloge ; mon roi, Satan, les conduit ! Ils  
 « m'aident à tourmenter le possédé. Ils sont si....

« Vous, prétendus savants, vous avez la science des diables  
 « pour perdre les âmes. Vous avez étudié, dites-vous ? Ets-ce  
 « les démons qui vous ont instruits pour damner les âmes ?  
 « Tremblez, malheureux ! Tout ce que peut faire le souverain  
 « Maître ne vous épouvante pas : l'enfer vous épouvantera-t-il ?

« Je ne dis pas que tout le clergé soit dans l'aveuglement et dans  
« l'injustice, ni tout le peuple : Dieu a dit qu'il serait avec son  
« Eglise jusqu'à la consommation des siècles. Or, ceux qui com-  
« posent l'Eglise sont le bon clergé et le bon peuple, dont le  
« nombre est petit dans ce siècle de ténèbres qu'on ose appeler  
« siècle de lumière.

« Mon maudit roi, depuis qu'il est déchaîné, fait un ravage  
« épouvantable sur la terre (1). O souverain Maître ! tu me fais  
« travailler contre moi-même, contre l'enfer ; tu me forces à  
« dévoiler la vérité par des écrits et par des cris terribles par la  
« bouche du possédé. »

Gay quitta Lantenay dans le courant de septembre pour rentrer à Lyon.

\*  
\*  
\*

La veille de l'ouverture du Concile du Vatican, 7 décembre 1869, il fit écrire au Saint-Père une lettre qu'il signa, pour lui demander que la vénérable assemblée s'occupât de la situation des possédés de notre époque et voulût bien faciliter leur délivrance. A sa lettre, Gay joignit une supplique dictée par le démon Isacaron. Après quatre lignes de préambule, l'esprit infernal s'inclinant devant l'ordre de Dieu, débute en ces termes : « Le sou-  
« verain Maître veut que la délivrance des possédés (par les  
« exorcismes), soit rendue libre, publique et solennelle, comme  
« elle l'était autrefois, afin que la foi reprenne une nouvelle  
« vigueur. C'est Satan, lui, le roi des enfers, qui empêche le  
« clergé de s'occuper des possédés ; ce maudit roi a cherché tous  
« les moyens pour détruire la foi. Depuis qu'on a brûlé le  
« magicien Grandier, le clergé a peur qu'il se trouve encore des  
« prêtres magiciens... Je dis que si le clergé avait délivré les pos-  
« sédés, le spiritisme n'aurait pas eu lieu : mais cela fait des  
« millions de victimes pour l'enfer.... »

---

(1) Voir plus loin le paragraphe IV, nos 32 et 33.

Dans cette supplique, Isacaron affirme qu'il y avait alors vingt-cinq possédés dans la seule ville de Lyon, et quatre mille dans la France entière avec ses dépendances. Exagérait-il à plaisir? ou cela s'explique-t-il par cette autre affirmation : « Il y a des gens qui sont possédés sans le savoir, et d'autres qui savent qu'ils le sont eux-mêmes, mais qui ne veulent pas que le public le sache. »

Pie IX de sainte mémoire devait d'autant mieux comprendre l'utilité et l'opportunité de ces sortes de suppliques qu'une possédée d'Avignon, tourmentée par soixante-douze démons, avait été obligée, en 1854, pour en être délivrée, d'aller le trouver à Rome, au Vatican même. Nous donnons la relation de cette possession à la fin de ce volume.

Gay avait le plus vif désir de faire une confession générale au R. Père Perrier. Un jour du mois de mars 1870, il disait à Mme T..... : « Dites donc à votre bon Révérend Père que je voudrais me confesser, faire une confession, à lui, de ma vie entière. » Soudain Isacaron s'écrie avec vivacité : « Non, tu ne te confesseras pas, boug...! »

Ensuite Gay continua en ces termes : « Je ne puis de moi-même me mettre les bras en croix, eh bien, lui, (le démon) me les y met tous les jours, longtemps, et c'est lui-même qui les fait baisser ; puis il me dit : » Vois-tu, possédé, il vaut mieux souffrir que de ne pas souffrir. C'est par la souffrance que l'on va au ciel. Ton Dieu a bien souffert par amour pour toi pour te sauver ! Le Saint des saints a dit : Heureux ceux qui souffrent ! malheur à ceux qui rient !... »

Le 1<sup>er</sup> mai, M<sup>me</sup> T..... faisait cette question à Isacaron : « M. Gay va-t-il être délivré ? » Et aussitôt le démon répondit : « Pas prêt d'être délivré ! Ses jambes sont enflées, il en souffre jour et nuit. » De grosses varices l'obligeaient à porter des jambières de peau de chien ; il avait aussi une énorme hernie.— La charitable visiteuse ayant ajouté : « Cet homme ne devrait pas sortir, mais rester ici, » le malin esprit s'écria : « Jamais il n'aura eu plus grand démolisseur que moi ! »

A cette date, il y avait plus de quinze ans que Gay n'avait pu se confesser ni faire ses Pâques. Que l'on juge de son état d'abandon ! Aussi Isacaron poussait-il des cris de tonnerre épou-

vantables contre le clergé. « Il y a de quoi frémir ! s'écriait le « 22 mai, le pauvre affligé ; je ne puis plus rester dans ma cabane ! Oh ! quel horrible démon, sale, puant, abominable, infâme ! »

Le malheureux délaissé pleurait sans cesse. C'était désolant, dit un témoin, de voir cet homme ! « Tout ce que je puis dire « et faire, ajoutait Gay, c'est d'appeler à mon secours la Sainte « Vierge et saint Joseph..., mais alors cet ignoble démon me « fait encore plus souffrir : il rit en faisant ses abominations, il « crie tout haut ce qu'il me fait, il me met tout nu comme un ver « et me fait ressentir son feu impur dans tout le corps. J'aime « encore mieux souffrir des maux de jambe que d'être tour- « menté si affreusement !... » Quelle horrible situation ! un monstre de l'enfer s'acharner ainsi contre un pauvre vieillard de quatre-vingts ans ! Ah ! maudit Isacaron, tu mérites bien ton titre de cochon infernal ! Quelle bête immonde !

Isacaron gardait rancune à Mgr de Bonald. Au mois d'octobre 1869, il disait malicieusement comme pour se venger de n'être pas exorcisé : « J'aurai le Cardinal en enfer ; c'est aussi « vrai que, moi, j'y rentrerai ; il empêche si bien qu'on nous « délivre ! Il aurait dû commander au lieu de permettre au curé « d'Arç. Il mourra avant le Possédé, et je dirai où il sera après « sa mort, oui, où il sera logé. Je crois qu'il ne sera pas damné. » Ainsi, le Maudit rectifiait de suite, forcément sans doute, son assertion mensongère.

Le cardinal de Bonald mourut pieusement le 25 février 1870, à l'âge de 82 ans, après quarante-sept années d'épiscopat. Alors Isacaron clama : « Je l'ai toujours dit qu'il mourrait avant le « Possédé ! il est pour sûr en purgatoire !... »

Mgr Ginoulhiac, évêque de Grenoble, fut choisi pour son successeur. Nommé le 2 mars, il fut préconisé le 26 juin et prit possession du siège archiepiscopal de Lyon le 11 août.

Or, dès le 6 mars, M<sup>me</sup> T.... posait ces deux questions à

Isacaron : « Mgr Ginoulhiac sera-t-il bon pour l'affligé ? Est-ce  
 « lui qui le fera délivrer ? Et le démon de répondre : « Je n'en  
 « sais pas plus que toi pour la délivrance ; je ne le crois pas  
 « mauvais évêque ; tant pis si je mens, les hommes peuvent  
 « changer. Pour être meilleur que Bonald, il l'est : il n'aura pas  
 « peur de parler au possédé, il craint Dieu et ne craint pas le  
 « monde comme Bona'd. »

Le nouveau primat des Gaules connaissait Gay et sa possession diabolique, depuis son pèlerinage à la Salette en 1855. Cependant « il a sauté en l'air quand M. Ség... lui parla de moi, » dit Gay à M<sup>me</sup> T.....

Accompagné de cet ami, le possédé alla voir Mgr Ginoulhiac à l'archevêché. Le prélat lui témoigna toute sa compassion et dit à M. Ség., à la fin de l'entretien qui fut un peu bruyant par suite des colères d'Isacaron : « Je vais tout de même lui donner ma bénédiction. »

Un jour que Gay parlait de cette visite à M<sup>me</sup> T....., l'esprit malin fit cette réflexion : « Il (l'archevêque) faisait bonne mine au possédé, parce qu'il avait peur que je crie contre lui, comme je criais contre l'un de ses grands vicaires, qui a composé des livres contenant des mensonges. »

Longtemps avant l'installation de l'évêque de Grenoble sur le siège de saint Pothin, Isacaron avait annoncé qu'il ne serait pas plus favorable à la possession que les autres évêques, comme l'avenir l'a malheureusement confirmé. Cependant le nouveau vicaire général, M. l'abbé Thibaudier, sut reconnaître la réalité de la possession ; mais sa vertu d'humilité l'empêcha de se mettre en avant (1).

---

(1) Né à Millery (Rhône) le 30 septembre 1823, l'abbé Odon Thibaudier entra en 1844 dans la Société des prêtres de Saint-Irénée, de Lyon, dite maison des chartreux, fondée par le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, et en 1850 il fut nommé professeur de philosophie. En 1869 le cardinal de Bonald lui confia la direction d'une école de hautes études ecclésiastiques, dont il venait de jeter les bases à Lyon. L'abbé Thibaudier en fut en réalité le fondateur, comme il en resta l'âme, le ferme soutien. Mgr Ginoulhiac, en 1870, l'associa à son administra-

Pendant la guerre de 1870-71, le démon se déchaîna encore avec plus de violence contre sa victime. Ce fut pour Gay un martyr des plus affreux. « Cette bête est enragée, disait-il ; tous les jours Isacaron crie contre le clergé et me fait mettre les bras en croix pendant très longtemps. Je crains bien qu'on me laisse mourir dans cet état... » Néanmoins il oubliait volontiers ses malheurs pour s'occuper des peines des autres et donner de bons conseils.

Il ne voulait pas mourir sans revoir son neveu et filleul, prêtre ; mais celui-ci le délaissant, les amis du possédé ne se crurent pas obligés de l'en avertir, puisque ce neveu méconnaissait ses devoirs envers son oncle.

Le 18 janvier 1871, M<sup>me</sup> T..... était chez Gay. Elle demanda à Isacaron si le vomitif qui venait d'être ordonné par des médecins à une petite fille, sa nièce, serait efficace. « Un vomitif tue-rait cette enfant, répondit-il. Quelle gaucherie ! qu'ils sont éniais ces médecins ! Il faut lui faire prendre d'abord sirop vermicifuge à deux cuillerées à bouche pour commencer.... Ce sont des vers qui la minent ! » Et l'enfant fut bientôt guérie.

Un jour (c'était le 22 janvier), Isacaron annonçait à Gay la visite de son amie dévouée, longtemps avant son arrivée, en s'écriant : « M<sup>me</sup> T..... vient à grands pas ! » En effet, sa charité la pressait d'apporter des paroles de consolation au pauvre affligé, qui se lamentait plus que jamais d'être abandonné à son malheureux sort. — Un autre jour, le Maudit prévenait encore son possédé en lui disant : « Aujourd'hui tu ne verras pas M<sup>me</sup> T..... ; elle va se promener avec son mari. » Or c'était l'exacte vérité.

---

tion comme vicaire général, et en 1875 Pie IX le préconisa évêque titulaire de Sidonie, pour être l'auxiliaire de l'archevêque de Lyon. Mgr Thibaudier fut promu en 1876 à l'évêché de Soissons et passa au siège archiepiscopal de Cambrai le 2 février 1886. C'était un penseur, un lettré, un esprit judicieux et observateur. Il est mort en saint le 9 janvier 1892. — Voir *l'Emancipateur* de Cambrai du 9 janvier 1892.

Quelques semaines avant sa mort, une fois qu'il changeait de linge, Gay fut épouvanté : il croyait toucher sa chemise, tandis que c'était sa peau qui se détachait flasquement de tout son corps, par suite de ses horribles tortures physiques. En racontant ce fait, il ajouta : « Je vois bien que ma fin approche, le sang se retire des chairs. »

\*  
\*\*

Le 4 juin 1871, Mme T.... alla le voir pour le consoler selon sa chrétienne habitude. Elle y resta environ une heure et demie. Elle le trouva très souffrant : il répétait comme toujours qu'il touchait à sa fin et ne serait pas *délivré*. Il était très accablé par l'envie de dormir. Trois fois sa visiteuse le retira de son assoupissement parce qu'elle avait à lui parler, mais il y retombait toujours. — Depuis près de deux mois, il n'avait pu aller à la messe : il marchait trop difficilement pour s'aventurer au loin dans les rues ; il avait même fait plusieurs chutes dans sa chambre, à cause de sa grande faiblesse et de l'enflure énorme de ses jambes.

Averti de l'aggravation de la maladie de son paroissien, M. le curé de Saint-Irénée s'empressa d'aller près de lui. Le 13 juin 1871, jour de la fête de saint Antoine de Padoue, son illustre patron, tant de fois vainqueur du démon, ce digne prêtre voulut le confesser, mais Isacaron rendit comme toujours son possédé muet à cet égard ; M. le curé lui donna néanmoins l'absolution, puis l'extrême-onction que le moribond reçut avec de grands sentiments de contrition et d'amour de Dieu. Un quart d'heure après il expirait en présence de son bon pasteur qui avait voulu l'assister jusqu'à son dernier soupir et refouler au fond de l'abîme éternel l'infâme Isacaron et ses deux compagnons de captivité.

Rien ne trouble sa fin : c'est le soir d'un beau jour !

Ainsi finit le long martyre de ce vaillant chrétien, mort à l'âge de quatre-vingt-un ans, après avoir vécu un demi-siècle dans les chaînes et l'intimité d'un des plus redoutables princes de l'enfer ; mais, grâce à Dieu et à des efforts héroïques, il sut se sanctifier

dans ce lamentable état et mériter sans doute une glorieuse couronne dans la céleste patrie.

Dieu a permis qu'il mourût sans être exorcisé et sans pouvoir même se confesser, afin probablement que l'autorité ecclésiastique vînt un jour à mieux comprendre qu'elle doit s'occuper avec sollicitude des malheureux possédés du démon, et que c'est un péché grave de les abandonner impitoyablement à eux-mêmes, comme elle l'a fait pour Antoine Gay.

Contraste étrange : Gay vivait saintement et Dieu ne permit pas sa délivrance, tandis qu'un possédé, fort libertin, ne méritant pas d'être délivré le fut par les exorcismes de saint Mesmin, abbé du monastère de Mici, près d'Orléans, au VI<sup>e</sup> siècle. Ainsi les jugements de Dieu sont impénétrables.

Le dirons-nous?, Antoine Gay fut considéré par ses pieuses amies lyonnaises comme un *martyr* digne d'être invoqué.

Voici un fait qui pourrait peut-être confirmer leur croyance. Il se passa à Lyon en 1875 : mais nous ne le publions bien entendu que sous les réserves voulues en pareille matière.

Le jour de la Toussaint, Mme T..... priaît pour son amie, Mlle M..... B....., gravement malade depuis une année. Elle invoquait la sainte Vierge et tous les saints en union avec M... le Curé d'Ainay et les amies de la malade, qui toutes avaient bien connu le malheureux possédé et lui avaient témoigné leur chrétienne compassion. Mme T..... promit une neuvaine aux âmes du purgatoire et une messe à la même intention, en demandant à Dieu avec une confiance filiale que si l'âme d'Antoine Gay avait quelque pouvoir au ciel, il lui soit permis de le manifester en faveur de Mlle M... B... La neuvaine fut commencée pour demander la guérison de la pauvre malade. Tous les jours Mme T... récitait le chapelet des morts avec Mlle M... B... et les amies de celui qu'elles appelaient « le martyr baffoué, calomnié, torturé. » Au milieu de la neuvaine, le médecin, qui soignait cette malade depuis plus d'un an, constata avec étonnement un mieux sensible. La guérison fut bientôt complète, et il la considéra comme « un vrai miracle. »

Dans les paragraphes suivants, au nombre de cinq, nous groupons de nombreux témoignages et certificats en faveur d'Antoine Gay et de sa possession diabolique, puis les preuves, aveux, notes, relations de pèlerinages, etc., recueillis en grande partie durant les années 1850 à 1853 par M. H..., zélé catholique parisien, qui dans un voyage à Lyon, en 1850, avait fait connaissance du possédé par l'intermédiaire de l'honorable docteur Pictet, médecin à la Croix-Rousse,

En 1873, il nous avait communiqué ses notes et documents, mais des raisons indépendantes de notre volonté ne nous permirent pas de les mettre en œuvre à cette époque : la Providence nous en réservait des complétifs très intéressants qui nous décidèrent à composer ce livre en l'encadrant d'une notice biographique esquissant l'histoire de la possession.

Nous extrayons de plusieurs des lettres de notre honorable correspondant et collaborateur consciencieux les passages suivants :

« Aujourd'hui je m'explique pourquoi le démon a été forcé de me dire tant de choses, c'est qu'il faut sans doute que mes notes paraissent au grand jour, afin que l'on s'occupe sérieusement de délivrer les possédés et les obsédés, car il y en a toujours d'un côté ou d'un autre, Je crois que le démon a assez prouvé la nécessité de délivrer les possédés, sans qu'il soit besoin d'insister sur les devoirs des évêques à cet égard.

« La plupart des notes que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, ont été écrites par moi de 1850 à 1853, pendant que le prince infernal Isacaron parlait. Sauf quelques notes que le démon a été forcé de dicter au possédé, j'ai tout écrit. Au commencement, j'avais recueilli les choses de mémoire, mais, comme j'en ai peu, le démon fut obligé de me corriger mes premières notes, en me disant ce que j'avais oublié, et il l'a fait avec une facilité étonnante, à la façon d'un homme savant possédant bien son sujet.

« Des certificats m'ont été envoyés par le vénérable M. Blanc, président de l'œuvre de Saint-François de Sales, à Lyon. Il n'a pas voulu se dessaisir des originaux, mais les copies que j'en ai faites sont textuelles. M. Blanc a eu à lutter contre des prêtres pour défendre la vérité de la possession de Gay. Il était un des protecteurs de ce pauvre affligé. S'il a recueilli d'autres preuves

ou documents, il faut espérer qu'ils seront un jour divulgués, car il ne m'a été possible de rassembler que le sixième environ des paroles qu'Isacaron a proférées en trente-cinq ans.

« Le démon avait été contraint de me donner des preuves très fortes de cette possession, en répondant à plusieurs de mes pensées secrètes. D'un autre côté, il avait tâché de me tendre des pièges en flattant mon amour-propre: j'ai dû me tenir sur la réserve et être prudent. J'ai fait ce que j'ai pu, dans mes voyages, pour faire exorciser Antoine Gay : tout ce que l'on a tenté à Lyon et ailleurs a échoué. Avec la meilleure bonne volonté, il est souvent difficile de faire le bien.

« Après avoir étudié cette possession pendant quinze ans, j'ai laissé dormir mes notes depuis bien des années ; mais lorsque j'ai acquis la certitude de la mort de Gay, j'ai relu ces notes et je pense que si j'ai recueilli tant de preuves, ce n'est pas pour moi seul, ni pour les laisser sous le boisseau. Tel est aussi l'avis de mon directeur.

« A Lyon, des personnes charitables envers Gay et ses protecteurs, croyant fermement à sa possession, n'ont pas eu de preuves particulières : Isacaron n'en donnait pas à tout le monde. A moi, il a été forcé, *contre sa volonté*, de me dire trop de choses pour qu'elles restent dans l'oubli. Je crois qu'en les publiant vous travaillerez à la gloire de Dieu et au profit du prochain, notamment des personnes qui ont charge d'âmes. Je n'ai pas d'autre but. Et, s'il plaît au Ciel, cette publication portera un certain coup aux frondeurs de l'ordre surnaturel. »

M<sup>me</sup> T....., de Lyon, a fait copier tous les certificats originaux déposés par Gay chez M. Blanc. Nous avons eu ces copies en mains, ainsi que d'autres pièces et de nombreuses notes qui furent écrites soit par ordre du démon, soit dans le but de pouvoir mieux solliciter la délivrance du possédé. M. Blanc étant décédé, nous espérons que ses héritiers auront à cœur de nous confier le dossier d'Antoine Gay, dont ils doivent être détenteurs.

Si la mort n'était venue ravir trop tôt à la cause catholique le vaillant comte Louis de Cissey, il aurait fait un livre sur Antoine Gay, dont il avait reconnu la possession diabolique.

Dès que les notes et documents seront tous colligés, on pourra

publier un second volume, ou écrire l'histoire de ce démoniaque extraordinaire sous une forme définitive ; car ce premier essai ne renferme qu'un coup d'œil historique d'ensemble et une partie seulement des matériaux préparatoires à la composition d'un utile et intéressant livre.

En attendant, prière aux personnes qui possèdent des renseignements ou des documents, de les communiquer à M. Collin La Herte, à Montargis (Loiret).

---

## UNE GERBE LUMINEUSE

**Quarante-deux témoignages sur Antoine Gay, classés par ordre de date, et preuves diverses de sa possession diabolique.**

**N° 1. *Certificat de M. l'abbé Durand, curé de Saint-Irénée, à Lyon (Rhône).***

Lyon, Saint-Irénée, 24 mars 1836.

Au Révérend Père Abbé de la Trappe d'Aiguebelle,  
près Montélimar (Drôme).

Le nommé Antoine-Louis Gay, menuisier, mon vertueux paroissien, me demande un Certificat pour se présenter à Votre Révérence ; je le lui donne d'autant plus volontiers que je n'ai qu'à dire du bien de lui sous tous les rapports. C'est un des hommes les plus édifiants de la paroisse, estimé et chéri de tous ceux qui le connaissent ; en outre, c'est un excellent ouvrier dans sa profession.

DURAND, curé de Saint-Irénée.

**N° 2. *Lettre de M. l'abbé Nicod, curé de la Croix-Rousse, près Lyon, au R. P. Abbé de la Trappe d'Aiguebelle.***

La Croix-Rousse, le 12 novembre 1843.

Mon Révérend Père Abbé,

Je n'ai point l'honneur d'être connu de vous, mais votre charité ne m'est point cachée, et plusieurs fois dans le secret de mon cœur, et après Dieu, je vous ai remercié des prières que vous avez faites pour ma filleul, sœur Sainte-Louise, religieuse de Saint-

Charles, attachée à la maison de Brignais, près Lyon, et à la faveur desquelles elle a obtenu une santé humainement désespérée.

Permettez-moi de saisir cette occasion de vous faire parvenir l'hommage de ma vénération et de ma reconnaissance, de me recommander à vos prières et de recommander à votre charité un homme qui est bien rigoureusement éprouvé et qui va se présenter à vous, afin d'obtenir un soulagement spirituel à son affligeante position.

Il y a sept ans, à peu près, qu'un homme, bon et fervent chrétien (c'est le témoignage que lui rendent et que lui ont constamment rendu les personnes qui le connaissent depuis de longues années), quitta la Trappe par suite d'une infirmité qui ne lui en permettait pas le séjour plus longtemps. Depuis un peu plus d'un an, cette infirmité s'est annoncée avec des signes de la possession démoniaque. Parmi les nombreuses personnes qui l'ont vu et entendu, la plus grande partie sont restées convaincues de la réalité de la possession; mais ceux qui n'ont examiné l'homme qu'avec un sentiment de curiosité, de prévention, et peut-être avec cet esprit de scepticisme si généralement répandu aujourd'hui quand il s'agit de faits surnaturels, sont restés dans l'incrédulité; je vous l'avouerai même avec douleur, les supérieurs ecclésiastiques, sans prendre la peine de voir, d'examiner, ont permis seulement l'exorcisme au saint tribunal. Mais cette permission me paraît et a été jusqu'à ce jour insuffisante. On craint la publicité; et, arrêté par cette crainte, on se refuse à tout ce qui serait officiel.

Cependant il y a peu de mois que le *Journal des Débats* rapportait, avec un sentiment non irrégulier, le succès des exorcismes faits par un évêque sur un possédé qui fut délivré (1). En Espagne, dans le cas de doute, on emploie les exorcismes: ils font ou non ressortir la vérité de la possession.

Ce qu'il y a de certain, dans la possession dont il s'agit et que je crois vraie, c'est que le diable, par la bouche du possédé, a

---

(1) En 1893, le même journal, mu par un sentiment de noble loyauté, a su prendre la défense de la religion en parlant de la possédée de Gif (Seine-et-Oise), qui fut exorcisée par son vaillant curé. Voir aux Annexes paragr. V, à la fin de ce volume.

annoncé à l'avance plusieurs choses qu'humainement on ne pouvait savoir ; c'est que l'état de la conscience de plusieurs leur a été dévoilé et que des conversions frappantes en ont été le résultat.

J'ai eu passagèrement entre les mains un ouvrage qui contient le récit d'une possession assez analogue à celle-ci, et où l'on fait cette réflexion qui m'a frappé : Les signes de la colère de Dieu sont : 1° les doctrines enseignées par les hommes de l'erreur ; 2° les fléaux dévastateurs ; 3° le démon forcé parla Vérité même, à s'établir le prédicateur de la vérité par l'organe d'un possédé.

Je vous prie, mon Révérend Père, d'examiner avec cet esprit de Dieu dont vous êtes rempli, quelle est au juste la situation de cet homme.

Votre charité ne le laissera pas dans ce triste état où il apparaît à tant de monde. S'il vous semble tel, veuillez employer pour sa délivrance la force des exorcismes, ou bien soyez assez bon pour lui donner un écrit qui atteste à Mgr l'Archevêque de Lyon votre opinion à ce sujet. Son Éminence, je n'en doute pas, aura pour votre avis toute la déférence qu'il mérite.

Agréez, mon Révérend Père, etc.

NICOD, curé de la Croix-Rousse.

N° 3. *Certificat de M. le docteur Pictet, médecin à la Croix-Rousse-Lyon.*

La Croix-Rousse, 14 novembre 1843.

Nous, soussigné, docteur en médecine, résidant à la Croix-Rousse, certifions que le sieur Gay, porteur de la présente attestation, a été soumis à notre investigation par M. l'abbé Collet et par M. Nicod, curé de cette ville, d'après le vœu de Mgr le Cardinal-Archevêque de Lyon, pour qu'il fût examiné par les médecins ; ce qu'ayant fait très scrupuleusement pendant quatre mois et journellement dans toutes les situations et à toute heure, telles qu'à l'église, à la messe, en faisant avec lui le chemin de croix, en conversation publique et particulière, à table, en chemin, etc., etc., nous n'avons pas pu découvrir la moindre

altération physique et morale ; qu'au contraire il jouit d'une parfaite santé et de corps et d'esprit, d'une rectitude de jugement et de raison, peu commune, qui n'éprouve jamais la moindre altération, pas même dans les crises extraordinaires qui se répètent inopinément et fréquemment en lui, sous l'influence d'une cause occulte inappréciable naturellement par les moyens de notre art, qui fait agir son corps et qui parle par sa bouche, indépendamment de sa volonté.

Nous attestons, en outre, que nous étant identifié avec M. Gay par la prière et une abnégation entière de nous-même, de notre science et de notre propre raison pour implorer l'assistance de l'Esprit-Saint, nous demeurons convaincu que cet état extraordinaire ne peut être qu'une possession ; et cette conviction nous est d'autant plus acquise qu'à notre première entrevue particulière avec M. Gay, *l'extraordinaire* qui parle par sa bouche, est allé au fond de notre conscience, nous a fait l'histoire de notre vie depuis l'âge de douze ans, et nous a dit des particularités qu'il n'y a que Dieu, notre confesseur et nous qui les sachions ; et nous avons été témoin que la même chose s'est répétée vis-à-vis d'autres personnes, dont plusieurs se sont converties.

C'est pour rendre hommage à la vérité que nous nous faisons un devoir de recommander le bon monsieur Gay à la sollicitude et charitable paternité des Révérends Supérieurs et à tous les Pères de la Trappe.

PICRET, médecin.

N° 4. *Lettre de M. l'Abbé Collet, supérieur de l'orphelinat, rue de l'Enfance, à la Croix-Rousse, Lyon, au Révérend Père Abbé de la Trappe d'Aiguebelle.*

Le 14 novembre 1843.

Mon Révérend Père,

Au moment où je vous écrivais ma première lettre pour un jeune tailleur novice, lettre dans laquelle je me contentais de recommander à vos prières un pauvre M. Gay, ancien novice de votre communauté d'Aiguebelle, je ne pensais pas que le lendemain de l'envoi de ma lettre la divine Providence elle-même

nous ferait prendre à son égard une décision qui le mènerait lui et plusieurs autres novices aux pieds de Votre Révérence.

En retardant le départ de quelques jours à cause de certains préparatifs, la divine Providence nous a amené le jeune Nativet, de Lyon, que vous aviez reçu il y a trois semaines, et qui par tentation vous a quitté depuis quelques jours ; nous l'avons bien encouragé à suivre son remords qui le presse de repartir à Aiguebelle. Il connaît bien le pauvre M. Gay et pourra déjà vous en dire quelque chose. M. Gay vous remettra à l'appui de ma demande pour lui :

1° Une lettre des Révérends Pères Capucins de Lyon ;

2° Une autre lettre de notre digne et savant Curé de la Croix-Rousse ;

3° Une autre d'un docteur-médecin, M. Pictet, très pieux, qui a examiné pendant quatre mois l'état de M. Gay avec un zèle et un dévouement éminemment charitable et chrétien ;

4° Une lettre d'un autre médecin-docteur de Lyon, M. Berlioz père, si distingué par sa piété et ses talents (1).

Je regrette de me voir pressé et occupé de tous côtés, et d'avoir si peu de temps pour vous donner d'amples détails très intéressants au sujet de cette triste situation. Nous l'avons suivi et soigné, M. Gay, du matin au soir dans notre établissement, pendant six mois ; nous avons eu une quantité de faits qui seraient fort difficiles à expliquer si l'on n'admettait pas la possession. Moi, j'ai été témoin de la manifestation des péchés dévoilés à dix personnes ; ensuite grand nombre de personnes m'ont déclaré que leurs péchés leur ont été dits bien positivement en secret par la bouche de M. Gay. Je puis vous dire que la présence de M. Gay parmi nos orphelins a servi à ranimer la foi et la piété....

J'ai vu plusieurs pécheurs vraiment convertis. J'ai fait mon rapport dans le temps à l'autorité ecclésiastique. M. le Curé de la Croix-Rousse, ainsi que M. le docteur Pictet ont affirmé e

---

(1) Nous n'avons pas encore eu en communication le texte de cette lettre du docteur Berlioz, ni celui de la lettre des Pères Capucins de Lyon.

attesté devant moi, à Mgr notre cardinal de Bonald, que le *possédé* leur avait dit des choses secrètes que personne au monde ne pouvait connaître de leur intérieur et de la vie privée.

Enfin, Mgr a donné l'autorisation de l'exorcisme secret au confessionnal seulement ; il a été dit à M. le Curé de la Croix-Rousse que plus tard on verrait pour l'exorcisme solennel ; et en attendant il n'a pas voulu qu'il demeurât dans notre établissement ni dans la communauté des R. Pères Capucins, qui sans cela, l'auraient reçu. Défense de le recevoir même dans aucun établissement de son diocèse, non pas que sa présence soit dangereuse pour les personnes d'une maison, mais à cause de l'esprit du jour (1) ; de manière que ce pauvre M. Gay se trouve abandonné à lui seul tout le jour. Quant au temporel, il paie bien sa pension partout où il va : chez nous il a bien payé ; mais son besoin, c'est pour le spirituel.

M. le Curé de la Croix-Rousse a eu la bonté de lui donner une chambre dans sa cure ; il le voit bien de temps en temps et moi aussi quand je viens pour continuer de le confesser, comme monseigneur m'en a chargé ; mais, le reste du temps, il est livré à lui-même, et le maudit esprit infernal, malgré toutes les précautions, le souille d'une manière horrible..., en dépit de toutes les prières, les disciplines et les jeûnes, et malgré l'exorcisme secret...

Tous les hommes de bien qui le connaissent, ont reconnu qu'il fallait absolument qu'il fût dans une retraite de communauté d'hommes de pénitence, qui l'aideraient à poursuivre continuellement le démon. Il possède huit à dix mille francs en propriété rurale de bois estimée à ce chiffre. Il est tout disposé à tout sacrifier pour la communauté qui voudra le prendre, l'exorciser et le délivrer d'une si affreuse position. Il ne désire sa délivrance que pour se consacrer tout entier aux austérités de votre vocation. D'ailleurs, avant d'être possédé, il a fait vœu de se faire Trap-

---

(1) C'est-à-dire parce que les esprits vulgaires, ignorants, superficiels et irréfléchis ne veulent pas croire aujourd'hui à la possibilité et à l'actualité des possessions diaboliques, encore qu'il y en ait toujours eu et qu'il y en aura toujours.

piste. Ainsi, vous voyez, mon T. R. Père, que toutes les circonstances semblent crier jusqu'à vous, que c'est la divine Providence qui veut le remettre entre les bras de votre paternelle charité. Ce pauvre enfant, qui est vraiment un agneau d'humilité, de douceur et de charité ne respire que pour la gloire de Dieu et le salut des pécheurs. Si vous voyiez comme M. le curé de la Croix-Rousse et M. Pictet l'affectionnent et moi aussi, et toute notre maison et toutes les personnes qui ont demeuré seulement un jour avec lui ! Il n'est ni aliéné, ni fourbe ; en six mois de temps qu'il est demeuré chez nous, nous n'avons pu trouver une seule absence d'esprit, ni un manque de logique. Je défie qui que ce soit de trouver l'ombre de duplicité dans ce bon M. Gay, ni le plus petit mot de mensonge, ni la moindre action de dissimulation.

J'espère donc que vous aurez la charité de le prendre d'abord pour un mois de retraite ; il vous paiera généreusement ; vous lui ferez faire une confession générale, et vous verrez, avec la grâce de Dieu, par vous-même, s'il agit par l'esprit de Dieu, du démon ou de l'homme. Vous avez plus de temps, plus de moyens et plus d'aides que moi pour la poursuite d'une chose si importante pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Plusieurs fois le démon a crié par sa bouche qu'il serait exorcisé par un ordre religieux et qu'il suivrait sa première vocation. Ainsi tout s'accomplira par votre sainte charité, qui se gardera bien de ne jamais renvoyer un si bon enfant du bon Dieu et de sa sainte Mère, car il ne respire que pour la Trappe. Dans tous les cas, en le prenant d'abord pour quelques semaines, le bon Dieu bénira votre charité et permettra une plus grande manifestation du surnaturel ; et le témoignage d'une si nombreuse et si sainte communauté que la vôtre sera d'un grand poids pour obtenir la grâce de l'exorcisme solennel. Mais je ne pense pas que je fasse injure à votre charité en la sollicitant si longtemps. On m'attend de tous côtés.....

Veuillez bien agréer d'avance mes très humbles remerciements et mon profond respect.

L'Abbé A. COLLET, prêtre.

N° 5. *Certificat de M. l'abbé Cellier, aumônier des Frères de la Maison Sainte-Marie, à Privas (Ardèche).*

Moi, soussigné, prêtre-aumônier de la Maison Sainte-Marie de Privas, déclare que M. Gay, de Lyon, qui nous a été adressé par par le R. P. Abbé d'Aiguebelle, s'est présenté chez nous demandant à y être admis en qualité de pensionnaire libre, et y a passé vingt-deux jours sur sa demande et sur l'invitation du R. P. Abbé d'Aiguebelle (1).

Nous avons écrit à Mgr l'évêque de Viviers pour le prier de permettre l'exorcisme solennel en faveur dudit M. Gay, cruellement affligé d'une malheureuse possession. Ce vénérable prélat nous a informé que si les signes de possession devenaient évidents il s'empresserait d'employer les forces spirituelles. Après cette réponse, nous avons engagé M. Gay d'attendre quelque temps la décision de l'évêché, persuadé qu'il suffirait, pour obtenir l'exorcisme, que le possesseur ajoutât à ses faits, dires et gestes, la continuation pendant quelques jours des mêmes faits, gestes et dires.

Je déclare donc que personnellement j'ai vu avec étonnement ce respectable affligé faire et dire des choses extraordinaires, et que je crois ne pouvoir être faites et dites que par l'effet de la possession. En ma présence il a dévoilé les péchés de plusieurs personnes qui lui permettaient de le faire, et ces personnes sont convenues que la vérité leur était dite. Pour mon compte, je certifie qu'il m'a dit vrai.

En arrivant il m'a dit, sur mon invitation, ce qu'étaient les membres qui composent notre petite congrégation ; il a désigné ceux qui persévéraient dans leur vocation ; il a indiqué ce qu'il y a à désirer et ce qu'il y aurait à faire pour l'avancement des sujets.

Je déclare, en outre, que la présence de M. Gay dans notre mai-

---

(1) Nous regrettons de ne pas encore posséder la teneur de la lettre du Père abbé d'Aiguebelle. Nous ignorons si cette lettre a été conservée par M. l'abbé Cellier ou ses héritiers.

son a été fort utile au supérieur pour le guider dans son administration. Je certifie encore qu'un docteur de Privas consulté sur l'état de M. Gay, a déclaré qu'il ne pouvait l'attribuer qu'à l'effet du magnétisme. Un de nos pensionnaires nous a dit que le possédé ne connaissait sa conduite passée que par l'effet de la réverbération ou réflexion de ses pensées dans l'âme du possédé (!?).

En foi de quoi nous avons délivré à M. Gay, le possédé, le présent certificat pour lui servir ce que de raison.

Fait à Privas, dans la Maison Sainte-Marie, le 8 décembre 1843.

CELLIER, prêtre-aumônier.

N° 6. *Certificat du Père Prieur espagnol, de la Maison Sainte-Marie, à Privas (Ardèche).*

A. M. D. G.

Je soussigné, déclare que le nommé Gay, étant parmi nous dans la Maison Sainte-Marie, à Privas (Ardèche), et se trouvant dans le lieu ordinaire où la communauté se réunit, a parlé de mes chers père et mère, qui sont en Espagne, en faisant leur vrai portrait au naturel; pour ce qui regarde leur salut éternel, en disant avec beaucoup de justesse la manière de vie chrétienne qu'ils ont tenue toute leur vie (par la grâce de N. S. J.-C). De plus, le susdit M. Gay a dit que ma mère était morte d'une attaque de poitrine et qu'elle avait beaucoup souffert avant de mourir, et qu'il y avait plusieurs années qu'elle souffrait déjà.

Fait à Sainte-Marie, Privas, le 25 novembre 1849.

Le prieur Fr<sup>e</sup> PIERRE DE L'ES. J.

N° 7. *Lettres adressées à M. H... par le Père Marie-Joseph Chiron, prêtre de l'ordre de Saint-François d'Assise.*

J. M. J. Monastère de Sainte-Croix de N.-D. des Sept-Douleurs, par et près Vernhet-les-Bains (Pyrénées-Orientales).

Le 26 août 1850.

Monsieur,

Je viens de recevoir seulement depuis une heure votre bonne lettre ; je me hâte d'y répondre, et encore serez-vous obligé de séjourner un ou deux jours de plus pour attendre cette petite réponse. Vous me faites un vrai plaisir en m'obligeant de vous entretenir un instant sur un sujet qui m'intéresse d'une manière toute particulière.

M. Gay est possédé ; plusieurs personnes très dignes de foi, tant prêtres que laïques, en ont comme moi la plus intime conviction. Les faits dont j'ai été témoin oculaire convaincraient pleinement tout homme de bonne foi de cette possession, j'en suis certain. Je ne puis donc plus douter que cette possession ne soit un effet des divines miséricordes et un grande faveur du Ciel, si on savait en profiter et seconder les desseins du bon Dieu qui n'est que charité et amour pour des ingrats monstrueux qui méconnaissent ses bienfaits, ou ne s'en servent que pour outrager ce Dieu de toute bonté. On est si étrangement prévenu contre les possédés qu'on ne veut point en entendre parler. Si on voulait les examiner ou les faire soigner pendant quelque temps, et ensuite juger devant Dieu des phénomènes qui ont lieu dans ces pauvres infortunés, quel bien ne pourrait-il pas en résulter !... Plusieurs seraient affermis dans la foi ; on verrait l'impiété et l'incrédulité confondues.... Un nombre de conversions frappantes auraient lieu certainement.

Mais adorons les jugements de Dieu ; ce n'est pas à nous à condamner personne, mais à nous humilier et à prier avec instance et persévérance pour que Dieu daigne regarder les hommes dans sa grande miséricorde, nous éclairer et nous convertir.

La première chose qui me frappa dans M. Gay, c'est lorsque son démon répondit à ma pensée : je lui intimais de me dire la personne que je me figurais dans l'esprit. Après quelque résistance selon sa coutume, il me dit que c'était une femme possédée depuis longtemps, qu'elle souffrait beaucoup actuellement, (peu après je reçus une lettre de cette femme qui m'annonçait

qu'elle souffrait beaucoup), qu'elle avait trois enfants, deux garçons et une fille ; c'était l'exacte et parfaite vérité : je m'étais classée dans la tête une femme de Perpignan, d'où nous étions éloignés de plus de soixante lieues et où le possédé n'avait jamais été. Cette femme, à moi bien connue, est effectivement possédée depuis vingt ans. On l'a vue et toute une paroisse, courir avec une vitesse extrême ou plutôt emportée par les démons, puisqu'elle s'est élevée de terre d'environ deux pieds ; elle comprenait le latin, elle qui, si je ne me trompe, ne sait pas lire. Je connais ses enfants ; je suis resté dans la maison de cette femme pendant le carême de 1847 : je donnais quelques petits exercices à Perpignan dans l'église Saint-Jacques, dont elle est toute voisine. C'est dans cette même maison qu'eurent lieu les deux fameuses altercations ou disputes très véhémentes entre Isacaron, le démon principal de M. Gay, et le principal des douze démons dont est possédée une fille (1) âgée d'environ trente-six ans, native de Saint-Félix d'Aval (Pyrénées-Orientales), où elle reste, à deux ou trois lieues de Perpignan. Sa mère l'avait amenée dans cette maison pour me parler. Les démons des deux possédés se rencontrèrent, se disputèrent avec fureur ; ils ressemblaient à des chiens enragés comme ils sont en enfer. Les possédés parlaient une langue étrangère qui est très douce, sans que je puisse rien comprendre à ce qu'ils disaient. Isacaron, cet exécrationnel démon, m'a souvent parlé dans cette même langue que je lui faisais traduire en français. Les disputes, à ce qu'il paraît, furent sur quelque point d'orgueil, de prééminence, quel était le plus grand des deux anges déchus. Ils s'injurièrent et s'humilièrent l'un l'autre. Je fus obligé de me mettre entre les deux possédés prêts à en venir aux mains ; leur visage était changé ; on croyait voir ces esprits maudits, comme on les entendait. Isacaron, ex-prince des chérubins, avait, dit-il, vingt millions de démons sous son empire ou dépendance ; l'autre était également ex-chérubin, mais il n'avait que sept millions de subordonnés. C'est quelque chose de bien touchant et de

---

(1) Nommée Chiquette.

bien intéressant de voir ces anges rebelles forcés par la vertu divine à faire des actes tout contraires à leur méchante nature et malgré eux.

Nous avons fait faire ici à Isacaron des amendes honorables devant le Saint-Sacrement : on ne peut rien entendre de plus beau et de plus orthodoxe sur le dogme de la présence réelle. Le 17 janvier dernier, il nous fit le panégyrique de saint Antoine-le-Grand et il nous dit plusieurs faits sur ce grand saint qui ne sont pas écrits, n'étant sans doute pas connus des hommes ; il nous a fait également le panégyrique de saint Ignace, martyr, et de quelques autres saints : c'est magnifique ; puis de la très sainte Vierge, dont il nous disait les choses les plus admirables, ainsi que de saint Joseph. La sainte Vierge le forçait à parler et à faire des actes de religion, lesquels étaient un horrible tourment pour ce maudit.

Le 21 novembre dernier, j'étais avec le possédé dans une communauté de religieux à Privas (Ardèche) (1). Devant une dizaine de religieux, il désigna à trois des frères, dont deux Espagnols, ceux de leurs parents qui étaient vivants, ceux qui étaient morts, quelle était ou quelle avait été leur vie, leur conduite, leur dernière maladie, leur mort, s'ils avaient reçu les sacrements et combien ils avaient de frères et de sœurs, etc., etc. Le lendemain 22 novembre, il en fit autant à trois autres frères ; je n'y fus pas ce soir-là.

Un jour à Lyon, un jeune monsieur vint trouver le possédé pour savoir l'issue d'un procès de la maison où il était employé. Le possédé ou plutôt Isacaron, cet abominable démon, prince des démons d'impureté comme il s'annonce et qui sur ce point fait souffrir une espèce de martyre au possédé, lui dit, sur la question que je lui fis, qu'il n'était pas marié ; aussitôt je repris en disant : « Tu as menti, maudit ! »

Dans plusieurs autres cas, il en a été de même. Or il m'a répondu que s'il ne mentait pas il ne serait pas diable ; puis il se prit à ricaner, comme il le fait ordinairement quand il ne dit pas

---

(1) Désignée ci-dessus au N° 6, page 33.

la vérité, et il ajouta : « Je le sais bien qu'il est marié et, pour te le prouver, je m'en vais te dire ce qu'était sa femme ainsi que lui-même avant qu'ils fussent mariés, et ce qu'ils sont et font maintenant. » M.\*\*\* était tout étonné de voir qu'il disait la vérité : Isacaron lui dit combien il avait d'enfants, lui parla de son père comme étant du nombre de ces chrétiens qui ne font pas leurs Pâques, etc.... Il ajouta : « Prie pour ton père et avertis-le que s'il n'est pas meilleur chrétien, il sera bientôt avec nous autres démons, c'est-à-dire en enfer, *damné*. » M.\*\*\* ne s'attendait pas à ces salutaires avis. « Tu viens pour un autre et c'est à toi que je dois parler, » lui disait Isacaron. Ceci est arrivé à Lyon, chez M. Laporte, où j'étais en décembre dernier. J'étais seul de témoin avec le possédé et M.\*\*\*.

Je ne vous dirai rien de tant d'autres faits arrivés à Lyon, ni des conversions qui ont eu lieu, on a dû vous en parler.

Ici, à Vernet ou à proximité de Vernet, Isacaron fit à un jeune homme de vingt-neuf ans, marié et fort pieux, communiant tous les dimanches, le parfait portrait de son père, de sa mère et de sa sœur. Il lui dit que l'avarice était le vice dominant de son père... ; combien et de quelle manière il faisait souffrir sa mère a ce sujet, ainsi que sa famille, etc., etc. Il a dit de plusieurs malades sans les voir ce qu'ils souffraient. J'étais présent et il a dit la vérité. Il ajoutait pour l'ordinaire quels étaient les simples remèdes qui devaient les guérir. Mais quand il a fait ce qu'il était forcé de faire, il travaille ensuite de toutes ses forces pour empêcher que l'on ne profite de ces effets de la bonté divine, de sorte que plusieurs perdent le fruit de cette faveur ; car « c'est une vraie faveur du Ciel, dit le Révérend Père Surin, jésuite, que ces sortes de possessions. » Isacaron a dit à plusieurs prêtres et laïques ce qu'ils étaient....

FRÈRE MARIE-JOSEPH CHIRON,

prêtre de l'Ordre de Saint-François d'Assise.

Sous le même pli, M. H... reçut cette autre lettre, en date du lendemain, 27 août 1850 :

Le frère Prieur espagnol de la Maison Sainte-Marie à Privas a donné lui-même un certificat en ce qui le concerne : il aurait

pu le faire plus détaillé. Les six autres frères à qui le démon du possédé a dit des choses vraiment surprenantes, auraient pu également donner leur certificat, mais c'est bien assez pour convaincre tout esprit raisonnable ; il n'en faudrait pas tant : un seul fait surhumain bien constaté devrait suffire pour reconnaître dans cet homme l'opération du démon, ou la main divine qui tend à confirmer dans la foi et à convertir le prochain. Je le regarderai comme mon fils spirituel et comme un membre de notre institut dès qu'il sera délivré. Le démon me l'a plus d'une fois présenté en me disant : « Je t'amène ton enfant, tu en feras ce que tu voudras, oui, tout ce que tu voudras ! » Je le faisais se confesser et communier après, quand je voulais, étant aidé de *Marie* ; au nom de la forte, il fallait que son maudit cédât et se laissât faire ; on lui commandait quelquefois de faire méditer le possédé et obéir c'était dur ; il l'aidait à se confesser et il lui détaillait ses fautes admirablement ; dans certains cas il disait : « Possédé ne te troubles pas, en cela tu n'étais pas libre, il n'y a pas de péché. » En d'autres choses, il lui disait : « Ne t'inquiètes pas, va, ce n'est qu'une imperfection qui est sans importance en ce monde. » Le possédé m'a permis de parler de ceci pour la gloire de Dieu. J'étais étonné des décisions qu'il donnait ce maudit, toutes très conformes aux règles de la bonne théologie.

Je dis à Mgr (1) que s'il voulait me permettre d'aller passer quelques jours dans son grand-séminaire avec le possédé et qu'il me permit de l'exorciser en présence des témoins que Sa Grandeur voudrait bien désigner, on verrait des phénomènes bien frappants de la bonté divine pour le salut des âmes. Le résultat de ce séjour ne pourrait être que bien salutaire et bien précieux à la religion.

Frère MARIE-JOSEPH CHIRON,  
prêtre de l'Ordre de Saint-François d'Assise.

---

(1) L'évêque de Perpignan.

P.-S. — Rien n'est plus redoutable aux démons que l'oraison et la méditation : c'était un affreux tourment pour Isacaron lorsqu'on l'obligeait de faire méditer le possédé. Il craignait aussi beaucoup la discipline, instrument de pénitence dont il sentait très bien les coups, qui le faisaient quelquefois hurler.....; la pénitence et les humiliations lui rabattaient beaucoup de ses forces et de son arrogance. Il ne craignait pas les savants s'ils n'étaient pas humbles..... ; il défiait les plus savants de l'embarasser dans les questions qu'ils pourraient lui faire. Les hommes devraient extrêmement tenir à l'oraison des prières mentales en union d'esprit et de sentiments avec Dieu, avec J.-C. La différence qu'il met, ce maudit, entre l'oraison et la simple prière vocale, est celle qu'il y aurait entre une pièce de 48 chargée à mitraille contre l'ennemi et un simple coup de fusil. Je ne vous dis pas tout, il faut que je finisse. Dieu soit béni ! Amen.

Suit la teneur du certificat du frère Prieur espagnol, rapportée ci-dessus, au n° 6, page 33.

N° 8. *Lettre du Père Marie-Joseph Chiron, capucin, à Mgr l'évêque de Clermont (Puy-de-Dôme).*

Maison de santé de la Cellette, à Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme

le 25 décembre 1850.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous supplier de donner attention à la lettre ci-jointe<sup>(1)</sup>, quoique un peu longue. Votre Grandeur découvrira aisément qu'il y a du surnaturel dans l'homme qui en fait le sujet, et qu'il est impossible à toute sagacité et industrie humaine et naturelle de produire les effets qui sont opérés par l'organe de mon cher frère en religion : Joseph-Marie<sup>(2)</sup>, né Antoine-Louis Gay.

Qui pourrait blâmer quelqu'un qui s'appliquerait tout entier à

(1) Celle comprise sous le n° 9; ci-après.

(2) Sous ce nom, il fut reçu du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, en janvier 1850, par le R. P. Chiron lui-même.

arracher son frère ou son enfant d'entre les griffes d'une bête féroce pour lui sauver la vie et l'empêcher d'être dévoré ?

Qui pourrait exiger qu'un fils fût séparé de son père, si ce père ne pouvait quitter ce fils sans le voir la proie d'un cruel monstre ? et comment n'éprouverait-il pas la plus vive douleur si on l'obligeait à cette séparation !

Il ne s'agit pas ici d'une affection charnelle ou purement naturelle, mais de la charité de Jésus-Christ ; mon frère dont il s'agit, quoiqu'il soit resté à Lyon, n'est point originaire de ce diocèse ; il est d'ailleurs entièrement délaissé et abandonné par rapport à son état de possession démoniaque, ainsi que dans son diocèse d'origine (3). Mon infortuné est victime de la fureur d'Isacarôn, le plus infâme des démons, depuis quatorze ans. Quelques séculiers, à Lyon, imitant la charité du bon Samaritain de l'Evangile, lui ont porté compassion ; l'état de détresse et de désolation où ils ont vu leur frère abandonné de ceux qui... (4), les a vivement pénétrés. Il m'a été instamment recommandé, vu que livré à lui-même son état serait des plus tristes et des plus désolants.

Un religieux est sous la direction de l'évêque de qui dépend la maison qu'il habite, ou bien de l'évêque de qui dépend l'Institut dont il fait partie, je parle dans le sens de la congrégation Sainte-Marie. La condition de mon frère, le possédé, est la même que la mienne, puisqu'il est du même Institut que Saint-François d'Assise. Nous sommes dans les maisons de Sainte-Marie ; nous sommes sous votre dépendance, Monseigneur. Daignez donc avoir égard à notre supplique et aux signes frappants de la divine volonté en faveur de notre infortuné.

Agrérez l'hommage des sentiments de respect et de vénération de votre très humble et très obéissant serviteur.

CHIRON, dit Père MARIE,

prêtre de l'Ordre de Saint-François d'Assise.

---

(3) Belley (Ain).

(4) Auraient dû le délivrer par les exorcismes, ajoutons-nous pour compléter la pensée et la phrase inachevée de l'auteur de cette lettre.

N<sup>o</sup> 9. *Lettre du Père Marie-Joseph Chiron, capucin, à Mgr l'évêque de Clermont (Puy-de-Dôme).*

Maison de santé de la Cellette, à Bourg-Lastic  
(Puy-de-Dôme), le 17 décembre 1850.

Monseigneur,

Hier, 16 courant, je décachetai une lettre que m'a adressée mon très cher confrère M. l'abbé Bal. Regardant ladite lettre comme émanée de l'évêché, car elle parle avec une grande autorité, je m'empressai incontinent d'écrire à l'évêché de Tulle, pour que retour me fût fait par le prochain courrier, s'il était possible, des papiers de l'homme que l'on croit être possédé, et qui est appelé Antoine-Louis Gay, dit frère Joseph-Marie, que la lettre de Clermont m'enjoit de renvoyer. J'ai voulu de suite me mettre en devoir d'obéir ; si j'avais eu en mains les susdits papiers et que la rigueur du temps l'eût permis, peut-être le possédé serait-il déjà parti. Les papiers ne peuvent tarder d'arriver, et aussitôt si telle est votre volonté il partira. Je suis à vos pieds, Monseigneur, pour obéir dût-il m'en coûter davantage.

La nuit dernière, à l'oraison, que notre règle nous fait faire de onze heures à une heure, le possédé (permettez-moi de me servir de cette expression) ou plutôt le démon parlant par son organe comme esclave du Tout-Puissant, m'a chargé de la part de Dieu de vous prier de faire examiner avec soin cet infortuné avant de le renvoyer ; de ne pas le juger sur des oui-dire, des rapports ou des renseignements donnés par ceux qui ne connaissent pas cet homme, sans en excepter l'archevêché de Lyon qui, ne l'ayant point examiné, ne peut bien en juger... D'injustes préventions peuvent faire que d'aucuns restent dans les ténèbres et agissent contrairement aux desseins de Dieu dans cette affaire qui paraît être de la plus haute importance. Il me semble, Monseigneur, quoique je ne sois qu'un pauvre idiot (1) à vos genoux, que Votre Grandeur

---

(1) Cette expression est fautive, inexacte ; mais elle ne peut étonner personne, car le fervent religieux capucin l'a puisée dans son excessive humilité : le mépris réel de lui-même.

agirait avec grande sagesse et ne s'exposerait pas à combattre les desseins du ciel, si elle faisait subir un très soigneux et rigoureux examen à notre homme : par là, la vérité serait reconnue, et le mensonge confondu, les préventions de plusieurs, même parmi le clergé, tomberaient, la lumière paraîtrait et les ténèbres seraient dissipées pour tous les hommes de bonne volonté; si la possession est reconnue, d'immenses avantages pour la gloire de la religion et le salut des âmes en seront le résultat, et d'éternelles bénédictions seront données à votre mémoire.

Cet infortuné, notre frère dans la foi, sortirait-il de notre hospice de la Cellette, s'il est prouvé que cet homme de bien est un vrai serviteur de Dieu, et surtout s'il y a raison bien fondée de croire qu'il est sous la cruelle tyrannie des démons, laquelle nécessite du moins provisoirement un lieu de retraite tel que la Cellette, notre hospice Sainte-Marie, et un prêtre dévoué constamment auprès de lui, pour le soutenir dans la plus terrible de toutes les épreuves et l'empêcher de succomber et de devenir la proie de ces esprits infernaux, non seulement pour le corps mais encore pour l'âme? Chasserait-on, dis-je, de la Cellette, cet homme qu'une providence particulière m'a confié? S'il est effectivement possédé, Dieu ne veut pas que je l'abandonne, c'est d'ailleurs le désir de mon directeur, qui veut que je le garde avec moi cet hiver. Quoique je parle ainsi, je suis et serai toujours par la grâce de Dieu dans la disposition la plus prompte et de la plus aveugle obéissance, vous n'aurez, Monseigneur, qu'à prononcer; mais j'aurai rempli ma mission et satisfait à la volonté divine si je suis dans la vérité. Si au contraire il était reconnu, après un sérieux examen, que notre homme est tout autre que je l'avais jugé, nous serions plus de quinze prêtres, dont six maristes, des jésuites, des aumôniers de couvents, etc., et M. Nicod, curé de la Croix-Rousse, paroisse de vingt-cinq-mille âmes, qui avons eu un grand nombre de preuves de la possession, lesquelles nous ont laissé dans la conviction la plus parfaite que l'homme est possédé; je ne parle pas d'un nombre considérable de laïcs, dont plusieurs des hauts rangs de la société sont restés comme nous convaincus de la possession.

Je suis, Monseigneur, que si par l'examen que nous supplions et conjurons Votre Grandeur de faire subir à cet homme, il est reconnu qu'il n'est point possédé, une multitude de personnes

très recommandables se trouveraient dans l'erreur et vous auraient une obligation infinie de les en avoir retirés.

Ceux qui disent que notre infortuné n'est pas possédé, sont ceux qui n'ont point de preuves de la possession, parce qu'ils n'en ont point voulu ou qu'ils n'ont point mérité d'en avoir, selon que le remarquent les auteurs traitant cette matière; mais il me semble qu'une sage prudence voudrait que l'on gardât dans ce cas le silence, pour laisser parler ceux qui ont vu de leurs propres yeux et comme touché du doigt les signes et les marques qui caractérisent la vraie possession démoniaque; car eux seuls doivent être entendus, eux seuls reconnaissant la personne réputée possédée pour ce qu'elle est, ou fournissant à l'autorité compétente les témoignages et documents requis pour prononcer sur la possession, si ladite autorité ne peut ou ne veut baser et motiver son jugement sur sa propre expérience, par l'examen que nous et tous les croyants réclamons à hauts cris au nom du ciel.

Encore un: fois, l'infortuné en question serait-il chassé de la Celleule, comme mettant le trouble dans la maison? la communauté est là pour attester ce qu'il est. C'est bien nous qui serions importunés par les aliénés, bien que ceux-ci et les Frères ne fassent aucun trouble.

Aujourd'hui, le possédé par sa solitude, ses prières et ses rigoureuses pénitences a acquis un merveilleux empire sur son démon; nous sommes chaque jour témoin de nouveaux prodiges opérés à ce sujet: il y a des prêtres et des laïcs, mais surtout des prêtres, qui sont tentés de croire et même qui s'efforcent de faire croire à plusieurs, que c'est un fou, ou un fourbe et un jongleur; d'autres soutiennent que son état tient du magnétisme ou de la magie ou de la sorcellerie, ou que notre infortuné a fait un pacte avec les démons, etc... Mais il leur serait bien impossible aux uns et aux autres de donner une seule preuve valable pour soutenir leurs assertions irréfléchies et non fondées.

On n'a jamais vu et l'on ne verra jamais un fou dévoiler les secrets du cœur, dire les péchés les plus cachés que l'on ait commis; faire à quelqu'un l'histoire de sa vie depuis l'âge de trois ans; répondre à la pensée et au prénom. Si l'on pense à une personne quelconque, il vous en fait le portrait au parfait tant pour le moral que pour le physique; on lui demande quelle est la per-

sonne appelée Pierre ou Paul, Anne ou Marie et il vous la dépeint telle qu'elle est au naturel, fut-elle en Amérique, en Asie, etc... Je puis dire que Dieu a forcé le démon de notre possédé à faire la confession générale de plusieurs personnes; j'en ai été témoin maintes fois. Les certificats dont le possédé est nanti, et qui ont été délivrés par des prêtres et des laïcs respectables, attestent pareils phénomènes. Je lui ai entendu dire à ce maudit démon Isacaron parlant à un riche monsieur, la vie que menait son fils à Versailles où il se trouvait, la maladie qu'il avait et ce qui l'avait procuré; la conduite de ce fils envers son père et sa mère, et la coupable faiblesse de ces derniers à son égard; or tout s'est trouvé très conforme à la vérité. J'étais avec plusieurs prêtres et laïcs lorsque je fus témoin de ce fait à Lyon. J'ai été présent à nombre d'autres révélations de ce genre à Lyon, Grenoble, Corps (Isère) et ailleurs en septembre et octobre derniers.

L'infâme Isacaron, parlant toujours par la bouche du possédé a dépeint les animaux dans le ventre de leur mère, sans voir les bêtes et à quelque distance qu'elle fussent, (disant également celles qui portaient et celles qui ne portaient pas,) disant s'il étaient mâles ou femelles et les marques distinctives qu'il avaient, etc.; et lorsqu'ils furent mis bas, le tout s'est trouvé vrai et très conforme à l'annonce. Il en fut de même par rapport à des enfants. Isacaron révéla ce qu'ils étaient dans le sein de leur mère, disant leur sexe, leur tempérament et leur caractère, faisant par avance leur portrait physique et moral. On fut fort surpris ensuite, après la naissance de voir le tout très exact et très véritable. Si l'on désirait le témoignage de preuves que nous relatons, nous n'aurions qu'à écrire et bientôt des certificats authentiques nous arriveraient.

Isacaron a parlé trois sortes de langues étrangères; il parle encore très souvent une langue fort coulante, qu'on lui fait aussitôt traduire en français. A Perpignan, il y a eu un fait bien remarquable: une fille, possédée depuis seize ans et rendue muette par le démon (1), s'étant rencontrée dans une maison avec mon affli-

(1) Nommé Madeste.

gé, le démon de celui-ci apostropha le démon de la fille (2), laquelle parla aussitôt la susdite même langue étrangère que notre possédé. Les deux possédés ne s'étaient jamais vus ni connus; cependant leurs démons eurent entre eux, a six reprises différentes, des disputes d'orgueil très véhémentes pendant deux jours et en cette même langue inconnue. Nous étions plusieurs témoins; il n'y a pas encore un an que cela est arrivé. Je suis persuadé que si la possédée était appelée, le même événement aurait lieu ici comme à Perpignan. Sans la possession, ce fait resterait inexplicable, ainsi que les autres faits mentionnés. Dans la possession, le démon agit comme esclave forcé de Dieu lorsqu'il détourne du mal et qu'il porte au bien, etc., et il agit comme diable, laissé à lui-même et parlant de son fonds, lorsqu'il blasphème.

Comment un fou pourrait-il tenir des discours de deux ou trois heures de suite, et si on le voulait depuis le matin jusqu'au soir, sans se couper, sans se répéter, sans que la voix en fût affaiblie? Ces discours qui ont fait verser des larmes et opéré des conversions, qu'ils soient sur les points du dogme ou de la morale qu'on veut proposer, sont savants, logiques, très solides et très énergiques; et s'ils étaient demandés cent fois sur le même sujet, on les trouverait toujours nouveaux et d'une orthodoxie parfaite. On n'a jamais pu trouver à y relever la moindre chose inexacte, ou contraire à la doctrine de l'Eglise. Comment un fou pourrait-il défier les plus savants théologiens de l'embarasser sur le dogme ou la morale? « Il est certain, dit le Père Petau de la Compagnie de Jésus, que le démon n'ayant perdu dans sa rébellion que la justice et la sainteté, est incomparablement plus savant que les hommes les plus érudits, surtout s'ils ne sont pas humbles ni éclairés de l'esprit de Dieu. »

Dira-t-on que c'est un fourbe? mais un fourbe ne demanderait pas avec les plus vives instances d'être examiné avec rigueur, ou d'être mis à toutes les épreuves. Un fourbe n'aurait pas sacrifié cinq ou six mille francs, la moitié de sa fortune, et n'offrirait pas l'autre moitié pour être délivré, de la possession démoniaque.

---

(2) Nommée Chiquette.

D'ailleurs, notre infortuné a été mis aux plus rudes épreuves sur ce point comme sur tous les autres. On a voulu savoir et à tout prix s'il y avait en lui quelque chose de l'aliénation mentale ou de la fourberie ou du système nerveux, etc., mais il a été constaté (on peut voir les certificats) qu'il en était entièrement exempt ; il est également constaté que notre affligé a toujours été d'une vie réglée, chrétienne et édifiante ; toujours il a été laborieux, et il l'est encore autant que son démon lui en laisse le pouvoir : il a gagné cinq francs par jour dans son état de menuisier ; il ne sait qu'un peu lire et un peu griffonner, n'ayant jamais guère fréquenté les écoles ; il a présentement soixante-et-un ans ; il est presque infirme, ayant une hernie et les jambes habituellement enflées, etc.

Si on l'accuse de magnétisme, c'est encore une nouvelle calomnie ; un magnétiseur n'a jamais combattu le magnétisme, et notre possédé ou plutôt l'infâme Isacaron, son démon, lui fait une guerre terrible : il confond les magnétiseurs, leur prouvant qu'ils sont conduits par les diables, etc. Le magnétisme n'a jamais converti personne, et notre prétendu magnétiseur compte soixante-neuf conversions, dont trente-six sont véritables ; les autres ont quitté leurs criminelles habitudes des péchés que le diable leur a reprochés comme y étant forcé par le Tout-Puissant, qui sait se faire obéir de ses maudits esclaves comme de ses bons anges. Les magnétiseurs se font bien payer l'exercice de leur infâme métier, et notre homme ou plutôt le démon, agissant comme instrument forcé du créateur pour le bien du corps comme pour le bien de l'âme, guérit sans vouloir rien accepter, ni argent ni remerciement, disant qu'il faut remercier « le grand Maître, » Dieu, qui le force d'agir ainsi. C'est par des moyens très simples qu'il guérit les malades, sans que le possédé les connaisse en aucune manière. Dieu nous ferait donc toujours dire qu'il faut être humble et bannir loin de soi toute défiance, pour que le Seigneur fasse voir la lumière et que l'on ne se rende pas coupable d'injustice ; il ne faut donc pas être enflé de sa petite science, ni venir avec un esprit hautain, orgueilleux et curieux devant le possédé, mais avec un esprit humble et soumis à la volonté de Dieu, qui fait agir son esclave selon son bon plaisir.

Les Pères maristes, pleins de simplicité, d'humilité et de charité, ont obtenu les preuves qu'ils ont voulues ; il en a été de même d'un bon nombre des dignes Frères des Ecoles chrétiennes et de beaucoup d'autres religieux de différents instituts ; ils ont été très satisfaits, parce qu'ils étaient bien disposés. Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.*

Je suis persuadé que si nos vénérés confrères de Saint-Sulpice avaient auprès d'eux, au séminaire, durant quelques semaines notre possédé, et qu'ils fissent quelques prières en toute humilité et simplicité, ils obtiendraient de grandes preuves de la possession et recevraient par elle bien des lumières et des grâces particulières du Ciel.

Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, que ceux qui n'ont pas de sincères dispositions de simplicité et de bonne foi, participent aux grâces de la possession ; ils en deviennent pour l'ordinaire plus aveuglés et plus superbes. Ce petit conseil ou cette observation, ainsi que les autres réflexions renfermées dans la présente lettre que Dieu fait écrire par le plus indigne de ses serviteurs, ne paraissant venir que d'un homme jugé entièrement méprisable et ridicule dans sa manière de faire, je ne pense pas que l'on y ait égard ; on la lira cette lettre ; on voudra sans doute voir l'homme, espérant lui faire voir et dire de prime-abord quelque chose de très extraordinaire, mais les esprits étant prévenus comme ils le sont et si peu disposés à ces sortes de grâce, il y a toute apparence que l'on ne sera pas du tout satisfait, et que dès lors une décision juridique et authentique pour ou contre la possession nous sera refusée. On se contentera de mépriser le pauvre affligé, de le regarder comme un insensé ou un fourbe, sans vouloir, malgré la multitude de preuves qui l'attestent, reconnaître sa possession démoniaque ; et l'on réprimera un peu sévèrement le pauvre compagnon que Dieu lui a donné, le considérant comme un être très vil et très orgueilleux qui veut, ce semble, faire la leçon à son évêque, comme si un fils pour obéir à Dieu, ne pouvait avec respect adresser ses observations à son père qu'il aime et hérite dans le Seigneur et dans l'infinie miséricorde.

Qu'il me soit permis de reprendre le fil des inculpations... Dirait-on qu'il y a de la magie ou de la sorcellerie dans notre infortuné ? mais la magie est pour donner des âmes au démon ; c'est pour les

perdre, c'est pour détruire le règne de Dieu, tandis que notre possession opère des effets tout contraires; elle arrache les âmes au diable et les donne à Dieu. C'est le démon qui est forcé de détruire son empire: son royaume est divisé, c'est le prélude de la fin des temps. Il y aurait eu des centaines de conversions frappantes, si les prêtres, si les confesseurs non croyants et aveuglés par le diable Isacaron, prince des Chérubins avant sa rébellion et maintenant « le cochon infernal, prince des démons d'impureté, » ne s'y étaient opposés.

Pour ce qui est de la sorcellerie ou des pactes avec les démons, notre homme en est autant éloigné que les plus hautes vertus sont éloignées des plus énormes crimes, ou que le ciel est éloigné de l'enfer; tous ceux qui connaissent notre infortuné sont disposés à l'attester comme nous pour rendre hommage à la vérité.

On n'a qu'à faire attention à ce qui se passe, et qu'à se pénétrer sérieusement de l'ensemble des choses, des causes réelles qui produisent les différents effets ou phénomènes admirés dans notre possédé, lequel n'en est que le simple organe, et le démon l'instrument, le commis ou l'agent forcé de notre Dieu, dont l'amour pour nous, ingrats que nous sommes! et sa puissance sur l'enfer éclatent ici merveilleusement: on n'a, dis-je, qu'à prêter une oreille attentive à la voix de cette possession, laquelle voix crie d'ailleurs si haut; on n'a qu'à réfléchir sérieusement sur ladite possession et à ses preuves, et ainsi aucun esprit raisonnable ne saura résister.

• Ceux qui n'ont pas étudié et qui ne veulent pas prendre la peine d'étudier les ouvrages approuvés qui traitent des possessions, sont dans une complète ignorance de l'état de notre possédé; se confiant sur des oui-dire, sur des rapports les plus faux, se laissant aveugler par les plus odieuses calomnies et les plus injustes préventions, ils devraient par prudence suspendre leur jugement, s'ils ne veulent point s'en rapporter au témoignage de tant de saints prêtres, de tant de personnes respectables dont la conviction pour la possession est des mieux *établies* et des plus *fondées*; cette méchante défiance de leur part ne peut que déplaire à Dieu, puisqu'elle est contraire à ses desseins pleins de miséricorde dans cette extraordinaire possession; aussi sont-ils privés des preuves et des prodiges que la divine bonté daigne

opérer en faveur des âmes humbles, droites et sincères, lesquelles en sont grandement élevées et fortifiées dans la foi, et vivement excitées à pratiquer avec force et courage les plus solides vertus, et plusieurs même à entrer désormais dans la vie de la perfection.

Il me semble que le bon sens et la droite raison devraient faire dire à tous ceux qui parlent contre notre affligé sans le connaître, et contre le témoignage de ceux qui le fréquentent depuis de longues années et qui l'ayant vu dans toutes sortes d'épreuves, ne peuvent que savoir avec évidence ce qu'il est ; il me semble, dis-je, que ces personnes si opposées à notre infortuné, devraient faire en même temps tous leurs efforts pour que cela fût et que cet homme soit sérieusement examiné, afin qu'un jugement juridique sur son état réel et véritable soit porté par qui de droit ; et s'il est un fourbe, un malfaiteur, ou s'il joue quelque rôle indigne quelqu'il soit, qu'on le punisse avec la dernière sévérité pour servir d'exemple et pour apprendre à tous ceux qui soutiennent cette possession qu'ils devraient être plus réservés et savoir mieux éprouver les esprits avant de s'y confier, etc. S'il est reconnu pour fou, qu'il soit mis au rang des fous et considéré comme tel, et ses adhérents réduits au silence et justement humiliés ; mais s'il est effectivement possédé, qu'il soit exorcisé puisque telle serait la volonté de Dieu et de sa sainte Église, et que c'est le cri et le vœu le plus ardent d'une multitude d'âmes éclairées sur cette affaire, laquelle intéresse si fort la religion et devient tous les jours plus sérieuse, le ciel manifestant d'une manière frappante sa volonté sainte, pour que cette possession démoniaque soit authentiquement reconnue et que par là, au lieu des justes châtimens du Seigneur, nous attirions sur nous ses abondantes bénédictions.

Si notre possédé est reconnu et jugé pour tel, qu'il soit exorcisé en dépit de tout respect humain et malgré la rage de l'athéisme et de l'incrédulité, qui se verront confondus pour le triomphe de la foi, la gloire de la religion et le salut d'une infinité d'âmes que Dieu, pour humilier l'orgueil de l'homme, veut sauver par le ministère de ses anges rebelles. Chose effrayante et admirable tout à la fois dans cette toute extraordinaire possession ! Et nous, croyants en la possession, si nous

ne nous trompons, regardons Nos Seigneurs les évêques solidaires à l'égard de notre Mère la sainte Église pour délivrer de leurs démons les pauvres possédés, comme le font les prêtres approuvés pour délivrer de leurs péchés les pénitents qui viennent avec sincérité, quoique de tous pays, réclamer leur ministère ; et un prêtre nanti des pouvoirs nécessaires, ne serait-il pas grandement répréhensible de rebuter ces pauvres âmes que la divine miséricorde lui adresse, et n'en serait-il pas responsable devant le souverain juge ?... Il est certain qu'un nombre et un grand nombre de possédés périssent très misérablement pour le corps et pour l'âme, pour le temps et pour l'éternité, parce que des livres inspirés par Satan et d'autres raisons réprouvées de Dieu comme par son Evangile, font fermer les yeux sur ces infortunés, et font perdre la foi à l'égard des possédés ! Dieu veut, et l'homme ne veut pas ; les démons obéissent à chacun, et l'homme n'obéit pas à son Dieu...

Je me sens pressé de me dire : pauvre néant ! tiens-toi dans ton néant ! pense bien et n'oublie jamais que tu n'es qu'un rien ! et avec cela ton Dieu se servira de toi quand il voudra et pour ce qu'il voudra, sans que tu puisses t'attribuer autre chose que le néant et le péché ; tous les obstacles que les hommes pourront mettre aux desseins de ton Dieu, loin d'en empêcher l'accomplissement et les fins voulues dans les conseils éternels, la divine Sagesse ne les fera servir, ces obstacles, qu'à donner aux dites fins un plus beau lustre et un plus merveilleux éclat. Ceux qui s'obstineront à fermer les yeux à la lumière, et à contrecarrer l'œuvre de l'infinie miséricorde dans cette extraordinaire possession peuvent craindre... Car nul ne s'est jamais bien trouvé de faire la guerre au Tout-Puissant et d'irriter la formidable justice, qui est égale à l'ineffable bonté.

Le 25 décembre, — Que le divin enfant Jésus daigne à l'anniversaire de sa naissance mettre fin à tant de désordres qui détruisent la foi et précipitent tant d'âmes dans l'enfer, âmes dont il faudra rendre compte un jour !

Je ne cesserai de prier et de gémir jusqu'à ce que Dieu, dans sa miséricorde, daigne exaucer les prières de son pauvre et indigne serviteur.

J'ose espérer, Monseigneur, de la haute sagesse de Votre

Grandeur et de sa rare prudence, aussi bien que de son grand zèle pour le salut des âmes, que cette lettre que j'ai l'honneur de lui adresser (ce que je n'ai pu me dispenser de faire), aura tout le résultat désiré, afin que l'aimable vérité soit connue, la divine volonté accomplie et justice rendue à qui de droit.

Recevez, vénéré Monseigneur, l'hommage du respect le plus profond, et du dévouement le plus parfait de votre tout petit serviteur.

CHIRON, dit Père MARIE-JOSEPH,  
prêtre de l'Ordre de Saint-François d'Assise.

P.-S. — Je vous suis bien reconnaissant, monseigneur, de me laisser porter mon costume entier dans votre diocèse, comme je le porte depuis que j'ai le bonheur d'être sous la règle de saint François, qui faisait ses plus pures et plus chères délices de l'incompréhensible pauvreté de l'Homme-Dieu. Monseigneur l'évêque de Perpignan me l'a toujours permis sans la moindre difficulté. Sa Grandeur de Viviers me l'a également permis. J'ai porté mon costume en entier dans les diocèses de Fréjus, de Marseille, de Montpellier, de Nîmes, de Valence, de Pamiers, de Carcassonne, d'Aix, d'Avignon, etc., et en général partout où j'ai passé ou séjourné. L'étole violette ou noire suspendue à la ceinture du côté droit, quoique pliée et repliée et ne présentant à la vue qu'une de ses parties suffit pour attester que l'on est prêtre, et avec la grande croix retenue au côté gauche, cela peut faire de saintes impressions dans les âmes qui ont encore quelque sentiment de foi, et peut donner, par la grâce, de salutaires remords à ces chrétiens qui semblent rougir de porter les livrées de notre religion divine et de marcher sous ses glorieux étendards. Ce costume n'a pas été pris au hasard, il est dans les desseins de Dieu, qui lui fait produire des effets surprenants pour le bien des âmes, quoiqu'en disent des personnes irréfléchies et qui paraissent peu animées de l'esprit de J.-C. Depuis déjà bon nombre d'années que j'ai l'honneur de le porter, j'ai expérimenté maintes fois que Dieu y attachait des grâces particulières; j'ai pensé que le ciel les accordait à notre séraphique Père saint François et à saint Pierre d'Alcantara, lesquels tenaient tant, ainsi qu'une multitude de leurs saints reli-

gieux (comme l'histoire en fait mention.) à cette parfaite pauvreté, à cette entière abnégation d'eux-mêmes. De respectables curés m'ont dit et plusieurs fois : « Ce n'est pas tant votre prédication qui touche et convertit les âmes, mais bien votre croix et votre costume, en pleine rue dans les villes ! » J'ai vu des femmes, des hommes me dire : « Je ne peux me défendre de l'impression que me fait votre costume ; il y a trente ans, il y a quarante ans que je ne me suis confessé, je veux aller vous trouver. » Les uns disaient : « C'est une vraie prédication de voir cela ! » Les autres : « C'est ainsi qu'il faut aller pour convertir le monde ! » et cela même dans les rues de Lyon, de Perpignan et dans d'autres localités. En général, partout ce costume attire le respect et la vénération, même de la part de ceux qui n'ont pas de religion, plutôt que les mépris et les injures dont nous ne devons pas nous estimer digne ; et, par la grâce de Dieu, il fait rentrer les gens en eux-mêmes. Je ne parle pas du grand et puissant préservatif qui existe pour celui qui a l'honneur de le porter ni de son bien salubre mémoratif, etc. Quant à la robe rapiécée et rapetacée, les personnes un peu éclairées dans la piété en comprennent naturellement le sens et en sont très utilement pénétrées. Pour les autres, il leur est facile de s'en instruire.

Au reste, si Dieu veut que nous imitions à la lettre sur cela tant de saints religieux, nos frères du même Ordre, qui ont fait bien plus que nous, et qui, prêtres comme nous, mais infiniment au-dessus de nous, ramassaient des pièces d'étoffe de différentes couleurs qu'ils trouvaient dans les rues, comme il est rapporté dans leur vie, et de là, ils allaient devant les rois et les princes pour les porter à Dieu. L'Évangile n'a pas changé et Dieu est toujours le même. Nous préférons la splendeur du Roi des rois dans la crèche, à l'éclat brillant mais trompeur et passager des grands du monde ; nous avons laissé le monde afin que le monde nous laisse. Pourquoi le monde fait-il attention à nous qui ne faisons pas attention à lui ? Pourquoi s'arrêterait-il sur ceux qui sont appelés à le mépriser et à le fouler aux pieds ? Que ce monde, donc ; nous laisse uniquement occupé de Dieu et de Jésus crucifié, à qui seul nous voulons et devons plaire, ne craignant ni l'enfer, ni ses sujets, si nous sommes protégé de Jésus Marie, Joseph et des saints Anges.

Vive Jésus ! Vive sa Croix !

PÈRE MARIE CHIRON.

N° 10. *Lettre du Père Marie-Joseph Chiron, capucin,  
à Mgr l'évêque de Tulle (Corrèze) (1).*

Merlines, 27 décembre 1850.

Monseigneur,

Permettez-moi de remplir la mission que le Ciel m'a confiée : je ne saurais me dispenser de le faire ; je me croirais grandement coupable de ne pas exécuter la divine volonté qui m'a été plusieurs fois intimée de Dieu. Je veux m'y soumettre, quoiqu'il puisse m'en coûter, je craindrais trop de provoquer sur moi la divine vengeance si quelque crainte ou considération humaine était capable de m'en empêcher. J'ai donc reçu comme l'ordre de Dieu d'adresser à Votre Grandeur la même lettre que j'ai été obligé d'adresser à monseigneur l'évêque de Clermont (1). C'est la même autorité qui l'enjoint, c'est par les mêmes motifs, et pour les mêmes fins. Dieu est maître de disposer de ses créatures comme il lui plaît. Tout genou doit fléchir devant cette Majesté souveraine.

Ma mission se trouvera remplie à votre égard, Monseigneur ; vous agirez maintenant dans votre sagesse comme bon vous semblera. Je désire bien vivement que le Saint-Esprit opère tout dans Votre Grandeur et que la divine Marie vous prenne sous sa toute puissante protection.

Je ferai observer à Monseigneur que Clermont doit faire pour Clermont ce que Tulle doit faire pour Tulle dans cette affaire, qui est plus importante qu'on ne peut le penser. Que l'on dise tout ce qu'on voudra ! que je dois avoir la tête malade ou le cerveau détraqué, etc., (je suppose qu'on en aura peut-être la pensée,) peu importe, pourvu que nous fassions la volonté de Dieu et que nous accomplissions son bon plaisir ! Il faut d'abord obéir à Dieu, au

(1) Mgr Berteaud.

(1) Celle comprise ci-dessus, sous le n° 9, page 40.

Créateur, et ensuite à la créature si ce qu'elle demande est conforme à ce que Dieu veut ou ne lui est pas contraire. En tenant à l'Evangile interprété et expliqué par la sainte Eglise de Jésus-Christ, nous tenons alors véritablement à l'Eglise à laquelle est promise l'infaillibilité, et qui, par conséquent, ne saurait nous égarer.

La grande loi de l'Evangile est la charité. J'aurais renvoyé mon cher infortuné, Monseigneur, quoique cela me paraisse bien dur, bien peu convenable, bien peu en harmonie avec cette sainte charité, si Votre Grandeur m'avait fait insinuer que c'était sa volonté, par M. le Curé de Merlines (2). Mais M. le Curé lui-même m'a dit que je peux adresser à l'évêché mes observations à ce sujet, et être tranquille en attendant sa réponse. D'après M. le Curé et le frère directeur de la Cellette, je pourrai garder avec moi à ladite Cellette, cet hiver, mon pauvre affligé, pourvu, dit M. le Curé, qu'il ne sorte pas et qu'il ne communie pas aussi souvent. Cependant on m'annonce présentement que votre intention formelle est qu'il soit renvoyé. Mon confrère de Clermont a demandé vivement et bien mal-à-propos le départ de mon affligé de l'évêché dudit Clermont, disant qu'il fallait absolument que le possédé sortît de notre hospice Sainte-Marie.

Or, voilà que le ciel a voulu que j'écrive à Votre Grandeur la longue et importante lettre ci-jointe, telle qu'elle a été envoyée à Monseigneur l'évêque de Clermont. Nous sommes dans votre diocèse, et conséquemment vos diocésains, nous sommes donc sous la dépendance de Votre Grandeur. Mon compagnon, c'est mon frère en religion; sa condition est la mienne, mon évêque est son évêque, et l'évêque d'un religieux est l'évêque du diocèse de la maison qu'il habite ou de l'institut dont il fait partie, mais toujours sous une certaine dépendance de l'évêque du diocèse. Le possédé est comme votre serviteur de l'ordre de Saint-François; nous sommes, je le répète, vos diocésains; c'est pour cette raison ou pour d'autres raisons à nous inconnues, que Dieu voudrait, Monseigneur, que vous fissiez ce qui est demandé dans la grande

---

(2) Canton d'Eygurande (Corrèze).

lettre ci-jointe, sans vous arrêter à la conduite que tiendra Clermont; car Clermont est libre et Tulle également. Dieu ne force rien, c'est à nous à connaître et à accomplir ses adorables volontés.

J'ai avec moi mon frère, que la plus cruelle de toutes les bêtes féroces voudrait dévorer. Dieu veut que je fasse tout pour le préserver, comme un autre moi-même, de ce malheur. C'est un père qui voit son fils perdu ou du moins réduit aux plus déplorables extrémités s'il s'en sépare. C'est la charité et la pure charité de Jésus-Christ qui doit me porter à agir et à vous adresser nos humbles suppliques en pareil cas. Dieu, dans sa bonté infinie, daigne opérer ici, comme Votre Grandeur n'aura pas de peine à l'apercevoir dans ladite lettre. Je suis d'ailleurs tout prêt à vous obéir, Monseigneur, Dieu ne m'en demande pas davantage. Je suis à vos pieds et je vous conjure d'interpréter en toute faveur ma démarche, et Votre Grandeur ne tardera pas à reconnaître qu'elle fait ce que le Dieu de toute sainteté et de toute justice lui demande lorsqu'elle aura obtempéré au contenu de ladite lettre et aux instances réitérées qui y sont faites.

Dans cette attente en Jésus, daignez, Monseigneur, agréer l'hommage du plus profond respect de votre tout petit serviteur.

Père MARIE-JOSEPH CHIRON,  
prêtre de l'Ordre de Saint-François d'Assise.

P.-S. — Que l'on ne dise pas que notre possédé devrait s'en retourner à Lyon. Lyon d'après les raisons susmentionnées serait moins son diocèse que celui-ci; il y est d'ailleurs entièrement délaissé relativement à sa possession démoniaque.

Tous les prêtres nantis des pouvoirs nécessaires sont sans doute solidaires avec la sainte Eglise pour le bon accueil qu'ils doivent faire aux pénitents ou aux pauvres pécheurs quels qu'ils soient, s'ils viennent dans un bon esprit réclamer leur ministère. N'en serait-il pas de même de Nos Seigneurs les évêques pour les pauvres possédés que Dieu et la sainte Eglise leur présentent pour être délivrés de la tyrannie des démons, qui font tout pour les faire tomber en péché mortel et de là aux enfers?

Daignez être, Monseigneur, le libéroleur et le père de notre cher infortuné, et que l'éternelle gloire vcus soit donnée!.....

N° 11. *Lettre du Père Marie-Joseph Chiron, capucin, à M. le Curé de Merlines (Corrèze).*

Maison de santé de la Cellette, à Bourg-Lastic  
(Puy-de-Dôme), le décembre 1850.

Monsieur le Curé,

Je suis bien sensible à toutes les peines que vous vous donnez pour nous, auprès de Monseigneur de Tulle. J'attends la réponse à ma dernière, adressée à M. Porte (1) il y a bientôt huit jours. Elle renfermait, les certificats et les différents papiers de mon affligé, que nous avions offerts à Monseigneur, mais Sa Grandeur n'avait pas jugé à propos de les voir. Il faut cependant connaître une personne pour pouvoir en juger; impossible de porter un jugement juste sans bonne connaissance de cause.

J'espère bien, Dieu aidant, empêcher mon possédé de sortir, ni la nuit ni le jour; il n'est jamais sorti la nuit; il est monté deux fois près Verrières, où il fut question de cette fille, dont le langage n'annonçait guère une personne sage: la bouche parle de l'abondance du cœur; c'est au fruit que l'on connaît l'arbre. Je connais les dispositions intimes de l'âme de mon compagnon comme je connais les miennes, et certainement il ne me mentirait pas.

Quant à la communion, je vais exposer à Tulle les motifs de ma conduite à cet égard, et dès qu'ils seront connus de nos supérieurs, s'ils jugent que je doive agir différemment, je me soumettrai aveuglément par la grâce de Dieu. Dieu me garde d'admettre à la communion quotidienne ou très fréquente quelqu'un en qui je ne reconnaîtrais pas clairement les qualités et les conditions qu'exigent pour une telle faveur les maîtres de la vie spi-

---

(1) Vicaire général et supérieur du séminaire de Tulle.

rituellu et notre Mère la sainte Eglise : il faut jouir pleinement de ses facultés mentales, n'avoir pas de méchantes habitudes, avoir en horreur le péché mortel et même le péché véniel volontaire, mener une vie très réglée, être très mortifié et très pénitent, avoir le désir de la perfection, réprimer ses penchants trop naturels, n'être point parleur, avoir aversion même des petites médiocrités, mater sa chair et la réduire en servitude, enfin n'être dominé par aucune méchante passion, quoique vénielle et vouloir à tout prix s'en défaire (1).

Je suis peut-être un peu trop sévère à cet égard, car je ne crois pas que les confesseurs et les directeurs en exigent autant de tous ceux qu'ils admettent à la communion quotidienne. J'ai lu beaucoup d'auteurs forts estimés qui me paraissent moins exigeants. Ils disent que la communion quotidienne était de précepte dans les premiers temps de l'Eglise, et que parmi ces premiers chrétiens plusieurs étaient imparfaits. L'apôtre saint Paul le fait assez comprendre dans ses épîtres, et cependant on les admettait tous les jours. Cette communion si fréquente est non seulement pour les parfaits, mais aussi pour ceux qui veulent tout de bon le devenir et qui ne se refusent pour cela à aucun sacrifice raisonnable. Or tous ceux qui connaissent bien à fond mon compagnon le mettent pour la communion dans cette dernière classe, s'ils ne le mettent pas dans la première. Plusieurs saints prêtres de Lyon, qui le connaissent depuis longues années et qui l'ont dirigé, sont d'avis qu'il communie tous les jours. Cependant jusqu'ici j'y ai mis parfois des intervalles, et peut-être ne devais-je point en mettre ; car pour quoi priver d'un secours qui lui est si nécessaire, une âme qui fait presque au-delà de ses forces pour le mériter, secours dont le confesseur voit des fruits si merveilleux.

Il serait à désirer que toutes les personnes qui sont admises à la communion quotidienne, — aujourd'hui on se montre en général assez facile sur ce point, — eussent les dispositions de

---

(1) Dieu veuille, pour l'honneur de la religion, faire profiter de ces bons principes certaines personnes dites *dévotés*, dont la vie révèle qu'elles les méconnaissent ou les ignorent.

docilité, d'obéissance, d'humilité et de charité que manifeste de plus en plus notre infortuné. Je reconnais que le témoignage que m'en ont rendu mes confrères de Lyon est véritable. Je lui vois faire tous les jours de nouveaux progrès, et je crois devoir les attribuer au moins en grande partie aux communions, car ces jours-là son ennemi a bien moins de force, et lui bien plus de facilité pour la pratique des vertus religieuses. Observez qu'il a fait un vœu, il y a environ trente ans, d'être religieux dans l'Ordre de Saint-François et qu'il est effectivement religieux. Le Père Surin veut qu'on les fasse communier tous les jours ces pauvres possédés qui ont d'ailleurs les dispositions convenables ; cela leur est très avantageux, dit-il ; les effets consolants qui en résultent le prouvent assez.

Il faut vous dire, Monsieur le Curé, que ce pauvre possédé, parfaitement libre dans l'âme, mais non dans les organes du corps, que Dieu permet d'être sous la tyrannie d'Isacaron, pratique bien plus que votre serviteur la pénitence et les austérités de l'Ordre séraphique : il couche sur la dure (sur la planche), il fait usage du cilice, des ceintures de fer ; il prend tous les jours la discipline et quelquefois deux fois le jour, et cela jusqu'au sang pour l'ordinaire, car l'instrument est armé d'une quantité d'épingles qui avancent leurs pointes de cinq à six lignes ; il lui est arrivé de la prendre pendant plus d'une heure ; et plusieurs fois, il lui est encore arrivé de réciter à genoux les bras en croix, jusqu'à quatre-vingts *Pater* et *Ave*. Je ne parle pas de ses jeûnes au pain et à l'eau, ni de ses autres pénitences ; je ne parle pas non plus de ses cinq ou six heures de prières ou d'oraison qu'il fait chaque jour, se levant à onze heures du soir jusqu'à une heure, ensuite à quatre heures et demie pour prier jusqu'à huit heures.

Toutes ces mortifications sont tout-à-fait libres ; j'ai été plus d'une fois obligé de les modérer ; il voudrait en faire davantage ; cependant c'est un homme de plus de soixante ans qui a une hernie et les jambes enflées qui le font assez souffrir par fois.. Sans une grâce particulière il ne pourrait résister à un pareil genre de vie, surtout en souffrant ce qu'il souffre de la part de l'ange rebelle, son démon, qui, par ses actes à lui ou par lui, se révèle à l'homme attentif et non égaré par la prévention, aussi visible que l'est l'âme dans le corps qu'elle anime. Dans les pos-

sessions, les démons sont comme incarnés dans le corps des possédés, de sorte que le corps d'un possédé est, pour ainsi dire, animé par deux esprits différents, distincts l'un de l'autre par leurs opérations respectives. Dans certains cas, le diable possède l'âme et le corps, et cela a lieu lorsqu'à l'époque du maléfice, l'âme était en péché mortel ou si elle y tombe après, et cet état est encore plus déplorable que l'autre, et la délivrance serait alors plus difficile, ainsi que pour faire sortir des démons d'un ordre supérieur, des démons séraphins, chérubins.

Il y a eu de saints personnages doués du don des miracles, qui ont demandé à Dieu d'être possédés, afin d'être par là humiliés et purifiés de tout orgueil. La possession démoniaque n'est donc pas par elle-même un péché, ni ne suppose pas toujours le péché. Les possessions des démons sont toutes différentes les unes des autres en beaucoup de choses ; celle qui nous occupe ici serait d'un genre unique : le démon est forcé de travailler continuellement à la destruction de son empire, à prêcher contre le désordre, etc ; et il a opéré bien des conversions.

Ceux qui ignorent ce que c'est que la possession n'en comprennent pas facilement les effets ; ils attribuent au *possédé* ce qui est du *possédant*, et à ce dernier ce qui est du possédé. Les artifices des démons pour tromper et pour se cacher dans les possessions, sont inconcevables dès que le démon est laissé à lui-même, et qu'il parle ou agit en diable : ce sont des mensonges, des blasphèmes horribles et des actions abominables ; et dans tout cela le possédé n'est pour rien, ayant tout son cœur et toute sa volonté pour Dieu ; mais c'est alors qu'il souffre : il aimerait mieux être noirci de coups. C'est ainsi qu'il en arrivait à Loudun à la Mère prieure des Ursulines exorcisée par le Père Surin, et même à l'exorciste qui s'était offert à Dieu pour tout souffrir. C'était le même démon Isacaron. Malgré tout cela le Père Surin lui donnait tous les jours la sainte communion. Si l'on s'étonne de voir ainsi communier un possédé, cela vient de ce qu'on ignore ce que c'est qu'une personne possédée. Tous les possédés auraient besoin de la très fréquente communion, mais tous ne peuvent la faire, tous n'ayant pas les dispositions convenables ; s'ils avaient les qualités que j'ai indiquées ci-dessus, je crois qu'on serait bien injuste de la leur refuser. La possession est un motif

de plus de la leur accorder. Notre possédé, après sa délivrance pourrait la faire moins souvent, n'en ayant pas le même besoin. Mais peut-être, me dira-t-on, que le monde ne peut pas être édifié de voir communier un possédé. Or cela ne proviendrait, encore une fois, que de l'ignorance; on l'aurait bientôt dissipée par quatre mots d'instruction analogue. A Loudun, on ne s'arrêtait pas à cette difficulté; et dans ce temps-là on communiait peut-être plus difficilement qu'aujourd'hui.

Lorsque le diable, dans la personne possédée, parle et agit en esclave, c'est-à-dire comme maîtrisé et forcé par la puissance divine, alors il vous dit des vérités; alors il agit malgré lui e contre lui, et il faut qu'il éclaire, qu'il instruisse les âmes de bonne volonté, qu'il serve à les sanctifier, à les perfectionner et à les sauver. C'est alors qu'il dévoile les consciences, qu'il répond à la pensée et qu'il donne les preuves les plus frappantes de la possession.

Pourquoi le démon ne satisfait-il pas toujours à ce que l'on désire, et le plus souvent ne répond-il pas à ce qu'on lui demande? Parce que, répond le Père Surin, les personnes qui font des questions ou des demandes au démon, ne sont pas toujours dans des dispositions convenables, ou parce que ce qui est demandé n'est pas toujours conforme aux desseins de Dieu et à sa divine volonté, et qu'alors le diable qui tient beaucoup à rester caché, n'est pas forcé de se produire en donnant des preuves de la possession, comme de dire la pensée que l'on aurait conçue, des actions secrètes de la vie, les choses les plus cachées de la conscience, la vie extérieure et même intérieure, si Dieu le permet, des personnes qui nous intéressent. Les démons connaissent le passé et le présent, ce qui se passe sur la terre, tous les péchés qui s'y commettent et même, en général, nos pensées, dit le Père Surin. ¶ Dieu fait servir la possession pour le bien du corps, comme pour le bien de l'âme; car elle a guéri plusieurs maladies mortelles presque subitement, et avec des riens ou des remèdes tout-à-fait simples; mais toujours faut-il la volonté de Dieu, car le démon est ennemi de notre corps aussi bien que de notre âme, il voudrait la perte de l'un comme de l'autre; et s'il agit contrairement à ses détestables desseins, c'est qu'il y est contraint par la vertu divine, à laquelle rien ne peut résister.

Dans les sorciers, le démon agit, mais c'est pour son compte, c'est pour le mal. Dans le possédé, le démon agit, mais c'est pour le compte de Dieu, c'est pour le bien de l'âme; ici, il agit en esclave; mais dans la sorcellerie, la magie, etc., il agit en maître, il travaille pour lui, il perd les âmes.

Si, dans les possessions, on voit du mensonge et des choses déréglées, Dieu veut que nous ly reconnaissons les démons, ces esprits abominables.

Je reconnais la justesse de ce que disent les auteurs qui on traité des possessions: elles sont de grandes faveurs (du ciel, si l'on sait en profiter, et il y a à gagner immensément si l'on se met dans les dispositions convenables pour participer aux lumières et aux grâces qui en proviennent...

Recevez, Monsieur le Cure, l'hommage de mon profond respect.

P. MARIE-JOSEPH CHIRON,  
prêtre de l'Ordre de Saint-François d'Assise.

P.-S. — Si vous pouviez descendre de quinze en quinze jours à la Cellette? plusieurs le desirent. Si vous voulez lire avec attention la petite histoire de la possession de Loudun, vous vous en félicitez; veuillez lire d'abord l'*avertissement* qui la précède. Lorsque vous l'aurez lue et relue, si vous voulez, nous la lirons ensemble, quand ce ne serait que dans quinze jours ou trois semaines.

N° 12. *Lettre du Père Marie-Joseph Chiron, capucin,  
à un religieux de son Ordre.*

Fin décembre 1850.

Mon très cher Frère en Jesus, Marie, Joseph (1).

Que l'esprit du bon Dieu nous éclaire et nous fasse bien connaître et accomplir la divine volonté!

---

(1) Le R. P. Marie-Joseph Chiron a écrit en tête de la copie de cette missive: Lettre adressée à M. N... par celui qui était son

Je me suis vu obligé d'écrire à notre Prélat de Clermont, ainsi qu'à Monseigneur l'évêque de Tulle (1). Je fis mon possible pour me conformer de suite à la lettre que M. le supérieur du Grand-Séminaire (2), d'après les exposés que vous lui fîtes, vous chargea de m'écrire. Je n'ai pu encore renvoyer mon pauvre affligé. Ses papiers et ses certificats qui attestent sa possession démoniaque, se trouvant à Tulle, il ne peut partir sans les avoir reçus. Je m'empressai donc, à la réception de votre lettre, de les demander et de prier qu'on me les renvoyât incessamment, afin que je satisfisse sans délai à l'obéissance.

Mais si, sans bien consulter le bon Dieu, vous désiriez si vivement le départ de mon infortuné, notre bon Jésus, qui est tout charité, en a disposé autrement; car la nuit qui suivit la réception de la lettre que vous m'adressiez en réponse négative à celle que je vous avais écrite, et par laquelle je me jetais plusieurs fois à vos genoux vous suppliant à mains jointes de me laisser mon pauvre possédé cet hiver à la Cellette, notre bon Jésus, dis-je, força Isacaron ce prince de l'abîme, le démon du possédé, de m'enjoindre de la part de Dieu d'écrire une bonne lettre à Mgr l'évêque de Clermont et à Mgr l'évêque de Tulle, m'assurant que je serais aidé du Ciel pour rédiger cette lettre après que j'aurais récité le *Veni Creator*, et que j'aurais prié ma bonne Marie, saint Joseph et les saints anges. Comme je ne me sentais pas porté à écrire une pareille lettre, le maudit Isacaron insista pour que je me misse en devoir de l'écrire et au plus tôt, en ajoutant. « Tu écriras ce que

---

supérieur en Dieu. « Or ce M. N... » devait être un tertiaire de l'Ordre de Saint-François d'Assise ou un religieux capucin du couvent de Clermont-Ferrand, ainsi qu'il appert de la teneur de cette même lettre. C'est par un excès de charité fraternelle que son auteur a tenu à cacher le nom du destinataire. Il était fort mécontent de celui-ci, mais il a su lui parler en véritable disciple de Jésus-Christ, quoique son langage prolix soit regrettable, comme dans ses lettres aux évêques.

(2) Par les lettres comprises ci-dessus, sous les n° 8, 9 et 10.

(3) De Clermont probablement. Nous n'avons pas trouvé cette lettre dans le dossier de Gay. Plusieurs autres manquent aussi quant à présent.

« ton Dieu te mettra à l'esprit; mais tu ne peux te dispenser de « l'écrire, cette lettre, à ces deux évêques. » Ensuite le même démon me dit : « La volonté de ton Dieu est que tu adresses également une lettre à N., et ne manque pas de le faire. » De sorte que j'ai dû vous écrire, mon cher frère, malgré la peine que j'en ai, prévoyant bien que vu vos dispositions, ma lettre restera sans effet ou ne produira que des effets contraires aux résultats et aux fins désirés. Mais, quoi qu'il en soit, je remplirai la commission que Dieu m'a fait donner à votre égard; et vous, vous en jugerez par cette lettre comme bon vous semblera, et vous ferez ce que vous voudrez; j'aurai rempli la tâche qui m'est imposée.

Voici donc ce que j'ai à vous écrire comme malgré moi. Vous avez mal fait et bien mal fait de vous laisser séduire à Privas, par rapport à ce pauvre affligé, dit et justement cru possédé par tous ceux qui le connaissent réellement; je dis que vous avez bien mal fait de vous laisser séduire, et que vous faites encore beaucoup plus mal de faire tous vos efforts pour séduire les autres et jusqu'aux supérieurs. Comment vouloir éclairer les autres lorsque l'on est soi-même dans les ténèbres? Quelle hardiesse, quelle témérité de se donner pour guide, étant dans un aveuglement pitoyable! Vous voyez du mal là où il n'y en a pas, et vous ne voyez pas le bien et un grand bien là où il est. Vous prenez, mon bien cher frère, l'apparence pour la réalité et le mensonge pour la vérité.

Satan, depuis quelques années, est déchaîné : c'est pourquoi il y a tant d'aveuglement et tant d'orgueil sur la terre. Satan, le roi de l'enfer, porte ceux qui sont un peu remplis d'eux-mêmes, à rejeter les justes et charitables reproches qui leur sont faits pour leur bonheur, sur celui qui ose prendre cette liberté à leur égard; ils s'estiment très éclairés et très entendus dans ce qu'ils font; ils savent si bien raisonner et si bien exposer les choses aux supérieurs, que ceux-ci croyant ne voir que sincérité et vérité dans ce qui leur est dit, abondent aisément dans leur sens, et dès lors les trompeurs de plus en plus aveuglés croient faire la volonté de Dieu. Ils obéissent à l'Eglise, disent-ils, tandis qu'ils ne sont guidés que par leurs propres lumières et par l'esprit de ténèbres.

On veut être à Jésus-Christ lorsqu'on agit contre son Evangile, qui dit : « Ne jugez pas sur un ouï-dire, ne jugez pas sur les apparences, ne condamnez pas l'innocent ; ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-même. » On obéit à l'Eglise lorsqu'on obéit à l'Evangile interprété et expliqué par cette sainte Eglise. Or l'Evangile et l'Eglise veulent la charité avant tout et par-dessus tout ; et l'apôtre nous dit que, sans la vraie charité, tout le reste n'est rien. Or l'Eglise comme l'Evangile affirme qu'il y a des possédés, et commande de chasser les démons ; c'est pour cela qu'il y a des exorcismes établis par cette bonne Mère la sainte Eglise, à laquelle et pour laquelle, par la grâce de Dieu, nous donnons volontiers notre sang et notre vie.

Vous jugez donc et vous condamnez l'Evangile en vous montrant directement opposé à Dieu ou à sa divine parole. Comment pouvez-vous écrire aux évêques, mon bien cher ami, des lettres pleines de calomnies que vous prenez et faites prendre pour des vérités ? Je vous ai dit et répété plus d'une fois que l'on fait des fautes et de grandes fautes et des fautes irréparables lorsque l'on juge un accusé sans le bien connaître et sans l'avoir entendu. L'accusation serait-elle faite par le plus saint homme, vous vous trompez, vous ferez des sottises que l'on ne pourra jamais réparer, vous dit saint François d'Assise. Vous le jugez et sans le connaître, cet infortuné ; vous avez écrit contre lui, et Dieu veut que cet affligé me soit un autre moi-même ; par conséquent, vous avez écrit contre votre serviteur, car, l'on ne peut offenser l'un sans offenser l'autre. En mille rencontres il vous a été facile de voir qu'il en était ainsi. Oui, vous avez écrit et vous avez parlé contre le possédé et, par là même, contre le compagnon que le Ciel lui a donné ; vous n'avez eu aucun égard pour ce compagnon, quoiqu'il vous ait reçu dans son Institut, etc. Vous l'appellez, dans vos lettres, votre très révérend Père, vous vous dites son fils, son enfant, mais c'est la conduite qui est l'expression du cœur et de la vérité plutôt que les paroles ; or elle est jugée bien indigne la conduite de mon cher frère !...

Vous avez écrit aux évêques des lettres abominables ; vous savez bien que la calomnie en matière grave est péché mortel ; et quelles inculpations plus graves que celles qui sont faites par vous,

mon très cher frère? Quel mal vous a-t-il fait ce pauvre homme, pour le noircir auprès des supérieurs et des uns et des autres, comme vous faites? Vous ne vous contentez pas de fermer vous-même opiniâtrement les yeux à la lumière, elle qui, plusieurs fois, a voulu vous éclairer! vous n'avez point voulu des grands biens que la divine Bonté offre aux hommes de bonne volonté dans cette extraordinaire possession; mais vous avez tout fait et tout employé auprès des supérieurs pour que mes enfants à Sainte-Marie n'en profitassent point, et qu'ils fussent même indisposés contre l'homme de Dieu, le pauvre possédé. Dire que c'est un mauvais sujet ou le faire regarder comme tel! n'était-ce pas assez de dire et de vous efforcer de faire croire que c'est un fou? Rappelez-vous ce que dit le Sauveur de celui qui traite son frère de fou. Je voudrais bien que celui qui le calomnie de fou ne le fût pas plus que lui, et qu'il eût la charité et l'humilité de ce pauvre affligé de Jésus crucifié, de celui qui, par la permission du Seigneur, est sous la tyrannie d'un démon forcé par Dieu (chose étrange mais véritable! les faits et les témoignages sont là pour le prouver,) ou forcé par le Tout-Puissant d'opérer mille prodiges par l'organe du possédé, de publier la gloire de la suradorable Trinité, de combattre les désordres et les injustices dont la terre est inondée, de prêcher aux hommes les plus terribles vérités pour les prévenir des châtimens dont ils sont menacés; mais ils ne veulent pas en profiter. Il faut qu'ils soient châtiés, qu'ils soient frappés. O Dieu de miséricorde! ayez pitié de nous!! Nous ne pourrions pas empêcher, malgré tous nos efforts, de faire connaître à la postérité, les calomnies qui sont débitées et par vous et par d'autres, et la conduite que l'on tient contre toute justice à l'égard du possédé.

La vérité que Dieu met en évidence, reste toujours vérité; elle ne peut être anéantie, elle ne vieillira pas plus que le soleil; elle attend son moment pour percer les nuages de l'erreur et du mensonge dont on se plaît à la couvrir; elle attend son moment pour se produire avec un éclat tout divin, et pour frapper d'étonnement et d'une salutaire confusion tous ceux qui l'auront combattue.

Oui, j'ai peur qu'à la délivrance du possédé, le démon, si Dieu le permet, ne dévoile publiquement les pensées injustes et les desseins iniques de plusieurs, et qu'il ne proclame en face du ciel

et de la terre les artifices d'une secrète superbe et d'un maudit respect humain, et les tristes effets qui en auront été le résultat dans plusieurs de ceux qui auraient dû être les premiers à recevoir avec reconnaissance la divine lumière et les insignes faveurs de cette possession, car Dieu la donne dans sa plus grande miséricorde ; et non pas rejeter le tout avec mépris et dédain, comme ils ont fait et comme ils font toujours ces aveugles infortunés ; et non pas écouter des hommes magiciens avec leur livre impie qui ne veut pas de possession démoniaque, livre infâme inspiré par Satan, (1) livre contraire à la doctrine de l'Eglise, au saint Evangile, à la vie canonisée de tant de saints que chaque siècle a fourni depuis Jésus-Christ, lesquels ont chassé les démons des corps des possédés, et ont délivré ces affligés de la tyrannie de ces monstres infernaux. Qu'ils paraissent ces hommes vendus au roi de l'enfer ! qu'ils paraissent devant notre possédé sans qu'il leur soit permis de le toucher ou de lui donner la moindre chose ! et l'infâme Isacaron, son démon, aura pouvoir de les torturer, de les confondre, de mettre à jour leur abominable commerce, et de les signaler devant tout le monde pour ce qu'ils sont !

Plusieurs de ceux qui sont appelés à conduire les peuples, à diriger les âmes auraient dû considérer de plus près le fruit de ces arbres très mauvais, et ils n'auraient pas pris les anges de ténèbres pour des anges de lumière. Dieu les pressait et les presse de plus en plus d'attirer sur eux la clarté divine et l'assistance particulière du Ciel, par la pratique de l'oraison et d'une vie pénitente et mortifiée ; et dès lors Lucifer n'aura pas le pouvoir de nous aveugler ; et alors on reconnaîtra qu'il y a un grand nombre de possédés et d'obsédés, et que ce n'est pas par la médecine qu'on chasse les démons, mais par les exorcismes établis à cette fin par l'Eglise, et par une vie réglée, sainte et chrétienne qu'il faut tâcher de faire mener à ces pauvres victimes des plus cruels ennemis du genre humain, comme a fait le très

---

1) Allusion au Père Debreyne et à sa *Théologie morale*, que le Père Marie Chiron n'a pas lue évidemment et dont nous parlerons plus loin.

savant, très saint et très expérimenté exorciste Père Surin dans la possession de Loudun.

Qu'on s'instruise de la possession de Marseille, etc., comme de celle de Loudun ! Que le Père des lumières, au nom de son Fils Jésus, daigne les éclairer tous ces ennemis acharnés des pauvres possédés et, malgré eux, les toucher et les convertir !

Encore une fois, mon cher frère, vous que je vois tant obstiné à repousser la vérité, que vous a-t-il fait et que vous fait-il ce pauvre affligé, le possédé, pour vous tant agiter et pour tous soulever contre lui ? ne soyons donc pas plus méchant que son démon qui ne le tourmente pas de la sorte, et qui est même parfois forcé par la vertu divine à le consoler et à l'empêcher de se désespérer. Voilà une bête féroce très cruelle, sur le point de dévorer votre frère, bien loin de lui donner secours, vous le jetez dans les griffes et le mettez à la merci de cette effroyable bête à gueule béante, et vous ne voulez pas que les autres portent secours à votre pauvre frère ! Vous avez pitié d'un animal qui est maltraité, et vous n'aurez nulle compassion pour le plus malheureux de vos semblables !

Quant à votre petit et indigne serviteur que vous appelez votre Père et dont vous vous dites le fils, continuez à le fouler sous les pieds, ne l'épargnez pas ; vous ne sauriez lui rendre un plus signalé service, vu que sa pauvre âme est extrêmement redevable à la divine Justice. Mais que j'ai crainte de quelque chose !... Cette superbe et toutes ces subtilités artificieuses dont se sert l'ennemi dans notre aveuglement, prenons bien garde mon très cher frère, oui, mon bien cher en Jésus crucifié, prenons bien garde à nous-même !... Nous disons et nous devons dire qu'il n'y a pas de pardon pour les injustices sans une juste réparation ; et je ne sais s'il y a de plus grandes injustices que celles occasionnées par mon frère à ce pauvre possédé ; je suis obligé de vous le dire de la part de Celui qui a été outragé par vous dans la personne de cet affligé, et qui doit nous juger plus tôt que nous ne pensons ; je dois, dis-je, vous l'annoncer : vous n'êtes pas en bon état. Dieu force l'ange rebelle à le dire, et il m'est enjoint de vous l'exposer et de vous dire que vous devez avoir beaucoup à craindre si vous ne vous empressiez de vous laver et de satisfaire aux devoirs sacrés de la

justice, lesquels ont été si étrangement violés. Que Dieu nous préserve de cette maudite superbe et de ce détestable respect humain qui jettent tant d'âmes dans un profond et funeste aveuglement ! la superbe privant ses victimes de l'esprit de Jésus-Christ qui n'a été qu'humilité... et le respect humain faisant préférer la gloire qui vient des hommes, hélas ! à celle qui vient de Dieu, et sacrifier le Créateur à la créature. O abomination de la désolation dans l'Eglise de Dieu !

Vous me dites, dans votre lettre, mon très cher frère, que c'est pour moi le cas de m'appliquer ces paroles du Sauveur. Celui qui aime son frère plus que moi, n'est pas digne de moi : Cependant, mon bien cher frère, vous ne pouvez ignorer qu'il s'agit, dans ces paroles de notre très doux Jésus, d'une affection déréglée, désordonnée ou trop naturelle, en un mot d'une affection opposée aux intérêts de Dieu, à son pur amour, à la vraie charité. Or il n'y a rien de tout cela dans notre conduite envers le possédé ; notre directeur spirituel, homme d'oraison, homme de pénitence, homme de perfection, n'aurait pas manqué de le faire apercevoir à votre serviteur. Nous avons donné maintes fois des preuves de notre union et que notre affection est toute autre que vous la jugez.

Disons avec le Saint-Esprit que le véritable amour de Dieu et du prochain renferme toute la loi ; et avec le disciple bien-aimé, qu'il suffirait d'aimer selon Dieu son frère pour avoir accompli tout devoir. Si vous aviez voulu recevoir la lumière et les précieux dons du ciel attachés par la bonté divine à cette extraordinaire possession, qui en avait plus que vous la plus grande facilité ! Qui avait plus la faculté que vous de participer aux avantages inappréciables de ladite possession ? Mais aussi, mon bien cher ami, quel autre que vous peut être sur ce point plus coupable et plus répréhensible devant le bon Dieu ! Citez-moi, si vous voulez, des passages des divines Ecritures, mais qu'ils soient propres et analogues à ma vraie position ? Si vous étiez à ma place, je vous dirais : combattez pour la justice jusqu'à en être réduit à l'agonie, jusqu'à y perdre la vie ; je vous dirais : appliquez-vous ces paroles de l'apôtre : Qui me séparera de la charité de Jésus-Christ !

Je vous la souhaite bien vivement, bien ardemment cette charité de notre bon Maître, le très doux Jésus. O mon frère ! je la souhaite également à tous les ennemis de notre possédé, et je vous embrasse du fond de mon âme, dans les divins cœurs de Jésus, Marie et Joseph.

Votre tout petit serviteur.

CHIRON, dit PÈRE MARIE,  
prêtre de l'Ordre de Saint-François d'Assise.

N° 13. *Lettre de M. Goussard, de Lyon, au cardinal de Bonald, archevêque de Lyon.*

Lyon, le 8 décembre 1853.

Monseigneur,

Conformément à l'ordre que vous m'avez donné la seconde fois que j'ai eu l'honneur de voir Votre Eminence, j'ai conduit à Ars le malheureux possédé Gay, pensant que le vénérable curé d'Ars (1) serait averti, soit par Votre Eminence, soit par l'intermédiaire de Monseigneur de Belley. Vos nombreuses occupations ne vous auront sans doute pas encore permis de vous occuper de cette affaire.

J'ai conduit à Ars le pauvre possédé avec une personne de Paris (2) à qui le démon Isacaron a donné des preuves extrêmement fortes de la possession.

Les témoins sont nombreux, car le démon en donne journellement des preuves. C'est maintenant un fait reconnu ; et Votre Eminence en m'envoyant à Ars avec le possédé Gay n'a fait que confirmer cette possession extraordinaire..

Dieu a permis, Monseigneur, que vous me chargiez de cette

(1) M. Jean-Baptiste Vianney.

(2) M. H.....

mission difficile. Je l'ai acceptée avec plaisir pour aider à la délivrance de l'affligé, qui est si digne de compassion. Ce voyage a déjà eu quelques résultats pour la gloire de Dieu et de Marie.

A Ars, le démon a été forcé de donner des preuves éclatantes de la possession à des personnes pieuses et à M. l'abbé Toccanier, qui seconde avec tant de zèle monsieur le curé d'Ars, et qui est prêt, Monseigneur, à vous rendre témoignage de la vérité de la possession, quand vous le désirerez.

Ayant conduit le possédé chez le nouveau saint François-Régis, ce fut un spectacle digne d'intérêt de voir la résistance d'Isacaron pour ne point donner de preuves au bon curé d'Ars : il mugissait comme un lion sous la main puissante de ce saint homme ; sa résistance est une preuve de la rage et de l'obstination des démons. Dans sa colère, Isacaron s'écriait : « Je ne veux pas donner des armes à un assassin ! J'aime mieux donner des preuves à dix mille personnes que de t'en donner une seule ! J'aime mieux souffrir d'horribles tourments que de te dire quelque chose ! » Puis se tournant vers moi, le démon me dit : « C'est toi, Gous-sard qui est venu me livrer ici ! » Le bon curé restait impassible, mais Isacaron l'apostropha en disant : « Vianney, tu es un voleur ! tu es associé avec un larron ! (allusion à son vicaire) tu nous arraches des âmes que nous avons tant de peine à séduire ! »

Dimanche dernier, 4 décembre, on célébrait à Ars la fête de l'Immaculée-Conception, et au moment des illuminations qui se faisaient publiquement pour rendre un solennel hommage à la Mère de Dieu, le démon, par la bouche du possédé, fit trois amén-honorables à genoux devant une statue de la sainte Vierge, en présence de diverses personnes, notamment MM. l'abbé Toccanier, Beluze, de Lyon, H....., de Paris, et moi.

Il était imposant de voir cet ange déchu, forcé par la puissance divine, proclamer avec éloquence les belles prérogatives de Marie. Il s'exprimait ainsi :

(Suit le texte, que nous donnons ci-après, au paragraphe V, 3°.)

Dieu n'a pas encore permis, Monseigneur, que cet homme soit délivré : il fallait sans doute que cette possession extraordinaire

fût bien connue. Mais cet homme restera-t-il toujours sous la tyrannie de cet exécrable démon ? vous ne le voudrez pas, Monseigneur. Ah ! si vous connaissiez toute l'étendue du malheur de cet affligé, votre noble et charitable cœur serait déchiré de compassion et de douleur, et ce malheureux serait bientôt délivré !....

Nous vous supplions, au nom de Marie, au nom de son Immaculée-Conception que l'on fête en ce jour à Lyon, de donner des ordres pour que l'on exorcise ce pauvre possédé. Marie vous le demande, Monseigneur ; vous ne le lui refuserez pas.

Ah ! Monseigneur, si vous connaissiez les belles qualités du pauvre affligé, si vous connaissiez sa foi et sa piété, vous en seriez touché ! Le démon fait souvent passer cet homme pour un insensé, mais c'est un grand serviteur de Dieu. Dieu ne l'abandonnera pas, Marie le protégera ; et vous aussi, Monseigneur, vous deviendrez son soutien et son protecteur ; vous ne l'abandonnerez pas : vous tendrez une main secourable au pauvre affligé et vous serez béni de Dieu.

J'ai encore, Monseigneur, un devoir à remplir : je dois vous parler en conscience. Comme on ne s'empresse guère de délivrer l'affligé, il paraît que le démon se sert de ce motif pour attaquer vivement le clergé. Vous seriez épouvanté si vous connaissiez les déclamations d'Isacaron et le scandale qui en résulte.

Dieu semble avoir préparé la voie à Ars pour la délivrance du possédé. M. l'abbé Toccanier est fortement convaincu de cette possession.

Ordonnez, Monseigneur, et vous ferez cesser ce scandale du démon ; et cette possession qui a déjà produit quantité de conversions en opérera encore quand on verra cet homme, calme, maître de lui et débarrassé de son cruel ennemi.

Nous avons laissé le pauvre affligé à Ars ; nous l'avons confié à des personnes charitables et à M. l'abbé Toccanier. La ce malheureux prie, gémit et attend que vous lui veniez en aide ; il implore Marie et votre charité en sa faveur. Vous ne lui refuserez pas, Monseigneur, ce que Marie demande de vous et veut lui accorder par votre permission.

Daignez agréer, etc.

GOUSSARD.

N° 14. *Certificat de M. Berlioz, prêtre à la Salette (Isère).*

Je, soussigné, missionnaire de Notre-Dame de la Salette, ai, pendant plus de trois semaines consécutives, suivi, examiné le sieur Gay, de Lyon, le voyant une, le plus souvent deux et trois fois par jour ; j'ai acquis par là la certitude entière qu'il est la victime d'une infâme possession diabolique. Son sort a excité chez les personnes qui l'ont vu, et spécialement chez moi, le plus vif intérêt que tout cœur chrétien ne manque jamais de ressentir. Je désire vivement qu'on emploie au plus tôt les prières de l'Eglise pour sa délivrance.

Fait à la Salette sur la Sainte-Montagne, le 7 octobre 1855.

BERLIOZ, prêtre-missionnaire.

N° 15. *Certificat de M. Faure, prêtre à la Salette (Isère).*

Je, soussigné, certifie m'être convaincu et assuré par bien des preuves et un examen très attentif que le nommé Antoine-Louis Gay, de Lyon, que je connais depuis plusieurs années, et que j'ai observé encore pendant plusieurs jours, est dans un véritable état de possession ; il m'a inspiré, comme il inspire à tout cœur chrétien une grande compassion et un vif intérêt. Ceux qui contribueront à sa délivrance, par leurs prières ou autrement, auront, à mon avis, fait une œuvre excellente et très agréable à Dieu. Tous peuvent se convaincre de son état de possession en l'observant de près, en conférant avec lui. Ce qui peut détourner quelques personnes de croire, c'est de le voir assister à la messe et prêter parfois avec édification. Bien plus, de lui entendre quelquefois tenir des discours vraiment édifiants, ce qui n'est pas ordinaire dans les possessions et obsessions ; mais ici c'est plus admirable de voir l'Eternel forcer l'esprit du mal à parler contre lui-même et détruire lui-même son ouvrage, N'y eût-il que le doute, c'en serait assez pour porter à approfondir le véritable état de cet homme. Mais assurément on ne peut attribuer à la folie, ni à un état natu-

rel quelconque tout ce qui se passe chez Antoine-Louis Gay. Telle est ma conviction.

En foi de quoi, j'ai cru devoir attester et signer.

FAURE, prêtre à la Salette, 14 octobre 1855.

N° 16. *Certificat de M. Ch.-H. Burnoud, prêtre, supérieur des missionnaires de Notre-Dame de la Salette (Isère).*

La Salette, 15 octobre 1855.

Dans trois séances qui se sont prolongées d'une à deux heures, nous avons procédé avec l'autorisation de Mgr l'évêque de Grenoble, à l'examen du sieur Gay, de Lyon. Nous pensons qu'il est très probable que cet homme est possédé du démon. Notre opinion est fondée : 1° sur ce qu'il nous a révélé plusieurs choses secrètes que l'homme ne pouvait nullement savoir ; 2° sur les signes extérieurs de mécontentement et de rage qu'il a donnés quand nous prononcions certaines formules et prières du *Rituel* en latin. Comme il est incontestable que Gay ne connaît pas le latin, nous ne pouvons attribuer qu'à la présence d'une intelligence supérieure, ces contorsions qui, eu égard aux circonstances dans lesquelles elles se sont produites, avaient quelque chose de surnaturel ; 3° sur quelques réponses à des questions que nous lui avons posées en latin et qui nous ont paru indiquer l'intelligence de cette langue dans l'être qui nous répondait en français par la bouche du sieur Gay ; 4° sur les nombreux certificats qui lui ont été délivrés par des personnes considérables et dignes de foi, qui toutes attestent la bonne foi, la vertu, la sincérité du sieur Gay. Si ces témoignages sont vrais, Gay ne joue pas la comédie. Dans cette hypothèse il est possédé ; 5° sur un certificat d'un médecin de Lyon, qui après avoir examiné plusieurs fois le sieur Gay, atteste que cet homme jouit d'une parfaite santé et que les phénomènes qui se produisent en lui ne peuvent être attribués ni à la folie, ni à aucune autre maladie physique ou morale.

Extrait (1) certifié conforme par nous, soussigné, supérieur des missionnaires de la Salette.

CH.-H. BURNOUD.

N° 17. *Certificat de M. l'abbé Coindre, aumônier à Lyon.*

Je, soussigné, sans me prononcer sur la possession de M. Gay, déclare avoir été témoin de certaines révélations de conscience de sa part à l'égard d'une personne qu'il ne connaissait pas et qu'il n'avait pu connaître, lesquelles certainement peuvent être prises en considération pour faire l'examen canonique sur sa personne, ayant toujours reconnu en cet homme de la bonne foi et ayant eu sous les yeux des certificats qui lui ont été donnés par des hommes recommandables qui le déclarent comme un homme moral et religieux.

En foi de quoi je lui ai donné le présent certificat.

Lyon, le 9 septembre 1856.

COINDRE, Prêtre.

N° 18. *Certificat du R. Père P.-J Eymard, fondateur des religieux du Saint-Sacrement, à Paris (2).*

Je, soussigné, certifie avoir connu M. Gay, de Nantua, demeu-

(1) Du rapport de M. Burnoud à Mgr Ginoulhiac, évêque de Grenoble. Nous regrettons de n'avoir pas encore la teneur complète de cet important rapport. M. Burnoud quitta la Salette en 1858 et fut nommé curé-archiprêtre de Vinay (Isère), puis chanoine honoraire de la cathédrale de Grenoble.

(2) Originaire de Lyon, le Père Eymard entra d'abord chez les Pères maristes de cette ville et fut supérieur de leur collège de la Seyne-sur-Mer, près Toulon. C'est ensuite qu'il fonda la Société du Saint-Sacrement à Paris. Quand il venait à Lyon, il allait voir et consoler le pauvre Antoine Gay; il l'embrassait et l'appelait « mon ami », ainsi que l'a affirmé M. T. . . . dans sa lettre du 24 janvier 1888, insérée dans le *Purgatoire*, page 310. Voir ci-après, la lettre de M<sup>lle</sup> Denis, au n° 39.

rant à Lyon, et avoir reçu de M. Barou, vicaire-général, de bons renseignements sur sa probité et sa conduite. Dans ses moments de calme, je l'ai trouvé plein de bon sens et de piété. Quant aux faits extraordinaires dont j'ai été témoin, je laisse à la sagesse et à l'autorité des supérieurs ecclésiastiques à les apprécier et à les juger. Je ne puis que désirer voir ce pauvre affligé dans un état de calme et de paix.

Paris, faubourg Saint-Jacques, 68, le 26 mai 1858.

EYMARD.

Sup. des PP. du T. S. S.

N° 19. *Certificat de M. V...., inspecteur des Ponts sur le Rhône*

Je serai court, tandis que si le temps me le permettait j'aurais au moins dix pages d'écriture à composer, pour certifier seulement en ce qui m'est personnel, le très malheureux état de possession où se trouve le nommé Gay, sans faire mention de maintes et maintes<sup>s</sup> personnes bien connues de moi, qui ont eu les mêmes preuves de cette possession.

Je connais M. Gay depuis quatorze ans environ. Pendant ce long intervalle de temps, je l'ai vu plus de cinquante fois ; je l'ai examiné de près avec une très grande attention, je dirais même avec une grande simplicité et une grande droiture d'intention, toutes qualités qui m'ont paru nécessaires pour connaître son état ; pour en juger, je me suis appuyé, non sur mes lumières ; hélas ! mes lumières ne sont que ténèbres, et cette connaissance de mes ténèbres fait la majeure partie de ma science, et encore cette science qu'assurément personne ou fort peu de personnes n'ambitionne, je confesse qu'elle ne m'est venue que de Dieu, et je l'estime être un de mes plus grands dons ; je me suis appuyé, dis-je, non sur mes lumières, mais sur celles que j'ai puisées dans les livres mystiques que j'ai lus en très grand nombre pendant environ trente ans de ma vie.

Je reviens donc à M. Gay et je me borne à dire que, dans plusieurs circonstances, le démon qui parlait par sa bouche, me révéla tout, par le plus minutieux, des faits qui, humainement,

ne pouvaient être connus de personne au monde, et dont la révélation tombait forcément, invinciblement dans le domaine du surnaturel. Je l'atteste, oui, je l'atteste pour rendre hommage à la vérité que je dois à Dieu d'abord, et en second lieu aux hommes.

Lyon, Cours Lafayette, 5, au 1<sup>er</sup>.

V..., Inspecteur des ponts sur le Rhône.

N<sup>o</sup> 20. *Certificat de M. Beluze, de Lyon (1).*

Je déclare, pour l'acquit de ma conscience et pour rendre témoignage à la vérité que je dois à Dieu et aux hommes, que depuis plus de huit années je connais M. Gay, et que pendant ce laps de temps, il s'est passé peu de semaines que je ne l'aie vu plusieurs fois. Le démon, parlant par sa bouche, m'a dit des choses que naturellement nulle personne au monde n'aurait pu me dire, me dévoilant mes pensées les plus intimes, les plus légères comme les plus sérieuses; me faisant le portrait physique et moral de personnes éloignées que je connaissais très bien, et que M. Gay ne pouvait connaître; et beaucoup d'autres choses qu'il serait trop long de mentionner ici. Indépendamment des preuves qui me sont personnelles, j'ai le témoignage de plusieurs prêtres vénérables, de religieux et religieuses, et de plusieurs laïques, dont quelques-uns étaient inconnus à M. Gay, auxquels le démon, en ma présence, a donné des preuves semblables et qu'ils m'ont certifié être la vérité.

BELUZE,

Négociant, place des Carmes, 14, à Lyon.

N<sup>o</sup> 21. *Certificat de M. J... fils, négociant, à Lyon.*

Je déclare et affirme en mon âme et conscience, connaître

---

(1) M. H... avait confié à M. Beluze, les originaux d'une masse de documents du R. P. Chiron sur la possession de Gay; mais, après la mort de M. Beluze, tout a été égaré ou perdu.

M. Gay depuis six années, pendant lesquelles je n'ai cessé de le fréquenter et d'avoir des entretiens avec lui pour mon compte personnel, sur des choses inconnues aux hommes et qu'il n'est donné qu'à un esprit surnaturel de connaître et savoir.

De plus, j'affirme et certifie avoir été témoin d'une quantité de preuves données à différentes personnes de ma connaissance, qui m'ont assuré que tout ce qui leur était dit par M. Gay était vrai et qu'elles ne pouvaient se rendre compte comment cet homme pouvait leur dire de pareilles choses, ne l'ayant jamais vu ni connu.

J... fils,

Négociant, rue Mercière, 64, à Lyon.

N° 22. *Certificat de M. Jean-Baptiste R..., de Lyon.*

Je déclare et affirme que depuis près de six ans que je connais M. Gay, le démon parlant par sa bouche m'a donné des preuves très convaincantes qu'il était dans son corps, soit en me dévoilant l'état de ma conscience, soit en me parlant de diverses personnes de ma famille qui lui étaient entièrement inconnues.

J'affirme de plus qu'il a dit, en ma présence, à plusieurs personnes de ma connaissance des choses qu'elles seules savaient.

J.-B. R..., négt,

rue Mercière, 50, à Lyon.

N° 23. *Certificat de M. A. Bov..., de Lyon.*

Je déclare et je suis parfaitement convaincu d'après les preuves que j'ai reçues du démon, que M. Gay est en état de possession ; il y a très longtemps que je connais M. Gay, et je le trouve l'homme le plus à plaindre qui existe, et qui doit exciter au plus haut degré la compassion de ceux qui ont le pouvoir de le soulager.

Rue Thomassin, 11, à Lyon.

A. Bov..., Commis-négociant.

N° 24. *Certificat de M. G. Va..., de Lyon.*

C'est avec un ardent désir de voir bientôt s'améliorer l'état malheureux dans lequel se trouve Monsieur Gay que je déclare le reconnaître possédé du démon ; car depuis deux années que je le connais, années pendant lesquelles j'ai eu l'occasion de le voir bien souvent, son *démon* m'a donné de nombreuses preuves en parlant de ce qui me concerne, moi et mes parents qu'il n'a jamais connus, me dépeignant le caractère de chacun d'eux ; de plus j'ai été témoin de celles qu'il a données à des personnes de ma connaissance en qui j'ai pleine confiance ; le changement si subit de sa physionomie que j'ai remarqué lorsqu'il est tourmenté par son cruel ennemi, tout enfin, me porte à croire qu'il y a quelque chose de surnaturel en cet homme, et que le démon n'y est pas étranger. C'est ma conviction.

Lyon, Quai Humbert, n° 5.

G. VA..., Commis-négociant.

N° 25. *Certificat de M. ..., de Lyon.*

Je déclare que je connais M. Gay depuis environ deux ans ; que depuis lors je l'ai vu bien souvent et bien longuement pour observer et étudier son état tout à fait anormal, qui d'abord a piqué ma curiosité, ensuite m'a pénétré pour lui de la compassion la plus profonde, depuis que j'ai acquis la certitude que cet état ne peut être aucunement attribué ni à la folie ni au magnétisme animal, ni à aucune feinte de la part de l'individu ; et qu'il est toutefois souverainement pénible et affligeant.

Je déclare en conscience et sur l'honneur qu'un je ne sais quoi, qui évidemment ne peut être l'intelligence d'un homme, m'a dit souvent, en parlant par la bouche de M. Gay, des choses que personne en *France* ne pouvait savoir, excepté moi ; que souvent il m'a dit mes pensées les plus intimes ; que je me suis amusé plusieurs fois à lui demander la profession, le sexe, le portrait moral et physique de diverses personnes à qui je

pensais successivement sans les nommer, et qu'il a répondu exactement à la plupart de ces questions et à une foule d'autres de ce genre faites en ma présence par diverses personnes qui ont rencontré M. Gay chez moi ; que du reste, j'ai pu me convaincre, par une multitude de preuves évidentes, de la piété et de la probité de M. Gay, abstraction faite de ce je ne sais quoi d'étrange et de contraire à sa nature, qui par moment le domine et le tourmente d'une manière atroce et infernale.

Je déclare enfin que, d'après ces observations et ces preuves, et malgré une grande et presque invincible inclination au doute en fait de choses surnaturelles, moi qui auparavant ne pouvais m'empêcher de sourire de pitié quand on me parlait de l'action des démons sur la terre, je ne puis m'empêcher maintenant de croire que M. Gay est habituellement sous l'influence immédiate d'un esprit.

N° 26. *Certificat de M. Jules M..., de Lyon.*

Je soussigné, déclare et atteste que M. Gay que je connais depuis plusieurs années, m'a donné des preuves *vraiment* surnaturelles, et qui ne peuvent être données d'une manière plus *exacte* et plus *précise*, soit au sujet des affaires de ma conscience, soit au sujet de mes parents morts ou vivants, me dépeignant leur caractère, leurs habitudes, etc. Toutes ces preuves, jointes à beaucoup d'autres, me font croire *fermement* que M. Gay est *réellement possédé*, et que le démon parle par sa bouche. D'ailleurs, je ne suis pas le seul à le certifier, plusieurs personnes respectables de ma connaissance disent : Très certainement, M. Gay est en état de possession, il faut être aveugle pour ne pas le voir.

Je certifie que ce que je viens d'écrire est ma conviction et la vérité.

J<sup>os</sup> M...

Lyon, le 8 février 1859.

Cours Rambaud, 8, chez M. B...

N<sup>o</sup> 27. *Certificat de M. J. A. D..., de Lyon.*

Je déclare et affirme connaître M. Gay depuis cinq ou six ans, pendant lesquels je n'ai cessé de le fréquenter et d'avoir des entretiens avec lui pour mon compte personnel sur des choses inconnues aux hommes, et qu'il n'est donné qu'à un esprit surnaturel de connaître et savoir. De plus, j'affirme et certifie avoir été témoin d'une grande quantité de preuves données à différentes personnes de ma connaissance, qui m'ont déclaré que tout ce qui leur a été dit par M. Gay était vrai et qu'elles ne pouvaient se rendre compte comment cet homme avait pu leur dire de pareilles choses, puisqu'il n'avait jamais vu ni connu ces personnes.

Lyon, le 15 janvier 1860.

J. A. D..., négociant, rue Grenette, 32.

N<sup>o</sup> 28. *Certificat de M<sup>me</sup> veuve J..., de Lyon.*

Je déclare et affirme que M. Gay est un fort honnête homme, mais qu'il n'est pas maître de ses actions. Je déclare qu'il est persécuté par un esprit surnaturel ; cet esprit, qui parle par sa bouche, m'a dit des choses que moi seule je savais ; il a donné aussi des preuves à des personnes de ma connaissance en ma présence. Il y a dix ans que je le connais, et je l'ai toujours vu dans le même état, état digne de compassion, et tous désirent qu'il soit délivré.

Lyon, 20 janvier 1860.

Veuve J..., négociante, rue Mercière, 64.

N<sup>o</sup> 29. *Certificat de M. Jacquet, de Lyon.*

Je déclare et affirme connaître M. Gay depuis quinze ans ; pendant ce long espace de temps, j'ai eu l'occasion de le voir souvent, et je l'ai vu souvent aussi dans les larmes. Je certifie

que je le crois réellement possédé du démon ; je le certifie en ma conscience, ne pouvant en douter en voyant le nombre de personnes vraiment prodigieuses auxquelles le démon se disant forcé par Marie, la Mère de Dieu, a donné des preuves ainsi qu'à moi, à mes parents et à mes ouvrières ; il nous en donna de vraiment étonnantes sur les vivants et les morts, que M. Gay n'avait jamais vus, ni connus, et dont celui-ci n'avait jamais entendu parler ; il nous a parfaitement fait l'histoire de la vie et de la mort de mon père et d'une de mes sœurs ; j'en suis resté dans un grand étonnement ; je ne puis pas tout dire, ce serait trop long. Je dirai que M. Gay en parlant à plusieurs personnes, chez moi, leur a dévoilé leur conscience avec leur permission ; et elles ont déclaré que la vérité leur avait été dite en toute réalité par la bouche du possédé M. Gay.

En foi de quoi et pour rendre hommage à la vérité, je suis prêt à le certifier devant toute autorité compétente.

JACQUET.

Lyon, le 28 février 1860.

Grande-Côte, 120,

N° 30. *Certificat de M. D..., de Lyon.*

Je déclare qu'après avoir entendu parler du possédé, M. Gay, je suis allé par curiosité chez lui pour l'entendre, et qu'après avoir parlé un moment avec lui, l'esprit surnaturel me dit qu'il avait des reproches à me faire si je voulais lui permettre qu'il me les fasse pour dévoiler ma conscience, en présence de la compagnie ; je le lui ai permis, et il me fit des reproches dont la vérité me fit rougir. D'après ces reproches, je n'ai pu douter que cet homme ne soit possédé d'un esprit surnaturel, non seulement pour dévoiler ces sortes de choses, mais encore pour des entretiens de sagesse (*sic*) qui sont au-dessus de son instruction.

D..., maître peintre-plâtrier.

Lyon, le 5 février 1860.

Cours de Brosses, n° 17.

N° 31. *Certificat de Mme. D... de Lyon.*

Je, soussignée, atteste que je connais M. Gay depuis quinze ans, je l'ai toujours vu et connu comme un homme sage et vertueux ; mais j'ai reconnu que la manière dont il me causait m'obligeait de croire qu'il était possédé, car son esprit malin m'a dit des choses auxquelles je ne m'attendais pas ; parlant par sa bouche, il m'a dépeint ma maladie, tout ce que je ressentais, les indispositions de mon corps ; ces preuves sont tellement réelles que j'en étais dans l'étonnement ; et d'ailleurs il n'y a pas que moi seule pour certifier que cet homme est en état de possession ; il est réellement digne de compassion.

En tout et partout, je peux certifier la vérité.

Lyon, le 7 février 1860.

Femme D..., chemin de la Demi-Lune, 17, à Saint-Irénée.

N° 32. *Certificat de M. Joseph D..., de Lyon.*

Je confesse, déclare et atteste que je connais M. Gay ; je le crois très malheureux, étant sous la possession d'un être invisible qui lui ôte toute liberté d'agir, l'empêche de travailler, le conduit de part et d'autre, sans que M. Gay puisse lui résister. Cet esprit infâme pousse des blasphèmes par sa bouche et toutes sortes de paroles horribles ; il le tourmente de la manière la plus révoltante qui fait répandre des larmes abondantes au pauvre M. Gay. Grand nombre de personnes sont étonnées qu'on laisse cet homme dans cet état, que je crois être une possession du démon. J'en ai des preuves des plus convaincantes ; le diable, parlant par la bouche du possédé, m'a dit des choses que M. Gay, naturellement, ne pouvait savoir ; il m'a dit que mon père était mort, la conduite de mon père, son portrait, sa maladie ; il m'a dit combien nous sommes d'enfants, me parlant de chacun d'eux, de leur conduite ; il m'a aussi parlé de ma mère, comme si M. Gay l'avait connue, et de quantité d'autres choses que je tais pour ne pas devenir trop long.

J'ai été aussi témoin des preuves frappantes que le démon, parlant par la bouche du possédé, a données à des personnes de ma connaissance : elles ont dit que la vérité leur avait été dite.

Voilà la vérité, et c'est pour lui rendre un juste hommage que je suis prêt à l'attester devant toute autorité.

Lyon, le 13 février 1860.

D..., Joseph, Tisseur en soie.

Chemin de la Demi-Lune, 17, à Saint-Irénée.

*N° 33. Certificat de M. Michel C... fils, de Lyon.*

Je déclare et atteste que je connais M. Gay depuis fort longtemps ; je le crois véritablement possédé du démon : ce serait fouler aux pieds la vérité de dire le contraire ; et je me crois obligé en conscience de dire que le démon a parlé par la bouche du possédé et m'a dit des choses véritables que M. Gay ne pouvait savoir, ce qui m'a fait répandre des larmes.

En foi de quoi, je lui ai fait ce certificat pour servir en cas de besoin, et je suis prêt à le réitérer devant qui que ce soit.

MICHEL C... fils.

Lyon, le 14 février 1860.

rue des Grandes-Terres, 4, à Saint-Irénée (Lyon).

*N° 34. Certificat de M. Charles N..., de Lyon.*

Lesoussigné, pour l'acquies de sa conscience et pour rendre témoignage à Dieu, qui est la vérité, et aux hommes, déclare, atteste et certifie que depuis douze ans il connaît M. Antoine-Louis Gay ; que depuis cette époque il l'a vu très souvent soit dans son domicile personnel, soit que M. Gay soit venu chez lui, et plus il l'a vu et le voit encore, plus il se persuade que l'état de cet homme est on ne peut plus triste et affligeant, d'autant qu'il est depuis nombre d'années tourmenté par un esprit immonde qui est en possession de son corps, et se produit au dehors par des actions abominables sur le corps de sa victime, ou par paroles blasphématoires et immondes, et qui est aussi par fois, par une force au-

dessus de la sienne, forcé de donner des conseils, les réprimandes, de dévoiler les consciences, d'exciter à la pratique des devoirs religieux, de publier la gloire de Dieu, de la Très Sainte Vierge et des saints, et tout ce qui peut porter les âmes à leur sanctification.

Le soussigné déclare en outre que son père Joseph-François N..., mort depuis sept ans et qui connaissait depuis longtemps M. Gay, avait été tellement convaincu de l'état malheureux de possession de cet homme, qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir de faire pour obtenir la délivrance de M. Gay.

Le soussigné ayant eu souvent par lui-même, ou en sa présence par d'autres personnes, des preuves de la possession de M. Gay, il est prêt à rendre témoignage à qui de droit de sa conviction la plus intime. Pour ce il a signé les jour et an ci-dessous indiqués.

Lyon, le 26 février 1850.

CHARLES N..., dessinateur, rue Adélaïde-Perrin, n° 13,  
paroisse de Saint-Martin d'Ainay.

N° 35. *Certificat de M. H..., de Lyon.*

Je déclare connaître M. Gay depuis quinz ans, pendant lesquels je n'ai cessé de le voir et d'avoir des entretiens avec lui qui m'ont fait reconnaître en lui un esprit surnaturel. J'en juge d'après bien des preuves données à moi et à différentes personnes de ma connaissance, qui m'ont assuré que ce qu'il leur avait dit était vrai.

C'est avec un vif désir de voir bientôt s'améliorer l'état malheureux dans lequel se trouve M. Gay, que je signe ma déclaration.

Lyon, le 26 février 1860.

H..., rue Adélaïde-Perrin, 13,

N° 36. *Certificat de M<sup>lle</sup> Marguerite, C..., de Lyon.*

Je, soussignée, affirme connaître M. Gay depuis longtemps, parce que mon maître m'avait envoyé chez lui. A la première

entrevue avec M. Gay, le démon, qui parle par sa bouche, me dit à mon grand étonnement des choses que personne au monde n'aurait pu me dire. Je jugeai par là que cet homme était dans un état surnaturel, et que cet état ne pouvait être qu'une possession des démons.

J'ai été témoin d'un grand nombre de révélations que le démon a faites en ma présence à plusieurs personnes, qui ont attesté que la vérité leur avait été dite.

En foi de quoi je me suis crue obligée de lui faire ce certificat pour lui servir en son besoin.

MARGUERITE C...,

domestique chez M. Blanc, montée du Télégraphe, 4.

Lyon, le 20 octobre 1860.

N° 37. *Certificat de M. R..... fils, de Lyon.*

Le fils R..., âgé de vingt-trois ans, (dont le père était peintre déclaré poitrinaire par plusieurs médecins qui l'ont traité, le dernier : M. P..., médecin-homéopathe, demeurant place Bellecour, et, par suite, abandonné de tous, le déclarant incurable, a été traité et guéri par M. Gay (1).

R..... fils, demeurant rue St-Louis, 12, à la Guillotière (Lyon).

N° 38. *Certificat de M. Houzelot adressé à M. Blanc, président de la Société de Saint-François de Sales, à Lyon.*

Pour rendre hommage à la vérité, je déclare que M. Pictet, docteur en médecine, résidant à Lyon, m'a mis en rapport, en 1850, avec M. Gay pour me faire connaître son état de possession, et que depuis j'ai été témoin d'année en année de faits

---

(1) C'est-à-dire en suivant les prescriptions et remèdes d'Isacaron, dont Gay ne fut que le docile instrument pour opérer cette remarquable guérison, comme celle de beaucoup d'autres personnes.

qui prouvent l'existence de la possession diabolique de M. Gay.

Le démon Isacaron, qui le possède, m'a donné des preuves sur plusieurs personnes habitant différents points de la France et de l'étranger, notamment sur Mgr l'évêque de Vancouver avec lequel j'avais été en relation à Paris, alors qu'il arrivait des extrémités du monde.

Etant à Lyon, chez monsieur Beluze, qui a été d'une grande charité pour le malheureux affligé, le démon Isacaron dit : « Je connais tous les habitants de la terre. » Il m'en donna quelques preuves en répondant à ma pensée sur plusieurs personnes. Après que j'eus pensé à Monseigneur de Vancouver, le démon répondit : « Ah ! celui-là c'est autre chose, c'est un évêque, c'est un grand serviteur de Dieu ; il a presque la charité de saint Paul ; que de bien s'opère par son entremise ! »

Dans une autre circonstance, il m'a parlé de mes parents morts depuis vingt ans et même trente ans, comme s'il les avait connus intimement ; il m'a donné le signalement de ma femme que le possédé n'avait jamais vue, il l'a fait avec une précision remarquable ; le démon m'a décrit le caractère de mes enfants, et m'a désigné celui qui me ressemblait le plus ; il m'a dit la manière de voir de plusieurs personnes de ma famille en matière de foi, ce qui était d'une rigoureuse exactitude.

Vers 1856, j'ai vu le possédé en présence d'une femme à qui le démon faisait de grands reproches pour la faire revenir à Dieu. Il figurait des griffes avec les mains du possédé pour prouver qu'il la tenait sous sa domination. Alors il lui dit entre autres choses, ces mots : « Tu nous appartiens, c'est nous qui te gouvernons. » J'étais contrarié d'être présent à cette scène, cependant cette femme s'approcha de moi et fit cet aveu : « Tout ce que le démon m'a dit est l'exacte vérité ; il m'a révélé ma conduite depuis l'âge de cinq ans ; tout ce qu'il m'a est bien vrai. Je sens que si je venais à mourir dans cet état je serais perdue : je ne puis revenir à Dieu, je n'aime pas Dieu ! » J'engageai cette femme à se mettre sous la protection de la Sainte-Vierge, et elle me répéta : « Je n'aime pas Dieu ! »

Une autre année, Isacaron répondit à ma pensée et me parla de M. l'abbé Collin, curé de Saint-Sulpice, à Paris, qui venait

de mourir. Il me dit : « C'est un ministre du Très-Haut, un grand serviteur de Marie ; il est sauvé ; etc... »

Dans une circonstance, il s'écria : « Veux-tu que je te parle de ton curé et de ton médecin ? Alors il me dit des choses remarquables sur mon curé, surtout sur sa charité ; en effet, ce digne prêtre de Paris était propriétaire d'une maison où il logeait les malheureux de sa paroisse. Isacaron me dit beaucoup de bien de mon médecin, et il me donna une preuve de première force ; le démon ajouta : « Je t'en dirais bien davantage, mais tu serais trop content. » Il me donna beaucoup d'autres preuves qu'il serait trop long de rapporter.

Il répondit souvent à ma pensée, aussi m'est-il impossible de douter de la possession de M. Gay. Indépendamment de mes impressions personnelles, j'ai eu le témoignage de M. le docteur Pictet, qui a étudié cette possession pendant des années avec un soin particulier, au point de vue de la science et au point de vue religieux ; il m'a souvent répété ces paroles : « L'existence de M. Gay est pour moi un problème : *cet homme devrait être cinq cents fois mort s'il n'était pas possédé*, le démon se servait de son corps contre sa volonté. »

J'ai eu en outre le témoignage du Révérend Père Burnoud, supérieur des missionnaires de la Salette, qui avait été chargé d'examiner cet affligé (1).

J'ai vu cet ecclésiastique lorsqu'il était curé-archiprêtre de Vinay (Isère) ; il m'a dit qu'après avoir examiné sérieusement M. Gay, il avait acquis la certitude qu'il était réellement possédé.

Je n'oublierai jamais les luttes de M. l'abbé Collet défendant l'autorité ecclésiastique contre le démon Isacaron ; il était remarquable de voir avec quelle méchanceté, quelle malice et quelle facilité le démon manie l'arme de la satire. Ses réponses à l'abbé Collet qu'il cherchait à humilier profondément, étaient déjà une preuve de la possession.

---

(1) Par l'évêque de Grenoble. Voir ci-dessus, le certificat du P. Burnoud, n° 16, p. 68.

Ailleurs, j'ai vu des ecclésiastiques poser au démon des questions théologiques très difficiles et il les résolvait immédiatement, ainsi que l'ont avoué ces mêmes prêtres. J'ai aussi le témoignage d'autres ecclésiastiques honorables de Lyon et même de Paris, et de laïques éclairés de Lyon, qui tous sont parfaitement convaincus de la possession de M. Gay.

En 1853, j'étais à Ars avec M. Goussard, qui avait eu la charité d'y conduire M. Gay pour tâcher de le faire délivrer par le saint curé. Etant dans la chambre de M. Vianney avec le possédé, j'ai vu et entendu le démon mugir comme un lion aux pieds du curé d'Ars, et s'étant relevé en lui montrant le poing, il s'écria : « Vianney, tu es un voleur !... tu nous arraches des âmes que nous avons tant de peine à séduire ! » Alors le curé d'Ars fit un signe de croix sur la tête du possédé, et le démon fit des reproches à M. Goussard et s'écria : « C'est toi, Goussard, qui est venu me livrer ici !... »

Depuis lors, chaque fois que j'ai demandé à M. le curé d'Ars de prier pour cet affligé, il m'a dit qu'il ne l'oublierait pas, et il s'empressait de m'en demander des nouvelles. Le curé d'Ars est mort sans avoir délivré M. Gay, parce que Satan a mis des entraves...

En décembre 1853, le jour où l'on fêtait à Ars la fête de l'Immaculée-Conception, une année avant la promulgation du dogme, le démon Isacaron, forcé sans doute par la puissance divine, fut obligé de faire une amende honorable en réparation de ses blasphèmes, devant la statue de la Sainte Vierge, en présence d'une dizaine de personnes, tant ecclésiastiques que laïques, réunies chez M<sup>me</sup> Vezent, à Ars. Là, le démon à genoux, les bras étendus en croix et pleurant, prononça avec une grande éloquence des paroles bien remarquables sur la grandeur et la bonté de Marie, et il fut forcé de confesser que la *Sainte Vierge avait été conçue sans péché* ; qu'elle a la puissance de Dieu en main ; que les démons la craignent plus que Dieu ; qu'elle leur ravit des âmes qui sont enveloppées dans le mal, et que c'est par elle que toutes les conversions arrivent.

J'ai écrit cette amende honorable, séance tenante, sous la dictée du démon ; l'un des ecclésiastiques présents disait : Il n'y a rien de

comparable que dans les Pères de l'Eglise ! — Je vous donnerai cette pièce pour l'annexer au présent certificat (1).

Le démon Isacaron parle un langage inconnu que personne n'a jamais pu comprendre. Voici à cet égard quelque chose digne de remarque : M. Gay a eu pour directeur et protecteur un religieux capucin, le R. Père Marie Chiron, mort en odeur de sainteté, (cela est gravé sur sa tombe) à Notre-Dame du Cros, près Carcassonne, département de l'Aude ; c'était un religieux d'une austérité, d'une piété et d'une charité admirables, qui s'occupait dans son petit monastère de Clara ou Clairra, près Perpignan, de travailler à la délivrance des possédés ; il était d'un dévouement sans borne pour M. Gay et pour les affligés ; il avait beaucoup d'empire sur les démons ; il avait conduit M. Gay à Perpignan, pour lui faire connaître une femme possédée qu'il dirigeait, et dont le démon s'appelait Madeste. Or il y eut une longue dispute entre le démon Isacaron et le démon Madeste dans la langue inconnue que parle Isacaron. Les deux possédés devinrent pâles, leurs traits se décomposèrent, et il fallut les séparer, autrement ils auraient pu se servir du corps des possédés pour se battre. Le Révérend Père Marie voulut savoir le motif de leur querelle : le démon Madeste déclara qu'Isacaron était l'auteur de sa perte, qu'il l'avait entraîné dans sa révolte contre Dieu ; il lui reprocha son malheur, il dit qu'il s'était élevé entre eux une question de priorité : Isacaron disait avoir vingt millions d'anges déchus sous sa domination pendant que Madeste n'en avait que sept millions.

Le Père Marie m'ayant engagé à visiter son petit monastère de Clairra, j'y fus en 1851. Il me fit voir la femme possédée par Madeste : j'ai reconnu en elle tous les caractères de la possession diabolique, qui n'étaient pas moins extraordinaires que ceux de la possession de M. Gay. Le Père Marie me parla beaucoup de l'entrevue des deux possédés. Comme j'avais apporté le portrait daguerréotypé de M. Gay, je le fis voir à la femme possédée. Le démon Madeste en parut furieux ; alors sa victime poussée par

---

(1) On la trouvera plus loin, paragr. V, n° 3.

lui, alla chercher un grand couteau de cuisine de quarante centimètres de longueur ; elle me le mit sur la poitrine en me tenant par le cou comme si elle allait m'égorger. Convaincu de la possession de cette femme, je dis à son démon : « Tu n'as pas le pouvoir de me tuer, » et la possédée reporta son couteau. Ensuite elle alla trouver le maître du moulin de Clair, (M. Marator) où elle était en service et où le R. Père Marie m'avait fait loger ; puis elle l'engagea à me chasser de chez lui. Madeste voulait me faire comprendre combien le portrait de M. Gay lui déplaisait, car il lui rappelait Isacaron, l'auteur de sa chute du ciel en enfer.

Ayant examiné très sérieusement M. Gay, j'ai observé diverses choses qui ne sont pas naturelles et dont plusieurs demanderaient certaines explications. Je ne puis les noter ici que brièvement :

1° Les tournoiemens de tête extraordinaires que le démon a fait faire parfois à M. Gay.

2° J'ai vu le démon faire courir le possédé à en perdre haleine sur le bord des plus grands précipices dans les hautes montagnes, près de Corps (Isère).

3° J'ai entendu les grincemens de dents du démon dans l'église de Corps, pendant la messe du Père Marie, au moment de l'élévation et à l'*Agnus Dei*, pendant que M. Gay lui servait la messe : on l'entendait à l'extrémité de l'église.

4° Le démon de M. Gay parle une langue inconnue.

5° Il révèle les consciences et les choses les plus secrètes passées depuis longtemps.

6° Il guérit les maladies avec les plantes les plus simples, ainsi que les maux qu'il donne parfois.

7° Il répond instantanément aux questions théologiques les plus difficiles.

8° Son sourire est parfois infernal ; ses yeux sont horribles, rouges et étranges quelquefois, à la réminiscence du mal qu'il a fait commettre. « Le bien, dit-il, me fait horreur, je me délecte dans le mal. »

9° Il répond à la pensée intérieure dès qu'elle se produit.

10° « La vie de M. Gay est un problème, » a dit M. le docteur Pictet.

11° Ses mouvements convulsifs à l'église, et les blasphèmes que le démon lui fait proférer pendant ses prières...

12° M. Gay n'a pas la liberté de son corps ni de ses mouvements ; le démon le rend muet et immobile à volonté.

13° Les blasphèmes du démon sont horribles, ils semblent sortir d'un soupirail de l'enfer.

14° J'ai vu le démon pleurer lorsqu'il fut forcé de confesser les vérités de la religion de Jésus-Christ ou de donner de bons avis, ou des preuves de la possession. « C'est, disait-il, la plus grande souffrance que Dieu puisse m'infliger que d'être obligé de détruire mon ouvrage ; » et il répéta souvent : « La bonté de Dieu à l'égard des hommes est incompréhensible, puisqu'il envoie d'infâmes démons pour les avertir ! ».

Une chose digne de remarque, c'est de voir avec quelle astuce le démon fait faire le fou à M. Gay, ou avec quelle malice et quelle adresse il joue son rôle lorsqu'il ne doit pas donner de preuves à une personne et qu'il veut l'aveugler sur la possession. Il faut l'avoir vu à l'œuvre pour pouvoir s'en rendre compte ; il sait si bien faire le mort, il sait si bien se contrefaire, il sait si bien faire le charlatan que quantité de personnes se sont laissées prendre au piège ; elles sont parties bien convaincues que cet homme était fou ; mais, derrière les gens, le démon ricanait de leur incrédulité ; puis il disait à ceux qui étaient convaincus de la possession : « *Ce n'est pas devant vous que je puis me cacher, vous me connaissez trop bien.* » D'autres fois des personnes s'étant permis d'injurier l'affligé, le démon, prit presque toujours sa défense ; et, pour venger le possédé, il les blessa souvent au vif, soit dans leur vie privée, soit autrement ; quelquefois la lumière s'est faite pour elles, mais le plus ordinairement elles ont rejeté les reproches sur le pauvre affligé *qui cependant n'y était pour rien et elles le traitaient d'insolent* sans voir l'astucieux Isacaron qui était toujours caché à leurs yeux, parce qu'il n'est pas donné à tous d'avoir le discernement des deux esprits en pareille circonstance. C'est pourquoi il ne faut pas examiner ni juger légèrement cet homme.

Je suis fermement convaincu de sa possession, non pas d'après mes lumières, mais par les preuves concluantes que j'ai reçues et le témoignage de personnes éclairées sur ces matières.

En foi de quoi je donne à Monsieur Blanc, qui a la charité et la fermeté d'être toujours le protecteur du possédé Gay, le présent certificat pour lui servir au besoin.

Avignon, le 17 février 1867.

HOUZELOT père.

POST-SCRIPTUM. — Mon témoignage n'ayant qu'une valeur individuelle, je pense qu'il est de mon devoir de l'appuyer sur celui de vingt hommes honorables avec lesquels j'eus de nombreuses relations relativement à la possession d'Antoine-Louis Gay, et qui tous, après un examen sérieux, sont restés convaincus de la réalité de cette possession démoniaque. Le<sup>s</sup> lumières, le savoir et les jugements de ces vingt croyants font autorité, c'est pourquoi après vingt-quatre ans, je suis heureux de pouvoir confirmer mon certificat de 1867.

Voici leurs noms :

M. le docteur Pictet, médecin à la Croix-Rousse, près Lyon ; M. Nicod, curé de la Croix-Rousse ; M. l'abbé Collet, supérieur de l'orphelinat de la Croix-Rousse ; le R. Père Marie-Joseph Chiron, capucin ; le R. Père Eymard, fondateur des Pères du Saint-Sacrement ; le vénérable Vianney, curé d'Ars ; M. Burnoud, ancien supérieur des missionnaires de la Salette, curé de Vinay (Isère) ; M. Amédée Nicolas, avocat, à Marseille ; M. Bossan, architecte, à Lyon ; M. Goussard, ancien voyageur de commerce, à Lyon ; M. Beluze, négociant, à Lyon ; M. Blanc, de Lyon ; M. l'abbé Toccanier, curé d'Ars, successeur de M. Vianney ; M. Terrier, employé au Mont-de-Piété, à Lyon ; M. Thibaut, ancien professeur au Lycée de Lyon ; M. l'abbé de Leudeville, directeur de l'œuvre de l'Union dans la sainte famille ; M. Nicolet, de Lyon ; M. Bonafoux, de l'Aveyron ; M. Denis, chimiste, à Lyon ; le Frère Chiron des Ecoles chrétiennes (1).

14 décembre 1891.

H.

---

(1) Presque tous ces noms sont consignés çà et là dans ce volume.

N° 39. *Lettre de M<sup>me</sup> Deni, de Marseille, à M. Houzelot père.*

J. M. J.

Marseille, 6 mars 1867.

Monsieur,

Voici les quelques notes relatives à la possession de M. Gay, que je vous ai promises par ma lettre du 4 courant.

Nous connaissons M. Gay depuis vingt ans. Son démon le tourmente habituellement plus ou moins. C'est un bon ouvrier menuisier de son état ; il a toujours travaillé avec ardeur toutes les fois que les diables dont il est tourmenté, le laissent tranquille.

Sur l'invitation de mon confesseur, je l'ai gardé chez moi, pendant plus d'un an, malgré son affliction.

Mon frère et moi, ainsi que les personnes de ma maison, ont eu occasion pendant ce laps de temps de se convaincre de sa franchise et de sa bonne foi. C'est un homme laborieux, probe, honnête et religieux. Nous ne nous sommes jamais aperçus qu'il ait menti une seule fois quand il parlait lui-même librement, de sa propre impulsion, sans être gêné dans sa volonté, ce qui est facile à reconnaître ; car lorsque c'est M. Gay qui parle de son propre mouvement il le fait avec lenteur, d'un ton bas et d'une voix douce : ses paroles sont simples, il s'exprime même avec difficulté, ne tutoyant personne ; mais lorsque c'est le démon qui parle par sa bouche, alors il a le verbe haut, libre, insolent, moqueur, ironique, il tutoie tout le monde, quelque soit le rang et la dignité des personnes qui l'interrogent. Les commissaires de police, les agents, le procureur de la république ou le procureur impérial, les magistrats lorsqu'ils l'ont interrogé dans diverses circonstances et à diverses époques ne l'ont point intimidé ; leurs menaces n'ont fait qu'irriter davantage le démon qui leur parlait par la bouche du possédé ; il les a toujours tutoyés et déconcertés par ses répliques hardies et judicieuses.

Monseigneur de Bonald, archevêque de Lyon, doit lui-même en savoir quelque chose, car, malgré son titre de cardinal et, par conséquent, de prince de l'Église, les *tu* et les *toi* n'ont cessé

de sortir de la bouche du possédé lorsqu'il s'est trouvé en sa présence : le démon ne l'appelle que « l'homme rouge ».

Lorsque le diable agit dans M. Gay, celui-ci fait des grimaces, ses mains s'agitent ; il gesticule d'une manière ridicule, fait des contorsions bouffonnes, dit des niaiseries ; il tâche de piquer votre curiosité en vous promettant de vous dire des choses surprenantes, extraordinaires ; il vous tient longtemps en attente, vous fatigue même pendant ce temps-là par un verbiage rempli de platitudes, sans souvent vous satisfaire ; ordinairement il parle avec vivacité, facilité, lucidité, vous reprend dans vos paroles, mais toujours d'une manière piquante et logique. Quelque soit le nombre de ses interrogateurs, il répond à tous immédiatement et avec clarté, déconcerte les plus fins et les plus captieux. Nous l'avons entendu plusieurs fois étant aux prises avec des prêtres éclairés, qui lui faisaient toutes sortes d'objections, même des plus difficiles sur la théologie, le démon leur répondait instantanément et les embarrassait même par ses répliques astucieuses qui, de prime abord, paraissaient vraies en apparence, mais qui cachaient toujours un fonds de piège et de diablerie ; on voyait que l'être qui parlait possédait un grand savoir. Notez que M. Gay n'a point reçu d'instruction : il sait à peine écrire.

Depuis que nous connaissons M. Gay, nous l'avons questionné des milliers de fois, nous n'avons jamais remarqué en lui ni folie, ni duplicité, ni monomanie, ni mauvaise foi. Nous avons connu et entendu un grand nombre de personnes, notables par leurs vertus, leur science et leur position sociale, nous assurer que le pauvre possédé leur avait dit des choses tout à fait extraordinaires et surnaturelles, leur dévoilant leurs péchés cachés avec les circonstances et les particularités que personne autre qu'elles ne savait. Je citerai ici un certain nombre de ces faits.

Monsieur l'abbé Collet, fondateur à la Croix-Rousse d'un orphelinat de jeunes enfants, nous a raconté que le diable de M. Gay avait fait devant lui la confession de plusieurs personnes que M. Gay ne connaissait nullement ; que le démon avait répondu nombre de fois à sa pensée ; que Monseigneur de Bonald lui avait donné la permission de l'exorciser en secret au

confessionnal ; qu'ayant été un jour en secret à l'archevêché, pour parler de la position fâcheuse de M. Gay, le démon lui avait dit plusieurs jours après : « Collet va recevoir dans un instant une lettre de son cardinal » ; il jura ensuite et s'emporta contre Son Eminence. Quelques moments après, M. l'abbé Collet reçut, en effet, la lettre en question.

Un jour, M. l'abbé Collet dit à M. Gay d'aller prier à la chapelle selon ses intentions ; M. Gay s'y rendit aussitôt, mais à peine eut-il prié un instant, que son diable le fit sortir de la chapelle, Isacaron poussait des hurlements et jurait après M. l'abbé Collet en lui disant : « Bougre de calotin ! tu as fais prier cet homme pour... » un tel, qu'il nomma. C'était, en effet, pour cette personne que M. Collet faisait prier...

Pendant que le possédé habitait la maison de la providence des jeunes orphelins de M. l'abbé Collet, arriva un jour, une dame de bienfaisance, M<sup>me</sup> R... (1), qui croyait aussi à la possession de M. Gay : elle était accompagnée d'une fille qu'elle voulait protéger ; elle pria M. Collet de lui permettre de parler au possédé. Cette permission obtenue, le diable prit aussitôt la parole et dit à cette jeune fille : « Tu es sortie du couvent ! dis, si cela n'est pas vrai ? » Oui, répondit celle-ci. « Tu as eu deux bâtards ! » A cette divulgation si inattendue, la pauvre fille, troublée et décontenancé, répondit en atténuant sa culpabilité : « Je n'en ai eu qu'un. » Tu mens ! répliqua le démon, et ton avorton que tu as jeté dans les lieux d'aisances, tu ne le comptes donc pas ? » Cette malheureuse fille, forcée par la vérité, avoua tout et se mit à pleurer à chaudes larmes. Le diable lui dit en outre : « Tu es encore enceinte maintenant de un tel, et ce depuis six semaines. » A cette dernière accusation, la fille déclara que cela n'était pas vrai : elle ne voulut point avouer sa nouvelle faute, mais elle fondait en larmes. M. l'abbé Collet,

---

(1) C'est probablement M<sup>me</sup> Robin, demeurant près de la prison de Roanne, à Lyon. Cette dame reçut beaucoup de preuves de la possession de Gay chez M. l'abbé Collet.

présent, et M<sup>me</sup> R... la consolèrent et lui promirent même leur protection si elle voulait se convertir, ce qu'elle accepta.

Etonnée de ce que le possédé avait dit, M<sup>me</sup> R... voulut s'assurer par elle-même si la dernière inculpation était véritable ; dans ce but, et cachant son intention, elle prit chez elle cette personne ; elle la garda à vue ; or, au temps désigné par le démon, elle accoucha et prouva par le fait même, jusqu'à l'évidence, que M. Gay était réellement possédé.

Madame R..., toujours toute dévouée quand il s'agit de rendre service, voulant placer une autre fille qui venait de se recommander à elle, se rendit aussitôt avec cette [personne?] à Fourvière, chez M. l'abbé Coindre, aumônier [de la communauté de Jésus-Marie, pour le prier de lui [trouver une place. Dans ce moment, M. l'abbé Coindre se trouvait providentiellement chez M. Collet avec le possédé. Or, M<sup>me</sup> R... alla leur présenter sa nouvelle protégée ; elle les pria de lui être utile et de tâcher de lui trouver une place ou un emploi ; alors le démon de M. Gay prend la parole et s'adressant à cette fille lui dit : « Tu es une voleuse, tu sors de prison, mais il n'en est pas de même de ton complice qui est encore détenu, etc. » Le démon disait vrai, il n'y avait que quelques heures qu'elle était sortie de prison. M<sup>me</sup> R..., comme toutes les personnes présentes, ignorait cela. Ces faits m'ont été racontés par M<sup>me</sup> R..., et ensuite confirmés par M. l'abbé Collet, et plus tard par M. Gay lui-même, M. l'abbé Coindre, M<sup>me</sup> R..., M. V..., ancien trésorier de recettes des ponts du Rhône (1), les demoiselles J...

Beaucoup d'autres personnes m'ont cité des particularités surprenantes au sujet des démons qui parlaient par la bouche du possédé ; les personnes étaient dans l'étonnement lorsque les démons leur dévoilaient leurs pensées les plus secrètes et divulguaient leurs actions passées, dont M. Gay certainement n'avait aucune connaissance.

M. V... étant venu voir un jour le possédé, son diable lui dit

---

(1) Le même qui a donné le certificat n° 19, ci-dessus.

ses pensées et lui dévoila ce qu'il avait fait ; entre autres divulgations, il lui dit : « V..., en venant voir le possédé, tu as eu telle pensée en chemin ; moi, diable, je t'ai mis dans l'esprit de jeter les yeux dans une salle de bains qui se trouvait sur ton passage, ce que tu as fait dans l'intention d'y voir une personne nue ». M. V... avoua que cela était vrai.

M. V..., m'a encore déclaré que le démon de M. Gay répondit aux pensées qu'il avait dans son esprit, quoiqu'il lui fit des questions sur des personnes très éloignées et inconnues du possédé.

M<sup>me</sup> Julie J..., nièce, m'a assuré que le démon de M. Gay lui avait dévoilé ses fautes les plus secrètes avec les détails les plus minutieux et les plus circonstanciés, quoiqu'elle ne les eût confiées à personne. Pendant que le démon lui reprochait ses fautes, elle gardait un silence absolu sans faire aucun signe d'approbation, ne lui répondant pas dans la crainte, me disait-elle, de lui laisser paraître quelque chose sur mon visage ; ce ne fut qu'à la fin qu'elle lui avoua véritable une partie des faits qu'il lui reprochait, quoique le tout fût vrai d'après l'aveu même de cette personne.

Je vous dirai encore que moi-même j'ai entendu plusieurs fois le démon de M. Gay parler à des personnes de ma connaissance et leur divulguer des fautes graves, dont certainement M. Gay ne pouvait avoir humainement parlant aucune connaissance. Ces personnes inculpées avouèrent devant moi, en pleurant, que le possédé avait dit vrai.

De plus, j'ai entre les mains une lettre de M. l'abbé P..., qui raconte que le R. P. Eymard, fondateur et supérieur à Paris de la communauté dite Maison du Saint-Sacrement, a eu les preuves les plus évidentes de la possession de M. Gay ; le démon qui tourmente cet homme, lui aurait révélé (au R. P. Eymard) des choses qu'il était impossible à M. Gay de savoir d'une manière naturelle.

Un jour, rapporte le Révérend Père Eymard, étant chez les maristes (à Lyon), en présence de plusieurs Pères, le démon de M. Gay se montra dans toute sa malice et sa fureur. Vous savez, disait-il, combien M. Gay est peu agile, eh ! bien, le démon s'empara de son possédé, le fit courir dans le clos de la communauté avec tant de vitesse que cela effraya tout le monde : on le voyait

à peine passer à travers les arbres tant sa course était rapide (1). Plusieurs Pères lui firent des questions ; il répondit à tous de manière à les étonner, il a dit de si fortes choses au Père Ch..., tant à son égard qu'à l'égard de sa famille, que celui-ci ne pouvait s'empêcher d'éclater d'émotion devant tout le monde et il pleurait.

Un autre Père, qui venait d'arriver d'Océanie, fit au démon de M. Gay plusieurs questions au sujet des rois et princes de ce pays ; le démon répondit à toutes de la manière la plus satisfaisante. Ce Père connaissant parfaitement la localité, les usages et les mœurs du pays, déclara que tout ce que le possédé venait de lui raconter était vrai.

Le Père D... lui demanda combien il avait de frères dans sa famille. Le démon répondit : « Tu en as eu neuf. » « Tu es un menteur, répliqua le Père D..., je n'en ai que sept. » « Quand même je mentirais, répartit le diable, n'est-ce pas mon métier ; cependant en cela je ne mens pas : tu comptes pour frères ceux qui sont vivants (nés viables), mais moi je compte tous ceux qui ont été conçus ; ta mère s'est blessée ou fait mal de deux enfants qui ne sont pas venus à terme, et cela à cause de telle et telle circonstance, et dans telle année et telle maison, etc. » Le Père D..., avoua que tout cela était vrai, mais qu'il n'y avait pas pensé.

Chez M. Beluze la ci-devant sœur dont j'ai déjà parlé, y rencontra M. Gay. Elle osa encore se moquer du possédé. Alors le démon la couvrit de confusion en lui disant « ses quatre vérités » comme chez M. l'abbé Collet.

Dans sa lettre, M. l'abbé P... continue ainsi : Le possédé fut présenté à M. le curé G..., (1) ; celui-ci à sa vue eut une frayeur

---

(1) En 1850, un jour que le possédé revenait de Fourvière, Isacaron l'enleva de terre et le fit bondir avec une agilité supernaturelle, une rapidité de marche si prodigieuse, que les passants, qui ne connaissaient pas Gay, en furent grandement ébahis. car il marchait à la façon des esprits qui touchent à peine la terre et glissent sur les eaux. Le même fait se renouvela à la Salette sur le bord des précipices de la montagne, bien que le pauvre affligé ne fût point leste naturellement et qu'il eût l'allure lente et lourde.

(2) C'est M. Gonin, curé de Saint-Just, à Lyon.

si épouvantable, qu'il criait de toutes ses forces : « Sortez cet homme d'ici ! » En cela il agissait pour le moment avec prudence, car l'énergumène, furieux, lui courait dessus avec une chaise pour le frapper. Je ne saurais vous expliquer pourquoi le démon agissait ainsi. L'exorcisme de cet homme peut le dévoiler.

Le Révérend Père Eymard connaissait le docteur Pictet, qui fut chargé par Mgr de Bonald d'examiner le possédé, en sa qualité de médecin et de lui en faire un rapport. Ce rapport conclut en faveur du possédé. Le docteur nous a dit mainte et mainte fois qu'il croyait parfaitement à la possession de cet homme, qu'il en avait les preuves les plus fortes. Son sentiment était le même que celui de M. Vianney, curé d'Ars, du R. Père Chiron, de M. les abbés Collet, Coindre et Nicod, curé de la Croix-Rousse, et d'un grand nombre d'autres prêtres et de laïques autant recommandables par leurs vertus que par leurs talents.

Nous vous citons tous ces faits pour rendre hommage à la vérité et pour servir ce que de droit au pauvre affligé Gay pour la délivrance de sa possession.

Agréé, mon cher Monsieur Houzelot,  
l'assurance de ma parfaite considération.

Votre très humble servante

M. DENIS.

N° 40. *Certificat de M. l'abbé E. de Leudeville, directeur de l'Association de la Sainte-Famille, à Leudeville, par Marolles (Seine-et-Oise).*

Monsieur X..., collectionneur et dépositaire des notes que M. Augustin Boisieux (éditeur catholique à Tourcoing,) se propose de publier sur une possession remarquable dont on s'est beaucoup occupé à Lyon vers 1850, m'a demandé de joindre mon témoignage à ceux qu'il avait déjà recueillis.

Sans entrer dans le détail des faits que l'on doit publier sur la possession de Gay, faits dont je ne connais pas l'ensemble, je puis du moins affirmer qu'ayant vu plusieurs fois le malheureux à cette époque, je suis resté convaincu que la possession était

réelle à cause de la révélation que le possédé me fit de certains faits personnels que Dieu seul ou le démon pouvaient connaître.

Je crois donc rendre témoignage à la vérité en donnant le présent certificat.

Ce 24 juin 1885.

L'abbé E. DE LEUDEVILLE.

N° 41. *Extrait d'une lettre de Mélanie de la Salette, à M. Augustin Boisieux, Receveur de l'Enregistrement, en retraite à Tourcoing.*

Le 13 juillet 1885.

Très cher Monsieur,

Vous me demandez quelques renseignements sur la possession démoniaque d'un nommé Gay, que j'ai vu sur la montagne de la Salette. Je me rappelle très bien avoir parlé avec ce pauvre homme. Je suis descendue de la Sainte-Montagne jusqu'à Corps, seule avec lui.

Pendant le trajet, Isacaron, l'un des trois démons qui le tourmentaient, me cracha au visage, parce que je voulais obliger le possédé à proférer le nom de la très Sainte Vierge *avec amour*. — Il était bien difficile de faire une conversation suivie avec ce pauvre Gay, qui souffrait beaucoup lorsque Isacaron était obligé de répondre par la vertu du nom très saint de Jésus.

Je demandai au démon ce qu'il enviait le plus aux hommes, Il répondit en se tordant : « Les grâces surabondantes que Dieu donne à tous les hommes pour faciliter leur salut, dont la source est dans les mérites de l'Homme-Dieu, notre Créateur, et dans le sacrifice de la Messe. » Je lui demandai encore si la très Sainte Vierge était bien puissante et s'il la craignait; alors il s'écria : « Elle! cette Vierge est mon tyran : elle fait ce qu'elle veut! mais je lui ravirai bien des âmes! »

Et c'est malheureusement ce qu'il fait depuis tant d'années, en nous faisant perdre la foi : il fait ses efforts pour que l'on ne prie plus. Et si les hommes ne croient plus en un Dieu

créateur, sauveur et conservateur, croiront-ils à une possession diabolique, aujourd'hui surtout que l'ignorance en matière religieuse est si grande ? Cette ignorance vient de ce que l'Évangile, qui est le livre de vie, n'est plus connu que de nom. Peu de personnes le lisent. Si on le lisait, si on le méditait, on conformerait sa vie aux saintes maximes qu'il renferme, et l'on y verrait que notre divin Maître chassa le démon du corps d'un homme qui depuis longtemps s'était réfugié dans les cavernes. En tous les temps, il y a eu des possessions ; Dieu les permet, car le démons dépend en tout de Dieu : ils ne peuvent faire aucun mal sans la permission du souverain Seigneur. Nous en avons un exemple dans la sainte Écriture, où il est dit que le démon demanda à Dieu la permission de tenter le saint homme Job.

Agréer l'hommage du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, très cher Monsieur, votre très humble, indigne et inutile servante.

SŒUR MARIE DE LA CROIX.

Vive Notre-Dame de la Salette! . . . .

N° 42. *Extrait de deux lettres de M. Amédée Nicolas, avocat à Marseille, adressées à M. Augustin Boisleux, éditeur à Tourcoing.*

Marseille, 20 juillet 1885.

Monsieur,

J'ai connu Antoine Gay dès 1855, pour l'avoir vu et m'être entretenu avec lui sur la Montagne de la Salette ; il y était venu pour être exorcisé par l'évêque de Grenoble, qui avait obtenu de Son Eminence le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, l'autorisation de procéder à cet exorcisme. Mais un quart d'heure avant le moment fixé pour la séance, Mgr Ginoulhiac reçut de son métropolitain une nouvelle lettre par laquelle il lui retirait cette autorisation.

Le démon Isacaron, qui possédait Gay, savait que j'étais chargé par l'autorité compétente de défendre le miracle de la

Salette. A son corps défendant et après de bien dures violences, il me donna des avis excellents, afin que je conservasse l'humilité, mais il était furieux en remplissant un rôle divin dont j'ai fait mon profit.

Qu'allez-vous faire? imprimerez-vous la possession du brave Gay, menuisier à Saint-Irénée? Si vous le faites, je vous donnerai des détails. Isacaron était furieux d'avoir à me prêcher l'humilité : il écumait et se roulait par terre, parce que *le grand Maître* l'obligeait à me donner de bons avis.

Si vous faites imprimer, je vous prie de me garder cinq exemplaires....

Votre bien dévoué

AMÉDÉE NICOLAS, avocat,  
rue Sénac, 64.

Six jours après l'envoi de cette missive, M. Amédée Nicolas la complétait par une lettre en date du 26 juillet, dans laquelle il raconte comment il fut choisi par l'autorité ecclésiastique de Grenoble pour écrire son livre intitulé *la Salette devant la raison et le Devoir d'un catholique*, dont la première édition parut dans les premiers mois de 1856.

Puis, il continue en ces termes :

« En écrivant ce livre, je marquais ce que j'en rédigeais chaque jour, soit le matin, soit le soir. Je ne savais pas trop pourquoi j'agissais ainsi. Vous allez vous l'expliquer...

« Un ami, M. H... père, graveur à Paris, étant de passage à Lyon (en 1854), alla voir Gay, le possédé, à Saint-Irénée près Fourvière, et demanda à Isacaron (le démon possesseur), s'il me connaissait, ce que je faisais en ce moment et où je demeurais à Marseille.

« Après un quart d'heure d'attente, le démon, par la bouche du possédé, désigna la rue que j'habitais, décrivit l'appartement (un entresol) où je travaillais, et dicta même (à Lyon) ce que j'écrivais alors (1). Il paraît que Dieu voulait me faire donner

---

(1) C'est un passage du livre que M. Nicolas était en train d'écrire en 1854.

une bonne leçon par Isacaron : j'en avais en effet besoin. Le démon s'écria plein de rage et en se roulant à terre :

« Le monde croit que l'humilité est la faiblesse, que l'humilité est la petitesse, l'incapacité, et moi je te dis : l'humilité c'est la grandeur, l'humilité c'est la puissance !! N'est-il pas vrai que si une portion de l'atmosphère était vide d'air, l'air qui serait à l'entour viendrait la remplir ? Eh bien, c'est ce qui arrive à l'âme humble, vide d'elle-même : l'air divin vient la remplir, et cet homme qui n'est rien par lui-même, a en lui la grandeur de Dieu, la puissance de Dieu. Là est tout le secret et l'efficacité de la mission (du défenseur de la Salette). L'humilité est la grande force de l'humanité. L'orgueil est la souveraine impuissance. — Dis celà à Amédée Nicolas : il en a besoin. »

« M. H..., venant peu après à Marseille, me raconta tout cela (2).

« En 1855, Gay était à la Salette. Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, avait enfin autorisé Mgr Ginoulhiac, évêque de Grenoble, à l'exorciser. — Je m'y rendis ; je vis Gay et m'entretins avec lui. Mais un quart d'heure avant le moment fixé pour la séance, arriva sur la montagne une nouvelle lettre, par laquelle le cardinal retirait son consentement à l'exorcisme. — Voilà pourquoi Gay n'a pas été exorcisé.

« Vous pouvez parler du fait, mais il est inutile de me nommer ou de donner à entendre que c'est de moi qu'il s'agit. J'ai tant d'ennemis acharnés dans le clergé, même parmi les missionnaires de la Montagne, qui sont presque tous des nouveaux venus ne connaissant pas les choses à fond !... »

M. Amédée Nicolas étant mort au printemps de 1887, il n'y a aucun inconvénient à livrer son nom au public. Sa lettre du 26 juillet 1885 a été publiée *in-extenso*, sous ce titre : *Témoignage posthume de M. A. Nicolas en faveur de l'Apparition de la Salette et du Secret de Mélanie*. Tourcoing, mars 1888, 4 pages in-8.

\*  
\*  
\*

---

(2) Ce fait est donc antérieur d'environ une année à la rencontre de M. Nicolas avec Gay.

Devant cette gerbe lumineuse formant un prodigieux concert de témoignages, une question se pose carrément en face des mécréants, à savoir : Qui oserait dire, sans abdiquer tout bon sens, qu'Antoine Gay n'était pas possédé du démon ?

### III

## UN ILLUSTRE MERVEILLEUX

### Cinquante preuves du démon sur la possession d'Antoine Gay

S'il était possible de colliger toutes les preuves que le démon a données à Lyon et ailleurs, durant trente-cinq ans, en faveur de la possession d'Antoine Gay, il faudrait écrire de nombreux volumes. Le paragraphe précédent en contient déjà une masse. « Pour ma part, dit M. H..., de Paris, Isacaron m'en a fourni beaucoup ; je vais mentionner les principales que j'ai recueillies en 1850 et 1851. — Comme il faut mépriser le diable, s'en méfier toujours et ne pas lui adresser la parole directement, je me servais d'une périphrase de ce genre : M. Gay, si c'est la volonté de Dieu, que le démon donne une preuve sur telle personne?... et Isacaron répondait. Dans la suite, il pénétra aussi ma pensée et y répondit sans que je profère aucune parole. »

Voici ces preuves, qui sont toutes très exactes et véridiques :

1. — Ayant demandé une preuve sur un libre-penseur qui avait eu le malheur de devenir matérialiste en suivant les cours de Broussais, le démon se contenta d'énoncer cette maxime condamnant les orgueilleux :

« Quand on est rempli de soi-même, souvent on est vide de Dieu. »

2. — M. Maince? *Réponse* : « Il y a déjà longtemps que tu le connais : tu le crois un homme de bien, tu n'es pas trompé, c'est un homme qui est doué de plusieurs qualités ; il aime la justice, *il s'attendrit sur le sort des autres*, il est charitable ; tu lui diras de prier et de faire prier pour le possédé. Tout le bien qu'on procure aux autres, on y a part ; votre Dieu ne laisse rien sans récompense. »

M. Maince était un ancien frère des Ecoles chrétiennes, qui avant 1848, avait propagé dans Paris l'idée de fonder les invalides civiles pour les ouvriers.

3. — M. Gay, qu'Isacaron me parle, si Dieu le permet, du Père Léonard, qui est au Canada (Amérique)?

Le démon répondit : « Celui-là est un excellent homme, un grand imitateur de la foi des apôtres ; il donnerait sa vie pour le salut des âmes. Dieu se sert de lui pour faire un grand bien et opérer des merveilles. C'est un grand missionnaire, aimé et chéri de ceux qui le connaissent ; c'est un saint ! des conversions nombreuses se produisent par lui. Que de bien, que de bien il fait dans ces contrées ! que d'âmes sont sauvées par son entremise ! »

4. — Comme le démon avait dit qu'il connaissait tous les habitants de la terre, j'ai fait cette demande : M. Gay, je désire avoir des preuves, si Dieu le permet, sur une personne qui est à 6000 lieues d'ici, à Vancouver.

Voici la réponse d'Isacaron : « Oh ! pour celui-là, c'est autre chose ; il est évêque et un excellent évêque, d'une charité approchant celle de saint Paul ; rempli de capacités et de lumières, d'une foi à toute épreuve, d'un zèle ardent pour le salut des âmes, il donnerait jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense de la foi. »

5. — Le démon répondit à ma pensée sur le R. Père Heldt, qui était en Angleterre. Il dit :

« Tu lui as parlé plus d'une fois, tu le crois excellent ; tu n'es pas trompé ; en effet, c'est un homme de pénitence, d'un

zèle ardent pour le salut des âmes, doué d'une grande intelligence ; il a vraiment le don de la parole, il pénètre jusqu'au cœur ; c'est un excellent dévot à Marie. Dieu se sert de lui pour faire beaucoup de bien. »

Isacaron en parlant des trois ecclésiastiques susdits, fit cette observation : « C'est un bouquet de trois fleurs. Le bouquet n'est pas désagréable : le premier figure le muguet, le deuxième le lys et le troisième la violette. »

Ces preuves ont été données en présence de M. Beluze et du docteur Pictet, à Lyon.

6. — M. Gay, si Dieu le permet, que le démon soit forcé de donner une preuve sur M. Reichard, curé de Niederbronn (Bas-Rhin) ?

Isacaron répondit en ces termes : « Celui-là, tu as de l'estime pour lui, et lui en a pour toi ; il n'est pas mauvais : tu trouves en lui de la droiture, de la justesse ; tu as confiance en lui : il est bien aimé, il a le cœur bon, il est touché de compassion envers les malheureux, il fait beaucoup de bien et c'est un homme de méditation et d'oraison. C'est la vérité. Je dirais bien autre chose, mais ce serait des preuves trop fortes. C'est un prêtre, c'est un homme qui console les affligés ; il est affable, doux, humble ; il est charitable, tu peux mettre ta confiance en lui, je te donne celui-là pour bon. »

7. — M. Desgenettes ? — Aussitôt que le démon m'entendit prononcer ce nom, il dit : « Vois comme la figure du possédé est pâle, la journée est pénible pour moi : ces preuves sont forcées, ce n'est que par les tourments auxquels je suis réduit, que je donne ces preuves. »

Puis il ajouta dans une langue inconnue les sentences suivantes, qu'il traduisit en français : « Croire que de soi-même on ne peut rien, c'est déjà rendre hommage à la Providence, qui est le Dieu trois fois saint ; se défier toujours de soi-même ; tout espérer de la bonté divine ; avoir recours sans cesse à la vierge Marie. »

Enfin, il s'écria :

« Desgenettes ! Desgenettes ! Desgenettes ! Desgenettes ! — Je ne sais pas ce que je dois faire pour te dire la vérité ; tu le crois bon, tu aimes bien sa compagnie : effectivement, il parle de choses édifiantes et cela te va bien ; c'est un bon savant, celui-là est encore un prêtre, tu sais que je te dis vrai ; c'est un homme très estimé, il a bonne façon, il porte bien son bois ; c'est un homme qui se tient bien, cependant il n'est pas fier. Il connaît bien les misères humaines. »

Lorsque Gay sut que M. l'abbé Desgenettes dirigeait l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires à Paris, il manifesta une vive satisfaction de ce que le démon avait été forcé de donner des preuves sur ce saint homme.

8. — M<sup>\*\*\*</sup>, de Rouen ? — « Il n'est pas porté à croire aux possessions. »

9. — M<sup>\*\*\*</sup> (Alsace) ? — « Il n'est pas disposé à croire, — moins que le premier. »

10. — M<sup>me</sup> \*\*\* ? — « Il y a déjà un peu de temps que tu la connais ; tu la crois bonne, elle l'est en effet, elle a de la piété ; il faut être bien prudent pour lui parler ; si tu lui parles du possédé, prends tes précautions, montre-lui les preuves que tu as reçues, dis-lui de ne pas douter de la vérité des possessions démoniaques : c'est un article de foi (1), je le dis au nom du souverain Maître : celui qui ne croira pas qu'il y a des possédés ne sera pas sauvé ; ôtez un iota du saint Evangile et vous ne pourrez être sauvés. Cette dame n'est pas disposée à croire, mais Dieu est tout-puissant et peut changer en un instant ceux qu'il lui plaît. »

---

(1) Pour les possessions rapportées dans la Bible ; ainsi on doit croire qu'il y a eu des possédés et que, par conséquent, il peut y en avoir encore.

11. — M<sup>me</sup> la supérieure de L..., à Paris ? (Le 14 septembre 1851.)

« C'est une personne excellente, d'une foi ferme : elle est rempli de charité. Elle est d'un certain âge, pourtant pas vieille. Cette personne est bien aimée dans sa communauté, on la regarde comme une sainte. C'est ici que le possédé va faire une petite fortune ; elle te croira quand tu lui parleras du possédé, elle fera prier toute sa communauté pour le possédé, et fera faire une communion générale pour la délivrance du possédé : c'est l'ordre du souverain Maître. Des grâces abondantes sont attachées aux prières qu'on fait pour la délivrance des personnes possédées, car sentir son frère sous l'infâme tyrannie d'un démon, que ne fera-t-elle pas cette supérieure pour arracher Gay des griffes de ce maudit cochon infernal ! Tu ne manqueras pas de lui faire voir les preuves que tu as reçues. Et comme ton Dieu a permis que je choisisse le froment d'avec l'ivraie, quoique l'ivraie puisse se changer en froment, pour le moment elle ne laisse pas d'être de l'ivraie ; qu'elle prie et fasse prier en général pour la délivrance de toutes les personnes possédées et obsédées, car dans ce siècle d'incrédulité, il y en a en quantité. Voilà ce qu'il y a pour elle. » Le démon ajouta : « Cette personne est bien aimée de Dieu, c'est un trésor pour le possédé. »

12. — M<sup>lle</sup> Catherine, à Fourvière ? (Lyon). — « Tu la crois bonne je n'en dirai pas de mal, parce que si j'en disais du mal je serais un infâme calomniateur ; elle a de la vertu, de la bonne foi ; elle estime les personnes vertueuses ; elle est charitable et honnête, d'une simplicité admirable. Ne crains pas de lui communiquer la grande croyance que tu as en la possession de Gay ; de lui dire de prier et de faire prier pour lui ; que c'est très agréable à Dieu de croire qu'il y a des possédés et des obsédés, et qu'on reçoit beaucoup de grâces en priant et en faisant prier pour les personnes possédées et obsédées, parce que l'on participe aux mérites de toutes ces prières. Tout ce que l'on pourrait dire de contraire à la vérité des possessions, ne jamais le croire de quelque condition que soient les personnes qui s'opposent à la vérité des possessions, parce que ces personnes sont directe-

ment opposées à Dieu. Et Dieu veut qu'il y ait des possédés pour ranimer la foi et faire de nombreuses conversions, car Dieu se sert des démons à cet effet. »

13. — Le démon pénétra ma pensée sur la R. Mère Alphonse, fondatrice-supérieure des filles du Divin-Rédempteur, à Niederbronn (Bas-Rhin).

« Cette personne, dit-il, est du sexe féminin, elle est excellente, elle est religieuse de nom et d'effet : c'est une supérieure. Tu diras à cette personne de s'attendrir sur le sort de son frère Gay, Antoine-Louis, dit Joseph-Marie ; tu lui diras qu'il est persécuté par le plus sale de tous les démons, qu'il est vraiment digne de compassion ; tu lui diras que le clergé l'a abandonné à lui-même sans vouloir prendre aucun soin de lui, excepté quelques prêtres appartenant à des Ordres religieux, qui gémissent de ce qu'on les gêne à l'égard du possédé ; qu'on va jusqu'à les menacer de les interdire s'ils veulent continuer à prendre soin de ce pauvre affligé. Tu lui diras de faire la sainte communion pour lui, de prier et faire prier pour lui en particulier ; que c'est l'ordre de la divine Marie, Mère de Dieu ; il y a de grandes grâces à obtenir par ce moyen. »

14. — M. Gay, si Dieu le permet, que le démon soit forcé de me donner une preuve sur la personne à laquelle je pense ?

Le démon répondit à ma pensée sur M. l'abbé Collin, décédé curé de Saint-Sulpice, à Paris. Voici ses paroles :

« D'abord cette personne est un homme ; cet homme n'est point mauvais ; toi-même, tu le crois bon, tu ne t'es point trompé ; c'est un grand dévot à Marie, un grand serviteur de Dieu, c'est un ministre du Très-Haut, un homme plein de foi et de zèle pour la religion et pour le salut des âmes ; il est mort il y a déjà quelque temps ; il a été bien regretté, il est sauvé et au nombre des élus. »

15. — Je fis la même question à Gay, relativement au R. Père

Lefebvre de la compagnie de Jésus (1), et le démon répondit à ma pensée d'une manière remarquable en disant :

« C'est encore un homme, tu le connais, tu le crois tout à fait bon, tu ne t'es pas trompé; il a de grandes lumières, c'est un prêtre... » A ce moment j'interromps Isacaros en croyant qu'il faisait un mensonge, car la personne à laquelle je pensais était un médecin. Tu mens! lui dis-je. « Non, reprit le démon, *c'est toi qui as changé de pensée*, je te parle de celui auquel tu as pensé le premier. » En effet, j'avais pensé d'abord au Père Lefebvre et, au moment où le démon me parlait, je pensais à M. Lefèvre, médecin. Cette preuve de la possession est bien forte. Alors Isacaros continua à me parler du Père Lefebvre en disant : « Il a même le don de la parole, c'est un dévot à Marie, un homme très estimé: on a grande confiance en lui. Tu tâcheras de le persuader de la possession de Gay, de le faire prier pour celui-ci; il y a de grandes grâces d'attachées à cela; le Tout-Puissant en est satisfait. Il faut prouver qu'il y a des possédés et combattre les opposants. »

16. — Ensuite le démon répondit à ma pensée sur M. Lefèvre, le docteur-médecin, en ces termes :

« L'autre personne portant le même nom, tu la connais mieux; c'est un de tes amis: vous vous êtes dit mutuellement des choses que vous n'avez pas dites à d'autres personnes; c'est un homme de confiance et beaucoup aimé. Tu ne lui diras rien du possédé; il n'est pas porté à croire aux choses surnaturelles, il n'entre pas là-dedans. »

17. — M<sup>me</sup> \*\*\* ? — « Tu lui as parlé une fois; cette personne a de la vertu; elle a un bon cœur, mais elle n'a pas chez elle toute la liberté qu'elle désirerait, voilà pourquoi je ne t'en dirai pas grand'chose. »

18. — Sœur \*\*\* ? — « Elle a de la vertu, je t'en dirai quelques

---

(1) Il est mort depuis que cette note est écrite.

mots : tu la connais, tu es bien content que je te parle d'elle, car tu as confiance en elle comme elle a confiance en toi ; elle a beaucoup d'estime pour toi, elle est bien payée de retour. Tu lui feras voir des preuves abondantes de la possession à celle-là ; tu lui diras de prier et de faire prier pour le possédé, de faire dire deux messes, une à la Sainte-Vierge et l'autre à saint Joseph, de faire la sainte communion pour lui, de beaucoup prier et faire prier pour le p...e clergé, et en même temps pour la délivrance d'Antoine-Louis Gay, dit frère Joseph-Marie, que moi, infâme démon d'impureté, Isacaron, mon nom de bête : le cochon infernal ; je désole presque continuellement ; qu'elle prie beaucoup, afin que l'infâme puissance que j'ai sur le corps de Gay me soit ôtée. Je suis forcé de travailler sans cesse à la sanctification du possédé que je croyais perdre, mais je suis bien attrapé. Il y a de grands mérites, des grâces abondantes réservées, pour ceux qui compatissent aux souffrances des possédés ou qui n'écourent aucune personne quelconque qui voudrait empêcher de croire que Gay est possédé. Moi, démon Isacaron, je suis forcé de donner des preuves, beaucoup ! beaucoup ! beaucoup ! pour qu'on ne doute pas de la possession de cet homme. Dieu fait voir comment il lui est agréable que l'on croie aux possessions, par le respect que le diable lui-même est forcé de témoigner aux croyants ; le diable est forcé aussi d'humilier, de crier et même souvent de battre ces insensés qui osent insulter le possédé ; il est obligé de crier malheur à ces malheureux qui sont complètement opposés à Dieu et à son Eglise, quoique parmi eux il se trouve des ministres de Dieu. C'est d'après l'ordre de Dieu même que moi, Isacaron, prince des démons d'impureté, je suis forcé malgré moi de dire que qui que ce soit ne doit pas empêcher de croire aux possessions démoniaques. Qu'ils prennent garde, les opposants, que les démons ne soient leurs maîtres et pour le temps et pour l'éternité ! »

19. — M. Bourgeois, à Bourges (Cher) ? — « Il est bourgeois de nom et non d'effet : il s'occupe encore de travail ; c'est un homme laborieux, un homme d'ordre ; il a la foi, il fait ses devoirs religieux ; tu le connais, tu as confiance en lui et lui en.

toi. Tu lui parleras du possédé; tu lui diras de faire dire une messe pour le possédé, la messe de Saint Pierre et de Saint Paul apôtres; que c'est la Mère de Dieu qui me contraint à te dire cela, moi maudit chérubin déchu, Isacaron, infâme diable, la désolation des personnes chastes; tu lui feras comprendre les peines presque continuelles que je fais ressentir au pauvre Gay, Antoine-Louis; moi, maudit cochon infernal, je désole cet homme qui craint plus l'impureté que tous les affronts et les plus grands tourments. Tu diras à Bourgeois de prier et faire prier pour le possédé; qu'il y a de grandes grâces attachées à cela; de ne pas craindre les impies; toutes les personnes de quelque condition qu'elles soient, qui s'opposent à Dieu en empêchant de croire qu'il y a des possédés, foulent aux pieds le saint Evangile et tous les Livres saints jusqu'au Rituel, et que tous ceux qui ne croient pas qu'il y a des possédés ne seront pas sauvés; que c'est le Sauveur des hommes qui me force à te faire écrire cela, et qui me force à te dire à toi, H..., de ne pas craindre les hommes, mais de craindre Dieu et de l'aimer. »

20. — M<sup>me</sup> Luce-Dufour, à Bourges (Cher)? « C'est une bonne petite personne, bien simple; elle a bien de la confiance en toi, tu peux sans crainte lui parler du possédé à celle-là; elle a beaucoup de vertu, elle se plaît dans la compagnie des personnes sages. Tu lui diras de prier pour le possédé et de faire la sainte communion pour lui. Tu lui feras part de tes preuves: elle ne sera pas indifférente à cela; elle en fera part à plusieurs personnes, et il y aura un bon résultat pour le possédé. »

21. — M<sup>me</sup> de Joigny, à Duclair, près Rouen (Seine-Inférieure)?

« C'est une dame que tu connais il y a longtemps; tu as confiance en elle, tu ne t'es pas trompé; elle est naturellement bonne, elle a de la bonne foi et de la piété qui n'est pas vaine. Elle est sincère, d'un caractère affable et doux; elle a une grande confiance en toi; elle est bien payée de retour. Cette dame est charitable, je la nomme d'avance une des bienfaitrices du possédé. Tu lui parleras de Gay en toute assurance; elle fera dire une messe pour la délivrance du possédé: cette messe sera la

messe du Saint-Esprit ; elle fera la sainte communion pour le possédé, elle priera beaucoup la Mère de Dieu pour lui, les Anges et les saints et son divin Sauveur ; elle fera prier autant qu'elle pourra pour le possédé et pour que la domination que cet infâme cochon infernal exerce sur son corps, lui soit ôtée ; qu'il n'ait plus le pouvoir d'agir en démon d'immondicité, et qu'au contraire il soit forcé d'employer son intelligence à la gloire du Tout-Puissant, de la divine Marie et de saint Joseph, des saints Anges et des saints, et des justes qui sont encore sur la terre, et de travailler sans relâche à la destruction des abus, des désordres, des vices et de tout ce qui est opposé à ce Dieu de toute majesté. Que toutes les louanges que l'on adresse à la Sainte Vierge, aux Anges, aux justes et aux saints, ainsi que tous les honneurs qu'on leur rend, remontent à leur source ! Honneur, gloire et actions de grâces soient rendus en tous lieux et en tout temps à l'auteur de toutes choses ! Malheur à moi, maudit ange rebelle et réprouvé, qui te fais écrire ceci parce que je suis affligé de châtimens terribles par le Dieu de toute majesté ! »

22. — Le démon répondit ensuite à ma pensée sur le R. Père de Lacordaire.

« Tu as changé de pays ... Cette personne est excellente ; tu en as entendu parler d'une manière admirable, on ne t'en a pas dit assez : c'est une personne de pénitence, c'est un prêtre. »

23. — M<sup>me</sup> Fayet, à Lille (Nord) ?

« Elle a encore son mari, tu les connais tous les deux il y a déjà longtemps, ce sont de braves gens ; cette dame est déjà d'un âge un peu avancé, mais pas vieille. Elle a de la vertu et son mari aussi. Tu leur feras part à tous les deux, puisqu'ils sont bien ensemble, des preuves que tu as de la possession de Gay, Antoinè-Louis ; tu leur diras de prier et faire prier pour lui, et de ne pas écouter les personnes qui seraient contraires à cette possession ; que Dieu veut que l'on croie qu'il y a des possédés ; qu'on travaille à leur délivrance ; que toute personne qui serait

assez sainte pourrait délivrer des possédés (1) ; que les évêques (opposés aux possessions) n'ont pas le droit d'empêcher la délivrance des possédés : ce pouvoir qu'ils se donnent, vient de Satan, le roi de l'enfer ; qu'il n'y a aucune créature au-dessus du Créateur : le Créateur commande et la créature doit obéir sans prétendre s'arroger un droit au-dessus de Dieu. C'est s'élever au-dessus de Dieu qui commande de chasser les démons, si l'on défend de croire qu'il y a des possédés ; c'est être opposé à Dieu et à son Eglise ; tous les évêques qui sont opposés aux possessions devraient être interdits.

« Tu diras à M. et M<sup>me</sup> Fayet de prier et faire prier pour le possédé ; qu'il y a de grands mérites attachés à cela ; que Dieu récompense les véritables croyants qui prient et font prier. » Isacaron avait fait une répétition à dessein : il en expliqua le motif. « On ne dirait pas, ajouta-t-il, que c'est un diable qui a dicté cela ; les faux savants s'en offusqueront ; c'est votre Dieu qui veut cela, il aime se servir des simples pour la délivrance des personnes possédées par les démons. »

24. — Le Maudit répondit à ma pensée sur M. l'abbé<sup>\*\*\*</sup>, curé de Châlon-sur-Saône.

« Celui-là, dit-il, n'est pas mauvais, tu ne le connais pas parfaitement ; c'est un prêtre, celui-là ; tu lui diras que Dieu est irrité de ce que l'on détruit la foi et que, par conséquent, la terre est couverte de crimes, de désordres : il ne faut pas s'en étonner. Les anciens Phariséens ont séduit le peuple de Dieu en empêchant de croire que le Christ ~~était~~ véritablement le Fils de Dieu ; ceux qui empêchent de croire et de délivrer les personnes possédées sont d'abominables nouveaux Phariséens qui sont opposés à Dieu et à son Eglise : ils sont la cause des grands fléaux dont on est menacé. Que M. l'abbé<sup>\*\*\*</sup> se donne bien garde d'imiter ces malheureux ! Tu lui feras part de tes preuves et de la vérité de la possession de Gay, Antoine-Louis ; tu lui diras d'offrir le Saint-Sacrifice de la messe pour lui, de faire mémoire de lui au

1) Voir ci-après, parag. IV, n° 43 et ses notes.

*memento*, de beaucoup prier pour lui, et qu'il aura part à toutes les prières qu'il fera faire. »

25. — Le démon découvrit ma pensée à l'égard du R. P. de Ravignan :

« C'est un homme, c'est un prêtre, ce prêtre-là est bon ; tu le connais, mais imparfaitement ; tu lui feras part de toutes les preuves que tu as recueillies sur la possession de Gay et de la manière horrible dont je le tourmente ; tu lui diras ce que c'est que Gay, car on te l'a bien fait connaître ; tu lui diras de dire la sainte messe pour sa délivrance et pour que le pouvoir que j'ai sur *son corps* me soit ôté avant sa délivrance, c'est-à-dire ce pouvoir indigne qui fait tant gémir le possédé et qui est cause des tourments étranges qui me sont infligés à moi, infâme prince des démons d'impureté, Isacaron ! Tu lui diras de prier et faire prier pour lui, de faire mémoire de lui au Saint-Sacrifice de la messe et qu'il y a des grâces attachées à cela. C'est MARIE qui me force de te dicter cela. »

Ensuite Isacaron ajouta : « Que je suis donc content d'être débarrassé de cela, boug.... ! quel paquet j'avais sur le dos ! »

26. — Sur le Frère Nicolas, l'un des directeurs des Frères des Ecoles chrétiennes à la maison-mère, en 1850, Isacaron dit : « C'est un excellent religieux, un grand dévôt à Marie : il a un zèle ardent pour le salut des âmes. Oui, c'est un excellent religieux. Il n'a jamais été libertin. »

27. — M. l'abbé Champenois, curé de Châlons-sur-Marne ?

« C'est un homme qui n'est pas mauvais ; tu ne le crois pas mauvais celui-là, tu as confiance en lui, tu ne crains pas de lui dire tes secrets, il en fait de même envers toi ; pour te dire la vérité, vous êtes deux amis ; c'est un excellent homme, il a confiance en toi. »

28. — Le démon répondit à ma pensée sur M. l'abbé H., à Paris.

« Tu la connais bien cette personne, c'est une personne du

clergé : c'est un prêtre, tu as confiance en lui et tu le crois bon ; il y a en lui un peu de défiance : il faut lui parler avec réserve et lui mettre les points sur les i, et ne pas aller trop vite. C'est un homme bien instruit. »

29. — Je pensais à M. H... et le démon répondit à ma pensée en ces termes :

« La personne à laquelle tu penses, c'est encore un homme ; tu le connais, tu as des relations avec lui ; pendant quelque temps vous étiez contents l'un de l'autre : il y a eu quelque chose qui a gâté les affaires, mais la faute vient de lui et tu as été bien étonné. C'est une preuve pour toi. » Cependant j'étais bien plus étonné d'entendre le démon me dire à Lyon ce qui s'était passé à Paris, rue Saint-Martin.

30. — Le démon Isacaron pénétra ma pensée sur Mgr Parisis évêque de Langres :

« Tu as pensé à un homme, c'est un homme excellent, mais tu ne le connais pas parfaitement : il est prêtre. Tu diras ou écriras à cet homme que le Souverain Maître t'a fait la grâce de te faire connaître un excellent homme qui ne laisse pas d'être affligé d'une manière terrible : il est continuellement tourmenté par une possession extraordinaire, par un démon des plus infâmes qui est un des princes des démons d'impureté, Isacaron, le cochon infernal, un des plus insolents de tous les démons ; mais, forcé par la Majesté divine, je suis contraint de dire des choses qui paraissent étonner les hommes les plus savants ; je les dis à la gloire du Tout-Puissant, à la honte et confusion de tout l'enfer, principalement de moi-même qui demande sans cesse ma destruction, quoique je sache qu'elle ne me sera jamais accordée, tant ma rage et mon désespoir sont grands d'être forcé de détruire mon maudit ouvrage et d'attaquer tout l'enfer, tous les désordres, les vices et généralement tout ce qui est contraire à ce Dieu de toute majesté !

« Tu lui diras de ne pas manquer de dire trois messes en l'honneur de la Très Sainte-Trinité pour obtenir de ce Dieu de bonté que tant d'affreux aveugles soient éclairés et qu'ils n'aient

plus le malheur d'imiter tous les diables qui ont voulu être plus savants que Dieu et s'élever au-dessus de lui. Qu'on fasse bien attention que tous ceux qui ne veulent pas reconnaître les possessions démoniaques sont semblables aux démons : Dieu a commandé de chasser les démons ; or, c'est une désobéissance horrible de faire le contraire, c'est attaquer Dieu de front, ainsi que son Eglise. Tous ceux (des évêques) qui défendent de chasser les démons du corps des possédés se trompent : cette défense est soufflée par le Prince du monde qui est Satan. Le magnétisme est une invention de Satan et de Bézélzébuth et de tous les princes de l'enfer, le diable Isacaron est forcé d'attaquer d'une manière très forte, y étant obligé par le Dieu de toute sainteté. Il y a des gens qui se croient religieux tandis qu'ils travaillent avec les diables contre le Créateur de toutes choses. Qu'on fasse paraître devant le possédé l'infâme et détestable Breyne, qui a fait des écrits horribles et diaboliques contre les possessions (1) ; ces écrits, qui ont été dictés par Bézélzébuth un des forts princes des démons, sont tombés entre les mains de plusieurs évêques qui les ont parfaitement crus, plutôt que de croire et pratiquer le saint Evangile. Il y a dans l'Eglise du Seigneur une peste horrible ! tous ceux qui sont avec Dieu et son Eglise sont persécutés et traités d'insensés ! Et si l'on ne se rend à ce qu'Isacaron est forcé de dicter contre sa volonté, des châtimens terribles auront lieu. Des malheureux ont osé et osent encore faire des commandemens contre la volonté de Dieu qui commande de chasser les démons ; aucune créature n'a le droit de défendre de délivrer les possédés, pas plus que de défendre de pratiquer les commandemens de Dieu. Le même Dieu qui a fait ces commandemens, a commandé de chasser les démons. Et cependant, aujourd'hui, on croit plutôt les hommes que Dieu ; on foule aux pieds les devoirs les plus essen-

---

(1) Isacaron se plaisait à abrégier et défigurer le nom du Père Debreyne, médecin-trappiste, en disant Breyne ou Brène, comme notre ami Dom J. . . , abbé de la Trappe de L., qui avait un peu d'antipathie pour lui. Plus loin nous parlerons des écrits incriminés par Isacaron.

tiels, on travaille avec les démons à la perdition des âmes en ôtant la foi, car empêcher de croire qu'il y a des possédés, c'est empêcher de croire qu'il y a des diables et, par conséquent, empêcher de croire qu'il y a des anges et faire tomber le monde dans l'athéisme, car comment pourra-t-on croire qu'il y a un Dieu? Voilà ce que moi, démon Isacaron, prince des démons d'impureté, le cochon infernal, j'ai été forcé de te dicter à toi, H... : j'y ai été contraint par la divine Marie, à ma honte et confusion, à la honte et confusion de tout l'enfer. »

Le docteur Pictet se trouvant à cette séance fit observer qu'il y avait bien des répétitions dans ce qu'avait dit le démon. Aussitôt Isacaron s'écria : « C'est ce qui les empêche de croire! Votre Dieu les éprouve de cette manière, parce qu'il veut la bonne foi. Ah! c'est la vérité! »

Ensuite le démon ajouta : « Tu diras encore à ce prêtre de faire toujours mémoire du possédé au Saint-Sacrifice de la messe et de faire prier pour lui, car il aura part à tout le bien qu'il fera faire. Voilà donc la deuxième fleur de la couronne : il faudra que tout lui soit envoyé. » Pour comprendre cette dernière phrase, il faut savoir qu'après m'avoir donné beaucoup de preuves, le démon dit : « Maintenant il faut le bouquet! » Ayant composé ce bouquet concernant différentes personnes, il ajouta encore : « Il faut la couronne et les guirlandes... »

31. — Le 17 septembre 1851, étant chez M. Beluze, négociant à Lyon, qui avait une grande charité pour le pauvre affligé Gay, le démon Isacaron répondit à ma pensée sur l'archevêque de Paris, en présence de MM. C. et Nicolet.

« C'est une personne considérée dans le monde, c'est l'archevêque de Paris, Mgr Sibour. Tu iras de la part de Marie, la reine de toutes choses, trouver cet archevêque et lui faire part de toutes les preuves que tu recueilles et que tu as déjà recueillies sur la possession de Gay, Antoine-Louis dit frère Joseph-Marie. Tu lui diras que Dieu est indigné de ce qu'on a introduit des nouveautés diaboliques contre la vérité des possessions; que si on ne consent à laisser libre toute personne vraiment chrétienne, principalement les ecclésiastiques, de travailler à la délivrance des possédés et obsédés par les démons, des châtimens

terribles auront lieu, et ceux qui apportent ces empêchements, s'ils ne changent, seront maudits de Dieu. C'est détruire la foi que d'empêcher de croire des vérités si importantes; c'est s'opposer directement à Dieu qui a commandé de chasser les démons en son nom; c'est fouler aux pieds le saint Evangile et aider à faire quantité de réprouvés en travaillant à devenir réprouvé soi-même. C'est ainsi que la Mère de Dieu me l'a dicté à moi, Isacaron, chérubin déchu, un des plus forts princes des démons d'impureté : mon nom de bête, le cochon infernal ! Toutes les preuves que je t'ai données, c'est la Mère de Dieu qui m'a forcé à te les donner en m'infligeant des tourments incompréhensibles à tout mortel !

« Qu'il se donne bien garde, l'archevêque de Paris, d'imiter un grand nombre de ses confrères qui empêchent qu'on travaille à la délivrance des personnes possédées par les démons, et qui menacent de saints prêtres que Dieu, dans sa bonté infinie, a parfaitement éclairés sur la vérité des possessions : ces évêques voudraient séparer les possédés de ces saints prêtres en commandant à ceux-ci de renvoyer promptement les possédés, sinon qu'ils seront aussitôt interdits. Que ces évêques se rendent promptement à cet ordre ! Moi, démon Isacaron, je dis au nom du Tout-Puissant que ces malheureux évêques sont la cause de la perte de quantité d'âmes : ils détruisent la foi et, s'ils continuent, ils seront eux-mêmes maudits de Dieu. Qu'ils examinent ceci au pied du crucifix ! »

Je fis observer aux personnes présentes que la commission était délicate et difficile à remplir. Alors M. N. me dit : « Vous risquez de passer pour avoir perdu la tête ! » Mais Isacaron répliqua en disant : « Moi, démon, je dis que si un riche passait pour un mendiant, quand il l'apprendrait il ne ferait qu'en rire, parce que ce ne serait pas une raison pour qu'il fût mendiant ! »

32. — Le démon répondit à ma pensée sur M.<sup>\*\*\*</sup>, curé de Reichshoffen (Bas-Rhin).

« C'est un homme, un excellent homme; c'est un prêtre rempli d'humilité, un homme qui n'est pas du tout attaché aux biens périssables; il est de grande renommée, beaucoup aimé et

chéri de ceux qui le connaissent ; tu l'as vu ; tu lui as parlé, tu crois ce que je te dis véritable. Si tu le revois, tu lui parleras du possédé sans crainte ; tu lui diras de prier et faire prier pour lui, que c'est agréable à Dieu, et que Dieu accorde des grâces abondantes à ceux qui travaillent à la délivrance des personnes possédées et obsédées par les démons. Tu lui diras de dire la messe votive du Saint-Sacrement pour la délivrance de Gay, Antoine-Louis, de prier et faire prier pour lui, de faire toujours mémoire de lui à la sainte messe et d'écrire aux monastères et maisons religieuses, afin que l'on prie pour cet affligé, en particulier, et pour la délivrance de toutes les personnes possédées et obsédées, en général.

« Il est excellent, ce curé ; c'est un des excellents ecclésiastiques, c'est un saint. C'est Marie la Mère de Dieu, la reine de toutes choses, dont il est un grand dévot, qui me force, moi, démon Isacaron, de te faire écrire cela en présence de deux témoins. Il faut prier beaucoup et toujours la Mère de Dieu pour le possédé, afin que l'empire que j'exerce d'une manière si indigne, si infâme, sur le corps du possédé, me soit tout à fait ôté, et que, moi, qui croyais le perdre, je sois forcé de faire tout le contraire, c'est-à-dire de travailler à sa sanctification, à ma honte et confusion, à la gloire du Tout-Puissant et de la divine Marie. »

33. — Les preuves comprises sous ce numéro et les deux suivants, 34 et 35, ont été données le 18 septembre 1851, en présence de six personnes, chez M. Beluze, négociant à Lyon.

Au Frère Anthemard, directeur et visiteur des Écoles chrétiennes, à Saint-Etienne (Loire).

« Ce Frère aime beaucoup sa vocation : il est bien content d'avoir quitté le monde ; mais, possédé, ce Frère que voilà, tu ne sais pas à quel âge il est entré dans cette vocation ? Il y est entré dans un âge convenable, il avait dix-huit ans. Il a bien pensé à prier pour le possédé et Dieu lui fera donner des preuves de la possession en récompense. Dans sa famille, plusieurs ont de la vertu. Je vais d'abord parler de ton père : il a eu bien de la peine à élever ses enfants ; vous étiez un nombre assez grand ;

ton père était bien laborieux, il remplissait ses devoirs de religion, mais il était trop occupé des affaires temporelles ; ton père avait la foi, il vous a élevés chrétiennement ; il est mort en chrétien, il est mort de sa mort naturelle, après une maladie de quelques jours : il est mort dans son lit ; il a reçu tous les sacrements. Ton père est sauvé. C'était un brave homme selon le monde. Tu voudrais bien savoir s'il est au ciel ? tu peux encore prier pour lui et faire prier pour lui. — Je vais parler de ta mère. Ta mère était bonne ; comme elle aimait ses enfants ! elle recommandait bien la sagesse ; elle aimait à rendre service à ses semblables ; elle était laborieuse ; elle avait un cœur tendre pour ses enfants. Ta mère est restée longtemps dans son lit : elle a bien souffert avec patience et résignation ; ta mère a reçu plusieurs fois les sacrements dans sa maladie, elle est morte en paix dans le Seigneur. Ta mère est sauvée, elle est au ciel ! Oh ! ta mère est bien heureuse ! »

34. — Preuves données au Frère Probre, Directeur du pensionnat des Écoles chrétiennes de Saint-Etienne (Loire).

« Il aime grandement sa vocation. Ton père, je ne dis pas qu'il est mort, tu sais qu'il est mort. Ton père est mort d'une pleurésie. On ne s'attendait pas à sa mort ; on ne connaissait pas sa maladie ; on l'a tué ; ton père était robuste, sain de corps : il aurait pu prolonger ses jours, on l'a tué ; il est mort sans confession, je ne t'en dirai pas davantage, en voilà assez sur lui.

« Vous n'êtes pas bien nombreux : vous êtes quatre enfants ; il y en a deux de mariés, il y en a une qui ne fait pas bien ses affaires : que de larmes elle a déjà versées ! »

Ce Frère m'a remis un certificat pour attester la vérité de ces révélations : il y déclare que ces preuves sont bien peu de chose comparativement à celles que le démon lui a données en particulier dans la même séance.

35. — Preuves données au Frère Prioris, Directeur des Frères des Ecoles chrétiennes, à Belley.

Le démon dit : « Ce Frère, non content de prier pour toi, possédé, il fera prier ; ce Frère ne craindra pas le monde : il parlera

de la possession ; il a foulé aux pieds le respect humain, il a pensé faire de grandes démarches auprès de plusieurs personnes ; il fera prier à cette intention, afin que ton Dieu facilite la réussite.

« Tu as éprouvé bien des misères ; ta famille n'est pas riche ; tu as été aux champs, tu as été berger, tu as gardé les vaches, tu as été domestique, tu as fait six maîtres. Tu as fait deux fortes maladies. Il a sa mère ; elle est sujette à bien des misères : elle a de grands maux d'estomac, une grande faiblesse dans les nerfs et dans les fibres. Ta mère t'aime beaucoup. — Il a un frère ; il a connu son père : son père a eu bien de la peine à élever sa famille, il est mort d'une triste mort. »

Pendant cette réunion, un Frère disait : « Nos intentions sont droites. » Et Isacaron de riposter avec un air satirique : « La mienne est courbe. » C'est-à-dire quand il parle ou agit en démon.

36. — Le démon répondit à ma pensée sur le R. Père Jaquet, religieux à Paris, en disant :

« Je peux en parler. C'est un homme, cet homme n'est point mauvais ; toi-même tu le crois bon ; c'est un prêtre, tu lui parleras, à ce prêtre, de l'affligé, que j'appelle le possédé, pour prouver que les possessions sont de grandes afflictions. Tu lui diras de dire la messe de la Sainte-Vierge pour la délivrance du possédé ; c'est un ordre que j'ai reçu, moi, Isacaron, un des forts princes des démons d'impureté, mon nom de bête : le cochon infernal. Tu lui diras de ne pas raisonner comme tant d'autres, qui ne veulent ni croire, ni que l'on croie qu'il y ait des possédés ; que c'est une chose horrible qui est cause de la perte de quantité d'âmes et que les contradicteurs n'ont qu'à trembler : Dieu est irrité contre eux ! qu'ils se hâtent de s'humilier devant Dieu et de réparer ces désordres affreux dont ils sont les auteurs ! Tu lui diras aussi de faire prier pour le possédé et de prier pour la délivrance des possédés, en général, et pour celui-ci en particulier. Malheur ! malheur ! si on ne se rend pas à ce que je suis forcé de faire écrire par l'ordre du Tout-Puissant ! »

## 37. — La Sœur Joséphine, à Nevers ?

« Il y a déjà de longues années qu'elle est religieuse. Celle-là est vraiment dans sa vocation, c'est-à-dire qu'elle remplit ses devoirs ; tu lui parleras du possédé à celle-là et sans crainte. Tu lui diras : Je désire parler à la supérieure. Cette sœur t'accompagnera. Tu parleras dans cette maison du vénérable serviteur de Dieu, prêtre du Seigneur, le R. Père Marie Chiron. Tu diras que ce saint homme souffrirait toutes sortes de maux et la mort même pour soutenir que Gay, Louis-Antoine, est véritablement possédé ; il en a des preuves abondantes ainsi que toi. Tu diras à la supérieure de faire prier toute la communauté pour que le diable possédant, nommé Isacaron, ne puisse plus tourmenter le possédé de la manière indigne et terrible dont il l'a tourmenté jusqu'à présent ; que c'est un démon puissant pour perdre les âmes ; que c'est un des forts princes des démons d'impureté, mon nom de bête : le cochon infernal. Tu lui diras que cet homme est donc bien digne de compassion et qu'on doit s'intéresser à lui ; qu'il a déjà bien répandu des larmes ; qu'il préférerait être possédé par tout autre démon, même plus terrible qui le ferait beaucoup plus souffrir, que d'être possédé par ce maudit cochon infernal. Tu diras à la supérieure de faire dire une messe pour la délivrance du possédé, et de demander pour cette messe une communion générale. La messe sera la messe de la Sainte-Vierge. Tu diras à ces religieuses de faire prier de tous côtés pour cet affligé : elles en recevront beaucoup de grâces ; de ne point mettre le moindre doute aux preuves que tu leur donneras. Des grâces abondantes sont réservées aux personnes de bonne foi. Tu leur diras de prier pour le cl... et pour la France. Quantité de désordres se sont glissés dans l'Eglise de Dieu ; de très bons prêtres mêmes sont persécutés par ceux qui sont remplis d'eux-mêmes, par conséquent aveuglés par les démons, qui les empêchent de croire aux choses surnaturelles et d'admettre qu'il y ait des possédés et des obsédés ; ces prêtres s'opposent à Dieu et à son Eglise, et il est fort à craindre qu'ils ne soient punis par des fléaux terribles et n'attirent les malédictions de Dieu sur la terre. Tu diras encore à ces religieuses de faire une neuvaine en l'honneur de la Mère de Dieu, et une autre en l'honneur de saint Joseph, puis une troi-

sième en l'honneur des saints Anges, pour détourner de dessus la France les fléaux dont elle est menacée, et pour que les désordres qui sont malheureusement grands parmi le cl... cessent. Voilà ce que votre Dieu me force de dicter, moi démon, par la bouche du possédé. »

38. — Le démon en s'adressant au docteur Pictet, de Lyon, lui dit : « . . . . Il y a peu de temps, tu as été tellement touché de ce que j'ai dit de L. . . . ? que tu en as versé des larmes, et que tu as renouvelé tes ardentés prières pour lui. C'est la vérité que je dis, possédé ! L. . . . ne te hait pas, Pictet, mais il ne peut savoir tout l'amour que tu as pour lui, ni combien de prières tu fais à son intention. Oh ! tu as fait la sainte communion pour lui ! c'est la preuve la plus forte que je puisse te donner. »

39. — Il est souvent arrivé des choses singulières lorsque des personnes avaient l'imprudencé d'attaquer l'affligé Gay (1). Ordinairement, le démon en prenait la défense et, souvent, blessait les agresseurs au vif en leur dévoilant leur conduite ou leurs défauts dominants. Or, ceux qui ne connaissaient pas les possessions démoniaques, croyaient avoir affaire à Gay, tandis qu'ils étaient attaqués par le démon. Il en est résulté parfois des choses fâcheuses pour le pauvre possédé : il passait aux yeux de plusieurs pour un malhonnête, un médisant, un impertinent, un mauvais homme, tandis qu'il était bon et honnête.

Dans maintes circonstances, le démon a révélé beaucoup de misères ; il a dit de bien grandes vérités pour faire revenir les âmes à Dieu.

Un jour M. Nicod, curé de la Croix-Rousse, mit L.-C. de F. en présence d'Antoine Gay, et aussitôt le démon apostropha le personnage en s'écriant : « Ton père était un saint, mais toi. . . . » Et il dut dérouler le tableau de sa vie passée.

---

(1) Comme pour la ci-devant religieuse dont il est question au paragr. II, n° 39, ci-dessus

40. — Le démon dit à M. H....

« Tu avais deux grands-pères : le père de ta mère et le père de ton père ; tu as plus connu le père de ton père. Voici une preuve forte, dit le démon, et il ajouta : « Celui qui cherche Dieu le trouve ; Dieu a dit : Ce que vous ferez au moindre de vos semblables ne restera pas sans récompense. Quand ton grand-père paternel est mort, tu étais déjà un peu grand ; il t'aimait beaucoup, il t'aimait sincèrement ; l'amour qu'il te portait partait du cœur. Ton grand-père fréquentait les sacrements, il avait de la vertu ; ton grand-père était gracieux, — homme de bon jugement, affable, aimant à rendre service, ayant compassion des malheureux, il avait bon cœur, il a fait du bien cet homme-là ; c'est un homme qui était rempli de foi ; il est mort d'une maladie naturelle, sa maladie n'a pas été longue ; il est mort dans son lit, on ne pensait pas qu'il serait sitôt mort. Il est sauvé, pour te dire la vérité, oui, il est sauvé ; tu as déjà ton grand-père, ta marraine de sauvés. Il y a déjà quelques années (vingt-quatre ans) qu'il est en purgatoire : il n'en est pas encore sorti. Tous les péchés véniels que l'on commet, il faut les payer. Il était un peu gai. Quand on les commet, ces péchés, c'est toujours à son préjudice. C'est pourquoi toutes les plaisanteries sont inutiles ; il faut s'en abstenir ; on ne peut pas plaisanter sans fâcher quelqu'un. On l'aimait beaucoup en société. »

Ensuite, Iscaron s'écria : « Ce sont des preuves forcées, je l'avoue ; je veux te donner d'autres preuves sans que tu demandes rien ; cela te donnera une sainte joie de voir tes parents sauvés. Prends patience, quand on donne des preuves à contre cœur, on ne les donne pas avec précipitation. »

41. — Le démon répondit à ma pensée sur Mgr de Bonald, archevêque de Lyon, en ces termes : « C'est un homme, tu as de l'estime pour lui ; pour te dire la vérité, c'est un prêtre... ; ce n'est pas un ferme croyant à la possession de Gay. De celui-là je ne vais te dire que quelques mots ; il n'est ni jeune ni vieux ; sa taille est moyenne ; il est plutôt gras que maigre ; il est beaucoup défiant. Sa défiance vient du diable : votre Dieu l'a en horreur. Tu te garderas bien de lui parler du possédé ; c'est un poison

pour la possession ; ne lui dis aucun de tes secrets, il est plus à craindre que tu ne penses, tu peux le laisser de côté. »

Dans une autre circonstance, Iscaron parla de l'aveuglement du cardinal de Bonald à l'endroit de Gay, et il le compara à Caïphe (1).

42. — Iscaron apprit à M. H... qu'un magnétiseur de Lyon (2) ayant voulu magnétiser Antoine Gay, pensait l'exorciser. Cependant, lorsque le magnétiseur voulut commencer l'opération, le démon lui dit : « Boug... d'insolant ! qui t'a permis cela ? Boug... ! le possédé ne veut pas que tu t'occupes de sa délivrance ; va donc te cacher, pauvre bête ! » A son tour, le magnétiseur injuria le posséda : sa concubine, présente, voulut s'élaner sur le pauvre affligé, mais, par la puissance surhumaine, diabolique d'Iscaron, elle resta comme clouée sur la chaise où elle était assise, ce qui mit cette femme dans une agitation effrayante, indescriptible... Alors Iscaron s'adressant de nouveau au magnétiseur, lui dit : « Tu es venu, malheureux ! pour te faire moquer de toi ! Tais-toi, malheureux ! Tu dis que tu as reçu un don de Dieu, tandis que tu as fait pacte avec Béalzébuth, second prince de l'enfer ; malheureux que tu es ! Je te défie de prononcer une seule parole ! Je te maudis au nom du Souverain Maître, au nom des trois personnes divines, Père, Fils et Saint-Esprit ! » Alors, le magnétiseur était accablé par des tourments épouvantables ; ne pouvant parler, il faisait des gestes et rendait de l'écume par la bouche ; ensuite, il fit lever la séance et pleura comme un enfant ; il avoua qu'il n'avait jamais tant souffert de sa vie...

43. — Dans une séance remarquable, où le démon donnait devant plusieurs personnes de fortes preuves de la possession de Gay, M. Thibaut, ancien professeur, considérait attentivement une vieille pièce de monnaie dont il ne reconnaissait pas l'origine ; il était tout pensif et absorbé sur son antiquité, lorsqu'il dit très

(1) Voir ci-après, paragr. IV, n° 55.

(2) Nommé Joseph Alibert, lequel disait avoir reçu de Dieu le don de délivrer les possédés.

gravement en se tenant à une bonne distance du possédé : « Je voudrais bien qu'Iscaron fût numismate et qu'il me dit de quelle époque est cette pièce. » Alors, le démon s'adressant à l'un des assistants, s'écria : « Beluze, va donc chercher un verre d'eau pour cet homme ! » Puis, regardant l'ancien professeur, il lui dit d'un ton satirique : « Tu rêves sur tes pieds, pauvre homme ! Si tu admirais la bonté de Dieu comme tu admires tes pièces, tout irait bien ; ces débris sont méprisables et représentent souvent l'effigie de ceux qui ont fait couler le sang des chrétiens ». C'était exact. Il faut avoir été témoin de cette scène pour se faire une idée de son originalité.

44. — M\*\*\* et M. B... s'étaient rendus chez un daguerréotypiste, à Lyon, avec l'affligé. M. Gay examinait les portraits qui étaient dans le salon. Alors le démon proféra ces mots devant des portraits des femmes : « Celle-ci est une mondaine, cette autre-là l'est encore davantage ». Puis, regardant des portraits d'hommes, il dit : « Celui-ci, je le connais... Ah ! je pourrais bien dire qui ils sont tous : je connais tous les habitants de la terre sans les voir. »

Enfin, il ajouta : « Le possédé sera représenté avec les mains jointes, comme lorsqu'il est en prière ; je ferai prendre à son visage une expression fort triste. C'est l'ordre du souverain Maître. Ainsi, il n'aura pas une pose mondaine, Certains critiques s'y méprendront ; ils diront que c'est le possédé qui a pris cette pose pour mieux tromper... »

Ainsi, Gay fut obligé de se conformer aux volontés du démon, sans qu'il lui soit possible de prendre une autre pose. A ce moment, un grand nombre de personnes étant survenues pour se faire daguerréotyper, des dames en regardant Gay disaient à demi-voix : « Quelle singulière idée il a ce monsieur de se faire ainsi représenter ! » Elles ne pouvaient soupçonner que c'était le démon qui faisait prendre forcément cette attitude au possédé.

45. — Une autre fois, le démon souffrait beaucoup d'être obligé de donner des preuves de la possession de Gay ; ses souffrances se traduisaient sur le visage de l'affligé. Alors il s'écria :

« Quel miracle de la bonté de Dieu de figurer mes souffrances pour éclairer les hommes ! » Et, s'adressant à M. H..., il ajouta : « Puisque je t'en donne des preuves (de mes souffrances), tu pourras bien dire : maudit démon, tu y as été forcé ! »

46. — Le 18 septembre 1851, chez M. Beluze, négociant à Lyon, en présence de M. le docteur Pictet, de M. l'abbé Collet, de quatre Frères des écoles chrétiennes (1) et de plusieurs autres personnes, le démon eut une discussion très vive avec M. l'abbé Collet qui avait l'habitude de l'attaquer et de discuter avec lui. Dès le début de la séance, Iscaron avait fait promettre à M. Collet de ne point l'interrompre; il avait déployé beaucoup d'adresse pour obtenir cette promesse. Le démon fit un discours sur l'humilité. Tous les auditeurs étaient stupéfaits d'admiration d'entendre l'ange déchu parler de la sorte, lorsque tout à coup l'abbé Collet interpelle le démon. Celui-ci riposte avec malice et force sarcasmes : « Je te l'avais bien dit que tu ne pourrais pas te taire ! tu es si grand babillard ! etc., etc. » Le vaillant abbé défendait l'autorité ecclésiastique, bien que l'on connût ses sentiments... Alors s'établit une lutte extrêmement intéressante entre les deux adversaires. Iscaron déchiquetait son interlocuteur par des satires fines et mordantes. Cependant, l'abbé Collet, avec un grand sang-froid, revenait toujours à la charge en envenimant la question. Iscaron soutenait que le clergé était dans son tort relativement à sa conduite envers le possédé. Il dit : « ... Tu t'opposes, Collet, à la volonté du souverain Maître en parlant comme tu le fais ! » Le démon, irrité, apostropha ensuite fortement le cardinal de Bonald et dit des choses très violentes contre le clergé de Lyon.

Pendant cette séance, l'abbé Collet se trouvait près des quatre Frères des Écoles chrétiennes. A un moment, il causait tout bas

---

(1) Savoir : le Frère Anthemard, directeur-visiteur à Saint-Etienne, le Frère Probre, directeur du pensionnat de la même ville, le Frère Prioris, directeur à Belley, et le Frère Chiron, frère du Père capucin Marie-Joseph.

avec l'un d'eux. Aussitôt le démon répéta tout haut ce que venait de dire le prêtre et il ajouta : « Vous ne direz pas que j'étais présent à votre conversation ? » En effet, le possédé était placé à une telle distance de ses auditeurs qu'il ne pouvait entendre leurs entretiens secrets.

Cette séance a été très remarquable. Elle a prouvé une fois de plus avec évidence la présence du démon dans le corps de Gay, ainsi que le savoir-faire, la science et la malice d'Isacaron.

47. — Isacaron raconta l'histoire d'un mauvais prêtre à qui il révéla sa vie coupable; il lui avait dit que s'il voulait rentrer en grâce avec Dieu, il devait faire pénitence de telle manière et en allant à Fourvière. Lorsque ce prêtre entendit le démon lui révéler sa mauvaise conduite, il nia d'abord, puis fit un demi-aveu et finit par avouer entièrement. Il voulut partir, mais le démon lui déclara que s'il cherchait à s'échapper, il allait crier contre lui publiquement et faire du scandale. Alors le prêtre ayant offert une pièce de monnaie à l'affligé, M. Gay lui dit : « Monsieur, vous m'humiliez, je ne demande rien. » A l'instant le démon déroula devant ce prêtre toute son inconduite et termina en disant : « Je t'interdis au nom du souverain Maître; je t'interdis au nom des trois personnes divines, Père, Fils et Saint-Esprit. » On comprend que le Maudit était forcément l'apôtre du Très-Haut.

48. — Comme M. H... allait plusieurs fois par an à Lyon, un jour, veille de son départ, étant chez M. Beluze le démon proféra ces paroles : « Je vais te dire les souhaits que le possédé fait pour que tu fasses un bon voyage : qu'un million d'anges t'accompagnent ! que le Tout-Puissant répande sur toi ses bénédictions ! » Puis Isacaron débita ses propres souhaits en disant : « Que ne ne puis-je te f..... des coups, te casser les dents, les bras, les jambes, boug... ! » — M. H... répliqua : « Au moins il n'est pas hypocrite ! » Et le démon, s'adressant à M. H... et à ses amis présents, s'écria : « Ah ! boug..., vous me connaissez trop bien pour que je me cache devant vous ! »

49. — Isacaron tint ce langage en s'adressant à M. H... : « Je ne veux plus rien dire à cet homme. Passe pour des cuisinières, des bergers, des bergères ! mais lui en tirerait profit contre moi. Souvent si je dis beaucoup de choses à certaines personnes, qui, je le sais, n'y font pas grande attention, c'est afin de pouvoir mieux les leur reprocher en enfer... »

50. — Le démon, dit M. H..., m'ayant déjà donné beaucoup de preuves de la possession de Gay, je dis un jour à celui-ci que j'hésitais à en demander de nouvelles, parce que je craignais d'être obligé de me mettre en évidence. Alors Isacaron répondit : « As-tu peur que ton Dieu ne soit pas assez riche pour te récompenser ? que peux-tu craindre ? »

« Une autre fois, je disais devant M. Gay, qu'il ne m'était pas avantageux d'avoir tant de preuves de sa possession, parce que je m'exposais à les payer chèrement, à être éprouvé plus qu'au un autre ; et le démon de répondre : « C'est vrai. » — Or, c'est justement ce qui est arrivé ; aussi n'ai-je aucun mérite à croire (1). »

\*  
\*  
\*

Ainsi, ce faisceau de cinquante preuves forme une sorte de lustre à cinquante branches illuminatives, merveilleuses, surnaturelles, qui démontrent avec toutes les preuves du paragraphe précédent, la possession diabolique d'Antoine Gay et la mission apostolique de l'esprit possesseur, que confirment les vingt preuves suivantes tirées d'une lettre adressée au cardinal de Bonald, par Antoine Gay, le 28 février 1845.

---

(1) Dans sa lettre du 2 mai 1895, M. H... nous dit : « Isacaron a répondu vingt-et-une fois à ma pensée, et m'a donné des preuves sur-naturelles de la possession de Gay en me parlant de cinquante-sept personnes au moins, et toutes étaient inconnues du possédé. »

## UN SECOND LUSTRE SURNATUREL

## Vingt autres preuves du démon Isacaron

1. — Une femme inconnue de Gay vint le trouver chez lui avec deux autres personnes. Le démon, par la bouche du possédé, lui reprocha un crime énorme qu'elle avait commis. Elle l'avoua et versa des larmes si abondantes qu'elle en mouilla les carreaux de brique de la chambre, comme si l'on avait versé de l'eau.

2. — Voici une fille qui n'est pas du pays. Gay la croyait bien sage; mais quelle ne fut pas sa stupéfaction quand Isacaron raconta devant elle la vie de cette malheureuse depuis l'âge de quatre ans ! Le diable lui dit en outre, qu'elle avait une marque particulière sur le corps. Elle en fit l'affirmation, se convertit et alla à Ars faire une confession générale.

3. — A quelques lieues de Lyon demeurait une personne qui « ne parlait que de sagesse ». Un jour Isacaron dit à son possédé : « Tu la crois bien sage; tu te trompes; c'est une *pute* » (1). Et s'adressant à elle, il lui dit : « Tu ne sais pas ce que je viens d'apprendre au possédé? Je lui ai dit que tu es une pute; dis voir si je mens? » Puis il mit à nu les choses secrètes de sa conscience et lui fit la morale. Cette personne pleura et avoua que tout ce que le démon venait de lui reprocher était bien vrai. Elle déclara qu'elle voulait se convertir.

4. — Le démon, par l'organe du possédé, dit à une femme de la Croix-Rousse les péchés qu'elle avait commis. Elle reconnut la vérité des accusations devant neuf témoins et M. l'abbé Collet.

---

(1) *Pute*, de l'italien *puta*, fille ou femme débauchée.

5. — Isacaron fit devant trois témoins, notamment M. l'abbé Collet, l'histoire d'une fille qui sortait de prison. — Il pénétra les pensées non exprimées de plusieurs personnes et les leur manifesta avec beaucoup de choses secrètes.

6. — Ce chérubin maudit a révélé les péchés à des médecins et à beaucoup d'autres personnes devant M. l'abbé Collet ; les lieux où ils ont péché, le nombre de leurs complices ; les paroles dites en commettant le crime, etc. « C'est moi qui te l'ai fait commettre, disait Isacaron à chaque coupable : un ouvrier connaît bien son ouvrage ! »

7. — Il a fait connaître les péchés de deux garçons qui étaient à la Providence de M. l'abbé Collet ; et à un troisième il a traduit ses pensées très exactement.

8. — A un jeune garçon et à une jeune fille habitant une autre maison à la Croix-Rousse, Isacaron a révélé leurs péchés, et chacun a fait une confession générale.

9. — Gay rencontra un jour à Lyon, montée du Chemin-Neuf, une couturière qu'il avait vue à Ars pour avoir logé dans la même maison que lui. Le diable accosta cette personne en lui disant : « Je mènerai le possédé chez toi et on verra si tes ouvrières sont bien *propres*. » Isacaron l'y conduisit en effet, et ne voulut pas le laisser sortir tant qu'il n'eût dévoilé les péchés de plusieurs de ces pauvres filles. Elles étaient au nombre de dix : le démon en choisit trois, « les trois meilleures », disait-il par ironie. Elles furent forcées d'avouer les désordres que le démon leur reprochait. Mais elles se convertirent et firent une confession générale.

10. — Pendant longtemps Isacaron avait dit à Gay : « Je ne te mènerai pas chez les demoiselles X..., parce qu'elles sont toutes trois bien sages. » Cependant, un jour, il lui dit : « Je vais et mener chez les demoiselles X..., quand même elles sont toutes

bien sages, et tu seras dans l'étonnement. » Gay y fut conduit malgré lui par son infâme tyran. Le diable parla par la bouche du possédé, agita son corps avec une vitesse prodigieuse, fit des contorsions et des grimaces infernales pour prouver la possession, et ajouta : « Je ramènerai le possédé ici et je dirai vos péchés. » Le lendemain, dimanche de la Fête-Dieu, le possédé arriva forcément chez ces demoiselles, pendant les processions du Saint-Sacrement. Alors le diable accomplit sa promesse et déroula les péchés de ces trois personnes et même des péchés qu'elles avaient caché en confession. Gay était fort étonné et gêné de se trouver devant elles. Enfin elles firent chacune une confession générale.

11. — Un jeune homme de vingt et quelques années fut entrepris par le démon Isacarou. Ses péchés, ses crimes lui furent rappelés. Le coupable en eut le frisson et les avoua séance tenante, en présence de Gay, comme avaient lieu tous les autres aveux des accusés.

12. — Isacarou a tenu à manifester à une personne les péchés qu'elle avait commis depuis son enfance. Elle fit ensuite une confession générale de sa vie pour bien se convertir.

13. — Une autre personne, à laquelle le diable débitait ses péchés par l'organe de Gay, s'accusait de fautes graves qu'elle n'avait point commises. Alors Isacarou l'interrompt en disant : « Que fais-tu ? Tu es donc folle ! tu confesses des crimes que tu n'as jamais faits ! A quoi penses-tu ? » Et elle de répondre : « J'avais peur que le diable se fâche contre moi. » Et lui réplique : « Tu dois être disposée à plutôt souffrir la mort que de mentir. — Je vais reprendre mon accusation : Tu as fait telle chose, etc., etc. » Et elle avoua. Puis il ajouta : « Tu vois bien quand j'accuse à faux, c'est dans ma malice, je sais bien quand je mens. » L'accusée, repentante, s'adressa à un prêtre et fit une bonne confession générale.

14. — Une personne ne voulant pas faire l'aveu de ses péchés à Isacaron, celui-ci l'accusa publiquement, par dépit, d'un crime dont elle était innocente. Les témoins croyaient que le diable disait la vérité. Or, peu de jours après, le démon ramena Gay devant cette personne et lui dit : « Je t'ai accusée à faux de telle chose, parce que tu n'as pas voulu avouer tes péchés devant le possédé. » Puis il lui déroula une partie nombreuse des péchés de sa vie : une confession générale s'ensuivit.

15. — Quand le possédé était en pension chez M. l'abbé Collet, à la Croix-Rousse, on avait amené une personne auprès d'Antoine Gay; mais comme elle se dissimulait derrière une chaise, le démon lui dit : « Tu as beau te cacher, tu as commis tels et tels gros péchés. » Cette personne en fit l'aveu et se convertit.

16. — Le démon, en faisant l'historique de la vie d'une certaine femme inconnue de Gay, lui dit ce que valait son mari, ce qui se passait dans son ménage, et lui reprocha de travailler le dimanche. La femme avoua que le diable avait parfaitement exprimé la vérité.

17. — « Tu as fait une mauvaise première communion ! » disait et répétait Isacaron à une femme mariée. Quelques jours après, il dit au possédé : « Je vais te conduire chez une telle. Je t'ai trompé quand j'ai affirmé qu'elle avait fait une mauvaise première communion. » Et chemin faisant, le démon ajoutait : « Elle a fait une confession générale depuis que je lui ai dit qu'elle avait fait une mauvaise première communion. » Arrivé chez cette femme Gay est reçu par elle et son mari. Alors le diable prend la parole en disant à la femme : « J'ai appris au possédé que tu as fait une confession générale. Dis voir si je mens ? » La femme restait silencieuse; mais son mari répondit : « Depuis que nous sommes mariés, ma femme n'a pas fait de confession générale. » Cependant le démon soutenait toujours qu'elle avait réellement fait une confession générale. Alors Gay voulant savoir si le démon avait

dévoilé la vérité, interrogea cette femme et celle-ci lui répondit : « Oui, j'en ai fait une ! » Aussitôt l'esprit malin dit au mari : « Tu vois bien, petit crapaud, si j'ai menti ! Est-ce que ta femme a besoin de te parler de ses confessions ! etc. »

18. — Isacaron dit à plusieurs domestiques le nombre de maîtres chez lesquels ils avaient été en service ; ce qu'étaient ces maîtres ; comment ceux-ci s'étaient comportés envers ces mêmes domestiques. Maîtres et domestiques étaient inconnus du possédé.

19. — Les Frères maristes de Lyon avaient entendu des cris sortir furieusement de la bouche de Gay. Ils ne savaient pas si c'était le diable qui criait par son organe. « Ils me croyaient fou », dit le possédé.

Celui-ci étant allé rendre visite à M. l'abbé Collet, il survint à ce moment trois de ces bons Frères. Alors le démon leur parla une langue inconnue. Il dit que c'était l'idiome d'un grand pays d'idolâtres qui n'était pas encore découvert ; que la croix y serait plantée. Il parlait tous les jours cette langue et la traduisait souvent en français. Gay ignorait si son démon disait la vérité sur ce point.

Etonnés de ces manifestations, les Frères maristes se dirent : « Si c'est le diable qui parle, il doit connaître les pensées ! » Ils interrogent l'esprit et Isacaron lit dans leurs pensées secrètes. Ils furent satisfaits de l'exactitude des réponses et s'en retournèrent bien convaincus de la vérité de la possession d'Antoine Gay.

20. — Isacaron a raconté à plusieurs prêtres inconnus de Gay, des faits graves qui leur étaient personnels. Il en a menacé un qui avait promis d'aller faire sa confession générale au vénérable curé d'Ars. N'ayant pas tenu parole, il fut apostrophé rudement par le démon chez M. l'abbé Collet, en présence de celui-ci et de son ami M. l'abbé Coindre. Le malheureux prêtre partit honteux sans rien dire.

En passant, il n'est peut-être pas inutile de répéter ici après un

pieux évêque (1) : Sans doute, pas plus qu'un homme ordinaire le prêtre n'est impeccable, et il peut, quelquefois, oublier ses devoirs ; mais faut-il arracher un arbre, parce qu'il a quelques feuilles mortes ; renverser une maison, parce qu'une pierre est tombée de sa muraille, et détruire un Etat, parce qu'il a eu plus d'un ministre prévaricateur?.. N'y a-t-il jamais de négociants improbables, de magistrats indignes, de juges iniques, de chefs injustes, d'employés insolents ou voleurs, d'époux et d'épouses infidèles? Va-t-on, pour cela, détruire les institutions où se produisent de tels désordres? Il y a aussi des déserteurs dans les armées, des lâches dans les batailles ; en fait-on remonter l'injure jusqu'à l'armée et jusqu'au drapeau? Faut-il abolir l'usage de l'imprimerie, de l'écriture, des armes, de la poudre, du vin, parce qu'on en abuse?.. Pour n'avoir plus ni crimes ni délits, faut-il supprimer les lois qui les caractérisent et les punissent? Si les chutes sacerdotales sont remarquées, n'est-ce point parce qu'elles sont rares, très rares et sans aucune proportion avec les chutes connues dans les autres conditions et même dans le mariage? »

Revenons à notre possédé, en détachant de sa longue lettre au cardinal de Bonald d'autres passages intéressants (2) :

« Je ne finirais pas si je voulais rapporter les faits qui ont eu

---

(1) Mgr Pavy, évêque d'Alger. — Voir son livre *Du Célibat ecclésiastique*. p. 351, cité par le *Propagateur de l'Union catholique*, n° 110, juin 1892, p. 830.

(2) Bien que le fait suivant soit déjà mentionné, nous ne pouvons nous dispenser de le rapporter ici, selon la version de Gay, parce qu'il est compris dans sa missive à Mgr de Bonald : Une fille inconnue du possédé faisait la mécréante devant lui, chez M. l'abbé Collet, à la Croix-Rousse. Alors Isacaron prit la parole en disant : « Toi, tu as commis de si grands crimes que tu mériterais que je pousse des cris si grands par la bouche du possédé qu'on les entendrait dans la ville ; mais ton Dieu est si bon qu'il ne veut pas que je crie... Tu as été au couvent des sœurs de S.-J. et depuis que tu en es sortie, tu as eu deux enfants. Dis voir si je mens? » Elle répondit : « Je n'en ai eu qu'un. » Aussitôt le diable répliqua : « Et ton avorton que tu as jeté dans les latrines? et tu es encore enceinte de six semaines de tel individu ! » L'enfant est venu au monde au temps indiqué.

lieu depuis que le diable dit les péchés du prochain par ma bouche pour la conversion des âmes. J'ai abrégé autant que j'ai pu pour n'être pas trop long.

« Isacaron connaît tous les tempéraments et toutes les maladies ; il ordonne des remèdes très simples et guérit les malades ; mais il leur commande de mettre d'abord ordre à leur conscience pour guérir l'âme avant le corps.

« Si le diable révèle les péchés, c'est malgré lui, c'est parce qu'il y est forcé par la toute-puissance divine, de même quand il prêche la morale et s'élève contre le vice.

« Il y a des personnes auxquelles le diable ne dit pas un mensonge ; à d'autres il mêle le mensonge à la vérité ; à d'autres encore il ne dit pas un mot de vérité : ce n'est pas étonnant puisqu'il est le père du mensonge. S'il ne disait que des vérités, on ne manquerait pas de dire : c'est un ange de lumière.

« Vous pourrez entendre les personnes accusées par le diable et recueillir leurs témoignages.

« J'ai fait plusieurs voyages à Ars ; il n'y a que quelques jours que j'en suis encore de retour. Le saint d'Ars (1) m'a dit que c'est à vous, monseigneur, de faire ce qu'il faut pour ma délivrance. »

## IV

## UN FOYER ÉTINCELANT

**131 Aveux, révélations, propos, conseils et discours du démon Isacaron**

M. H... a recueilli une partie des fragments compris dans ce paragraphe. Les numéros 119 à 124 ont été dictés à Antoine Gay par son démon ; mais les 118 premiers ont été écrits pour la plu-

(1) M. le curé Vianney.

part par M. H... pendant qu'Isacaron parlait par l'organe de sa victime, quoiqu'il fût difficile parfois de le suivre ; c'est pourquoi il y a des lacunes à certains endroits. Que de choses M. H... n'a pu écrire ! S'il avait connu la sténographie, ses notes eussent été bien plus complètes.

1. — Le démon dit d'une voix lamentable :

« O Grands de la terre ! venez donc entendre les plaintes d'un prince des démons d'impureté, un chérubin ! (1) Comment se fait-il qu'il se trouve des gens qui méconnaissent la religion sainte ? Que peut faire de plus votre Dieu que d'envoyer des démons pour avertir les hommes ? Je pleure, maudit soit cet infâme Lucifer ! maudit inventeur du mal, l'auteur de la perte de milliards d'habitants de la terre ! Comment se fait-il que les mortels se mettent avec les démons pour outrager Dieu ? L'homme a toutes sortes de preuves de la bonté du Souverain Maître ! il a aussi des preuves de ses menaces, miracle continu ! vois comme je suis triste, vois la figure du possédé ! (en effet sa figure était abattue, décomposée). C'est le démon qui souffre, il faut que je prêche, ô Souverain Maître ! quel châtement terrible tu m'infliges ! c'est le plus grand des châtements. O Souverain Maître ! toutes les créatures sont forcées de fléchir devant toi, de fléchir et de t'adorer dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. Tout l'enfer frémit ! la fin des temps fait trembler les démons ; nous n'aurons plus personne à séduire : bientôt le Souverain Maître tiendra dans sa main la clef de l'abîme et nous serons enfermés avec nos malheureuses victimes, où chacun de nous tourmentera celles que nous aurons séduites, selon le mal que nous leur aurons fait faire, car celui qui aura fait moins de fautes sera puni moins rigoureusement ; tous les damnés souffriront à proportion ; dans l'enfer y a plusieurs places, toutes les victimes sont malheureuses : mais il y en a qui sont terriblement plus malheureuses que d'autres.

« Votre Dieu veut faire comprendre aux mortels qu'il punira les âmes suivant le mal qu'elles auront fait. Comme dans le Ciel toutes sont contentes, toutes sont heureuses ! travaillez tant que vous pourrez à avoir une place plus élevée dans le ciel. Cherchez

(1) Tombé du ciel en enfer par sa révolte contre Dieu.

Dieu ; celui qui le veut le trouve. Souvenez-vous qu'il a dit à Abraham : « Marchez en ma présence et vous serez parfait. »

2. — Le démon dit encore :

« Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces ; celui qui s'aime est un fou ! — La gloire, l'honneur ne sont dus qu'au Créateur et non à la créature. — Le riche doit être détaché des biens de la terre : il ne doit en faire usage que pour le bien. — Le riche doit être l'économe du pauvre : Dieu lui a mis ces richesses en main pour aider ses semblables, c'est l'homme d'affaires de Dieu ; c'est votre Dieu qui me force à le dire. Il jouira de ses biens comme n'en usant point ; il ne doit pas se délecter dans les faux biens, dans les délices. Le plus grand de tous les honneurs, c'est d'être le plus grand serviteur de Dieu. Le riche doit se mépriser lui-même et suivre les enseignements de votre Sauveur, qui a dit : « Il est aussi difficile à un riche de se sauver qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. » N'est-il pas le grand des grands ? Est-il un homme qui ait mené une vie semblable à votre Dieu ? J'ai parlé à ce bon M..., Dieu lui a donné un bon cœur ; s'il sait user de ses richesses, il pourra faire un grand saint ; qu'il se considère comme le dernier des hommes ; ses aumônes monteront jusqu'au trône de Dieu, s'il sait user de ses richesses ; et qu'il dise : mon Dieu, dirigez-moi, car par moi-même je ne peux que me perdre. — Les privations d'un riche sont plus agréables à Dieu que les privations d'un pauvre. Un riche qui abuse des richesses, c'est un usurpateur des droits de Dieu. Votre Dieu s'est fait votre modèle, vous devez l'avoir toujours devant les yeux. Les hommes disent : votre Dieu est un homme, et moi, démon, je le considère comme votre créateur, parce que les hommes ne comprennent pas ce mystère ; que celui qui veut se sauver médite tous les jours de sa vie la Passion de son Sauveur. »

Puis après, le démon se mit en fureur, blasphéma contre Dieu, injuria toutes les créatures et s'injuria lui-même.

3. — *Demande*: M. Gay, le démon a-t-il expliqué les motifs de la chute des Anges et le moment de la lutte entre l'archange saint Michel et Lucifer, le chef des anges rebelles ?

*Réponse du démon* : « Après la création, nous avons vu l'homme et la femme, et nous nous sommes vus beaucoup plus élevés que l'homme et la femme, plus de vingt fois plus élevés ; et votre Dieu nous révéla qu'il voulait se faire homme. Lucifer commença à se moquer de Dieu en disant : « Tu es donc fou ! jamais je n'obéirai à un Homme-Dieu ! (1). Et il tâcha de séduire tous les anges, mais il ne vint à bout d'en séduire que le tiers moins deux. »

D. Ils étaient donc nombreux ?

R. « Il n'y a pas un habitant de la terre qui puisse en faire le dénombrement, tant le chiffre serait fort.

« Nous nous sommes séduits les uns les autres. Lucifer commença à me séduire et Bêlzebuth (du chœur des archanges) s'en mêla ; il donna un grand coup, la charogne ! et moi à mon tour j'en ai séduit bien d'autres. *A Perpignan le possédé a vu une fille possédée de douze démons, dont un (2) a fait l'aveu qu'il avait été séduit par moi, Isacaron.*

« Alors, après que nous sommes demeurés deux heures deux minutes et demie après la création du monde (3), nous avons dit que jamais nous n'adorerions un Homme-Dieu. Mais votre Dieu dont la bonté est incompréhensible puisqu'elle est infinie, nous dit de bien réfléchir et de bien penser qu'il était le maître ; nous lui avons répondu qu'il nous donnerait des millions d'années, que nous demeurerions dans le même sentiment. Alors Dieu donna la force à Michel de nous combattre. Michel, rempli de l'esprit de Dieu, dit : *Qui est semblable à Dieu ?* Nous commençâmes à frissonner. Michel se saisit de Lucifer, le précipita dans

(1) La même révélation a été faite par le démon Asmodée, du chœur des Trônes, qui posséda une fille du Velay, en 1835, et qui tua, la première nuit de leur mariage, les sept premiers maris de Sara, fille de Raguel. — Voir le *Purgatoire, revue du monde surnaturel*. Tourcoing, 1891, p. 659.

(2) Le démon Madeste, dont-il est parlé ci-dessus.

(3) C'est-à-dire après la création d'Adam et d'Eve. Ces heures ne s'entendent probablement pas dans le sens littéral : elles semblent représenter des années, et les minutes des jours.

L'enfer que Dieu créa à l'instant ; alors que tous les anges combattirent contre nous et il ne fallut pas cinq minutes pour que le Ciel fût débarrassé de nous, maudits révoltés ! alors nous fûmes tout autres : nous nous faisons peur, tant nous sommes horribles, puants, dénaturés, pas un n'était reconnaissable. Voilà l'état des âmes qui sont en état de péché mortel ; tant qu'elles sont dans cet état elles ressemblent aux démons qui les ont fait pécher. Je te dis cela parce que j'y suis forcé, car si l'homme savait bien ce que c'est que le péché mortel, si on savait bien ce que c'est, on souffrirait plutôt la mort que de commettre un péché mortel.

« Cette possession est contre tout l'enfer ; il faut que je travaille contre Satan et Béalzébuth et contre moi-même : je travaille contre les trois ; — en attaquant Satan j'attaque l'orgueil, — en attaquant Béalzébuth, j'attaque l'avarice, — et en m'attaquant moi-même j'attaque l'impudicité : voilà les trois vices qui remplissent l'enfer de victimes. »

D. M. Gay, vous a-t-il parlé, le démon, du degré de souffrances que l'on endure dans le purgatoire, et s'il est vrai qu'on y souffre autant qu'en enfer et que ce soit un feu réel ?

R. du démon : « Les âmes du purgatoire ne souffrent pas tant qu'en enfer : il y en a qui souffrent moins que d'autres ; on y souffre selon ses fautes, selon le mal qu'on a fait ; votre Dieu est juste, les prières abrègent les peines et les souffrances. »

D. Isacaron vous a-t-il dit, M. Gay, si le feu de l'enfer est un feu réel ?

R. du démon « C'est un feu qui n'est point comme le vôtre : il est tout ténèbres, il y a plusieurs places, on y souffre selon le nombre de ses fautes non expiées.

D. Et les limbes ?

R. « Les limbes sont réelles, les âmes n'ont pas le même contentement que celles qui sont dans le purgatoire ; celles qui sont dans le purgatoire sont contentes, quoiqu'elles souffrent aussi la peine de la privation de Dieu : elles aiment Dieu et le bénissent. »

4. — Dans une autre circonstance, Isacaron ayant demandé qu'on lui fasse des objections, qu'il y répondrait, on lui fit la suivante :

Dieu sachant de toute éternité que l'homme pécherait et qu'il y en aurait quantité de perdus, pourquoi l'a-t-il créé? Une personne demanda qu'il applique l'objection aux anges.

Le démon répondit parfaitement bien, mais on n'a pu recueillir qu'une faible analyse. Il nous dit : « Votre Dieu n'a pas créé le mal, il a fait le bien ; il nous a créés libres, c'est nous les anges révoltés qui avons péché et qui avons formé l'enfer qui n'existait pas. Votre Dieu dont la puissance et la bonté sont infinies, nous voulait tous sauver, et nous avons été, après notre révolte contre lui, condamnés avec justice ; nous lui avons répondu que quand même il nous donnerait des millions d'années pour nous reconnaître, nous demeurerions dans le même sentiment : c'est comme s'il nous les avait accordées ; nous avons mérité notre sort (1). Malgré que l'homme connaisse notre chute déplorable et qu'un Dieu se soit immolé pour lui, il abandonne Dieu, se préfère à Dieu comme ont fait les anges rebelles, et se jette entre les griffes du démon volontairement. »

5. — ..... Et cela cause un désordre presque général. — En empêchant de croire aux possessions, on empêche de croire aux possédés, on empêche de croire qu'il y a des diables ; par conséquent on ne peut pas admettre qu'il y ait un Dieu, et le crime abonde de toutes parts ; mais bientôt la main puissante du Très-Haut se fera sentir d'une manière terrible. Malheur ! malheur à ceux qui se disent les... du Souverain maître ! tandis que... étant directement opposés à Dieu. C'est moi, Isacaron, prince des démons d'impureté, qui suis forcé de faire écrire quantité de choses par l'ordre de Celui qui est tout, — et tous les diables ensemble nous n'avons pas plus de force contre lui que des petits moucherons qui n'ont presque que les ailes, n'en ont contre le plus gros des poissons, la baleine.

6. — Une autre fois, il dit qu'il faut recevoir des grâces pour

---

(1) Le démon, qui se révolte contre Dieu en toutes choses, est forcé de dire qu'il a mérité son sort, et il ne se récrie jamais contre la justice de Dieu.

reconnaître la possession et ajouta : « O humilité ! que ceux qui te possèdent sont heureux ! malheureux orgueil, tu es devenu mon maître ! bête cruelle, bête féroce, poison des anges rebelles et des habitants de la terre, j'ai voulu te satisfaire ! Cruel orgueil ! que de victimes tu fais. Oh ! que tu es violent ! tu fais mourir sans détruire, tu n'es pas un poison lent, tu es un poison très vigoureux, il n'y a rien de plus détestable que toi, il n'y a rien de plus terrible que l'orgueil ? »

« Mortels qui m'entendez me plaindre ! profitez des grâces que votre Sauveur a méritées pour vous ; l'orgueil ne pourra vous aborder, et votre Dieu a promis d'élever les humbles ! qu'avez-vous à craindre en vous humiliant ? vous en avez des exemples cruels : les anges rebelles plongés dans un étang de feu, de punition, de souffrance, de désolation, de rage, de désespoir, sans jamais espérer aucune consolation ! Abaissé au-dessous de toutes les créatures, il n'y a rien au-dessous du diable, voilà l'orgueilleux abaissé. Moi, qui suis rempli d'orgueil, me voilà forcé de faire cet aveu qui est très véritable : voilà un aveu des démons. Si les mortels voulaient réfléchir, ils sacrifieraient tout pour plaire à Dieu ; ils feraient bien attention de ne pas perdre un moment, car il est écrit : Rachetez le temps, car les jours sont mauvais ; il faut donc tâcher de réparer le temps qu'on a perdu inutilement. »

7. — Le démon dit encore : « Il est difficile à l'homme de se sauver sans la méditation ; le monde se perd faute d'humilité ; il n'y a point de prière pour tant élever l'âme à Dieu que la méditation ; dans les méditations on trouve sa bonté, sa grandeur, sa justice, et il est impossible de se laisser aller au vice en bien méditant ; nous faisons tous nos efforts pour empêcher de méditer : nous distrayons, oui, cela vient des démons. »

8. — « Entre la prière et la méditation il y a la différence d'un coup de fusil à une pièce de canon chargée à mitraille ; la méditation nous tue, c'est pourquoi nous faisons tous nos efforts pour empêcher les chrétiens de méditer.

« Ce qui m'enrage, c'est de voir que votre Dieu dont la bonté

est infinie, fait tout pour sauver les hommes et qu'ils ne veulent pas en profiter. »

9. — « Il n'y a rien qui nous ait tant fait souffrir que l'abaissement du Fils de Dieu ; il s'est abaissé et il s'abaisse encore tous les jours pour l'amour de l'homme. »

10. — « Il n'y a aucune langue, dit le démon, pour louer la Mère de Dieu comme elle le mérite ; il n'y a aucune créature pour comprendre sa grandeur, sa bonté, sa puissance ; Marie a plus de force à elle seule que les anges, que toutes les créatures et que tous les saints ensemble : il n'y a rien à comparer à Marie. Tous ceux qui ne croiront pas à sa virginité, à sa maternité, à son immaculée conception périront, ils périront éternellement.

« Marie est la terreur de tout l'enfer. Marie aime souverainement les mortels, son amour pour les mortels est inconcevable. Elle nous arrache plus d'âmes que tous les anges, que tous les saints ensemble. Tout est soumis à Marie, au moindre signe tout lui obéit. Marie, je la compare à une armée formidable ; il faut quelqu'un pour conduire une armée : si on lui donne un vaillant général et qu'on le tue, l'armée est en déroute. Eh bien, sans Marie que deviendraient les hommes ? elle est bien plus forte que le général dont je parle ! Je veux faire comprendre aux hommes la puissance de Marie. — Celui qui aime Marie est l'ami de Dieu. Dieu se complait en Marie ; il vous le prouve, il ne refuse jamais une grâce de toutes celles qu'elle demande ; mais malheur aux lâches qui prient Marie, si, après avoir un peu prié, ils abandonnent son service parce qu'ils ne sont pas exaucés ! Il est dit que Dieu accorde tout à la persévérance et c'est la vérité ; dans quelqu'état qu'on soit, on n'a qu'à bien sonder les plis et les replis de sa conscience et s'humilier sans cesse devant Dieu et devant Marie. Quand on prie Marie, on ne la prie pas avec assez de respect, parce qu'elle n'est qu'une créature ; on ne réfléchit pas qu'en honorant Marie on honore Dieu qui l'a faite ce qu'elle est ; toute la gloire qu'on rend à Marie, à saint Joseph,

aux saints anges et aux saints remonte à Dieu seul; et moi, démon, je suis forcé d'en dire autant. Voilà la vérité. »

11. — « Il y a beaucoup de choses à te dire, H...; cela me fatigue, je voudrais être détruit avant de te le dire; cela me fait trop honte de te le lire : mes souffrances vont toujours en augmentant. Oh ! je suis forcé de te louer, ô Souverain Maître ! tes créatures sont forcées de te louer et reconnaissent ta puissance et ta bonté, mais aussi ta justice terrible, car il est effrayant de tomber entre les mains d'un Dieu vengeur ! (Le démon prononça ces paroles d'un ton lamentable, capable de faire frémir.) O mortels ! mortels qui ne réfléchissez pas, avez-vous jamais pensé à la chute de vos premiers parents ? Je vous demande de quel moyen mon infâme roi (Lucifer) s'est servi pour les perdre ; il s'est servi de la sensualité ; si vous y réfléchissiez bien, vous seriez tous des hommes de pénitence, ce n'est pas une plaisanterie, c'est votre Dieu qui me force de vous le dire ; réfléchissez un moment et vous verrez comment les hommes se perdent, et si ce n'est pas toujours pour satisfaire leur misérable corps. Nous, démons, nous avons voulu aussi nous satisfaire, et nous tâchons de faire pécher les hommes comme nous avons péché nous-mêmes. Qu'a pu faire votre Dieu de plus qu'il ne cesse de faire encore chaque jour en faveur des hommes, en faveur même des plus ingrats ! Mais l'homme se préférant à Dieu, Dieu souvent l'abandonne à lui-même, et étant ainsi abandonné, les démons le conduisent et les démons sont ses maîtres, quoique Dieu soit toujours maître de toutes les créatures. »

12. — « Celui qui veut être aimé de Dieu, doit s'humilier sans cesse, se considérant moins que le néant : le néant n'ayant pas offensé le souverain Maître. L'âme pénitente gémit sans cesse, je n'entends pas dire : répandre des larmes matériellement, mais des gémissements d'un cœur qui se repent devant Dieu, parce que le démon ne peut pas troubler cette âme ; quoiqu'elle gémisses, son cœur est content, elle ne voudrait jamais avoir connu le péché ; considérant la grandeur du Tout-Puissant, elle s'écrie : Misérable créature ! comment ai-je osé vous offenser ! moi qui

suis moins qu'un vermisseau ; je vous ai outragé, grandeur infinie, que mon cœur soit brisé de douleur ! que mes yeux fondent en larmes ! O Sagesse incompréhensible ! comment avez-vous pu me souffrir dans ce moment où j'ai péché, où je vous ai outragé avec tant d'audace ? Je pleure par les yeux du possédé ! faut-il donc que je serve d'instrument, pour instruire les hommes, moi qui enrage de les perdre ? O Souverain Maître ! détruis-moi, écrase-moi ou fais-moi sortir du corps de cet homme, ou renvoie-moi dans l'abîme ; permets-moi de me manifester d'une manière forte, extraordinaire, pour étonner ces ingrats mortels ? permets-moi de parler toutes sortes de langues, de dire les noms, prénoms des personnes, de dévoiler ce qu'il y a de plus caché, de le faire voir à nu, à la confusion de ces scélérats et scélérites ? permets-moi d'attaquer fortement plusieurs de ceux qui se disent . . . . . tandis qu'ils ne sont que des loups ? permets-moi de faire voir comment ils perdent . . . . . en se perdant eux-mêmes, comme ils attaquent le pasteur et le troupeau ? car le Souverain Maître est le grand Pasteur. »

13.— Le démon continua en disant : « Oh ! cela me tue lorsqu'il me faut travailler contre moi-même ; je suis battu, tellement battu que, par la figure du possédé, vous voyez l'abattement du démon. (En effet, le corps du pauvre affligé ressentait cette profonde affliction au point qu'il en était courbaturé et brisé.) J'attaquerai fortement le magnétisme et toute la sorcellerie. O grand Maître ! tu le veux et tu m'y forces ; tu as déjà fait des prodiges par les deux séances que tu as permises, mais qui est-ce qui en a profité ? » (Ici le démon fait allusion à deux séances où les plus forts magnétiseurs de Lyon ont voulu délivrer le possédé Gay au moyen du magnétisme et ont failli périr à la peine (1).

14.— En septembre 1851, Isacaron prononça dans une langue

---

(1) Voir paragr. III, n° 42, p. 132, ci-dessus.

inconnue les premières paroles de la prière que nous allons rapporter, et il les traduisit en français.

« Celui, disait-il, qui sait renoncer à lui-même pour s'humilier aux pieds de la Majesté divine et se prosterner en esprit et de cœur aux pieds de la divine Marie, Dieu le remplira de son esprit, l'éclairera de ses divines lumières, lui fera observer fidèlement ses devoirs, se servira de lui pour éclairer les autres et le conduira dans une éternité de bonheur qu'aucun esprit humain ne peut comprendre; il louera incessamment son Dieu et il dira :

« O Dieu infiniment grand, infiniment saint, infiniment juste, infiniment bon, vous ne dédaignez pas la plus misérable de toutes vos créatures! Qu'ai-je fait pour mériter les grâces que vous m'accordez? indigne que je suis! que n'ai-je des larmes de sang pour pleurer toutes mes ingratitude et toutes les offenses que j'ai eu le malheur de commettre contre vous! moi qui suis moins qu'un moucheron, j'ai osé, indigne que je suis! vous outrager. O Grandeur Suprême! donnez-moi la contrition parfaite de tous mes péchés, faites que je souffre tous les tourments imaginables plutôt que de retomber dans ces désordres déplorables qui me font gémir continuellement. O divine Marie! c'est à vous que je m'adresse avec une entière confiance, vous qui ne délaissez personne, qui avez tant à cœur le salut des hommes et à qui Dieu ne peut rien refuser de tout ce que vous demandez, prenez-moi sous votre grande et puissante protection. Si vous daignez exaucer mes humbles prières, tout l'enfer ne pourra me nuire. Vous êtes en quelque sorte maîtresse de mon sort, je peux dire que mon sort est entre vos mains; si vous m'abandonnez, je serai perdu sans ressource; mais non, vous êtes trop bonne pour délaisser ceux qui espèrent en vous; priez, priez pour moi la Trinité-Sainte et je suis sûr de mon salut. Ah! que je voudrais pouvoir vous faire connaître à tous les habitants de la terre, que je voudrais pouvoir annoncer partout votre grandeur, votre bonté et votre puissance! Ce que je ne puis pas faire, je désire que les intelligences célestes le fassent et que les démons mêmes soient forcés de publier que vous êtes le chef-d'œuvre des mains divines, que vous avez la puissance de Dieu en main, que vous êtes terrible aux démons et que tout vous est

soumis. Vous êtes la créature incomparable, vous seule êtes vierge et mère, vous avez donné au monde le Rédempteur, vous faites un rang à part avec saint Joseph, vous êtes auprès des trois personnes adorables de la Sainte-Trinité, vous êtes donc plus élevée que tous les anges et tous les saints; vous êtes vraiment divine! j'espère en vous, je crois fermement que toutes les puissances infernales ne pourront triompher de moi. Ainsi soit-il. Que tous les anges et les saints vous bénissent à jamais! »

Isacaron ajouta : « Ils iront dans les maisons de santé chercher des fous qui dicteront une prière semblable. Voilà donc une preuve qu'ils sont plus fous que le possédé : les fous le respectent, *eux* le méprisent. »

Par ces dernières paroles, le démon fait allusion à ceux qui firent mettre le possédé à l'*Antiquaille* à Lyon.

15. — Le démon poursuit en ces termes : « Je dis, ô Dieu de toute Majesté ! que tu es grand, que tu es puissant, que tu es bon, mais que tu es terrible aux démons ! Je suis forcé par toi, ô souverain Maître ! d'instruire malgré moi les hommes, moi qui suis un de leurs infâmes séducteurs ! Que tu es bon envers les mortels qui ne reconnaissent ni ta puissance, ni ta bonté, ni ta justice ! Que peux-tu faire de plus que tu fais pour les hommes ? tu fais incessamment de nouveaux prodiges que la plupart méconnaissent ; ils se raidissent contre tes ordres, contre ta bonté, contre ta puissance ; et au lieu de bien réfléchir, de bien s'humilier devant toi et de faire pénitence, non contents de se perdre, ils entraînent avec eux quantité d'âmes dans le chemin de la perdition. Tu me forces, ô souverain Maître ! moi ton ennemi Isacaron, chérubin déchu, à prêcher la vérité. Mais quantité de personnes ne croient pas même qu'il y ait des démons : elles rient de ce qui devrait les faire trembler et frémir ; elles sont tellement matérielles qu'elles ne veulent croire à aucune chose surnaturelle, se rangent du côté des démons, foulent aux pieds tes divines lois, tes paroles les plus sacrées du saint Evangile et vivent au-dessous de la brute. »

16. — A méditer cette autre parole du Maudit : « Nous som-

mes forts contre les faibles qui sont à nous, et nous sommes faibles contre les forts qui sont à Dieu. »

17. — Après avoir donné de bons avis à une personne, Isacaron lui dit : « Si tu veux te sauver, mets bien tout cela à profit ; mais rappelle-toi que je ferai tous mes efforts pour t'en empêcher : je ferai tout ce que je pourrai pour te perdre. »

18. — « J'ai dit que je ne pouvais m'empêcher de tourmenter les hommes dans mon orgueil affreux, que malgré moi il faut que je satisfasse. Nous sommes comme des chiens enragés et nous ne pouvons nous empêcher de pousser les hommes au mal, c'est plus fort que nous. »

19. — « Considère l'animal le plus gros qui existe dans la mer, la baleine, suppose des moucheron qui veulent s'attacher à son corps, voilà ce que nous sommes à l'égard de la puissance de ton Dieu. »

20. — « Nous n'avons plus rien à faire : nous faisons tout ce que nous voulons, les hommes sont à nous, nous les conduisons comme un berger conduit des troupeaux, et ils courent même après les démons comme des fous, tant ils sont matériels. »

21. — « Sur cinquante-deux personnes qui reviendront à Dieu du vice d'impureté, il n'en reviendra que trois du péché d'orgueil. »

22. — « Nous réussissons à perdre les âmes en faisant faire de mauvaises premières communions. »

23. — « Je voudrais être anéanti ! Je suis plein d'orgueil ! Je suis l'inférieur Isacaron, le démon de l'impudicité ! » Il exprima avec quel charme et quel air enjoué il séduisit les âmes ; alors il produisit sur le visage du possédé un sourire de malice infernale : « Ici, dit-il, voici une jeune fille simple et candide,

j'adresse dans sa famille un jeune homme qui a l'air bon, affable, fait le dévot : c'est un hypocrite, il la séduit et je triomphe..... »

24. — Isacaron expliqua combien le péché véniel est dangereux, puisqu'il conduit au péché mortel et du péché mortel à la damnation, et combien le démon profite de nos péchés véniels pour nous perdre.

25. — Isacaron en parlant au docteur X... lui dit : « Tais-toi, tu ne sais ce que tu dis, je suis plus âgé que toi ; j'ai plusieurs mille ans. »

26.— Dans une autre circonstance, le démon clamait contre les séductions du monde ; il sanglottait de rage et de désespoir, parce qu'il était obligé de parler contre lui-même ; puis, essuyant les yeux du possédé, il s'écria : « Sainte Madeleine, je croyais bien la perdre ! et c'est aujourd'hui une grande sainte ! » Il expliqua combien il est nécessaire de se détacher du monde et ajouta : « Ce sont des dards que je lance contre moi-même ! »

27.— « Celui qui est humble imite son Sauveur et tous les anges fidèles et tous les saints à la fois ; mais l'orgueilleux, lui, imite Satan et tous les diables et tous les réprouvés à la fois. »

28. — Isacaron engagea ses auditeurs à propager l'*Histoire de la possession des Ursulines de Loudun*, par le Père Surin (1), et il ajouta que la possession de Gay serait écrite et se propagerait aussi.

29.— Il fit cette déclaration : « Salomon, Tertullien, Napoléon I<sup>er</sup>

---

(1) Cette relation a été publiée à Avignon, en 1829, en un volume in-12, sous ce titre : *Triomphe de l'amour divin sur les puissances de l'enfer, etc. Le Purgatoire* a reproduit l'édition de 1828.

et le général Bertrand sont sauvés ; mais, parmi eux, il y a encore quelqu'un en purgatoire. » Il dit à Mme T... : « La femme de Pilate est sauvée. »

30. — Un jour Isacaron proférait d'exécrables blasphèmes contre Dieu, la Sainte-Vierge, saint Joseph et les saints anges : il disait des choses infâmes que l'enfer seul peut vomir. Alors quelqu'un lui parla de l'éternité. « O éternité ! s'écria-t-il ; oh ! l'effroyable chose ! » Il prononça ce mot éternité de manière à glacer d'effroi. Tout à coup il se jeta dans une rage épouvantable en demandant l'anéantissement de son être avec une énergie étonnante et une grande véhémence de langage ; il disait entre autres paroles : « Que Dieu, la Sainte-Vierge, saint Joseph, les saints Anges et tous les saints qui sont au ciel, que Satan et ses légions, tout l'enfer déchaîné, tous les hommes, tous les êtres créés, tout ce qui a vie se ligue contre moi, Isacaron, pour m'anéantir ! Que tout ce qui a vie me maudisse ! » Il rugissait comme un lion furieux : c'était affreux de l'entendre. Puis il s'écria avec un geste imposant : « Mortels qui m'écoutez ! profitez de cet enseignement : c'est votre Dieu qui me force de vous dire que cet avertissement est plus fort que celui d'hier et devrait vous faire éviter jusqu'à l'ombre du péché. »

31. — Ensuite le démon ajouta : « J'ai mérité mon sort ; si je savais que quelqu'un voulût s'apitoyer sur moi, je voudrais pouvoir le dévorer ; je veux me plaindre, mais je ne veux pas qu'on me plaigne. » Une autre fois il dit à Mme T... : « Je n'ai pas le regret de m'être révolté contre Dieu, mais d'avoir été chassé du ciel. »

32. — « Ce qui me désole, c'est de penser que *la fin des temps approche* et que nous ne pourrons plus faire le mal ni perdre les âmes : l'abîme sera refermé sur nous ; maintenant nous avons une certaine liberté. Satan est depuis un certain temps sur la terre : il sera bientôt enchaîné. Depuis qu'il est déchaîné, la terre a changé de face : on blasphème le nom du Seigneur, le saint jour du dimanche est profané, le désordre est effroyable, l'impïété augmente tous les jours : il y a de quoi frissonner ! »

33.—Le 6 août 1850, Isacaron dit: «L'aveuglement des hommes est à son comble, le mal est bien plus grand qu'on ne pense : l'on ne peut s'en faire une idée depuis que Satan est sur la terre, et il y est depuis quatre ans, six mois, douze jours (1). »

34.—« Quel'Eglise se fortifie par la paix; qu'elle se défende par l'unité, et qu'elle se lie par la charité. — A la fin des temps il y aura toutes sortes de signes : la croix doit paraître dans les airs ; la croix sera plantée partout ; nous, démons, nous serons chassés pour un temps de dessus la terre (2) ; je n'en connais pas la durée, mais alors les hommes seront heureux. »

35.—Isacaron avait parlé de la vie privée de Jésus et de Marie et comme on avait mal rendu sa pensée, il fit l'observation suivante : « J'ai dit que si vous méditez bien sur la vie de votre Sauveur et de sa sainte Mère, je vous mettais au défi de faire contre Dieu la plus légère faute. Voilà ce que le grand Maître m'ordonne de vous dire. »

36.—«..... Ton Archevêque de Paris (Mgr Affre) est un saint ; il pratiquait la vertu et faisait pénitence en secret ; il est au ciel, c'est un modèle, c'est un grand saint ; il est mort martyr de la charité : son âme n'a pas été en purgatoire : elle est montée droit au ciel ! »

37. — Le démon dit aussi quelques mots sur les grandes qualités de saint Louis ; il parla de sa charité et des vertus qu'il pratiqua sur la terre en lavant les pieds aux pauvres et en leur faisant l'aumône jusque dans son palais, après les avoir servis à table de ses propres mains.

(1) Ainsi, d'après ces données, le déchainement de Satan remonterait au 26 janvier 1846, l'année même de l'apparition de la Sainte-Vierge sur la montagne de la Salette (Isère).

(2) A l'époque du prochain triomphe de l'Eglise et de la paix générale, sous le pape *Pastor angelicus*, et ses successeurs

38. — « Le premier jour que j'ai parlé devant toi, H..., j'ai été obligé de me montrer esclave du Grand Maître et de dire la vérité; hier, je t'ai parlé en démon livré à lui-même. Adore la bonté de ton Dieu qui a voulu te faire voir sa puissance sur son esclave et te faire comprendre ensuite toute la malice des démons. »

39. — Dans la même journée, le Maudit revint sur cet aveu en disant : « Le premier jour, j'ai été obligé de parler en esclave du Grand Maître qui est le Dieu de toute sainteté, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu; le second jour, j'ai parlé en diable pour faire voir aux hommes notre méchanceté et notre rage, pour faire voir le malheur des réprouvés et afin que les pécheurs se convertissent. »

40. — Isacaron ayant été forcé de travailler contre lui-même, s'écria : « Il est bien cruel à un esclave de se fouetter lui-même ! » et il ajouta avec colère : « O Grand Maître ! tu ne veux pas me détruire ; si j'avais le pouvoir, je te détruirais ! »

41. — « Le magnétisme tel qu'on le pratique est contraire à la loi de Dieu ; car le démon intervient toujours ; il me faut crier sur les places publiques qu'il sera détruit... »

42. — « Le bon Dieu témoigne une grande bonté envers les hommes en envoyant d'infâmes démons sur la terre pour les avertir. »

43. — Le démon fit écrire ces lignes : « Toute personne quelconque a le droit de délivrer les possédés, pourvu qu'elle soit en état de sainteté (1) ; mais un évêque n'a pas le droit de défendre ni

---

(1) C'est vrai généralement parlant, mais il y a parfois des exceptions. — Comme le remarque Gœrres, dans sa *Mystique diabolique*, Dieu, pour chasser les démons, se sert bien souvent des saints qu'il remplit de son esprit, et qui sont dans l'Eglise comme une race sacer-

de commander de délivrer les possédés : Dieu l'a commandé, l'évêque n'est pas au-dessus de Dieu (1). Votre Dieu veut que je fasse écrire cela, afin que l'on comprenne bien qu'il ne faut pas s'adresser aux magiciens, magnétiseurs, somnambules et autres qui sont en rapport avec les démons.» Puis Isacaron continua en ces termes :

« Les apôtres vinrent dire à leur Sauveur, leur Dieu : Maître, nous avons trouvé un homme qui n'est pas des nôtres et qui chasse les démons en votre nom, faut-il l'en empêcher? Non, dit Jésus, laissez-le faire : celui qui est pour moi ne peut être contre moi. — Jésus dit à ses apôtres et à ses disciples : Allez par toute la terre, enseignez les nations, baptisez-les au nom du Père, et du Fils et

dotale, recevant d'en haut l'instruction divine. Souvent la délivrance est produite par l'approche ou la prière d'un saint. Quelquefois la prière d'un saint, même à une grande distance, ou un acte de mortification d'un saint, suffit pour chasser le démon. Saint Ulrich refusa un jour par humilité d'exorciser une femme qui était possédée ; mais ayant prié pour elle, elle fut guérie. La fille d'un pauvre vigneron du Berry, sainte Solange, avait par la puissance divine un grand pouvoir sur les esprits de l'enfer : par sa seule présence, elle délivrait les possédés, comme l'avait fait à Troyes et à Tours, sainte Genéviève, la Vierge de Nanterre. — Il est probable que le Curé d'Ars, le R. P. Eymard et le R. P. Marie-Joseph Chiron auraient pu délivrer Gay sans autorisation épiscopale, mais leur excessive humilité, profond mépris d'eux-mêmes, ou leur déférence pour les évêques leur défendirent d'agir de leur propre volonté. Cependant il n'est pas toujours facile, même aux saints de chasser le démon. Mais l'Église a, dans ses ministres, des instruments qui doivent être toujours prêts pour ce but. S'ils ne sont pas encore arrivés à l'état de sainteté parfaite, il leur suffit d'être en état de grâce et autorisés par l'autorité compétente.

(1) Il est facile de reconnaître que, dans cette affirmation : « l'évêque n'a pas le droit de commander, » l'esprit malin ne parle pas sous l'influence divine, mais bien d'après sa propre inspiration diabolique, puisqu'il invite à méconnaître l'autorité épiscopale et ment impudemment pour induire les âmes simples en erreur. En effet, il y a des règles établies par l'Église pour délivrer les possédés. Ainsi, le concile de Laodicée ordonne que personne n'exorcise les démons dans les maisons ou dans les églises avant d'avoir été consacré par l'évêque, et le septième canon du quatrième concile de Carthage décrète que

du Saint-Esprit. Ceux qui croiront seront sauvés, ceux qui ne croiront pas seront condamnés. Voici les miracles que feront ceux qui croiront : ils chasseront les démons en mon nom, et le reste... »

44. — Isacaron dit : « Le clergé ne s'occupe plus des gens qui sont affligés par les possessions et les obsessions ; trop de prêtres sont plus ignorants que des enfants sur cette situation surnaturelle : ils sont dans un aveuglement effroyable jusqu'à empêcher des personnes à croire au surnaturel diabolique, bien que les démons, par la bouche des possédés, leur aient donné des preuves nombreuses et de diverses manières. »

l'exorciste recevra des mains de l'évêque un livre où seront contenus les exorcismes, et que l'évêque, en les lui remettant, lui dira : « Prenez ce livre et imprimez-le bien dans votre mémoire, et recevez le pouvoir d'imposer les mains sur les possédés ou les catéchumènes. » Ce livre est, il n'en faut pas douter, dans tous les points essentiels, le même que cette partie du *Rituel romain* qui renferme 1° une instruction particulière sur la manière d'exorciser les personnes qui sont possédées du démon : 2° les exorcismes et les prières de l'Eglise sur les démoniaques. — Voir notamment l'édition de Rome de 1816. — Pour exorciser, il faut donc que le prêtre ou tout autre ministre de l'Eglise en ait reçu le pouvoir légitime, c'est-à-dire de son évêque ou du Pape ; par conséquent, l'évêque a le droit de délivrer lui-même les possédés ou de déléguer l'un de ses subordonnés, de même qu'il lui appartient de refuser ce pouvoir aux ministres auxquels il juge à propos de le refuser ; car d'après l'instruction même du *Rituel romain*, tous ne sont pas aptes à bien remplir cette fonction.

Si Dieu a commandé de délivrer les possédés, il n'a pu commander au diable 1° d'amoindrir ou de faire méconnaître l'autorité des évêques, eux qui sont les premiers juges en cette délicate matière ; 2° ni de faire rejeter les règles et les rites établis par l'Eglise pour choisir un exorciste et procéder à la cérémonie des exorcismes. Le démon a donc menti pour tromper ses auditeurs, ce dont il ne faut pas s'étonner. En disant que « l'évêque n'a pas le droit de défendre de délivrer les possédés, » il voulait peut-être faire une allusion malicieuse au cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, qui, après avoir autorisé son suffragant, Mgr Ginoulhiac, évêque de Grenoble, à exorciser Antoine Gay, avait sous l'influence de M. Barou, jugé à propos de lui retirer ensuite cette autorisation.

45. — Isacaron dit : « Le possédé Gay était à Perpignan avec le Père Marie Chiron ; on amena devant eux une fille possédée depuis seize ans par douze démons (1) ; cette fille paraissait muette : le démon l'empêchait de parler. Le démon de Gay attaqua le démon de la possédée de Perpignan dans une langue inconnue ; les démons parlèrent aussitôt par la bouche de la personne muette et se disputèrent longtemps dans la même langue : on croyait qu'ils allaient se servir du corps des possédés pour se battre. » M. Gay parla à son tour et dit : « Le Père Marie Chiron a désigné les noms des démons de Perpignan ; je me rappelle celui d'Allumette (2), il se trouve dans l'*Histoire des possédés de Loudun*. » Isacaron ajouta : « Les démons d'ici et ceux de Perpignan étaient à Loudun : c'est la vérité. »

46. — Le démon dit : « La science ne sert trop souvent qu'à la perte de l'homme ; autrefois on vivait pour Dieu, aujourd'hui on vit pour le monde. » Alors le démon proféra un horrible blasphème contre Dieu, la Sainte-Vierge, saint Joseph, les saints anges et toutes les âmes qui sont en purgatoire et dans les limbes ; il parla contre tous les êtres créés, contre tous les démons de l'enfer et contre lui-même.

47. — Un jour Isacaron s'écria : « Maudit soit Satan, dont l'orgueil nous a perdus ! maudits soient les hommes ! je maudis tout, oui, tout, je me maudis moi-même, s... boug... ! Mauditesoit l'éternité ! oh ! l'éternité ! l'éternité ! l'exécrable éternité !!! O éternité ! éternité ! éternité ! notre plus cruel tourment ! O mortels qui m'écoutez, proféra le démon d'une voix plaintive, profitez de ces avertissements ; humiliez-vous devant votre Dieu ; pratiquez la plus sublime vertu : la sainte humilité ; oui, mettez-la en pratique et vous gagnerez le paradis. »

---

(1) Elle se nommait Chiquette.

(2) C'est Allumette-d'Impureté, de l'ordre des Chérubins ; il s'est fait connaître pour la première fois à Loudun.

48. — « On fait échouer beaucoup de conversions. J'avais révélé les péchés à une quantité de personnes; leurs confesseurs sont cause qu'elles ne croient pas à ma mission, en les empêchant de croire à la possession de Gay. »

49. — « Quand j'ai dit à des prêtres qu'ils laissaient travailler le dimanche et profaner le sang du souverain Maître, ils n'ont pas voulu en tenir compte. »

50. — Un jour, Gay était très calme : ni lui ni le diable ne parlaient; le possédé priait Dieu dans le secret de son âme, afin que le démon fût forcé de donner à M. H... des preuves de la possession. Alors Isacaron s'écria tout à coup avec force : « S... boug. . de possédé! tu pries pour que je donne des preuves à cet homme; je ne lui en donnerai pas : il me fait déjà assez souffrir! » Puis il ajouta : « Si tu savais comme c'est un léger petit commencement!... » (sous-entendu : de tout ce qu'il me fera souffrir.)

51. — « Nous autres démons, nous ne pouvons laisser les hommes en paix. Lorsque votre Dieu vous afflige, ô bonnes âmes! vous êtes contentes, vous êtes en paix. »

52. — « Un orgueilleux est affligé d'une petite affaire qui attaque son orgueil : il ne peut dormir; mais ce'ui qui est humble accepte tout patiemment et s'humilie en toutes choses devant Dieu. »

53. — Habitants de la terre! vous n'avez qu'une chose à craindre : le péché. La faim, la soif, la mort ne sont rien, le péché seul est redoutable! Depuis que je suis dans le corps de ce vieillard, les conseils que je suis forcé de donner n'ont jamais été mauvais. »

54. — « J'aime mieux tenir un prêtre que six mille laïques : en se perdant, il perd les autres » (1).

55. — Isacaron fit cette question : « Sais-tu quel est le plus coupable de Caïphe, Pilate ou Judas ? » Lui-même répondit en disant : « Tous trois sont en enfer. Le plus coupable, c'est Caïphe, ensuite c'est Pilate, puis Judas. » Dans sa malice, Isacaron a comparé le cardinal de Bonald au premier ; M. Barou, son vicaire général, au deuxième, et M. l'abbé Lafet au troisième.

56. — Une autre fois, le démon entra en fureur en demandant la dissolution de son être ; il maudissait avec rage et par d'horribles expressions de désespoir l'auteur de sa perte (Lucifer devenu Satan). Il fit cette exclamation : « Maudit démon de l'orgueil qui nous a tous perdus ! » C'était un feu roulant d'imprécations ; il vomissait des malédictions contre Lucifer, le prince des démons de l'orgueil. C'est lui qui a entraîné Isacaron, le chérubin qui avant sa révolte, était beau et resplendissant devant Dieu.

57. — « Il faut, dit-il, que vous ayez une grande confiance envers votre Dieu, la Sainte-Vierge et saint Joseph, dont le culte deviendra universel. Dieu ne refuse à saint Joseph aucune grâce de toutes les grâces qu'il demande ; mais il les demande toutes par les mains de la Mère de Dieu, le canal de grâce et de bénédiction. Et il obtient autant de grâces que l'excellente Vierge Marie. Tenez-vous toujours bien sous la protection de Marie, de Joseph et des saints anges, et vous obtiendrez le paradis. »

58. — Un dimanche le possédé voulait aller aux vêpres ; le dé-

---

(1) Par ses mauvais exemples et ses scandales, il entraîne les chrétiens faibles dans le chemin de la perdition ; ainsi il peut faire perdre la foi aux gens irréfléchis et peu instruits de toute une paroisse et même de toute une région, comme cela s'est vu, hélas ! de divers côtés...

mon ne voulant pas y consentir, lui dit : « Il faut que je parle à *cet* homme (1), il n'est pas de Lyon ; mais le possédé ne manquera pas de dire vèpres et complies. Que ces louanges sont nécessaires ! Qu'elles sont agréables à Dieu ! »

59. — L'inférial Isacaron dit : « Cette possession est la plus extraordinaire qui ait jamais existé ; le possédé a déjà souffert deux immolations : la première, par son séjour à l'Antiquaille (maison de fous à Lyon), la deuxième, c'est une maladie que je lui ai donnée : une diabolique ! »

60. — Le démon dit à une personne : « Tu feras bien de faire prier pour le possédé ; tu as déjà été averti ; je te dirai beaucoup de choses, parce que tu as fait prier pour le possédé, et Dieu t'en récompensera beaucoup plus que tu ne crois : tu auras part à toutes les prières que tu feras faire ; et les personnes qui prieront, leurs prières seront bien plus méritoires que si elles priaient pour elles-mêmes. Dieu récompense jusqu'à un verre d'eau donné en son nom ; il tient compte d'une pensée, d'un désir de faire le bien, quand même on ne pourrait pas l'exécuter. Tu ne te doutais pas de cela. »

61. — Isacaron dit un jour : « Je ne veux rien dire à *cet* homme (2) ; je ne veux plus lui rien dire, il mettrait trop à profit ce que je lui dirais. J'aurais bien voulu qu'il ne vienne pas à Lyon. Si j'avais pu lui casser les bras et les jambes, je l'aurais bien fait : »

62. — Un autre jour, le même démon dit encore à M. H... : « Je ne te dirai plus rien : tu voyages contre nous. » Et celui-ci de s'écrier : « Il voudrait bien me casser bras et jambes ! » — « Je l'aurais fait, si j'avais pu, répliqua Isacaron : je savais que tu venais ; cela te prouve la force de ton Dieu et notre faiblesse. Si

---

(1) M. H..., qui était près de Gay en ce moment.

(2) Le même que celui du numéro 58.

je pouvais t'empêcher d'écrire, je te casserais les poings. » — On voit, par ces aveux, que la puissance du démon est limitée par une puissance supérieure qui est celle de Dieu.

63. — Gay rapportait ce qui s'était passé à la Cellette-Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), relativement à un homme qui avait retenu des péchés en confession et qui avait refusé les sacrements. Isacaron avait dit : « Si l'on nous arrache celui-là, on nous en arrachera bien d'autres ! » Néanmoins, à force de prières, on obtint la conversion de cet homme ; et, après sa mort, le démon a révélé qu'il était sauvé. Gay rapportait cela bien tranquillement, quand tout à coup le démon prit la parole avec force en s'écriant : « Oui, il est sauvé ! » et il accompagna cette affirmation d'un blasphème contre Dieu ; puis il ajouta : « Tais-toi, possédé, il y a assez longtemps que tu fais la conversation ; il faut que je parle à mon tour il faut que je satisfasse mon orgueil affreux ! » Alors il parla longuement de M... et dit que cette personne avait été cause que le possédé n'était pas allé à Paris, qu'il y aurait fait un grand bien, que c'était la volonté du souverain Maître qu'il y vint, mais qu'on y avait mis des obstacles.

64. — Un jour que Gay conversait avec une personne, Isacaron l'arrêta court et lui dit : « Boug.. de possédé ! tu ne diras plus rien. » Et le démon lui tapait sur la tête pour le faire taire. « C'est moi, ajoutait-il, qui vais parler. » Et l'ange déchu fit une instruction sur les devoirs du chrétien en ce qu'il ne doit point se prévaloir de rien, mais rapporter tout à Dieu, et sur la bonté de Dieu envers les hommes. Il développa ces deux points avec beaucoup d'onction et d'éloquence : il eut parfois de beaux mouvements oratoires. Il démontra parfaitement que nous devons tout rapporter à Dieu ; que nous ne pouvons rien faire de bien par nous-mêmes ; que les dons, les grâces qu'il nous fait sont son œuvre, que rien n'est à nous ; que nous ne pouvons rien sans lui, que nous lui devons tout, puisque nous sommes ses créatures. Et il cita ce trait à l'appui : Un pénitent vivait comme un saint dans le désert ; il délivra une femme possédée, mais il eut le malheur de s'en attribuer le mérite ; cet orgueil fut la cause de sa perte :

il l'amena, par le souffle du démon, à se souiller en abusant de cette femme. Enfin, Isacaron s'écria : « Tenez-vous fortement attachés à Marie, cette puissante Reine du Ciel, qui est la terreur des démons, et vous ne périrez point. Invoquez souvent saint Joseph, lui qui est au-dessus des chérubins et des séraphins : il a un grand pouvoir. »

65. — Le démon parla de la bonté de Dieu d'une manière admirable ; Gay en avait les larmes aux yeux. Isacaron éprouvait une grande peine d'être obligé, lui démon, de dire de telles choses. Prenant une voix onctueuse, il dit : « Oh ! que votre Dieu est bon ! combien il a d'égards pour vous ; oh ! combien il vous aime votre Dieu dont la bonté est infinie, et qui fait prêcher la vérité par d'infâmes démons pour ramener les hommes à lui ! »

66. — Isacaron continua en disant : « Le mal est effroyable, il est à son comble, il n'a jamais été si grand ! que les mauvais chrétiens sont nombreux, ainsi que les nouveaux pharisiens ! ! Nous approchons de la fin des temps, et si on avait bien observé, on en aurait déjà remarqué les signes avant-coureurs. Humiliez-vous et faites pénitence, sinon vous périrez tous, a dit votre Sauveur ; ayez une grande contrition de vos fautes, car le péché est bien redoutable, puisqu'il offense un Dieu si grand. L'offense étant relative à la puissance, l'on devient bien criminel quand on la commet. Priez au pied de la croix votre divin Sauveur qui n'est qu'amour pour les hommes. »

67. — Il dit encore : « Moi, démon, quand je suis dans toute ma rage, dans toutes mes fureurs, qu'on me mette un petit enfant dans les bras, aussitôt je suis forcé de me calmer en présence de l'innocence et de respecter les personnes dévouées à Dieu. Les impies croient nous faire plaisir en péchant ou en s'en faisant gloire. Les malheureux ! ils ne se doutent pas que dès ce moment nous devenons leurs plus cruels ennemis ; et nous nous réservons de le leur démontrer en enfer, car nous devenons pour leurs âmes comme des tigres voulant les déchirer ! »

68. — Gay se plaignait de ce que le démon l'avait conduit dans les bois des environs de Lyon pour dérober des branches d'arbres. « Moi, disait-il, qui n'ai jamais pris la plus petite chose, j'ai toujours peur que l'on m'inquiète. » Isacaron s'écria aussitôt : « Boug.. de bête ! le propriétaire de ces bois a bien le moyen ! ce que tu as pris, c'est peu de chose, c'est comme un petit puce-ron sur un gros corps ! » Isacaron parle ici en démon, car la loi de Dieu ne permet point de voler, ni peu ni prou, pas plus les riches que les pauvres.

Il conduisait souvent le possédé dans les bois de la commune de Charbonnières et lui faisait couper des branches pour lui faire sculpter des cannes. Parfois, il y mettait ce malheureux tout nu et Gay craignait toujours d'être aperçu, mais le démon lui faisait éviter toute rencontre.

69. — Dans une circonstance, le démon, après avoir retiré la parole au possédé, dit à M. H... : « Ne t'attends pas à ce que Gay te fasse des politesses comme les personnes qui ont l'habitude du monde ; cet homme n'a pas reçu d'éducation : il ne faut donc pas exiger de lui autant que d'autres. » Puis, Isacaron s'étendit longuement sur le manque d'usage du possédé.

70. — S'adressant à M. H..., Isacaron lui dit : « Sais-tu combien le possédé et son *compagnon* ont dépensé en quinze jours pour vivre ? Ils ont dépensé cinq francs, sur lesquels encore il a fallu prendre diverses fournitures. » Cela s'explique, car le démon faisait souvent jeûner son possédé ; il lui faisait manger parfois une nourriture que l'on n'eût pas donnée aux chiens. Souvent il s'est vanté, chez M. Beluze, des tours qu'il faisait au possédé. Ainsi, il a dit : « J'ai fait manger une bonne soupe au possédé ; « c'était une soupe qu'il avait faite depuis longtemps : il y avait « de la *mousse* dessus, je lui ai fait mettre un peu de vinaigre de-  
« dans. Voilà des tours d'Isacaron ! »

71. — Comme ordinairement il ne fallait pas s'adresser au démon pour obtenir une réponse de lui, M. H... fit cette question

au possédé : « Monsieur Gay, le démon a-t-il dit que saint Joseph avait été conçu sans péché? » — « Oui ! s'écria le démon, je l'ai dit et je dirai en outre : saint Joseph est au ciel en corps et en âme ; saint Joseph tient la deuxième place : il est à côté de Marie et au-dessus des séraphins. » Puis Isacaron prononça cette salutation en l'honneur de saint Joseph : « Je vous salue, Joseph, plein de grâces ; Jésus et Marie sont avec vous : vous êtes béni entre tous les hommes, et Jésus, l'unique fruit des entrailles de la très Sainte Vierge Marie, est béni (1). »

72. — « M. Gay, le démon a dû vous dire également que la Sainte Vierge a été conçue sans péché? » Aussitôt Isacaron s'écria : « La Sainte Vierge a été conçue sans péché ; c'est le chef-d'œuvre des mains divines ! tous les démons seraient forcés d'en dire autant. Marie est plus forte contre l'enfer que tout le ciel contre nous ; elle a la puissance de Dieu en mains. Marie je l'appelle *la forte*, parce qu'elle est plus redoutable aux démons que des armées rangées en bataille ; je crains plus d'insulter Marie que d'insulter Dieu, parce que Marie n'a qu'à demander quelque chose, contre moi et aussitôt elle l'obtient. Toute personne qui abandonnerait Marie serait perdue. » — Cette dernière affirmation est trop absolue ; elle n'est pas exacte théologiquement parlant ; cela ne peut étonner de la part du démon.

73. — Isacaron affirma qu'il y avait vingt personnes possédées à Perpignan. Et il ajouta : « Cette ville est bien mauvaise. Nous autres démons d'impureté nous gouvernons en partie la ville et non seulement la ville, mais aussi le diocèse. Voilà la vérité. »

74. — En parlant du Père Debreyne, médecin, prêtre et reli-

---

(1) Des personnes pieuses trop disposées à rechercher des prières nouvelles non autorisées, s'étaient emparées de cette formule et en avaient composé une sorte de parodie de l'*Ave Maria*. Or, par son décret en date du 26 avril 1876, la Sacrée-Congrégation de l'*Index* l'a condamnée, et elle défendit qu'on récitât cette nouvelle formule connue sous le nom d'*Ave Joseph*

gieux de la Trappe de Mortagne, Isacaron dit : « Les miracles « qu'il a faits sont des prestiges du démon. Il est magicien ; qu'on « le fasse paraître devant le possédé et, moi, démon, je le démas-  
« querai (2). »

75. — Le démon parla d'un magnétiseur de Lyon, M. Bride-  
mann. « C'est un médecin, dit-il, qui avait une somnambule dont  
il abusait ; c'était tout à fait de la *charonie* ; je leur ai révélé leur  
conduite à tous deux. J'ai dit à ce médecin : Tu avais promis de  
quitter ton infâme métier, veux-tu donc aller en enfer ? »

Ce médecin avait invité le possédé à déjeuner chez lui, mais le  
démon s'y opposa et lui dit : « Il ne déjeûnera chez toi que quand  
tu seras converti. » Ainsi, la puissance de Dieu faisait parler Isa-  
caron malgré lui et comme un apôtre de la vérité.

76. — D'un autre magnétiseur, Isacaron dit. « Il fait un grand  
mal, ce scélérat ! Il s'est attiré la confiance ; oh ! le malheureux !  
Je puis t'assurer qu'avec le magnétisme on ne veut pas admettre  
de possessions ; tu vois que le clergé s'est laissé prendre dans ce  
piège : non pas tous, car il y a encore beaucoup de bons prêtres.

« Je dis, au nom du Souverain Maître, que le magnétisme est  
tout diabolique ; qu'il est fait pour perdre le genre humain : c'est  
une grande innovation des démons pour perdre les hommes ; je

---

(1) Ici Isacaron parle en démon, attendu que le Père Debreyne n'é-  
tait pas « magicien » et que si, parfois, il a opéré des guérisons remar-  
quables qui ont pu être qualifiées de miraculeuses par le vulgaire, en-  
core qu'elles ne le fussent pas, il n'a jamais usé « des prestiges du  
démon ». Isacaron était furieux contre le célèbre médecin trappiste,  
parce que ce digne religieux était peu enclin à admettre les possession-  
démoniaques contemporaines, comme on le prouvera plus loin. Isaca-  
ron réitère ses violences de langage infernal contre le Père Debreyne,  
dans des notes à l'adresse de deux évêques français, disposés à épou-  
ser des idées fausses de ce médecin peu versé dans la théologie mys-  
tique. Voir ci-dessus, paragr. III, n° 30, et ci-après, paragr. V.

suis obligé de travailler à sa destruction ; il sera défendu (1) et il y aura des peines très sévères contre les magnétiseurs et les somnambules.

« Tout magnétiseur-somnambule doit être mis de côté. Un magnétiseur peut-il dire qu'il est avec Dieu ? Quand même il parviendrait à faire des espèces de conversions, cela ne serait pas de véritables conversions. Il y a des personnes somnambules qui communient, vont à la messe et sont sous l'empire du démon. »

Une personne présente ayant déclaré qu'un magnétiseur prétendait qu'avec son magnétisme il lisait dans les consciences et opérait des conversions, le démon s'écria : « Jamais magnétiseur ni magicien n'ont eu ce droit ! moi, j'y suis forcé... (2) »

77. — Isacaron fit des réflexions très remarquables sur l'humilité, la charité et la contrition qu'un chrétien doit avoir de ses fautes. Puis il ajouta : « En suivant ces conseils, on pourrait ne pas aller en purgatoire. »

---

(1) Par l'autorité ecclésiastique. — La Congrégation du Saint-Office, par ses décrets en date du 29 juillet 1847 et du 30 juillet 1856, a condamné les phénomènes magnétiques aboutissant au somnambulisme factice et à la claire intuition qui fait voir les choses les plus invisibles, a tendu que l'application des principes et des moyens purement physiques à des objets et à des effets vraiment surnaturels pour les expliquer physiquement, n'est qu'une tromperie tout à fait condamnable et une pratique hérétique. Mais le magnétisme en lui-même et l'emploi qui peut en être fait par la médecine sous toute réserve de prudence et de convenance, ne sont point condamnés par l'Eglise.

(2) Autrefois il y avait à Lyon, dans le quartier des Brotteaux, une sorte de sorcière, Mlle Bressac, somnambule-spirite en renom, qui exerçait la médecine. « C'est mal, c'est pécher de consulter la Bressac ! » disait un jour Isacaron à Mme T... Cette sorcière mourut en 1871. Or, Isacaron déclara que trente diables avaient emmené son âme en enfer, et il ajouta : « Elle a gagné de la *matière* ! Mais qu'elle a fait de mal !... » — Alors, il y avait à Lyon des milliers de spirites, selon l'affirmation de l'un d'eux chez Antoine Gay.

78. — Le démon se récria contre la manière dont on se tient dans les églises et parla en ces termes : « On dirait que les fidèles y assistent comme s'ils n'avaient rien à demander : ils se tiennent le front haut avec un maintien pharisaïque, au lieu de s'humilier et de se prosterner devant Dieu. »

79. — Isacaron dit : « Saisissez promptement l'occasion de faire tout ce qui est bien. Si vous avez une bonne pensée, elle vous vient de Dieu : exécutez-la ; si vous voulez faire une aumône, faites-la de suite, ne dites pas : c'est trop, je ne devrais donner que tant. — Toutes vos bonnes pensées viennent de Dieu ; vous ne pouvez rien par vous-même. »

80. — « L'orgueil est une bête féroce qu'on ne peut rassasier ; c'est comme un chien enragé qui est forcé de mordre. Et quand les personnes qui veulent se consacrer à Dieu, entrent dans cette voie, nous faisons tout pour les perdre. »

81. — Dans une circonstance, Isacaron fit un sourire diabolique, impossible à décrire, à la réminiscence d'une faute qu'il avait voulu faire commettre ; il continua son infernal sourire très longtemps et clama : « Le bien me fait horreur, je me délecte dans le mal ! »

82. — Après avoir dévoilé certains secrets de conscience à plusieurs personnes pour les convertir, le démon les menaça par ces mots : « Prenez garde, j'ai encore plusieurs batteries à diriger contre vous !... »

83. — « Les anges fidèles désirent plus votre salut que nous autres démons votre perte. Celui qui veut recevoir beaucoup de grâces doit être humble et prier saint Joseph, les saints anges... On ne peut se faire une idée des avantages qu'il en retirerait : il progresserait dans la vertu. »

84. — En s'adressant à M. H..., le prince infernal proféra ces

paroles : « Tu diras au Père Marie Chiron que le possédé pense toujours à lui ; que le démon l'empêche de lui écrire ; qu'il reprend plus d'empire sur lui ; qu'il tourmente le possédé et l'empêche de prier et de dire son chapelet ; qu'il le désarme de plus en plus ; que les tourments d'Isacaron ont augmenté de 50 degrés de plus qu'en enfer... »

85. — Le démon dit ensuite : « Le possédé supplie en grâce de faire écrire de tous côtés pour faire prier pour lui ; je le tourmente dans les bois d'une manière horrible ; j'insulte Dieu, la Sainte-Vierge, saint Joseph, tous les saints, tous les habitants de la terre et toutes les créatures. »

86. — Isacaron tint ce langage devant de bons chrétiens : « Toutes les distractions que vous avez, soit à l'église, soit dans vos prières, viennent des démons (1) ; nous enrageons quand nous vous voyons faire le bien. Lorsque vous êtes sortis de l'Eglise, nous vous laissons tranquilles. » Alors Gay ajouta : « Je m'aperçois bien quand *il* me donne des distractions ; le démon me dit souvent : Oui, c'est moi qui te les donne. »

87. — Un dimanche, l'esprit maudit déclara qu'il allait conduire le possédé aux vêpres ; qu'il y avait trois dimanches qu'il ne les avait entendues ; que c'était l'ordre du souverain Maître ; et il ajouta : « Je suis forcé de le conduire chanter les louanges de Dieu, moi qui voudrais détruire Dieu ! » C'était un spectacle touchant d'entendre chanter le pauvre affligé et de le voir se prosterner religieusement au Salut, dans l'église Saint-Pierre à Lyon, malgré les résistances de son infâme possesseur.

On remarqua que, durant les offices, le démon provoquait souvent des mouvements convulsifs dans les yeux de sa victime,

---

(1) Elles peuvent venir aussi de la légèreté naturelle, de la dissipation de l'esprit qui ne veut pas se faire violence ; de sa mauvaise disposition contre laquelle l'âme molle ne réagit pas énergiquement.

dont la tête remuait et la figure grimaçait. La présence réelle au Saint-Sacrement agitait l'ex-chérubin.

88. — On disait un jour à Isacaron : « — Tu ne peux rien contre Dieu... » Et l'inferral de répondre : « — J'ai bien plus de pouvoir que tu ne penses. »

89. — Le démon fit cette menace : « Les pères et mères répondront de leurs enfants, âme pour âme, et ils ne pourraient être sauvés si ceux-ci s'étaient perdus par la faute de leurs père et mère (1). »

90. — Isacaron s'étant mis en fureur, disait : « Malheur à moi ! que les démons, que tous les tourments des damnés retombent sur moi, afin de m'anéantir ! que toutes les souffrances des créatures tombent sur moi à la fois ! que toutes les créatures du Créateur me maudissent ! Que maudit soit Béalzébuth et toutes ses sales créatures ! que, par la puissance de Dieu, je leur fasse lever les quatre fers en l'air ! que je crève à l'instant aux pieds du possédé et aux vôtres ! Vous ne pouvez comprendre que je souffre plus de soixante fois plus qu'en enfer ; si je souffrais moins, tu (M. H.) n'aurais pas tant de preuves ! C'est Marie qui m'a fait venir, S... fou ! c'est toujours la même ! Que tous les Anges de Dieu t'accompagnent ! Que tu deviennes un grand favori de Marie ! que le Souverain Maître répande sur toi ses bénédictions et sur tous ceux en qui Dieu met la charité dans le cœur ! Je voudrais mettre en des millions de milliards de pièces tous ceux qui se liguent avec moi, démon, pour tourmenter tous ceux qu'ils empêchent de croire. » Il dit encore dans sa fureur : « Isacaron est

---

(1) Inutile de faire remarquer que cette conclusion est trop absolue : elle est inexacte, attendu que si des pères et mères peuvent perdre l'âme de leurs enfants, ils peuvent, par la grâce divine, s'en repentir, faire de dignes fruits de pénitence et mériter ainsi d'être sauvés de la damnation.

enragé contre les méchants; il est forcé par la Mère de Dieu, saint Joseph, et les anges fidèles de louer les bons et de crier sans cesse contre les méchants. Malheur aux diables et aux imitateurs des démons!! »

91. — Le démon faisait des malices à Gay en l'empêchant d'aller à la messe en semaine: à l'heure où elle commençait, il l'emmenait ailleurs. Le lendemain d'une souillure faite par Isacaron, le possédé, après avoir prié, obtint de son confesseur la permission de se donner la discipline deux jours de suite. Isacaron en fut fortement humilié, et demanda pardon à Dieu, à la Sainte-Vierge, à saint Joseph, aux saints anges et au possédé. Il lui disait: « Possédé, je te demande le pardon, car tu as invoqué toute la hiérarchie célesté contre moi. »

Il n'y a pas d'horreur que le Maudit n'ait dite et faite quand il était seul avec le possédé... Rien n'humiliait tant Isacaron que la discipline; et, dans son orgueil, il préférerait rapporter les choses lui-même avant de laisser la parole au possédé.

92. — Isacaron a déclaré qu'un jour il fut obligé d'amener Gay à Lyon, parce qu'il était forcé de donner de fortes preuves de la possession devant M. le docteur Pictet, médecin à la Croix-Rousse, et M. Beluze, négociant à Lyon.

Une autre fois, il parla en ces termes: « J'ai dit aux frères des Ecoles chrétiennes qu'en conscience on doit attester la vérité quand on en a des preuves, et qu'aucune autorité n'a le pouvoir d'en empêcher. Dieu le veut. Ces choses sont dites au nom du Souverain Maître. »

93. — Isacaron dit encore: « Il faut choisir un directeur entre mille et principalement parmi les prêtres réguliers, » (c'est-à-dire des religieux qui ont fait profession d'une règle plus ou moins sévère.)

En faisant allusion à certains prêtres qui ne remplissent pas bien leurs devoirs, il disait: « Ce sont de mauvais ouvriers, ils gâtent tout l'ouvrage, ils négligent les malades. »

Il ajouta : « Il ne faut pas craindre les dires des hommes, mais imiter son Dieu qui ne laissera pas sans récompense la plus petite chose faite à l'un des siens. Quand on manque de charité envers le prochain, on se rend coupable. »

94. — Un jour Isacaron disait : « Le possédé a trois sœurs : l'une croit à la possession, c'est l'aînée ; les deux autres lui sont hostiles et parlent contre lui. Quoique je sois son plus cruel ennemi, je dis que cela retombera sur elles : elles sont gouvernées par Satan. L'une d'elles (1) fait beaucoup de mal en calomniant son frère, et le clergé s'en rapporte à ses dires plutôt que d'examiner la position du possédé, qui a beaucoup d'égards pour sa sœur : il lui a fait beaucoup de bien. Je suis l'ennemi de l'un et de l'autre, mais j'atteste la vérité. Sa sœur ne lui a fait que du mal et tout ce qu'elle a dit est faux. »

95. — Le démon dit à une personne : « Tu iras, si tu veux, voir la sœur du possédé ; tu lui feras part de tes preuves (en faveur de cette possession). Elle est dans un aveuglement inouï à l'égard de son frère ; elle a été jusqu'à dire qu'il simulait d'être possédé pour le perdre de réputation ; elle fait un tort immense à la possession en calomniant son frère. » Le démon s'étendit longuement sur tout ce qu'il fallait dire à cette sœur dénaturée ; il annonça que c'était le dernier avertissement que Dieu lui faisait transmettre.

Une autre fois Isacaron se récria encore contre elle. Il disait : « C'est elle qui est cause que son frère n'a rien pour vivre ; elle a fait croire qu'il était fou, et c'est pourquoi des débiteurs de son frère ont nié leurs dettes envers lui. »

M. Gay a beaucoup engagé les personnes qui lui portaient intérêt à prier pour sa sœur ; il priait aussi beaucoup pour elle. A cette occasion, Isacaron disait : « Il n'y a rien qui me fasse tant souffrir que lorsque le possédé prie pour sa sœur ! » Puis il ajou-

---

(1) La plus jeune nommée Catherine.

tait gravement et avec malice : « Il faut l'abandonner à elle-même et avoir plus de dignité que cela ! »

Il disait encore : « Il n'y a point de coup si fatal que l'humilité de votre Sauveur ; lorsque le possédé veut méditer sur ce sujet, il m'écrase, il me fait souffrir horriblement. Quand il prie pour ses ennemis, il m'écrase, il m'assomme. »

96. — Ordinairement le démon ne voulait rien dire sans que des témoins fussent présents. « C'est moi, disait-il, qui suis forcé de faire venir des témoins, Boug. de scélérat que je suis ! Mon Maître n'est pas un petit maître, c'est le Maître des maîtres, le Grand des grands, Celui qui est tout. — Les démons de l'orgueil sont les plus forts et les plus à craindre : ils se glissent d'une manière imperceptible, prenez garde à vous. »

97. — « O Grand Maître ! tu veux encore me forcer de lancer la foudre contre l'enfer ; tu veux que je fasse voir la puissance de l'infâme Satan en me faisant crier : malheur aux faux dévots ! malheur aux athées ! malheur à tous ceux qui appartiennent à des sectes et qui restent étrangers à ta sainte religion, ô Eternel et Tout-Puissant !!

« Infâme Satan ! voici des coups de foudre contre toi et contre tous les infâmes démons d'orgueil : c'est toi qui as inventé toutes ces fausses doctrines ; tu fais servir de tes enfants, que tu as remplis de ton maudit orgueil, pour séduire la majeure partie de l'univers ; mais bientôt tu vas être foudroyé par l'Eternel, le Tout-Puissant ; je le vois courroucé d'une manière terrible ! Tu es humiliée, ô grande et infâme bête, par celui que tu as séduit, par un démon lâche, un démon d'impureté ! Isacaron te fait trembler ; tu sais que le Grand Maître me donne la force de te renverser ; tu vas faire tes derniers efforts, pauvre bête ! L'Homme de perdition est en ton pouvoir : tu le feras agir, ce grand fou ! en lui donnant une partie de ta puissance, qui lui sera bientôt ôtée. Séducteur abominable ! que vas-tu faire, maudit Antechrist ? Tu vas donc travailler à la perte des autres ! et, en récompense, tu seras placé à côté du roi de l'enfer ! Oh ! la belle place, abominable fou, que

u vas occuper ! Mais ceux qui liront ces lignes ne seront pas séduits par toi (1).

« Heureux ceux qui te demeureront attachés, ô Jésus-Christ, vrai Dieu et, par conséquent, vrai et unique Christ, vrai Fils de Dieu, créateur de toutes choses, vrai rédempteur des hommes !

« Tu veux que toutes les nations soient éclairées par toi, Souverain Maître ! tu veux que ta très sainte Croix soit plantée parmi toutes les nations. La nation juive, tu vas bientôt l'éclairer ; tu lui fais déjà apparaître quelques traits de lumière, tandis que des épaisses ténèbres environnent quantité de malheureux catholiques, parce qu'ils sont conduits par de nouveaux Pharisiens. Malheur à vous, nouveaux Pharisiens, si vous ne changez de conduite ! Voyez comme un de vos séducteurs est forcé de crier contre vous, c'est moi, Isacaron, le cochon infernal ! Et toi, maudit Béalzébuth, je suis forcé par le Grand Maître de t'attaquer fortement Malheureux prince des démons d'avarice ! quoique je sois associé avec toi pour perdre les hommes, tu sais que le Tout-Puissant veut que notre infâme empire tombe en ruine. Malheur à ceux qui font pacte avec toi ! malheur, par conséquent, aux magiciens, magiciennes et aux somnambules que nous séduisons d'une manière horrible ! O Grand Maître ! tu m'as déjà fait crier contre le magnétisme, tu me l'as fait combattre fortement, tu m'as fait prouver qu'il était diabolique, et tout cela devant un grand nombre de personnes et quantité de magnétiseurs qui ont été vaincus, et dont le plus célèbre a souffert des maux incroyables (2) : il en a fait l'aveu devant beaucoup de personnes, à

(1) Cette annonce sur l'arrivée de l'Antéchrist, concorde avec certaines prophéties bibliques et plusieurs révélations modernes, notamment celles de sainte Hildegarde, du prophète d'Orval, de la sœur Nativité, Jeanne Le Royer, de la sœur Emmerich, de la sœur Bertine, de Maximin et de Mélanie de la Salette. -- Voir l'*Histoire de l'Antéchrist*, par M. Huchedé, professeur de théologie au Séminaire de Laval, 1866 ; les *Derniers Avis Prophétiques*, par Victor de Stenay, 1872 ; *L'apparition de la très Sainte Vierge sur la montagne de la Salette le 19 septembre 1846*, publiée par la bergère de la Salette avec la permission de l'ordinaire. Lecce, 1879. -- Voir n° 129, ci-après.

(2) C'est celui dont il est question au paragr. III, n° 42.

Lyon, en dénonçant les crimes horribles que l'on commet avec cet infâme métier.

Tu veux, ô Tout-Puissant! que le magnétisme soit aboli, Ce qui est horrible à tes yeux, c'est qu'il se trouve des prêtres, si aveuglés par nous, esprits infernaux, qui font ce détestable métier et laissent croire au peuple qu'il n'y a aucun mal. Aussi, bien des gens se font guérir par le diable en la personne magnétisée. Je déclare donc forcément que le magnétisme est une invention du diable. On dira que c'est un homme qui l'a établi à telle époque. Faut-il s'en étonner? N'avons-nous pas des hommes que nous faisons agir selon notre volonté pour séduire les autres hommes? Je vais faire quelques comparaisons. Voilà des hommes : un tel (t) a voulu réformer la religion du Souverain Maître; voyez combien de sectes différentes ont surgi! par conséquent autant de ministres de Satan! Ne faut-il pas être ensorcelé par le diable quand on recourt au démon plutôt qu'à Dieu, pour obtenir une guérison? Il n'y a rien d'étonnant, car on s'est détourné de Dieu pour obéir au diable. O Souverain Maître! ils t'ont quitté pour nous suivre! qu'avez-vous fait, malheureux? Vous avez quitté le Maître dont la bonté est infinie, pour vous donner à nous, maudits esclaves! Vous êtes bien fous; nous n'avons que des tourments inconcevables à vous offrir, une puanteur horrible! Ne voyez-vous pas que nous sommes les exécuteurs des vengeances divines? Mais à qui est-ce que je parle, moi. Isacaron, maudit cochon infernal? Je parle à ceux que l'infâme Satan tient dans ses griffes, à ces orgueilleux incrédules qui ressemblent en quelque sorte à celui qui les tient d'une manière invisible à son gré sans doute.

« Maudit Satan! tu ne t'es pas perdu seul, tu es cause que le tiers des anges est damné pour t'avoir obéi! Maudite bête! ceux que tu gouvernes ne se perdent pas seuls non plus, ils entraînent une partie considérable du pauvre malheureux peuple avec eux. Arrêtez, malheureux! au nom du souverain Maître, ne dévorez pas plus longtemps les pauvres brebis qui vous sont confiées; demandez au souverain Médecin la guérison de la peste dont vous êtes atteints; foulez aux pieds l'orgueil dont Satan vous

nourrit; regardez l'image de votre souverain Rédempteur, humiliez-vous à ses pieds et bientôt Satan emportera le venin dont il vous repaît. »

98. — « Dieu permet les revers pour le bien spirituel des hommes, les faire rentrer en eux-mêmes et revenir à lui. Ce n'est pas un mauvais signe quand Dieu envoie des revers. Dans sa miséricorde, il fait voir par là qu'il faut s'attacher parfaitement à lui et réfléchir à ces paroles : « Ne vous inquiétez ni pour la nourriture ni pour le vêtement : cherchez le royaume de Dieu et le reste vous sera donné par surcroît. » Vous le voyez très bien par toutes les personnes que Dieu afflige pour leur faire mériter davantage. Quant à ceux qui vivent dans les richesses et les délices, c'est souvent un mauvais signe. »

99. — « C'est Marie qui me force à vous faire voir le néant des choses de ce monde. N'oubliez jamais que les croix sont préférables à tous les honneurs et à tous les avantages. Pourquoi donc préférer sa perte à son bonheur? le bonheur n'est pas ici-bas, il faut donc chercher son bonheur en Dieu ; celui qui possède Dieu possède le trésor des trésors, le bien de tous les biens ; celui qui possède Dieu possède tout. Que les hommes sont insensés ! Il faut vous consoler et vous attacher fortement à Marie : Elle vous obtiendra de grandes grâces ! Il faut prendre pour protecteur saint Joseph et avoir une grande dévotion aux saints anges. »

100. — Un jour, le possédé cherchait le *Traité de l'amour du mépris de soi-même*, par le R. Père Franchi, supérieur des Philippiens de Florence. Alors le démon lui dit : « Ne le cherche pas, c'est un livre qui ne peut m'aller... » Ce qui ne l'empêcha pas d'ajouter, pour obéir à Dieu : « Celui qui promet l'éternité sera toujours dans l'éternité, afin de rendre l'éternité bienheureuse. Sans l'humilité, point de Dieu, mais un Maître inexorable et terrible ! Malheur ! malheur aux orgueilleux ! malheur ! malheur ! malheur à moi, Isacaron ! c'est l'orgueil, l'ingratitude et la désobéissance qui m'ont rendu, de chérubin, un cochon horrible : transformation honteuse, transformation abominable, qui fait... »  
— M. H... n'a pu continuer à écrire, le démon parlait trop vite.

101. — Le maudit, dans sa malice, parlait souvent comme M. Gay, qui se servait parfois d'expressions peu correctes ; il l'a fait à dessein pour aveugler certaines personnes. Ainsi, dans une circonstance, le démon ayant fait une communication à un membre du clergé de Lyon, une personne fit observer qu'il y avait des répétitions dans son récit. Alors Isacaron répondit : « C'est ce qui les empêche de croire. Votre Dieu les éprouve de cette manière, parce qu'il veut la bonne foi. Ah ! c'est la vérité ! (1) »

102. — Isacaron dit à un médecin : « Tiens, docteur, je ne te demande qu'une chose, donne-moi seulement un de tes cheveux de bon cœur ? » Et il disait cela avec un sourire infernal. On comprend qu'en donnant « de bon cœur un de ses cheveux », ce médecin pouvait être lié au démon comme par un pacte formel.

103. — Le démon dit encore : « Vouloir faire le mal, quand même l'acte n'est pas consommé, c'est un mal aussi grand que le mal même. » C'est vrai : l'intention étant réputée pour le fait.

104. — Demandant toujours à être détruit, le démon dit en parlant du possédé qui prenait son repas : « Cet homme-là mangerait le diable ! S'il me mangeait, s'il me détruisait, il me rendrait bien service. Hélas ! plus je le tourmente, plus je souffre ! Je le tourmenterais bien davantage sans cela. Le méchant n'est pas heureux. Si l'on est rempli de soi-même, on est rempli de l'esprit du démon. C'est par les sens que nous perdons les hommes. »

105. — Devant plusieurs personnes, Isacaron parla en ces termes : « Dieu se sert des hommes pour les éprouver. Vous êtes affligées, vous avez des inquiétudes, eh ! bien, il faut recevoir

---

(1) D'ailleurs, l'esprit possesseur s'adapte à la personne possédée et ne saurait détruire son individualité, ni les défauts de ses organes intellectuels ou corporels.

cela comme des grâces : la croix est préférable à tout ; votre Dieu l'a portée pour votre salut et la fait porter à ceux qui l'aiment : ce n'est pas un mauvais signe. .

« Il faut bien comprendre que la vie est courte et qu'il faut supporter les peines en esprit de pénitence, comme venant de Dieu : il n'arrive rien sans qu'il le permette. Il y a des personnes abandonnées de Dieu qui prospèrent, et c'est pour leur malheur. Il faut toujours mettre le spirituel au-dessus du temporel ; la pénitence est préférable aux délices de la terre. Si l'on comprenait cela, on ne s'inquiéterait pas. Celui qui veut méditer ne peut s'attrister. Affligez-vous de la perte des biens spirituels, mais ne vous affligez jamais de la perte des biens temporels. La perte de ceux-ci doit servir à votre bonheur spirituel. Il y a plusieurs saints qui, s'ils n'avaient pas été éprouvés, ne seraient pas au ciel. Eh ! bien, voilà les moyens dont votre Dieu s'est servi pour les sanctifier ! »

106. — Le démon dit à M. H... : « Tu feras ton possible pour que Périsset réimprime l'ouvrage de Marie d'Agréda : c'est un bon ouvrage. » M. H... répondit par cette question : « Est-ce le démon ou le possédé qui parle ? » — C'est moi, démon, qui le dis : j'exprime la pensée du possédé. » Puis il ajouta : « Marie d'Agréda, la sœur Catherine Emmerich et la sœur Nativité sont trois bons ouvrages ; des particularités sur la Passion de Jésus-Christ sont bien exactes. »

107. — Le 30 juillet 1850, Isacaron disait : « Parlerai-je des événements ? ils sont très proches ; ils seront terribles ! oui, ils seront terribles ! mais ils seront courts. En ce moment il y a des gens qui ne dorment guère ; je vois comme on travaille. En mai 1848, j'avais prédit les événements qui ne sont arrivés qu'en juin. Nous voyons bien ce qui se prépare, mais nous ne pouvons fixer au juste le moment. » Il indiqua le mois de septembre en disant : « Si l'on change d'ordre, on me fera mentir. » Une autre fois le démon dit : « *Parmi les nôtres*, il nous reste encore de vaillants soldats bien aguerris ! mais avant que nous soyons précipités dans l'abîme, il y aura de bien grands maux sur la terre. »

108. — Dans une circonstance, Isacaron se félicitait du mal

qu'il causait aux hommes, et disait avec un sourire satanique: « Ah! combien j'en ai *encharogné!* »

Pour confirmer sa science à M. H..., il lui dit: « Toi, Parisien, questionne-moi n'importe sur quoi, et je répondrai à toutes les objections que tu pourras me faire. » M. H... répondit: « Croyant à toutes les vérités de l'Évangile, je n'ai aucune objection à faire. Il est des choses qu'il faut croire et devant lesquelles notre raison doit s'incliner, puisqu'elles sont des mystères: telle la présence réelle de Jésus-Christ au Saint-Sacrement de l'autel. » Alors Isacaron affirma la vérité de la présence réelle en disant: « *Dieu réside réellement en corps et en âme dans la sainte hostie, et quand même celle-ci serait divisée à l'infini, Dieu serait tout entier sous chaque partie.* »

109. « On ne peut aimer Dieu sans aimer son prochain. Voyez votre bonne Mère! son amour pour Dieu et pour les hommes est immense...

« L'amour charnel est l'amour des démons; cependant, nous n'avons point d'amour, nous haïssons infiniment ceux que nous faisons pécher; nous sommes semblables à une fille dont les libertins abusent: ils s'en servent, la méprisent et la tueraient. Voilà l'image des démons. »

Cet aveu nous rappelle qu'en se plaignant de l'ange rebelle, Notre-Seigneur disait à la sœur Nativité des Urbanistes de Fougères: « Ce méchant ne m'a jamais aimé, ni obéi; il a toujours été méchant, mais d'une méchanceté superbe qui lui est propre. Voilà pourquoi sa révolte mise dans la balance, a été jugée bien différemment de celle de l'homme, dont Dieu a eu compassion. à cause de la faiblesse de sa nature. »

110. — Isacaron a dit: « Maudit orgueil! bête insatiable! Malheur aux orgueilleux! il n'y a point de vice qui surpasse celui de l'orgueil! Les démons de l'orgueil sont les plus fins, les plus subtils: ils se glissent d'une manière imperceptible; prenez garde à vous!

« Heureux ceux qui savent tout quitter pour Dieu! bienheureux les pénitents!

« Jamais un vrai humble n'a été et n'ira en enfer.

« Il faut prier les saints anges ; on ne sait pas combien cela attire de grâces !...

« Une fois l'âme dégagée du corps, elle voit tout ce qui se passe sur la terre. »

111. — Devant M. Gay, on parlait un jour des tables tournantes. Alors Isacaron s'écria : « Intervention du diable ! c'est le diable qui agit, tout est diabolique et cela arrive à cause de la mauvaise foi des hommes de ce dernier siècle : c'est le dernier, l'autre (le XX<sup>e</sup> siècle) commencera et n'ira pas à la moitié.

« Il arrivera des choses plus séduisantes que les tables tournantes ! (1) Les hommes ont abandonné Dieu, les diables jouent la farandole de toutes parts ; l'iniquité des hommes est montée jusqu'au trône de Dieu, et Dieu est prêt à frapper les hommes. »

112. — Le docteur Pictet, de Lyon, après être entré dans des détails pour faire comprendre combien le clergé s'était aveuglé relativement au possédé en ne remplissant pas son devoir à son égard, démontra tout le mal qui en était résulté. Ensuite, Isaca-

---

(1) Notamment par l'hypnotisme diabolique. M. Pickman, le célèbre médecin liseur de pensées, en donnait des preuves en 1893. Les sommités scientifiques du monde irréligieux finiront-elles par comprendre les choses de l'ordre surnaturel ! — De nos jours, il y a aussi des gens qui ont le pouvoir d'imprimer des stigmates de diverses formes sur la peau d'autrui *avec son consentement*, en appuyant un doigt qui y produit en même temps une douloureuse sensation de brûlure. Nous pourrions nommer une certaine « doct. .... e »... Or, il faut le dire ici bien haut, ce pouvoir n'est ni plus ni moins qu'un don du diable accordé dans un pacte, n'en déplaît aux naïfs amis d'une femme aveuglée, qui s'est plongée follement dans l'apostasie. Ainsi, elle a mieux mérité les faveurs de l'ange de Satan. Plaignons-la et prions pour la conversion de son âme... Mentionnons encore le satanisme d'un infâme magicien, l'abbé Joseph-Antoine Boullan, dit chanoine Docte, docteur en théologie, décédé à Lyon en janvier 1897. Il a laissé des adeptes. M. Huysmans raconte quelques-uns de ses horribles faits et gestes dans un livre dangereux, écœurant, qui ne peut être lu par tout le monde.

ron rapporta ce qui s'était passé chez le cardinal de Bonald et la manière dont il lui avait parlé, et les contorsions qu'il avait fait faire au possédé...

113. — Pour montrer l'aveuglement où l'on était à son égard, le possédé déclara qu'un prêtre lui avait dit : « M. Gay, *je vous défends de croire que vous êtes possédé.* » Alors, M. H... fit observer à Gay que l'on avait contesté ces paroles et que le curé de \*\*\* avait dit à un Père mariste qu'elles étaient fausses. Or, Gay affirma à M. H... que tel prêtre les avait réellement prononcées. Ainsi, ce prêtre voulait faire du possédé un démonomane.

114. — Un jour, Isacaron raconta combien sa rage avait été grande ainsi que sa résistance, pour donner des preuves de la possession de Gay en présence du Père Fouillaux, au point que toutes les poules du voisinage s'étaient enfuies. Or, ce même religieux avait dit à Gay : Vous êtes réellement possédé, je connais la résistance de ces mauvais esprits. »

Une autre fois, après avoir donné des preuves de la possession, le démon s'écria : « C'est un pauvre jour pour le diable ! »

115. — Le démon dit : « Satan a suscité un scélérat qui a contrefait le possédé et l'a envoyé auprès d'un évêque orgueilleux. Se voyant trompé, cet évêque s'est encore rendu plus malheureux que lui en écrivant de toutes parts aux évêques de se tenir sur leurs gardes pour ne pas être dupés par des fourbes qui contrefont les possédés, attendu que lui vient d'être trompé par un individu qu'il avait cru être vraiment possédé du démon, et que, par conséquent, il était prudent de se réserver le droit de permettre ou de défendre de délivrer aucune personne se disant possédée ; que ce droit serait dorénavant réservé aux évêques. Or, depuis ce temps-là des personnes possédées n'ayant aucun secours spirituel, étant moquées, persécutées de ceux qui auraient dû et doivent prendre soin de ces affligées et travailler sans relâche à leur délivrance, ces personnes, dis-je, se sont vues comme forcées de recourir de côté et d'autre aux magiciens, magiciennes, magnétiseurs et somnambules, toutes personnes qui ont affaire aux démons. Ainsi,

parmi les ministres qui se disent les ministres du Très-Haut, il y en a qui sont les ministres du très-bas, c'est-à-dire du diable.

« Toutes les âmes dont ils ont causé la damnation en leur refusant les secours spirituels, demandent sans cesse vengeance contre ces cruels tyrans à ce Dieu vengeur. Ces malheureux dont un grand nombre sont déjà descendus dans l'enfer, ces pauvres âmes, dont ils ont causé la perte, sont enragés contre eux et leur font des reproches continuels qui dureront toute l'éternité. Voilà la vérité (1). »

116. — Un des prêtres réunis chez M. le curé de la Croix-Rousse, en 1853, ayant prié Gay de ne pas dévoiler son nom et de ne pas parler des scènes regrettables qui s'y passèrent, Isacaron fit les observations suivantes :

« La prudence humaine (2) vient des démons; elle cause la perte de nombre d'âmes et principalement de ces faux prudents. Je dis que les Apôtres n'ont point eu la prudence humaine : ils ont eu la prudence divine, ils ont obéi à Dieu plutôt qu'aux hommes, ils ont été des modèles que tout ecclésiastique doit suivre, car autrement on s'expose à la perdition éternelle en y exposant les autres. Ici, votre Dieu, dans sa bonté, dans sa miséricorde infinie, fait paraître une possession très extraordinaire pour instruire les hommes, mais les remplaçants des apôtres et des premiers disciples du Sauveur des hommes s'étant écartés fortement de leurs devoirs, sont la plupart aveugles; ils ne comprennent pas ce que c'est que le saint ministère qu'ils ont embrassé; étant aveuglés, ils aveuglent le peuple et empêchent de croire des vérités fort importantes de la sainte religion établie par Dieu même, parce qu'ils ne sont plus des hommes de pénitence.

« Quand moi, démon Isacaron, prince des démons d'impureté,

(1) On n'oubliera pas qu'en pareil cas le démon ne peut être cru sur parole tant qu'il ne fait pas la preuve de ses assertions.

(2) Celle trop excessive : la fausse prudence, appelée par saint Paul « prudence de la chair ». *Rom. VIII, 6.*

mon nom de bête : le cochon infernal, quand je suis forcé de faire écrire au possédé que pour être religieux il faut être pénitent, et qu'il n'y a nulle personne religieuse sans être pénitente, *ils* (les prêtres) sont courroucés et comme enragés contre le possédé, qui a jeté des cris malgré lui, car il n'avait pas la liberté de s'y refuser. Moi, démon, par l'ordre de Dieu, j'ai fait agir aussi ses mains et lui ai fait écrire des choses véritables qui lui répugnent beaucoup et pourtant il faut que cela se fasse, c'est la volonté du souverain Maître. Ils ne comprennent pas ce que c'est qu'une possession; ils attribuent tout à l'homme, sans rien attribuer à Dieu ni au démon. Plusieurs ne croient même pas qu'il y a des démons. Le temps viendra où plusieurs seront frappés : il y en a déjà qui le sont d'une mort éternelle; ils ont rendu compte au souverain Maître du mal qu'ils ont fait faire aux autres, en faisant avorter des conversions que moi, démon, j'avais été forcé d'entreprendre par la puissance de la divine Marie, en dévoilant les consciences. »

Reprenant sa première idée, le démon ajouta : « La prudence humaine (c'est-à-dire la fausse prudence) est condamnée par Dieu. Les faux prudents seront condamnés au jugement de Dieu. Et le cardinal de Bonald, c'est la prudence humaine qui l'empêche de remplir son devoir envers le possédé ! Celui qui craint les hommes plus que Dieu ne sera point aimé de Dieu ; tout cela est vrai. Craindre les hommes plus que Dieu, c'est fouler aux pieds ses devoirs les plus sacrés, c'est s'opposer à Dieu. Combien il y en aura (des prêtres) de perdus ! »

Peu d'instants après, le maudit s'écria : « Le curé de Saint-Irénée (à Lyon) est damné ! Le souverain Maître veut que je le publie (1) ! »

117. — Isacaron a dit : « Le possédé ayant été envoyé par son avoué à un prêtre, principal du collège de \*\*\*, remit à celui-ci les

---

(1) Il ne suffit pas de le dire pour le croire : il fallait le prouver par des preuves authentiques, incontestables. Le démon veut-il désigner le prédécesseur de M. Valadier ?

papiers concernant la possession ; or, après les avoir lus, le prêtre lui dit : « M. Gay, je vous défends de croire que vous êtes possédé ; apprenez qu'il n'y a pas eu de possédé depuis la venue de Notre-Seigneur et que le diable ne peut pas entrer dans le corps d'un homme baptisé. » Et moi, Isacaron, je m'écriai : « Tu vas le confesser !... » mais le prêtre refusa. Eh ! bien, ce prêtre a tourné plus de dix prêtres contre le possédé. C'est moi qui le dis ; et ils se sont empoisonnés les uns les autres en niant la possession. Ceci prouve que nous autres démons, nous jouons la farandole, nous tenons ceux qui devraient être les plus forts : ils sont avec nous ! »

118. — Un jour Isacaron proféra ces paroles : « Non, celui qui veut méditer sur la Vie de son Sauveur ne peut vivre dans les délices : il ne le peut pas ; les pénitences sont les délices du juste ! Le Père Marie Chiron, il méditait sur la Vie et la Passion de son Sauveur : il imitait son Dieu, il en avait les vertus. Celui qui s'écarte de la loi, s'éloigne de son Dieu. La croix est le partage des élus. — La Mère de Dieu, Dieu a voulu qu'elle soit éprouvée par les démons, et bien plus qu'on ne le pense. Il faudrait méditer souvent sur la Vie et la Passion de votre Sauveur, qui est né comme un vil vermisseau et qui a été persécuté depuis son berceau jusqu'à son tombeau. Quand on médite bien, on est content, on a toujours trop. — La vie de l'homme est courte, que craint-il s'il passe ses quelques jours d'existence dans la pénitence ? Un bonheur sans fin lui est réservé. »

119. — « Au nom de la Majesté divine, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu que j'appelle le grand Maître, moi, Isacaron, prince des démons d'impureté, parlant par la bouche du possédé Gay, mon ennemi, et moi, le sien, l'ennemi de Dieu et du genre humain, voici la volonté de Celui devant qui tout fléchit dans le Ciel, sur la terre et dans les enfers ; il veut éclairer les hommes et se sert de toutes sortes de moyens pour cela ; il veut que moi, diable Isacaron, qui possède le corps de Gay, je parle par sa bouche, j'agisse par ses membres, je simule des griffes avec ses mains, je fasse des grimaces horribles avec sa figure, je pousse

des cris épouvantables ; moi, qui suis forcé par le Grand Maître de donner des preuves journallement de la vérité de la possession de cet homme, c'est moi qui le fais écrire dans ce moment, sans que j'emploie aucunement ma science pour la rédaction : je ne fais seulement que lui dicter les mots. La volonté du Grand Maître est que son état de possession soit connu, et pour cela, il emploie plusieurs moyens, dont les procès actuellement pendants sont des preuves (1).

« Voici les ordres du Tout-Puissant : il veut que Gay son serviteur, le possédé, soit examiné, et que ceux qui doivent l'examiner s'humilient devant le Dieu redoutable.

« Gens qui composez le tribunal de Nantua, c'est à vous que le Grand Maître veut que j'adresse ces paroles : Qu'avez-vous fait jusqu'ici ? Hélas ! dans votre aveuglement, vous avez toujours fait sortir le possédé de votre tribunal lorsque j'étais forcé par le Grand Maître, moi, démon Isacaron, cochon infernal, de donner des preuves de la vérité de la possession de cet homme ; vous êtes directement opposés aux desseins de Dieu ; je me suis déjà offert, moi, Isacaron, à vous donner des preuves au nom du Tout-Puissant : vous n'avez aucun droit de les refuser ; faites bien attention au nom de qui je vous parle.

« Non content de cela, le Tout-Puissant veut qu'on vous offre des témoins des faits qui n'ont pu avoir lieu que par une possession même, très extraordinaire, dont on n'a pas encore vu la semblable. Ici, c'est de votre devoir d'examiner cet affligé ; vous que l'on nomme gens de justice, pensez qu'il y a un juge au-dessus de vous et que vous serez tous jugés par lui ; Pilate aussi était juge, il savait qu'il condamnait l'innocent, et pourtant le diable le poussa à condamner le Juge des juges, le Juge souverain. Pilate, en se lavant les mains, se les souillait. Magistrats, juges, gens qui composez le tribunal de Nantua, vous avez une affaire à traiter dont vous n'avez jamais vu la semblable, non, il n'y en a

---

(1) Procès relatifs à des immeubles appartenant à Gay et dont on voulait lui ravir la légitime possession, par suite de son triste état de possédé du démon.

jamais eu de pareille ! Prenez du temps, examinez cette affaire avec un grand soin ; Celui qui sonde les plis et replis du cœur, le veut ; je vous le dis en son nom : vous ne pouvez pas appliquer la loi à Gay à cause de son état extraordinaire. Et je vous dirai que pour juger il faut connaître ; d'ailleurs, il n'est pas séant de faire sortir les personnes pour lesquelles on plaide devant les tribunaux, mais comme ce sont presque tous des désordonnés, il ne faut pas s'en étonner ; ceux mêmes qui doivent examiner cet homme, sont les premiers à le repousser avec dédain, et se contentent, sans vouloir le voir ni lui parler, se contentent, dis-je, de le noircir par des horribles calomnies en tous genres. Cependant, le possédé demande à être délivré ; il offre à donner tout le bien qu'il possède pour être délivré de la tyrannie du diable ; et tous les secours lui sont refusés ! Il ne demande aucun secours temporel, il les a toujours refusés malgré de fortes instances ; mais chose qui paraît incroyable, il demande des secours spirituels et ils lui sont refusés. C'est ce qu'on n'a jamais vu dans aucun temps ! — Faut-il s'en étonner ? Dieu a commandé ; mais ceux qui se disent ses ministres, au lieu de faire ce que Dieu leur a commandé, ne veulent pas lui obéir. Semblables aux démons, ils empêchent de croire qu'il y a des possédés, ôtent, par conséquent, la foi au surnaturel, et tout le monde tombe dans le désordre.

« Autrefois, pour faire des évêques, on allait fouiller dans les monastères les plus austères, et on trouvait des hommes de lumière, remplis de l'esprit de Dieu ; aujourd'hui, on les prend dans l'opulence, mais ce sont des aveugles qui aveuglent le peuple, et la terre est dans la désolation (1).

« O Grand Maître ! tu me forces à détruire mon empire ; que tu me fais donc souffrir ! je t'obéis par force. Malheur aux diables et à tous les pécheurs qui ne veulent pas retourner à Dieu, malgré tous les excès de sa bonté infinie !!!

---

(1) Isacaron parle ici en démon : son langage ne peut surprendre, pas plus que sa rage ; il semble avoir été poussé à ces violences par l'hostilité des évêques envers le possédé et leur refus de le faire exorciser.

« Malheur à une grande partie du clergé actuel, s'il ne reconnaît sa faute ! Dieu a commandé et il veut être obéi ! Il a commandé à ses apôtres et à ses disciples d'aller par toute la terre pour enseigner les nations et les baptiser au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

« Voici le premier miracle qu'ils ont fait : ils chassaient les démons au nom de Jésus. Et Jésus n'a jamais défendu à personne de nous chasser ; mais, dans ces derniers siècles, des novateurs, suscités par le roi des enfers, s'y sont opposés. — Jésus a-t-il défendu de faire le bien ? Non, sans doute. Pourtant ceux qui délivrent les possédés, imitent le Sauveur des hommes. Hélas ! que faites-vous, remplaçant des apôtres ? Vous êtes des aveugles ; je ne vous en dis pas davantage ; prenez garde à vous ! »

« Donné à M. H. la présente pièce, ainsi que les deux autres ci-jointes, le 22 septembre 1851, que moi, démon Isacaron, j'ai été forcé de faire écrire au possédé contre sa volonté et contre la mienne ; et je suis forcé de le laisser signer. Telle est la volonté du Grand Maître. »

*Signé :* « Antoine-Louis GAY, dit frère Joseph-Marie  
« possédé. »

120. — Voici le commencement d'une autre note que le démon a dictée au possédé :

« Moi, Isacaron, prince des démons d'impureté, mon nom de bête : le cochon infernal, je fais écrire ceci contre la volonté du possédé et contre la mienne ; j'en rage ! il faut que, bon gré mal gré, je travaille contre les désordres, contre l'enfer et, par conséquent, contre moi même. Que maudit soit le moment où je me suis laissé séduire par Lucifer et Béalzébuth qui m'ont sollicité contre mon Créateur, qui était alors mon Dieu, et qui est maintenant mon Maître ! lui qui me fait sentir d'une manière bien terrible son infinie puissance et me force à faire écrire des choses très véritables qui choqueront sans doute bien des oreilles, la plupart des hommes étant matériels et incrédules...

« Ils détruisent la religion, foulent aux pieds ton Saint Evangile, tes saints commandements ; ils l'attaquent, ô Saint des

saints ! avec l'audace la plus infâme qui se soit jamais vue depuis que tu as créé toutes choses, à l'exception du péché dont Lucifer est l'infâme inventeur. O Dieu infiniment grand, infiniment puissant, infiniment juste ! ô Jésus, vrai Dieu et vrai homme, qui s'est fait homme pour l'amour des hommes ! y a-t-il un mortel qui se soit humilié comme toi ? O vrai Fils de Dieu ! ô créateur qui a été avant le temps et qui sera éternellement, et dont un grand nombre d'hommes aveuglés par nous, démons, ne voient en toi qu'un homme ! ô siècle malheureux !... »

121. — Commencement d'une autre pièce que le démon a fait écrire au possédé :

« Au nom du Souverain Maître, un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, créateur de toutes choses à l'exception du péché dont Satan est l'inventeur ; Dieu de bonté, de sagesse, de puissance, de miséricorde infinie ! Celui qui a été avant le temps, qui est et qui sera éternellement ! Celui à qui tout appartient sans aucune exception et dont nous, démons, nous sommes tous les maudits esclaves, et auquel, moi, Isacaron, j'obéis par force et contre tout l'enfer, pour crier contre tous les désordres dont la terre est remplie !

« O grand Maître, que tu me fais souffrir ! tu me contrains de démolir mes forts, mes fortins, mes bastions ; tu me contrains d'attaquer de force mes généraux, mes vaillants officiers et le reste. Que maudit soit le moment où je suis entré dans ce corps ! je n'aurais jamais cru que je serais forcé de travailler à la gloire du Tout-Puissant, à la honte et confusion des diables et de tous les méchants ; de démolir mon infâme ouvrage, de travailler à convertir les âmes, de crier contre ceux qui te foulent aux pieds, ô Souverain Maître ! et qui vivent d'une façon tout opposée à toi, qui t'es fait le modèle que tout vrai chrétien doit imiter, sinon s'attendre à être conduit par les démons et à partager leur sort pendant l'éternité !... »

122. — « .... Courage ! courage ! courage ! vous avez bien raison de ne pas imiter les Apôtres, puisqu'ils s'abaissaient jusqu'à terre ! Imitant parfaitement le Souverain Maître, ils travaillaient

le jour et la nuit, ne demeuraient jamais oisifs ; ils brûlaient de charité et ne se donnaient aucun relâche, nous ravissant continuellement des âmes ; ils faisaient la guerre à leur chair pour éviter les flammes de l'enfer, aimant parfaitement à souffrir, afin d'aller jouir des délices du paradis ; ils ne craignaient ni les empereurs, ni les tyrans, ni aucune puissance de la terre, imitant parfaitement leur Maître ; ils chassaient les démons du corps des possédés ; ils ne craignaient ni les affronts, ni les qu'en dira-t-on ; ils nous faisaient la guerre d'une étrange façon ; ils affrontaient tous les tourments, tous les supplices pour ne pas descendre dans l'abîme ; ils étaient conduits par le Saint-Esprit, ils vivaient très pauvrement.

« C'étaient de parfaits modèles de pénitence, faisant continuellement la guerre aux mauvais anges et portant tous les peuples de l'univers à aimer le Créateur, à aimer et honorer la divine Marie, par qui toutes les nations sont bénies. La vérité était en eux, étant remplis de l'esprit de Dieu ; ils auraient plutôt souffert mille fois la mort que de mentir et auraient plutôt enduré tous les tourments que de faire souffrir les pauvres gens. Ils étaient les défenseurs des opprimés ; étant toujours avec Dieu, c'étaient des modèles de toutes les vertus. Ah ! qu'ils faisaient des élus ! ils bravaient toutes les puissances de l'enfer, étant conduits par le Créateur qu'ils aimaient plus qu'ils ne s'aimaient eux-mêmes ; oubliant les choses de la terre, ils s'entraimaient parfaitement, imitant les habitants des cieux. Je ne pourrai jamais assez louer les Apôtres. Ce que je viens de dire d'eux est peu de chose en comparaison de ce qu'ils ont été et de ce qu'ils ont fait. »

123. — **Sainte Madeleine, modèle des vrais pénitents.** En 1850, Isacaro avait qu'il fut un des démons qui séduisirent Marie-Madeleine et l'entraînèrent dans le chemin de la perdition ; il pleurait de rage de n'avoir pu réussir à la tenir à jamais sous son empire.

Vers 1852, il dicta les lignes suivantes qui méritent d'être sérieusement méditées :

« Il ne faut pas que l'on regarde sainte Madeleine comme une pécheresse ordinaire, car, quand elle a péché, elle ne connaissait

pas Dieu (1); mais aussitôt qu'elle a eu le bonheur de le connaître, sa contrition a été si grande, ses larmes si abondantes, et son union avec Dieu si sublime, que dès lors aucun démon n'a pu la faire pécher. Dieu l'a rendue impeccable: elle n'a pas conçu le moindre péché depuis sa conversion, je puis l'assurer, et elle a pleuré toute sa vie ses iniquités, quoiqu'elle sût bien qu'elles lui étaient pardonnées. Sainte Marie-Madeleine est donc le modèle des vrais pénitents.

« Ceux qui s'approchent des sacrements et ne quittent pas le péché ne pourront se sauver. Dieu a dit : « Cessez de commettre l'iniquité et je vous pardonnerai. » Dieu me force de parler aux confesseurs relativement aux personnes qui ont des habitudes damnables, parce qu'elles commettent souvent le péché mortel sans jamais se corriger, et qu'elles osent s'approcher des sacrements. Or, elles les profanent, les sacrements ! et les confesseurs en sont la cause ! Qu'on examine bien les vrais pénitents : ils ne sont plus ce qu'ils étaient avant leur conversion, leur conduite est toute différente. Il ne faut donc pas que, quand le souverain Maître et la souveraine Maîtresse me forcent à crier contre le relâchement des confesseurs et les sacrilèges des pénitents, l'on s'entête à croire que c'est l'homme possédé qui parle de lui-même. Ne voulant pas admettre la possession, ils me disent cependant à moi, démon, qui leur parle, que saint Pierre ayant demandé à Jésus, s'il fallait pardonner sept fois, le Fils de Dieu répondit : « Non-seulement sept fois, mais septante fois sept fois, » c'est-à-dire toujours. Or, cela s'entend pour des péchés de faiblesse ou véniels ; cela ne s'entend pas pour le péché mortel, puisque Dieu a dit : « Cessez de commettre l'iniquité et je vous pardonnerai. » Ainsi, il vous fait voir clairement que sans conversion il n'y a point de pardon. Et aujourd'hui on ne sait que parler de confession et rarement de conversion !

« Un vrai converti, quand il s'approche des sacrements, doit être résolu de plutôt mourir que de commettre de nouveau le

---

1) Elle devait connaître le Judaïsme et ses préceptes.

péché mortel. Si par malheur il venait à y retomber, il ne doit pas se désespérer, puisqu'il était résolu de le quitter entièrement et que la chute a été causée par de fortes tentations et l'oubli que le démon a fait faire au pénitent des promesses que celui-ci avait faites à Dieu. Le pénitent n'avait pas profané les sacrements ; mais c'était par suite de sa tiédeur et de sa négligence dans le service de Dieu que le démon avait repris de l'empire sur lui et l'avait terrassé de nouveau. Dans ce cas, le vrai chrétien doit s'humilier beaucoup et recourir promptement à la piscine de la pénitence, en s'efforçant d'être désormais plus fidèle envers Dieu. Ainsi le diable perdra de sa force.

« Jetez un coup d'œil sur tous les pécheurs convertis qui sont devenus des saints ; voyez sainte Marie-Madeleine, saint Pierre, David, le saint Roi-Prophète, et généralement tous ceux qui ont aimé Dieu et qui ont détesté leur mauvaise conduite passée, ils ont pleuré toute leur vie : le regret d'avoir offensé Dieu a duré autant qu'eux.

« Quant à sainte Marie-Madeleine, les vrais pénitents doivent la prendre pour avocate spéciale auprès de Dieu, parce que Dieu lui accorde de grandes faveurs pour ceux qui l'invoquent.

« Sainte Marie-Madeleine a totalement quitté le monde après la mort de son Sauveur. Dieu l'a placée dans un désert qu'on nomme aujourd'hui la Sainte-Baume. Elle y a mené une vie si austère que si l'on voulait raconter tout ce qu'elle a enduré de pénitences, il n'y a presque personne qui voudrait le croire. Les démons n'ont point eu de pouvoir sur elle à cause de sa contrition plus que parfaite. Son amour pour Dieu fut si grand qu'il a surpassé celui des Séraphins !

« Marie-Madeleine doit donc être honorée comme le parfait modèle des pénitents. Hélas ! souvent ceux qui en parlent, c'est lorsqu'ils sont plongés dans une conduite infâme, comme si après son repentir Madeleine pouvait leur être comparée !

« Malheur à ces affreux pécheurs et pécheresses !! Ils ne quittent pas le péché, et ils osent se comparer à Madeleine ! Les démons sont leurs guides, et l'enfer sera leur récompense, car, dans ce siècle ténébreux, il n'y a presque plus de vrais pénitents : la mollesse a pris la place de l'austérité et de la mortification. Aussi les démons moissonnent-ils en abondance. L'iniquité est

tellement grande que les humains, pour la plupart, ne savent plus ce qu'ils font : leur aveuglement est effroyable !

« Je continuerai à parler de sainte Madeleine. — Madeleine est une très grande sainte à laquelle on doit recourir avec une entière confiance, mais il faut s'efforcer d'imiter le mieux possible sa vie pénitente et son immense amour envers Dieu (1) ».

124. — **Hommage et dénonciation du Démon.** A cause de ses procès, Gay fut injustement détenu, en 1857, dans la prison de Lyon, dite de Roanne. Alors le possédé écrivit, sous la dictée du démon Isacaron, la pièce suivante :

« O Marie, que tu es heureuse ! tu es le chef-d'œuvre des mains de Dieu ! jamais Dieu n'a rien fait de si grand que toi ; le Saint-Esprit t'a sanctifiée dès ta conception, tu as été conçue sans tache, tu es immaculée : jamais il n'y a eu en toi ni tache ni souillure ! Tu es la créature incomparable ! ta bonté fait briller tout le paradis ; tu es plus élevée que tous les anges ; tu as reçu plus de grâces que tous les anges et les hommes ensemble ; tu es Reine du ciel et de la terre ; tu fais frémir les enfers ; tu tiens la première place auprès de Dieu et saint Joseph la seconde ; tu es au ciel en corps et en âme, et ton époux saint Joseph, qui n'a été que ton fidèle gardien, est aussi au ciel en corps et en âme ; il a été conçu comme toi sans tache ; il n'y a jamais eu en lui aucune souillure : il est immaculé comme toi, tu me forces à le dire. Tous deux, vous faites rang à part, vous occupez les places les

---

(1) On conserve une partie de ses reliques dans l'église de Saint-Maximin (Var) : la tête et deux ossements d'un bras, qui ont été sauvés des profanations de 1793. M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, à Paris, n'a pu retenir ses larmes en les considérant de ses yeux. On conserve dans la même église le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ apporté par sainte Madeleine elle-même lorsqu'elle fut jetée providentiellement sur les côtes de Provence, après la première persécution des chrétiens à Jérusalem. Ce sang se liquéfie, tous les ans, comme le sang de saint Janvier à Naples ; mais ce miracle ne s'est plus renouvelé depuis les saturnales exercées, en 1793, par les révolutionnaires de Saint-Maximin.

plus élevées. Dieu vous a placés sur son trône de gloire ; tout ce que vous demandez, il vous l'accorde.

« O Marie ! que tu me fais souffrir ; tu es la terreur des démons, tu es plus forte que cent millions d'armées rangées en bataille ; tu fais trembler tous les démons, tous les habitants de l'enfer ; ta haine contre les damnés est épouvantable ; ton pouvoir est presque infini : il n'a point de bornes ; ta bonté est pour moi, ainsi que pour tous les damnés, une peine cruelle. Malheur à moi ! maudit démon Isacaron, qui ai préféré la créature au créateur : Lucifer à Dieu ! Malheur à moi qui me suis laissé séduire par le détestable et abominable Béalzébuth !

« O Marie ! fais-moi donc déloger du corps du possédé ! hâte donc ma sortie ! prouve donc à tant d'insensés, ces incrédules ignorants, prouve-leur ta bonté et ta puissance ! prouve-leur qu'il y a des possédés ! prouve-leur que celui que tu me forces de faire écrire, est réellement possédé ! fais-leur voir leur aveuglement, leur malice, leur témérité, leur injustice ! Malheureux incrédules !... Ah ! qu'ils sont cruels ! ils n'ont aucune compassion pour les affligés ; leur cœur est dur comme une enclume ; ils imitent parfaitement les démons ; ils font l'office des diables !

« O Marie ! ils te sont parfaitement opposés, toi qui a plus de bonté que tous les mortels ensemble ! tu es la consolation des affligés, l'asile des misérables, le refuge des pécheurs, la joie des justes ; tu nous arraches quantité d'âmes que nous nous sommes efforcés de séduire ; et lorsque nous croyons triompher, tu nous les enlèves, tu les convertis. Heureux tes vrais serviteurs ! Malheur à ceux qui disent que tu n'es pas Vierge et Mère ! malheur aux sectaires ! ma heur à ceux qui sont opposés à la religion sainte de ton divin Fils !

« O Marie ! ô Marie ! ô Marie ! il n'y a point de langue pour te louer comme tu le mérites ; il n'y a point de cœur pour t'aimer comme tu mérites d'être aimée. Tu es la porte du ciel ; c'est par tes mains divines que découlent toutes les grâces que Dieu répand sur la terre ; tu es le canal de grâce et de bénédiction ; tu es le modèle de toutes les vertus.

« Dieu s'est servi de toi, belle Aurore ! pour faire paraître le vrai Soleil de Justice qui a éclairé et qui éclaire l'univers. Tu fais l'admiration de tous les habitants du ciel et tous t'obéissent au

moindre signe. Tu as porté le fruit de vie et tu retires de la mors ceux qui espèrent fermement en toi ; tu retires le pécheur du vice, tu l'éclaires et tu fais couler les larmes du repentir. Tu apaises ton Fils quand il est irrité et tu obtiens grâce aux pécheurs. Tu opères de toutes parts des miracles étonnants : le bruit de tes merveilles se fait entendre dans tout l'univers. Heureux ceux qui t'invoquent avec confiance et qui font tous leurs efforts pour imiter les vertus que tu as pratiquées quand tu étais sur la terre !

« O Marie ! tu es la Vierge incomparable, la Reine des vierges et des martyrs ; tu es la force des faibles ; c'est toi qui mets en fuite les démons ; ton nom est redouté dans tous les enfers ; tous les démons t'obéissent et tremblent en ta présence ; tu nous fais sortir du corps des possédés quand tu le veux ; personne ne peut résister en ta présence. Tu es l'Arche qui sauve ceux qui viennent se réfugier auprès de toi ; tu es la Mère très bonne et très tendre ; tu as plus de bonté et de tendresse que toutes les mères ensemble. Ah ! si les mortels avaient le bonheur de te connaître, comme ils changeraient de conduite, comme ils éviteraient le péché : la terre changerait bientôt de face ! Mais ils avalent l'iniquité comme l'eau, ils courent avec rapidité à leur perte ; les insensés ! ils nous préfèrent à Toi ; rien n'est capable de les effrayer : leur perte est comme inévitable ! Ils se plaisent dans les désordres, le libertinage : leurs jours seront malheureux et leur malheur n'aura point de fin. Quelle éternité pour eux ! leur rage sera épouvantable !

« La colère de Dieu éclatera ! Lui, qui était, qui est et qui sera le Maître souverain de toutes choses ! Lui, à qui rien n'est caché et qui se sert de toutes sortes de moyens pour éclairer les mortels, mais que les hommes aveugles et ingrats rejettent avec malice et mépris ! Parce qu'ils foulent aux pieds les devoirs les plus sacrés, ils vivent de la manière la plus indigne, la plus révoltante : leur conduite est au-dessous de celle de la brute !

« Le crime est à son comble, la vertu est foulée aux pieds, l'iniquité abonde de toutes parts : elle pénètre, elle s'insinue dans toutes les classes, dans tous les rangs, dans toutes les conditions ! La pénitence n'est plus qu'un mot ; le monde se plonge dans la mollesse : il se rit des commandements de Dieu et du saint Évangile. Il se moque de tout, rejette tous les moyens de salut, se laisse-

aller au gré de ses passions, méprise les personnes sages et entraîne dans le vice tous ceux qui ont le malheur de se laisser séduire.

« Ceux qui doivent travailler avec un zèle ardent à empêcher les désordres, sont eux-mêmes trop souvent les premiers à détruire la foi : ils sont des sujets de scandales extraordinaires et presque incroyables ... »

« O Grand Maître ! tu les puniras, puisqu'ils font les fonctions des démons, et travaillent avec les diables pour perdre les âmes que tu as rachetées à si grand prix ! Ils profanent les sacrements ces malheureux ! Ils trahissent le saint Maître ! Au lieu de travailler à convertir les pécheurs, ils s'efforcent de les perdre ; au lieu d'être des pasteurs, ils sont des loups qui désolent les brebis ; au lieu d'être tes ministres, ils sont les nôtres ; ils se moquent de tes fidèles serviteurs, ô souverain maître ! ils disent : « Ce sont des simples ! » »

« Ils vont jusqu'à les faire arrêter : ils les menacent, et, si les gens de la police étaient aussi méchants qu'eux, ils seraient bientôt incarcérés ; mais la police est plus prudente et plus humaine. Cependant ses hommes n'agissent pas toujours de même envers les possédés, car ils ne se défient pas de leurs séducteurs à cause du sacerdoce dont ils sont revêtus : ils les croient avec trop de facilité et commettent ainsi une très grande injustice envers ceux auxquels il faut rendre justice ; mais le souverain Maître fera rendre compte à chacun... »

« On est trop porté à croire la calomnie et trop prompt à rejeter la vérité : quatre ou cinq calomniateurs seront plutôt crus que cinquante personnes qui diront la vérité. D'où vient cela ? c'est qu'on n'a pas la sagesse que trop souvent l'on croit avoir ; on est trop prompt à croire le mal et trop lent à croire le bien ; on ne se donne pas la peine de rechercher la vérité. Les accusateurs sont ceux... »

Le reste de cette pièce n'a pas été copié, parce que le démon Isacaron s'y livre à des attaques trop violentes contre le clergé.

125. — **Révélation sur Jeann<sup>e</sup> d'Arc et sur une possédée encore vivante.** En 1869, M<sup>me</sup> T..., de Lyon, fit cette question à Isacaron : « Doit-on béatifier Jeanne d'Arc ? » Et le démon répondit : « Jeanne d'Arc est une grande sainte. On l'a violée.

« Quel cruel supplice pour elle ! Que de cris elle a jetés ! Que de larmes elle a répandues ! On a bien violé d'autres saintes. Cela ne les a pas salies. On peut la béatifier les yeux fermés. »

A propos de cette béatification dont le procès est pendant en cour de Rome depuis près de vingt ans, nous allons rapporter une parole inédite du démon Béalzébuth, ex-archange, premier prince de l'enfer, dont Lucifer appelé aussi Satan, est le roi, après avoir été dans le ciel le chef du chœur des séraphins. C'est ce même Béalzébuth qui posséda avec d'autres démons le corps de Nicole de Vervins en 1565, et celui de Madeleine de la Palud, de Marseille, dès 1610.

Aujourd'hui et depuis 1876, il habite le corps d'une humble fille de campagne, E. D., du diocèse de Sens et demeurant sur les confins du Loiret. Née en 1856, elle avait environ vingt ans lorsque Béalzébuth s'incorpora en elle.

En 1887, le lendemain de Noël, nous avons été témoin de son exorcisme par M. le curé de C., autorisé de Mgr Coullié, évêque d'Orléans. Antérieurement ce prêtre avait exorcisé et délivré un petit garçon de sa paroisse, Victor A..., né le 25 février 1880, et possédé par un démon qui fit la désolation de sa famille pendant plus d'une année.

Une séance de trois heures consécutives fut consacrée à la possédée E. D., chez M. R..., curé de S. G., sans que le zèle ni la charité de ces vaillants apôtres en fussent découragés. Au milieu des scènes de sa fureur, le démon possesseur fut terrassé plusieurs fois par la puissance des adjurations prononcées selon le texte du Rituel. Alors Béalzébuth prenant la parole par la bouche de sa victime, s'est écrié avec l'accent d'une douleur profonde : « Ah ! que je suis malheureux ! Holà ! que je souffre !! » Et il lançait des soupirs saccadés et surhumains fort poignants. Puis il ajouta : « Je voudrais sortir et je ne le puis ; l'heure n'est pas encore venue ! »

L'exorciste redoublant d'ardeur dans ses prières et invoquant par des formules spéciales le secours de Jeanne d'Arc, s'est trouvé différentes fois interrompu par ces exclamations de Béalzébuth à son adresse : « C'est inutile tout ce que tu fais ! tu as beau continuer, je ne sortirai pas ici ; c'est à Orléans que je sortirai pour la gloification de Jeanne d'Arc (à l'époque de sa béatification)

« devant l'évêque et ses prêtres, afin qu'ils croient aux possessions diaboliques. C'est au nom de Jésus-Christ que je te le dis. Ce jour approche ; je suis bien *malade*. Ah ! je ferai plus de bruit pour sortir de ce corps que pour y entrer... (1) »

Attendons l'avenir pour savoir si la parole de Béalzébuch sur l'époque et les circonstances de sa sortie est réellement l'expression de la vérité, vérité qu'il ne pourrait connaître que par suite d'une révélation du ciel, soit à lui, soit à un autre esprit infernal, si ce n'est à quelque sainte âme. Toutefois n'oublions pas le mot judicieux de Leloyer : « C'est la coutume du diable de bégayer dans les choses futures. »

126. — **Après la mort, le purgatoire, le ciel ou l'enfer.** En diverses fois, le démon Isacaron a dit ceci à M<sup>me</sup> T..., de Lyon :

« Il faut être très sage en ce monde pour ne pas rester dix ans en purgatoire. Le saint curé d'Ars (M. Vianney) est monté droit au ciel (2) ; le R. Père Marie Chiron aussi ; le R. Père Éymard de même (3) : il n'a jamais appartenu au démon ; il a fait tant de pénitences et d'austérités que sa santé fut réduite à un état de langueur : les démons ont fait tout ce qu'ils ont pu pour le faire pécher, ils n'ont jamais pu y réussir. Je lui ai dit : Tu as trop fait de pénitences ! et il m'a tout avoué comme un enfant. C'était bien un saint celui-là ! — M. Nicod, curé de la Croix-Rousse est sauvé ! Ah ! si les humains pouvaient voir comme elle est belle une âme qui est en état de grâce !

« L'âme de l'abbé de Lamennais, l'apostat, a été emmenée en enfer par une troupe de démons. Quel triomphe ils lui ont fait !... Il y a en enfer un endroit spécial pour les mauvais prêtres, morts dans l'impénitence finale. Les démons ne savaient pas d'abord pour qui était réservé ce lieu terrible ; ils ne l'ont su que lorsqu'ils y virent tomber Judas.

---

(1) Depuis le 27 janvier 1894, Jeanne d'Arc porte le titre de Vénérable.

(2) Le 4 août 1859.

(3) Le 1<sup>er</sup> août 1868

« Jamais on n'a vu un siècle comme celui actuel, où tant d'âmes tombent en enfer ! Il y a même des enfants de quatre ans qui sont damnés, mais peu ; il y en a plus de cinq ans (1). »

127. — **Avant la guerre de 1870.** Isacaron disait à Mme T... :  
(Le 28 mars.) « La France *la* dansera ! Elle va perdre, se diminuer, se rapetisser ! — La Prusse !... »

(En mai.) « Malgré son plébiscite l'empereur tombera et jamais il ne remontera sur le trône, ni lui ni les siens. C'est en 1870 que tombera Napoléon. »

(En juin.) « La Prusse donnera du fil à retordre à la France. La Prusse ne viendra pas seule, je te l'assure. Ils ne sont pas catholiques (les Prussiens), mais ils se comportent souvent mieux que des catholiques.

« La sainte Vierge ne peut arrêter la justice divinée. Cette année, que de pleurs et de gémissements !... La guerre arrivera !... »  
Isacaron l'avait pressentie en voyant les agissements de la diplomatie. En effet, le 15 juillet éclatent les hostilités.

128. — **Pendant la guerre de 1870-71.** Durant la guerre franco-allemande, le démon Isacaron dit beaucoup de choses à Mme T... Notons les questions et réponses suivantes :

Le général Douay ? — « Il est mort en priant ; il est sauvé, il est mort en faisant des actes de contrition, en demandant pardon à son Dieu de ses péchés, et en priant pour sa femme et sa famille. C'est un martyr, c'est un saint... Peu de militaires sont sauvés. Il faut se préparer, pour bien mourir : les soldats encore plus que les autres, car ils sont plus exposés. »

---

(1) C'est possible, car il y a des enfants en bas âge qui, par leur précocité extraordinaire, savent déjà discerner le bien et le mal et peuvent commettre l'iniquité volontairement par suite de leurs tendances perverses. Ces enfants peuvent donc perdre facilement leur innocence baptismale ; par conséquent, il faut qu'ils soient très surveillés par leurs parents. A ceux-ci incombe aussi le devoir de leur choisir un confesseur sans différer, pour enrayer le mal et faire recouvrer la grâce divine à l'âme de ces pauvres créatures.

L'ex-frère Hyacinthe Loyson? — « Voilà un faux prophète qui enseigne l'erreur; il mérite d'être excommunié, et d'abord je l'interdis! C'est le diable qui lui a mis l'orgueil en tête et l'a perdu. Lucifer est son maître. Ton Dieu se sert parfois de très mauvais sujets pour manifester des vérités : ainsi Hyacinthe a pu écrire avec vérité que la guerre est une punition de Dieu. »

Renan? — « C'est une sorte de scélérat de la pire espèce. »

Pie IX? — « Il prie et gémit beaucoup; quoiqu'il soit vieux, il fait force pénitences. »

Napoléon III? — « C'est un fourbe, je l'ai toujours dit. »

Garibaldi? — « C'est un fou gouverné par vingt-neuf démons. Il a empoisonné la France avec ses soldats!.. »

Gambetta? — « Il paraît bon devant un certain monde; mais, devant ton Dieu, il est mauvais. »

Thiers? — « N'est catholique que de nom. »

Le général Espivent de la Villesboisnet? — « Il a été protégé par la Mère de ton Dieu. Sans ce secours de Marie, il y aurait eu beaucoup plus de mal à Marseille. »

Le général Trochu? — « N'est pas mauvais; il n'a pas trahi; il a fait son devoir. »

Le maréchal de Mac-Mahon? — « C'est un vaillant, un bon général; il connaît son métier à fond; je ne puis en dire de mal. Il est protégé par Marie : Elle ne l'abandonnera pas.

Le maréchal Bazaine? — « C'est un misérable! Il connaît bien l'art militaire; pas de général plus fort que lui pour la guerre. Il est grandement coupable devant ton Dieu et devant les hommes. Sa trahison est horrible. S'il avait voulu servir la République, il n'aurait pas capitulé. Metz n'a pas capitulé, c'est Bazaine qui s'est livré volontairement : il mérite d'être fusillé. » (11 nov. 1870.)

La République tiendra-t-elle longtemps? — « Pas prête de finir; elle fera du mal!... »

(Le 30 novembre.) Les Prussiens? — « Ils ne viendront pas à Lyon, je te l'ai toujours dit. Sois tranquille pour Lyon. Vraiment la divine Marie vous gâte! Elle fait plus de bien à Lyon qu'ailleurs. C'est par la pénitence qu'on apaise la colère de Dieu. »

L'archevêque de Paris, Mgr Darboy? — « Lui et les autres otages tués sont sauvés : ils sont morts martyrs. Ton Dieu me fait louer les bons et crier contre les méchants! »

129. — **La naissance de l'Antéchrist.** Vers le mois de juin 1870, M<sup>me</sup> T..., de Lyon, demandait à Isacaron si l'Antéchrist était né. Et l'esprit infernal répondit : « Non, il n'est pas né, ni « prêt à naître ; mais il ne manque pas de gens contre le Christ « sur la terre ! Il ne naîtra même pas dans ce siècle : on peut en « être sûr, ce que je dis est la vérité. Il naîtra dans le siècle « suivant (le xx<sup>e</sup>), et ce siècle n'ira pas à la moitié (1), je ne puis « préciser l'année. Il naîtra d'une religieuse et d'un mauvais « prêtre (2). »

Il s'agit de l'Antéchrist personnel, le grand imposteur qui arrivera à la fin des temps et qui se fera passer pour le Christ. Il est prédit par les Livres saints et plusieurs prophéties modernes. Isacaron en a déjà parlé ci-dessus au n<sup>o</sup> 97.

Le démon serait-il dans le vrai sur l'époque de la naissance de l'Antéchrist, par suite d'une révélation spéciale reçue d'un ange du ciel ou connue par une âme privilégiée ? Quoique Isacaron ne paraisse pas mentir, on ne peut accepter sa déclaration que sous toutes réserves, bien que peut-être elle puisse concorder avec certains textes prophétiques.

Nous croyons utile de faire remarquer que le 28 mars 1848 un Père capucin suisse en exorcisant une possédée, religieuse à Stantz, fit au démon cette question : « Connais-tu bien l'avenir ? » Or l'esprit possesseur répondit : « De moi-même je n'en connais « rien ; mais Celui (Dieu) qui est au-dessus de nous, a voulu que « j'en sache quelque chose ; toutefois ce n'est pas lui-même qui « me parle, c'est un de ses anges. — Oui, moi, je fus aussi un « être bienheureux. Je dis, je vis, je compris ce qu'aucun de vous « n'a vu ni compris (3). »

M. l'abbé Bigou a chërché à prouver que l'Antéchrist sera d'origine russe (4). Son nom propre n'est pas encore connu, mais

(1) Comme il est déjà rapporté au n<sup>o</sup> 111 ci-dessus.

(2) Ainsi que l'annonce avec plus de détails le Secret de la Salette confié à la bergère Mélanie Calvat.

(3) L'abbé Curicque. *Voix prophét.*, 1872, 5<sup>e</sup> édit., t. I, p. 375.

(4) *Prochaine conversion du Monde*, p. 146 à 154. Paris, Vic et Amat, éditeurs, rue Cassette, 11, 1891.

on sait par l'apôtre saint Jean que la valeur des lettres grecques qui le composeront, formera le nombre 666 (1).

P. S. — Dans son remarquable ouvrage illustré, intitulé *le Diable au XIX<sup>e</sup> siècle*, le docteur Bataille rapporte (page 499) que la secte des Francs-Maçons lucifériens prétend savoir, par une révélation de Lucifer lui-même, que le nom de l'Antéchrist sera « Appollonius Zabab. » Cependant de lui-même Lucifer n'en peut savoir rien actuellement si l'Antéchrist n'est pas encore né. Or, comment aurait-il pu l'apprendre ? Serait-ce par une révélation d'en haut faite à lui directement ou à une sainte âme de la terre ? En attendant les preuves que nous demandons, nous restons forcément incrédule à l'endroit de cette prétendue révélation du nom patronymique de l'Antéchrist.

130. — **Conseils de direction spirituelle.** Mme T..., de Lyon, demanda à Isacaron de lui montrer la perfection chrétienne « comme Dieu la veut. » Et le démon, forcé par la puissance divine, lui donna les conseils suivants le 28 juin 1868 :

« Avoir horreur du péché mortel; ne pas commettre volontairement de péchés véniels: éviter les moindres péchés; ne pas perdre la présence de Dieu; savoir s'humilier tous les jours de sa vie, car l'orgueil est le pire de tous les vices; donner de bons exemples et de bons conseils. Que celui qui est saint se sanctifie encore. Et comme dit saint Jean-Baptiste: Faites pénitence!.. »

131. — **Le malheur des réprouvés.** Le soir du 9 septembre 1851, en présence de MM. Beluze et H..., le démon Isacaron tint ce langage: « Je suis donc si malheureux qu'il n'y a aucun mortel pour le comprendre: ah! si vous connaissiez le malheur des réprouvés, vous seriez tous des saints! Tous les anges et les saints se moquent de moi et me reprochent ma chute... Il n'y a point

---

(1) Apoc. XIII, 18. — Voir dans le journal *Rome* du 22 décembre 1875, une lettre du savant R. Père Joseph Doussot, dominicain, sur le nombre 666. -- Voir aussi *Cain, père de la franc-maçonnerie*, par Jean-Etienne de Camille. Paris, 1875.

de langue pour exprimer les tourments des damnés; il n'y a point d'esprit humain capable de les comprendre: c'est la vérité! »

Puis le Maudit ajouta d'une voix déchirante: « La pensée de l'éternité me fait trembler, elle me fait frissonner, elle me fait frémir!!! Ah! si je pouvais compter que dans des milliards de siècles, oui, des milliards de siècles! je pourrais seulement espérer un adoucissement à mes souffrances, mon désespoir et ma rage s'abaisseraient en quelque sorte; mais non, jamais je ne serai aimé de qui que ce soit; toujours je serai haï de Dieu, de Marie, de Joseph; haï des anges fidèles et de tous les saints, haï de tous les damnés, de tous les démons, en un mot de toutes les créatures. Voilà le tableau bien raccourci des tourments des damnés! — Si les hommes voulaient croire que c'est un ange rebelle, un ange damné qui parle par la bouche du possédé Antoine Gay, ils se garderaient bien de rire et changeraient aussitôt de conduite; ils voudraient se sauver à quelque prix que ce fût; le plus méchant deviendrait bon et la terre changerait de face. »

\*  
\* \*

#### PLEURER LE PÉCHÉ

On a vu au n° 3 de ce paragraphe que le démon Isâcaron poursuivant sa mission de salut pour les âmes, avoua que si l'homme savait ce que c'est que le péché mortel, il souffrirait plutôt la mort que d'en commettre un seul. Or, à peu près à la même époque, pendant qu'un Père capucin exorcisait la religieuse de Stantz, dont il est question au n° 129, son démon fit sur l'ordre de Dieu un aveu identique, en ces termes :

« Si vous saviez, dit-il, ce que c'est que le péché, vous pleureriez; je pleurerais moi-même si je le pouvais, mais pour moi il n'y a plus d'espérance. Nous, les démons, nous sommes horribles devant Celui (1) qui est au-dessus de nous; mais le péché est encore plus horrible que nous (2)! »

(1) Dieu.

(2) L'abbé Curicque. *Voix prophétiques*, 5<sup>e</sup> édit., 1872, t. I, p. 324.

Puissent ces paroles de vérité être entendues et comprises par les âmes tièdes et celles, si nombreuses hélas! qui vivent dans l'état habituel du péché mortel, sans souci de leur éternité, enlacées qu'elles sont dans les rets de Satan!

## V

## DEUX PHARES DANS LES TÉNÈBRES

## La Salette et Ars

1<sup>o</sup> *Le possédé à la Salette en 1850*

Comme le miracle de la Salette a rencontré beaucoup d'opposition, il ne sera pas sans intérêt de rapporter les aveux du démon sur la réalité de l'apparition de la Sainte Vierge aux deux jeunes bergers Maximin Giraud et Mélanie Calvat, Isacaron ayant été forcé d'amener le possédé de Lyon à la Salette en s'arrêtant à Corps, pour être mis en présence des deux enfants privilégiés. C'est le R. P. Marie Chiron qui s'était chargé d'accompagner Gay, avec quelques amis, pour solliciter de la Sainte Vierge la grâce de la délivrance du pauvre affligé.

Voici le récit de ce pèlerinage, d'après les notes de M. H..., de Paris, l'un des témoins :

Le 18 septembre 1850, les pèlerins arrivaient à Corps au presbytère de M. Mélin, curé-doyen. En entrant, Isacaron s'écria : « Il y a de la boue sur le trône de France ! On dira qu'il n'y a pas de Roi : mais s'il n'y a pas de Roi, il y a quelqu'un qui en tient la place ! »

Le R. Père Marie demanda à M. le curé l'autorisation de dire sa messe dans l'église paroissiale. Après avoir confessé l'affligé, il monta à l'autel de la chapelle de la Sainte-Vierge ; le possédé lui servit la messe convenablement. Toutefois le démon imposait à sa victime des contorsions qui parurent étonner des personnes qui ne connaissaient pas les effets d'une possession démoniaque. De la consécration à l'élévation et avant la communion, le démon fit grincer des dents le possédé ; puis celui-ci reçut la sainte com-

munion avec calme. Aussitôt la messe terminée, le R. Père chanta le *Magnificat* avec son servent et invita les assistants à prier pour ce malheureux possédé.

Pour les personnes présentes qui étaient convaincues de la possession de Gay, c'était un spectacle imposant de voir l'ennemi de Dieu, cet infâme démon, obligé de laisser servir la messe au possédé à l'autel de Marie, la puissante Reine du ciel.

Gay s'étant agenouillé dans le chœur pour faire son action de grâces, priaït lorsque le démon cria avec une force épouvantable : « Malheur aux diables ! malheur à ceux qui imitent les démons ! heureux ceux qui bénissent Dieu ! » Voulant arrêter ces cris, le R. Père Marie vint chercher le possédé et le conduisit à la sacristie. Alors Isacaron dit au vénérable Père capucin : « Permets au possédé d'aller continuer son action de grâces dans l'église ? ce que j'ai dit, j'ai été forcé de le dire : le Grand Maître m'y a obligé ; je ne dirai plus rien. » En effet, le démon garda le silence.

Dans la matinée, on alla voir Mélanie en présence de la Supérieure du couvent de la Providence, des religieuses et de leurs élèves. A ce moment le possédé parut éprouver une profonde affliction : ses yeux devinrent rouges et se mouillèrent de larmes ; alors le démon lui fit faire des gestes comme un homme tourmenté intérieurement ; ceci s'explique facilement, car Isacaron allait être forcé de parler à Mélanie de la part du souverain Maître, et il lui en coûtait de dire la vérité : ainsi les souffrances du maudit se traduisaient sur la figure de sa victime.

Le démon fit une exhortation remarquable à Mélanie : son langage était plein d'onction. Il parla des devoirs qu'elle aurait à remplir comme religieuse. Il lui dit qu'elle avait été grandement privilégiée, non pas pour elle seulement, mais pour nous tous ; qu'il fallait avoir une horreur profonde du péché ; que tous les maux de la vie ne sont rien ; que la faim, la soif, les souffrances, les tribulations, les misères d'ici-bas sont peu de choses ; que le péché seul est à redouter. Il traita de l'humilité et de la charité qu'un chrétien doit avoir, et ajouta : « O Mélanie que tu as été favorisée ! Oh ! combien tu es heureuse d'avoir vu cette glorieuse vierge Marie ! Oh ! quel bonheur pour toi d'avoir vu cette puissante Reine du ciel, qui, pour nous autres démons, est aussi redoutable qu'une armée rangée en bataille ! Mets bien à profit tous

ces avertissements ; je suis obligé de te dire toutes ces choses de la part du Souverain Maître ; c'est l'inferral Isacaron, prince de s démons d'impureté, qui est forcé de te donner ces avis : profite- en, car plus on a reçu de grâces, plus il est dangereux de se perdre. » S'adressant indirectement aux religieuses, il dit en peu de mots quelle grande responsabilité pèse sur les supérieurs et sur les prêtres, qui, si tous faisaient leur devoir, changeraient la face du monde.

Il fit ensuite aux enfants présents, une instruction sur les devoirs qu'ils ont à remplir ; il leur rappela combien ils doivent avoir de respect pour les prêtres et qu'il ne faut jamais en dire aucun mal : que s'ils entendent parler contre eux, ils doivent prier Dieu pour eux et ne jamais écouter les accusations.

Après cela, Isacaron causa sur le somnambulisme et affirma qu'il était diabolique.

On lui demanda dans quel Ordre religieux entrerait Mélanie. Il répondit n'avoir reçu à ce sujet aucune lumière du Grand Maître ; que l'Ordre importe peu, pourvu qu'on observe ponctuellement la règle ; que si elle va dans un Ordre sévère où la règle n'est pas observée, cela est inutile ; que si l'Ordre est moins rigoureux, mais que la règle y soit bien pratiquée, cela est préférable. Il continua à donner de forts bons avis à Mélanie et demanda à parler à Maximin. Alors Isacaron fit cet aveu : « Aussitôt l'événement de la Salette (du 19 septembre 1846), j'ai été obligé, moi, démon, de dire la vérité et d'affirmer que c'était bien la Sainte Vierge qui était apparue aux bergers. »

\*  
\*\*

Dans l'après-midi, on décida qu'aurait lieu, le soir, une réunion composée d'hommes seulement, et que ce serait chez M. Brayer. Excellent chrétien, fils, dit-on, d'un général, il protégeait Maximin et lui venait en aide. Or, on était avide de savoir ce que le démon dirait à l'ancien petit berger de la Salette.

Cependant M. Dausse, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Grenoble, voulait mettre Isacaron à l'épreuve ; il proposa

avant la séance, d'y faire venir Maximin avec un autre enfant du même âge pour voir auquel des deux le démon s'adresserait. M. H... fit observer que ce moyen pourrait avoir des inconvénients et faire échouer l'entretien. M. Dausse persista dans son idée; enfin, on y accéda pour lui être agréable. La suite prouva qu'on avait eu tort.

On choisit l'un des fils de M. Magnan de l'âge de Maximin et il alla à la séance avec tous les hommes.

Dès le début, le R. Père Marie fit prier; et le démon, après avoir mis les bras en croix à l'énergumène en signe de souffrance, lui dit: « Possédé, tu auras encore beaucoup à souffrir, tu seras « calomnié, on ne voudra pas croire que tu es possédé. » C'était une prédiction qui allait se réaliser.

Les assistants étaient très nombreux; ils croyaient que le diable parlerait à *Maximin*; mais blessé dans son orgueil, il ne voulut rien lui dire; il expliqua les motifs de son silence, en s'écriant: « On veut me mettre à l'épreuve! on a manqué de droiture « envers moi! Il y a ici des personnes hostiles à la religion qui « sont un obstacle!...» Puis se tournant vers le bon Père capucin, « il lui dit: « Tu as beau prier, tu n'obtiendras rien! » Malgré tous les efforts du religieux pour l'obliger à parler à Maximin, il ne put y réussir. Quelqu'un ayant demandé à M. H... de présenter l'enfant à Isacarôn, il le fit en pensant que le démon se déciderait à lui adresser la parole. Ce fut inutile.

Voulant se moquer de son auditoire, le démon se mit à caqueter pour laisser croire que Gay n'était pas possédé, attendu qu'il y avait dans cette réunion des personnes indignes, qui ne devaient pas avoir de preuves de la possession. Après avoir ricané et donné de fausses preuves, il dit: « Ce ne sont pas des preuves; pourtant « il y a quelque chose pour ceux qui veulent voir, mais ce ne « sont pas des preuves. Si j'ai menti, c'est pour qu'on calomnie le « possédé, mais, patience, ce n'est pas fini! »

A plusieurs individus, il dit quelques vérités mélangées de mensonges; puis, s'adressant à une dame, la seule qui fût là: « Veux-tu, fit-il, que je te dise tes péchés? »

— « Non, je ne veux pas: ne me dis rien! »

— « Cependant, reprit le malin esprit, il faut bien que je te

dise quelque chose : tu es une curieuse, » car elle était venue à la séance par curiosité.

— « C'est vrai ! » avoua-t-elle.

— « Tu n'aurais pas dû venir à cette réunion uniquement réservée aux hommes !... » clama Isacaron.

Un prêtre se récria contre cette observation, en disant : « Elle est venue en bonne compagnie, l'assemblée est honorable ! »

Soudain le démon lui riposta : « Elle est venue en bonne compagnie !?... avec toi ! mais tu es un mauvais prêtre, un impudique ! etc. »

Ce malheureux dévoyé s'était acharné à combattre la possession : il avait déclaré que c'était du charlatanisme. Mais, après les graves révélations du démon, qui lui firent l'effet d'une douche d'eau glacée, il fut réduit au silence et rivé pensif sur son siège...

Le R. Père capucin ayant été qualifié de charlatan, Isacaron lui dit : « Tu vois l'inconvénient des grandes réunions. »

..

Le lendemain matin, on se réunit dans la sacristie de la paroisse de Corps, au nombre de dix personnes seulement, tant ecclésiastiques que laïques, y compris Maximin. Le possédé éprouva la même peine qu'en présence de Mélanie ; puis le démon, par la voix de l'affligé, dit à l'ancien berger de la Salette et sur un ton éloquent :

« Ecoute, enfant privilégié, ce que ton Dieu me force de te dire : il me tourmentera jusqu'à ce que je te l'aie dit. Ecoute donc ce que je vais te dire et grave-le dans ton cœur. Si je dis quelque chose qui ne soit pas bien, que l'on m'arrête ; mais, non, il n'en sera pas ainsi. O enfant ! sois bien reconnaissant de la faveur que tu as reçue de ta bonne Mère. Combien de saints, qui ont mené une vie sainte dans les mortifications et les pénitences les plus affreuses, n'ont pas reçu la même faveur ! et toi, quoique des plus indignes, tu l'as reçue. La Sainte Vierge a fait pour toi un grand miracle sur la Montagne ; mais elle en fait maintenant un aussi grand en me forçant, moi, démon, à te dire ce que je te dis. Prends bien garde à toi, afin de demeurer fidèle à son service ; car, malgré la faveur que tu as reçue, tu peux encore faire

un réprouvé. Sois humble et bien détaché de toi-même, car l'humilité est notre poison à nous autres démons. Evite le péché, toutes sortes de péchés, même le péché véniel, car celui qui est fidèle dans les petites choses l'est aussi dans les grandes. Nous autres démons, nous nous servons des péchés véniels pour conduire les hommes au péché mortel ; il en est beaucoup que nous tenons par le péché véniel et qui seront damnés parce qu'ils tomberont dans le péché mortel. Evite même l'ombre du péché, écoute bien : l'ombre du péché ! car il faut fuir toutes les apparences du mal pour ne pas scandaliser les autres. Il y a même des prêtres qui se contentent de ne pas commettre ce qu'on appelle de gros péchés, mais ils se trompent grandement. Sois bien reconnaissant de la faveur que tu as reçue ; aie toujours présent à ta pensée et ton Dieu et ta bonne Mère, car il est impossible que celui qui les a toujours présents, péche jamais. Aussi Dieu disait-il à Abraham : Marche en ma présence et tu seras parfait.

« Tu n'es pas à ta place dans le monde ; il faut que tu le quittes et que tu sois religieux ; il faut que tu te retires dans la solitude ; mais remarque bien que lors même que tu serais avec d'autres, tu peux être en même temps dans une espèce de solitude. Détache-toi de toi-même et de ta volonté propre et n'apporte même pas ta volonté jusqu'à l'entrée de la maison religieuse où tu iras. Car celui qui, allant dans un couvent, garde sa volonté propre, il est bien difficile que, nous autres démons, nous ne la fassions pas entrer avec lui. Il faut que tu sois religieux et que tu entres chez les Maristes ; je ne te dis pas que tu seras prêtre : mais si tu es prêtre, tu dois être non pas un prêtre séculier, mais un prêtre régulier. En général, les prêtres réguliers sont meilleurs et plus instruits que les prêtres séculiers ; il y a cependant des prêtres dans le monde dont la perfection est aussi grande que celle des prêtres réguliers. Consulte sur ce que je te dis ; consulte les prêtres, car je t'envoie aux prêtres pour t'assurer que je te dis la vérité. »

\*  
\*

Le même jour, le R. Père capucin conduisit son pauvre possédé sur la montagne de la Salette ; il était accompagné de plu-

sieurs personnes pieuses, notamment de Mélanie et de Maximin, car c'était l'anniversaire de l'apparition de la très Sainte-Vierge.

Quand les pèlerins furent à une petite distance de Corps, sur le chemin de la Salette, le démon prouva qu'il était dominé par la puissance divine et par la Reine du ciel : il fut obligé, en gravissant ce saint lieu, de faire entendre de grandes vérités ; il se mit en fureur et hurla par la bouche du possédé. Il criait : « Malheur aux diables ! malheur aux mauvais chrétiens qui méconnaissent la loi de Dieu ! » Il répéta très souvent ces autres exclamations : « O Marie, que tu es puissante ! ô divine Marie, que tu es redoutable aux démons ! ô Marie, que tu me fais donc souffrir ! ô puissante Reine du ciel ! tu es plus terrible qu'une armée rangée en bataille ; ô Marie détruis-moi donc ! que tu me fais souffrir ! Comment pourrait-on nier que tu es apparue sur cette montagne ! qu'ils sont hypocrites ceux qui nient que tu es apparue sur la montagne de la Salette ! O Marie, que tu me fais souffrir ! Toi aussi, grand saint Michel ! » Le démon fit cette dernière exclamation lorsque Gay mit les pieds sur le territoire de la paroisse de la Salette, dont saint Michel est le patron. Il se récriminait contre les mauvais chrétiens, et s'écriait : « Malheur aux hypocrites ! malheur aux enfants de Satan ! » et, tout en criant, il forçait le possédé à courir vertigineusement sur le bord des précipices, bien qu'il eût la marche lente et lourde naturellement.

A pareille course, dans des passages si dangereux, toute personne non possédée aurait perdu l'équilibre et serait tombée dans l'abîme.

Lorsqu'on voulait le faire reposer, Isacaron le faisait courir encore plus fort : à peine s'il touchait terre. Plus loin, le maudit s'écria : « O grand Maître ! tu purifieras le clergé et le peuple !! » Après avoir brisé de fatigue le pauvre possédé, l'esprit possesseur lui permit de s'asseoir.

Arrivés à moitié de la sainte Montagne, les pèlerins rencontrèrent un Père capucin de Marseille qui descendait. Il s'empressa d'aborder le R. Père Marie. Ces deux religieux se donnèrent l'accolade fraternelle et une mutuelle bénédiction, suivant l'usage de leur Ordre. Ensuite le capucin de Marseille adressa la parole au possédé et le démon lui répondit. C'était un colloque assez inté-

ressant : il parut satisfaire des ecclésiastiques et des laïques qui accompagnaient le R. Père de Marseille. Ce religieux avait connu Gay à Lyon et avait été plein de bonté pour l'affligé. Comme c'était un saint homme, le démon lui parla d'une manière satisfaisante, ce qu'il n'accordait pas toujours à tout le monde.

Gay prit ensuite la parole et demanda aux personnes présentes de vouloir bien prier pour sa délivrance. En reconnaissance des bons services que lui avait rendus le Père de Marseille, il lui baisa les pieds et les mains. Soudain, les deux religieux franciscains récitèrent quelques prières pour remercier Dieu du bonheur qu'ils éprouvaient de se rencontrer sur la sainte Montagne ; puis, ils terminèrent en chantant le *Magnificat*. Scène touchante et solennelle ! Elle consola grandement le R. Père Marie des outrages que quelques personnes lui prodiguèrent dans le cours de ce voyage.

\*  
\*

En approchant du sommet de la Montagne, le démon, par la bouche du possédé, proféra quelques exclamations dont on ne put saisir le sens. Aussitôt, une masse de personnes vinrent au-devant des pèlerins. Le possédé fut entouré par une foule compacte ; alors Maximin et Mélanie prirent Gay par les bras et le conduisirent avec ses amis jusqu'au pied du maître-autel de la chapelle. Le malheureux affligé en ressentit une bien grande consolation.

Le R. Père Marie ayant demandé à célébrer la sainte messe, M. le curé de la Salette ne trouva pas ses papiers suffisamment en règle : il lui refusa la permission. C'était un coup monté par le prêtre, confondu la veille ; il avait voulu se venger en décriant le Père capucin devant le curé de la localité. Le vénérable religieux accepta l'épreuve et fit le sacrifice que Dieu lui imposait. Il se promena avec le possédé sur la sainte Montagne. Après l'avoir parcourue, il s'assaya sur le gazon pour prendre quelque nourriture avec un curé de sa connaissance et Gay qui était éxténué de fatigue.

Alors une affluence croissante de pèlerins entourèrent le pos-

sédé. A ce moment, un ecclésiastique imprudent s'écria à haute voix : *Il mange trop bien ! Il n'est pas possédé ! il joue la comédie, il n'est pas possédé ! c'est un charlatan ! retirez-vous d'auprès de lui ! on fait cela pour ruiner le fait de la Salette !* Prenant Mélanie par le bras et avec violence, ce prêtre ajouta : « *M. le curé le saura !* » Cette accusation si injuste, faite sans aucun examen préalable indigna les pèlerins qui avaient accompagné le malheureux sur la Montagne. Il s'ensuivit une discussion que les défenseurs abrégèrent en raison de la sainteté du lieu et par respect pour le caractère sacerdotal des accusateurs. Ces derniers auraient eu à cœur d'éviter un scandale s'ils avaient eu un peu de prudence et de croyance éclairée sur les possessions diaboliques. Ils allèrent chercher la gendarmerie. On demanda les passeports aux personnes charitables qui avaient pris la défense de l'affligé et qui l'avaient accompagné de Lyon à la Salette, parce qu'on les considérait comme des instigateurs de désordre, ayant amené un charlatan pour annihiler l'événement de la Salette, tandis qu'au contraire ils en étaient les plus fermes champions. Tout cela n'a fait que justifier les déclarations d'Isacaron relativement à l'aveuglement de certains membres du clergé...

Bientôt la foule se groupa autour d'un prêtre qui fit un sermon sur l'Apparition de la Sainte-Vierge sur la Montagne de la Salette et dont on célébrait, en ce jour, le quatrième anniversaire. A la suite, on entonna le *Magnificat*. Il était beau, il était imposant de voir cette multitude chanter les louanges de Marie dans le lieu même où elle était apparue ! Après, se déroula sur la montagne une procession en l'honneur de la divine Eucharistie. Pendant cette manifestation solennelle et majestueuse, le pauvre possédé était auprès du R. Père Marie qui priait avec ferveur.

Cette cérémonie terminée, M. H... engagea le vénérable capucin à se placer avec le possédé à quelque distance de la chapelle. Maximin et Mélanie vinrent les rejoindre ; un certain nombre de personnes s'assemblèrent autour d'eux. Le démon ne voulut donner aucune preuve de la possession, parce qu'il y avait là des personnes faisant obstacle à sa mission. Derrière le possédé, se trouvait notamment une espèce de libre-penseur, un de ces philosophes de village qui voulait raisonner sur toutes choses ; et, comme il faisait de l'opposition contre l'existence de la possession, le

démon lui dit : « Tu nous appartiens, tu es un enfant de « Satan ! »

Peu après, le R. Père Marie prit la parole. Il s'étendit longuement sur la possession démoniaque de Gay et cita nombre de faits à l'appui ; malgré l'intimidation dont on avait voulu l'écraser, lui et le possédé, il n'a pas craint de faire connaître publiquement cette possession extraordinaire, car il avait la certitude complète des faits qu'il avançait. Il se dirigea ensuite sur un autre point de la Sainte Montagne et recommença, devant le public, à démontrer la réelle possession de Gay, afin de confondre l'incrédulité et l'aveuglement de quelques hommes. Ainsi, il a fait preuve de charité et de dévouement.

\*  
\*  
\*

Comme tant d'autres pèlerins, Gay était venu prier et implorer Notre-Dame de la Salette : il la supplia de lui accorder les grâces nécessaires pour supporter chrétiennement les croix que lui infligeait son maudit ennemi : il lui demanda sa délivrance. Hélas ! parmi ceux qui devaient tendre une main secourable à ce pauvre affligé, il s'en est trouvé qui vinrent augmenter ses tortures morales en l'accusant de vouloir entraver l'œuvre de Marie.

En descendant de la Montagne, le possédé ne pouvait trouver d'expression pour peindre sa joie d'avoir été conduit par les deux bergers au pied de l'autel de la Sainte Vierge. Il disait : « Maintenant le bon Dieu me fera souffrir tout ce qu'il voudra ! que je suis heureux d'avoir vu ces enfants ! c'est le plus beau jour de ma vie ! » C'était, en effet, une grande consolation pour un bon chrétien, un croyant à la Salette tant éprouvé par le démon et l'aveuglement des hommes.

Alors le prince infernal répéta souvent à Gay : « Console-toi, possédé, tu seras sauvé ; tu n'as pas besoin de t'inquiéter, tu seras sauvé ! »

Mélanie accompagnait Gay. Elle voulut obliger le démon à prononcer *avec amour* le nom béni de la Vierge Marie ; mais Isacaron cracha au visage de la pieuse enfant. Puis elle lui de-

manda ce qu'il enviait le plus aux hommes, et l'esprit maudit fit cette réponse en se tordant de rage : « Les grâces surabondantes que Dieu donne à tous les hommes pour faciliter leur salut, dont la source est dans les mérites de l'Homme-Dieu, notre Créateur, et dans le sacrifice de la Messe. » Ensuite, l'enfant privilégiée de Marie posa ces questions au démon : « La Très-Sainte Vierge est-elle bien puissante ? la crains-tu ? » Aussitôt il s'écria : « Elle ! cette Vierge est mon tyran : elle fait ce qu'elle veut ! mais je lui ravirai bien des âmes (1) ! »

De retour à Corps, les pèlerins se rendirent chez M. l'abbé Mélin. A peine étaient-ils entrés que les gendarmes accompagnés d'un médecin vinrent demander les papiers du R. Père Marie et du possédé. Ceux-ci exhibèrent leurs passeports. Le brigadier et le médecin les questionnèrent. Ils ne pouvaient comprendre que Gay fût possédé. Le docteur voulut expliquer à sa manière l'état de cet homme. Alors le démon se mit à ricaner au nez de son interlocuteur en disant : « C'est toi qui es un pauvre fou ! tu ne comprends rien à l'état du possédé ! » Le disciple d'Esculape voulut répliquer, mais Isacaron s'écria : « Tais-toi, tu es un mauvais chrétien, un mauvais médecin ! Veux-tu que je dévoile ta conduite ? ». Alors M. H... engagea le médecin à se tenir sur la réserve et lui dit : « Faites bien attention, il vous en dira plus que vous ne voudrez. » Le brigadier, obligé de faire son devoir, parla avec énergie au possédé. Le démon, furieux, ripostait au brigadier de manière à lui faire voir que Gay n'était point fou. « Penses-tu, lui disait-il, que j'aie peur de toi ? Quand il y aurait cinquante gendarmes comme toi, tu n'y pourrais rien et tu ne

---

(1) Lettre de Mélanie du 13 juillet 1885, ci-dessus paragr. II, n° 41, p. 106. — Notre bonne Mère du ciel est bien la terreur des démons ; en 1893, elle en a donné une nouvelle preuve manifeste, à la grotte de Lourdes, en délivrant par la seule immersion complète *jusque par-dessus la tête* dans la piscine miraculeuse, une fille possédée de plusieurs démons depuis une trentaine d'années et nommée Hélène P.... Elle est domestique chez un prêtre de Gien (Loiret), qui l'accompagna à Lourdes avec deux autres ecclésiastiques du diocèse d'Orléans, *trop bons libéraux* pour croire aux possessions démoniaques !!

m'intimiderais pas. Cet homme n'est point fou, c'est vous autres qui êtes des fous ! » On apporta les papiers de l'affligé et le brigadier reconnut qu'en effet les certificats constataient que Gay était réellement possédé du démon. Le médecin se radoucit, ainsi que le brigadier ; puis ils se retirèrent très poliment.

\*  
\*  
\*

Le 19 septembre, à la suite du discours d'Isacaron à Maximin, l'enfant lui avait demandé de lui donner une preuve constatant que c'était bien le démon qui lui avait parlé. Or, le démon lui déclara qu'il avait raison, lui Maximin, de réclamer cette preuve et qu'il l'aurait un jour. Le 20, on se réunit chez M. le curé Mélin avec Maximin dans l'espoir d'avoir cette preuve. Voyant qu'Isacaron se disposait à la résistance, le R. Père Marie se mit à prier Dieu, afin que le démon fût forcé d'exécuter sa promesse. Pendant près d'une heure et demie, Isacaron fit les contorsions les plus affreuses, les plus épouvantables ; il grinçait des dents, donnait des coups sur la tête du possédé, faisait des grimaces atroces et tapait des pieds. C'était une scène infernale qu'il faut avoir vue pour s'en rendre compte. On employa tous les moyens qui pouvaient augmenter les souffrances du démon, pour le forcer de donner la preuve désirée, mais il répétait constamment : « J'aime mieux souffrir que de rien dire ! » Pour accroître sa rage, on lui dit : « Je t'ordonne au nom de l'humilité de Marie de nous donner une preuve. » Il entra immédiatement dans des accès de fureur épouvantables. Le moyen étant bon, on continua et l'on remarqua que quand c'était le R. Père ou Maximin qui prononçaient les ordres de manifester une preuve, le démon en ressentait un effet extraordinaire. Ainsi on lui dit : « Au nom des souffrances de Marie, au nom des Sept-Douleurs de Marie, au nom de l'humilité de saint Louis, au nom de saint François d'Assise, de sa pauvreté et de son humilité, au nom de sainte Philomène, au nom de saint François Régis, etc., etc. Toutes ces invocations produisaient sur le démon *l'effet d'une brûlure* : il en rageait. Finalement, Maximin lui dit : « Au nom de ma bonne Mère, etc. » Alors Isacaron entra dans une nouvelle fureur ; aussitôt qu'elle

fut passée, l'enfant invoqua la vertu d'un grand saint et de suite le désespoir du démon augmenta. Mais comme celui-ci s'obstinait à ne vouloir pas donner de preuve à Maximin, on n'insista pas davantage ce jour-là.

Dieu permit cette résistance du démon pour faire comprendre toute la méchanceté de l'esprit infernal et l'intérêt qu'il avait à vouloir perdre l'enfant. Cependant, peu de temps après, il donna satisfaction à Maximin, à Lyon, comme nous le rapportons plus loin.

Le démon avait promis des preuves de la possession à quelqu'un chez M. Magnan, à Corps. Il en donna quelques-unes à une jeune dame. Il lui dit qu'elle était mondaine ; elle reconnut la vérité de l'accusation ; il lui révéla plusieurs choses secrètes qu'elle avoua exactes. Isacaron lui tendit un piège en disant : « Tu n'es pas mariée, tu as bien le désir de te marier. » Elle lui répondit : « C'est bien la vérité ! » Elle croyait être plus fine que le démon. Alors Isacaron reprit : « Tu es mariée ; comme tu n'as pas dit la vérité, je ne te dirai plus rien. »

Au même instant, le mari de cette dame entra et se plaça derrière le possédé de manière qu'il ne pouvait en être vu. M. Magnan était présent avec toute sa famille et plusieurs de ses voisins. Le démon fit comprendre que le nouveau venu étant un obstacle, il ne pouvait rien dire, et qu'il ne donnerait aucune preuve devant cet homme, qui ensuite fit l'aveu de son opération au possédé. On le pria de vouloir bien se retirer. Une minute après, le démon dit que cet homme était un de ceux qui avaient calomnié le R. Père Marie et le possédé, en disant qu'ils étaient des charlatans.

Isacaron donna de fortes preuves à un ami de M. Magnan. Il lui dit : « Tu as eu des malheurs dans ta vie et des maladies ; tu as éprouvé des pertes ; tu es pauvre, mais ce n'est pas de ta faute. Tu as conçu de la haine contre les auteurs de ta ruine ; tu en as encore un peu, mais il faut pardonner. » Or l'ami de M. Magnan avoua que tout cela était vrai.

Un des fils de ce dernier déclara que le démon lui avait révélé plusieurs choses remarquables et très exactes, entre autres de faire attention aux observations que lui faisait souvent l'aumônier de l'école, et il lui dit de quelle nature elles étaient.

M. Brayer avait accompagné les pèlerins sur la montagne de la Salette ; il était venu les rejoindre chez M. Magnan. Le démon lui dit : « Je te donnerai des preuves à toi, parce que tu as défendu aujourd'hui le possédé sur la montagne, au moment où on a cherché à lui nuire. » Et il lui donna plusieurs preuves importantes dont il reconnut la parfaite exactitude. A la dernière, le démon lui dit : « Je la tiens, ta parente, c'est moi qui la gouverne... » M. Brayer affirma que tout cela était parfaitement vrai, et il se retira stupéfait de ce que le démon lui avait parlé d'une manière si juste.

Le lendemain, M. Brayer ne se contentant pas de ces preuves, en demanda d'autres, et le démon lui en donna encore de très fortes. Il lui dit aussi de se fixer à Lyon : « Que ferais-tu à Paris ? Tu y éprouverais les chagrins que tu y as déjà éprouvés ; le séjour de la ville de Lyon est préférable et, en cas d'événements, Paris souffrira huit fois plus. »

Un individu de Corps était chez M. Magnan ; il parlait au démon sans le savoir, et ne le tutoyait point. Alors Isacaron l'apostropha en disant : « Comment ! est-ce que tu respectes le diable ? L'individu lui répondit sottement : « Je respecte Dieu et le démon quand il le faut. » Et celui-ci de répliquer : « Va, imbécile ! fumer ta pipe, boire ton coup et te disputer ! » Tous les assistants se mirent à rire et reconnurent que le démon n'avait pas menti.

Le brigadier de la gendarmerie désirait avoir un entretien secret avec le possédé. Ils s'enfermèrent, mais le démon ne voulut point lui donner de preuves ; il lui dit : « Vous, les gendarmes, vous vous êtes trop mal comportés dans cette affaire !... »

M. l'instituteur de Corps vint chez M. Magnan pour avoir des preuves ; le démon lui en donna. Et comme on lui demandait s'il en était satisfait, il répondit : « Il y a du vrai. » Mais le démon ajouta : « Peux-tu dire qu'il y a une seule chose d'inexacte ? » — « Non », répondit l'instituteur. « Eh bien ! fit le démon, puisque tu n'as pas été vrai, je ne te dirai plus rien. » Il insista pour avoir d'autres preuves, ce fut inutile.

M. le curé de Corps rapporta à M. H... que le démon lui avait

dit ceci : « Le purgatoire finira bientôt (1), les limbes ne finiront pas et le ciel ne finira jamais. » Cette fois Isacaron s'est tû sur l'enfer des damnés, et il s'est tû sans doute parce qu'il sait que leurs tourments n'auront jamais de fin.

\*  
\*  
\*

Le 20 septembre, au soir, le R. Père Marie-Joseph Chiron et le possédé se mirent en route pour Grenoble. En y arrivant le lendemain matin, ils y furent inquiétés mal à propos, par suite de la malveillance du clergé, notamment d'un vicaire général mystifié par les calomnies du prêtre accusateur rencontré à la Sallette, et qui avait écrit à l'évêché de Grenoble. Or ce vicaire général fit arrêter le Père capucin par des policiers, qui dirent à Gay : « Où allez-vous ? » Je vais avec mon révérend Père, — répondit-il, et ils furent conduits comme des malfaiteurs, entre deux agents, au bureau de police.

Voici à ce sujet la teneur de la lettre que ce digne religieux écrivit, le 21, à M. H... :

« Vive la très sainte et tout adorable et tout aimable volonté de Dieu !

« Je suis avec mon pauvre possédé retenu depuis un bon moment au bureau de la police ; on fait examiner mes papiers ; on fera de nous ce que l'on voudra, mais on ne pourra nous faire que ce que notre très doux Sauveur Jésus permettra qu'on nous fasse. Ainsi nous ne pouvons qu'être très contents de cette douce petite croix : c'est une faveur du Ciel dont nous ne sommes pas dignes. Veuillez vous en réjouir avec nous. Je n'ai pu dire la sainte messe : nous avons été rejetés et d'ici et de là. Deux agents de police nous ont fait traverser une partie de la ville, nous tenant au milieu d'eux et étant accompagnés d'une

---

(1) Parce que la fin du monde approche, si elle doit arriver vers la moitié du xx<sup>e</sup> siècle, comme il est dit plus haut, paragr. IV, n<sup>o</sup> 32 34, 66, 111 et 129.

« petite foule de monde. Comme disciples de Jésus-Christ, quoi-  
 « que bien indignes, nous avons sujet de nous réjouir ! Nous  
 « sommes donc ici, depuis environ une heure, dans l'attente de  
 « ce qui sera décidé sur notre compte.

« Si on pouvait nous mettre en prison et nous faire souffrir  
 « pour la gloire de Jésus-Christ, nous nous estimerions très heu-  
 « reux par la grâce de Dieu. On nous accuse d'avoir donné du  
 « scandale à la Salette, et on ne veut pas croire à la possession du  
 « pauvre possédé, parce qu'o : l'a vu tranquille et manger comme  
 « un homme ordinaire.

« Nous allons partir, si c'est le bon plaisir de Jésus, Marie,  
 « Joseph, de sainte Philomène et des saints Anges, auxquels  
 « nous nous recommandons et dont nous voulons faire la sainte  
 « volonté... »

L'auteur de cette édifiante lettre et son cher compagnon restèrent une grande partie de la journée au bureau de police, sans prendre aucune nourriture. On vérifia leurs papiers : ils étaient en règle.

Enfin les gendarmes vinrent leur dire à tous deux : « Nous avons l'ordre de vous mettre en prison, mais partez de suite, filez vite ! » — « Mais, nous n'avons encore rien mangé aujourd'hui ! » — « Ne vous arrêtez pas, filez!... »

Devant ces menaces aussi brutales que ridicules, nos deux pèlerins retournèrent à Lyon, heureux d'avoir souffert pour l'amour du divin crucifié.

Quant à M. H..., il ne partit de Corps que le 18 octobre 1850. S'étant dirigé vers Gap et Notre-Dame du Laus, il eut l'heur de rencontrer dans ce béni sanctuaire le R. P. Eymard, qui, récemment, avait vu Antoine Gay à Lyon.

Alors ce saint religieux apprit à M. H... qu'il avait été témoin de nouvelles preuves très concluantes en faveur de la possession de Gay. Et il raconta divers faits dont voici la substance. A Lyon, Isacaron pénétra la pensée d'un missionnaire de retour des pays asiatiques, qui avait arrêté son esprit sur son évêque. Ce missionnaire questionna Isacaron sur un mauvais mandarin fort hostile aux chrétiens : le démon dépeignit celui-ci avec une telle précision d'exactitude que les auditeurs en furent très étonnés. Puis il désigna un autre mandarin bien plus favorable aux missions ca-

tholiques. A plusieurs ecclésiastiques, il donna des preuves personnelles très fortes, au point qu'ils en furent tous stupéfaits.

\*  
\*  
\*

M. Brayer ayant quitté Corps, vint habiter Lyon, selon le conseil d'Isacaron. Or un jour que Maximin (de la Salette) était chez lui, Gay vint le trouver, poussé qu'il y fut par l'esprit possesseur.

A Corps, le démon s'était entêté à ne point donner de preuves de la possession à Maximin, mais à Lyon il s'y décida sur la demande de Maximin lui-même. Alors il lui dévoila sa conscience d'une manière tellement intime que le jeune homme fut obligé de dire à Isacaron : « Tais-toi, je n'en veux pas savoir davantage ! » Au dire d'Isacaron, cinq démons harcelaient Maximin.

A propos de cet ancien berger de la Salette, mentionnons une anecdote inédite recueillie par M. H...

Un bon chrétien, croyant à l'apparition de la Sainte Vierge sur les montagnes des Alpes, M. Thibaut, professeur en retraite résidant au lycée de Lyon, connaissait Maximin Giraud, et celui-ci venait volontiers le voir lorsqu'il passait dans cette ville. Un jour Maximin lui fit une confidence assez curieuse, à savoir : étant étudiant à Paris, ses camarades voulurent faire de lui un franc-maçon ; ils l'introduisirent dans une Loge maçonnique pour le mettre à l'épreuve et lui faire nier qu'il avait vu la Sainte Vierge, le 19 septembre 1846, sur la montagne de la Salette. Or Maximin manifesta ferme et haut sa conviction et se vit ainsi éconduit du Temple luciférien comme un ennemi, un profane indigne des frères et amis du G. O. D. F. Honneur à lui ! C'est alors qu'il écrivit sa brochure intitulée : *Ma profession de foi sur l'apparition de Notre-Dame de la Salette*. Paris, Douniol, 1865.

2° *Deux évêques et le démon, en 1851.***Le Père Debreyne et sa « Théologie »**

Une année s'était écoulée depuis ce pèlerinage de pénitence, lorsque le 18 septembre 1851 M. H... revit Gay chez M. Beluze, à Lyon.

Alors il dit au possédé : « Si c'est la volonté de Dieu, qu'Isaacron me donne une preuve de la possession sur une personne qui est à Grenoble? » Aussitôt le démon répondit à la *pensée* de l'interrogateur en ces termes : « Avant d'avoir pensé à cette personne, tu as pensé à plusieurs autres. Possédé, tu ne peux pas savoir qui c'est ; possédé, je vais te le dire : c'est un homme, cet homme est prêtre, il a plusieurs qualités ; possédé, ne serait-ce pas l'évêque ? Oui, c'est l'évêque, l'évêque de Grenoble ; il faut l'instruire parfaitement de la possession de Gay, Antoine-Louis, et lui faire un récit détaillé des vexations que la police de Grenoble exerça contre le grand serviteur de Dieu, ministre du Seigneur (le R. P. Marie Chiron), grand dévot de Marie, de Joseph et des saints Anges ; l'homme de Dieu, l'homme admirable, l'homme que le démon est forcé de louer, l'homme qui est mort à lui-même et au monde, ne vit que pour Dieu et le salut de ses semblables. La police a dit l'avoir arrêté par ordre du clergé de Grenoble ; on l'a laissé depuis le matin jusqu'au soir sans boire ni manger. Son compagnon, le pauvre affligé, possédé, l'a accompagné sans être arrêté lui-même ; car il n'a pu se résoudre à abandonner celui qui lui est si cher et fait plus pour lui qu'aucun père ne ferait pour son propre enfant non, il n'y a point de père au monde à comparer avec cet excellent religieux : les pères aiment leurs enfants humainement, mais ce Père en Dieu aime son pauvre affligé, possédé, son enfant spirituel, pour en faire un grand serviteur de Dieu. Que ceux qui les persécutent prennent garde que le souverain Maître ne leur en demande un compte terrible ! Que les évêques cessent donc d'être les adversaires des possédés et de ceux à qui Dieu donne la lumière pour connaître leur état et la charité pour les délivrer, ou

autrement ils encourront les disgrâces de Celui qui s'est sacrifié pour l'amour des hommes; il les punira dans sa colère, les châtiara d'une façon épouvantable, et plusieurs seront plongés dans des tourments éternels! C'est s'opposer directement à Dieu que d'empêcher de croire à l'existence des possédés; c'est une chose horrible de s'attribuer un droit qu'on n'a jamais reçu de Dieu; c'est s'opposer directement aussi à son Eglise qui a fait des exorcismes pour délivrer les personnes possédées par les démons; c'est détruire la foi, fouler aux pieds le Saint-Evangile et quantité de livres saints qui traitent des personnes qui ont été délivrées des esprits malins; c'est un aveuglement terrible qui pourrait bien attirer la vengeance de Dieu sur la terre; plusieurs périront sans pouvoir réparer le mal, et il est tellement grand qu'il n'y a pas d'esprit humain capable de le comprendre!

« Si ce pauvre évêque n'écoute pas les avis que le Tout-Puissant me fait exprimer, qu'il prenne garde à la vengeance de ce Dieu, dont le courroux éclatera sur ceux qui ne tiendront aucun compte de ces paroles, que moi, démon, Isacaron, prince des démons d'impureté, mon nom de bête : le cochon infernal, je suis forcé, par le divin Maître, de faire écrire contre ma volonté. Tu lui parleras toi-même, en lui présentant ces quantités de preuves que la divine Marie m'a forcé de te donner en présence de témoins et même sans témoin, car je dis que tu es le commis de Dieu pour travailler à faire connaître la vérité des possessions. »

« En quittant Lyon, vers la fin de 1851, ajoute M. H..., j'ai cru devoir me rendre auprès de Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble, pour lui remettre cette preuve de la possession de Gay, qu'Isacaron m'avait donnée en répondant à ma pensée. Ce vénérable évêque me reçut bien et m'écoula attentivement; il me dit que lorsqu'il était jeune, il avait étudié la question des possessions et que ces maudits esprits sont quelquefois forcés de dire de belles choses sur la Très Sainte Vierge.... »

\* \* \*

A cette époque, le haut clergé était généralement hostile aux possessions démoniaques alors existantes. Depuis dix ans, il

épousait les idées superficielles émises à ce sujet dans un livre intitulé *Essai sur la théologie morale considérée dans ses rapports avec la physiologie et la médecine*, par le Père Debreyne, docteur en médecine, prêtre et religieux de la Grande-Trappe. » Les doctrines contenues dans ce livre n'ont jamais été enseignées dans aucun séminaire, « nous écrivait l'auteur. le 11 février 1865. Aujourd'hui nous avons sous les yeux sa cinquième édition publiée à Paris, en 1868, et, comme ses aînées, elle ne porte aucune approbation ecclésiastique, pas même l'imprimatur.

Quoique médecin éminent et saint homme, le Père Debreyne était un moine rieur et railleur, un prêtre original et non un maître ès-science mystique. Il se moquait volontiers de beaucoup de choses et de beaucoup de gens, mais c'était seulement dans la pointe de l'esprit .

A certains malades qui venaient le consulter, il faisait des ordonnances, et des ordonnances sérieuses, sur la simple inspection de leur mine, leur disant avant qu'il leur eût laissé le temps de parler : « Vous avez telle maladie, vous éprouvez ceci, cela, etc., » et il les guérissait.

L'ayant consulté moi-même il y a quelque vingt-cinq ans, il me prescrivit avec plein succès des remèdes tout opposés à ceux des médecins qui me soignaient. Aussi ces derniers furent-ils couverts de confusion.

Quoi qu'il en soit de sa science thérapeutique, le Père Debreyne montre son ignorance ou son parti-pris quand, dans son livre précité, il ose — sous prétexte d'initier le clergé aux sciences physiologiques, — mettre sur la même ligne les montanistes, les nonnains d'Allemagne, les Ursulines de Loudun, les gens à convulsions nerveuses, naturelles, mystifiées ou illusionnées par leur imagination ou jouant le rôle de jongleur.

Au lieu de traiter à fond la question des possessions démoniaques, il ne fait que l'effleurer. Il déclare cependant que « les « possessions rapportées dans nos divines Ecritures, étant des « points de foi, ne peuvent être le sujet ni l'objet d'aucune discussion humaine. » Puis il ajoute : « Il ne s'agit donc ici que « de certains cas extraordinaires qu'on a cru ne pouvoir expliquer « que par l'intervention d'une intelligence ou d'une puissance

« surhumaine, c'est-à-dire qu'on a jugés de véritables possessions « du démon. » Or, il cite plusieurs de ces cas modernes ou récents de démonomanie, qui s'expliquent d'une manière naturelle et physiologique, et se guérissent comme toutes les maladies nerveuses. Mais le médecin-trappiste a le tort grave de classer dans cette catégorie la possession des religieuses de Loudun, tout en disant qu'il ne doit ni ne veut pas examiner « l'étrange relation » de Père Surin. Il est si partial qu'il se garde bien de présenter les faits nombreux qui prouvent la possession réelle. Aussi n'ose-t-il rien conclure de ses citations écourtées et faites avec intention pour jeter le discrédit sur les possessions contemporaines. Là le célèbre trappiste a manqué d'être sérieux : il a prouvé non seulement son défaut d'érudition en matière théologique et mystique, mais encore sa prévention contre les possessions diaboliques non comprises dans les Livres-Saints, et sa disposition d'esprit à les tourner en ridicule. Il voudrait faire table rase des possessions du moyen âge et de notre époque. Il se garde bien de parler des hauts faits du démon chez le vénérable curé d'Ars, J.-B. Vianney, lui qui, selon l'expression de Mgr Freppel, était « une démonstration vivante du surnaturel. »

Avec son système, il prouve qu'il ne fut jamais apte à reconnaître judicieusement ou impartialement les possessions démoniaques. Mais, comme il ne veut pas être en opposition avec l'enseignement de l'Eglise, il sent le besoin de se mettre à l'abri de la critique en faisant les réflexions suivantes qui peuvent être aussi pour lui une ruse de guerre :

« Que l'on ne pense pas qu'en notre qualité de médecin nous « prétendions vouloir insinuer qu'il n'existe et qu'il n'a jamais « existé de possession véritable, et que les exorcismes de l'Eglise « sont toujours inutiles : loin de nous une pareille pensée ou « plutôt une pareille hérésie ! Nous soutenons avec l'Eglise que « les possessions démoniaques sont irréfragablement prouvées « par cent passages de l'Ecriture, et particulièrement par l'his- « toire évangélique, par la tradition constante, le sentiment unanime des Pères et des docteurs de l'Eglise, et la doctrine et la « pratique de l'Eglise (les exorcismes). Seulement on peut affir- « mer que la puissance du démon sur les pauvres humains et son « grand moyen de les posséder sont aujourd'hui essentiellement

« les voies de suggestion, et on sait avec quel immense et déplorable succès il arrive le plus souvent à ses fins. De plus, on doit affirmer que les possessions, dans le sens qu'on y attache ordinairement, sont aujourd'hui extrêmement rares, et que par conséquent les exorcismes, dans notre siècle rationaliste et scrutateur, c'est-à-dire incrédule, doivent être employés très rarement, avec beaucoup de prudence et de discernement, et toujours dégagés de tout l'appareil et le fracas de la publicité. »

Et pourquoi tant de couardise ? Est-ce que Notre Seigneur se cachait pour délivrer les possédés ? Est-ce que les guérisons opérées à Lourdes par la Sainte-Vierge ne sont pas ostensibles, publiques, visibles à tout le monde ? La délivrance des possédés est un miracle dont notre siècle incrédule a besoin : elle doit donc être produite en plein jour pour ramener les esprits à la croyance de l'ordre surnaturel, en usant bien entendu de prudence et de discernement dans la mesure voulue.

Dire que « les possessions sont aujourd'hui extrêmement rares », c'est faux, ce n'est pas connaître ce qui se passe dans la société contemporaine. Et c'est justement parce que notre siècle est rationaliste, scrutateur et frondeur qu'il faut lui ouvrir les yeux par des exorcismes solennels et publics.

Ensuite le même auteur ajoute :

« On pense bien sans doute que nous avons dû être consulté souvent sur ces sortes de matières ; et, en effet, nous avons rencontré bien des personnes, autant hommes que femmes, qui se disaient ou se croyaient obsédées, possédées, maléficiées, etc... Plusieurs même nous ont été adressées par les supérieurs ecclésiastiques majeurs. Quelques-uns de ces individus, atteints de démonomanie, ont pu être plus ou moins soulagés par des moyens simples, physiques ou moraux, ou quelquefois par d'innocents artifices, » voire des boulettes de mie de pain probablement !

Mais à côté des idées du Père Debreyne, il faut mentionner l'opinion des grands théologiens, notamment de saint Alphonse de Liguori, dont l'autorité surpasse de beaucoup celle du médecin-trappiste. Saint Liguori a consacré un important chapitre de sa *Théologie morale* à l'étude des possessions diaboliques. Il y fait remarquer qu'on doit toujours se méfier des invasions du

diable et les croire possibles, plutôt que de les nier ou de les considérer comme des chimères, des imaginations ou des infirmités corporelles, surtout quand il s'agit des femmes, parce qu'il est certain, dit-il, qu'il y a même chez les chrétiens des cas manifestes de possession.

Or, en 1850, l'évêque de Perpignan, prédécesseur immédiat de Mgr Gerbet, avait le tort de s'appuyer sur l'ouvrage du P. Debreyne pour refuser au R. P. Marie Chiron l'autorisation de délivrer Gay et les possédés de son diocèse, qu'il ne voulait point considérer comme démoniaques. Ainsi cet ouvrage aurait contribué à faire nier plusieurs possessions contemporaines. C'est pourquoi Isacaron s'était élevé avec force contre le Père Debreyne et ses moyens de guérison ; il n'avait pas craint de mentir en s'écriant : « Les miracles qu'il a faits sont des prestiges du démon (1) ! »

A cette occasion, le démon dicta à M. H..., le fidèle rapporteur de ses paroles, une note menaçante à l'adresse de l'évêque de Perpignan. Et M. H... profita de son séjour en cette ville, en 1851, pour en faire remettre une copie au prélat admonété.

Elle est conçue en ces termes :

« Tu diras à l'Evêque de Perpignan qu'il agit d'une manière « étonnante dans un âge aussi avancé ; il doit prendre garde, s'il « continue, que la demeure des démons ne devienne la sienne. « Il est directement opposé au souverain Maître. Moi, démon, je « suis forcé par la divine Marie de te faire écrire ceci.

« Qu'il fasse venir devant lui ce prétendu religieux (2) qui n'est « qu'un infâme imposteur et un malheureux magicien qui a fait « un ouvrage contre les possessions ! Ce pauvre évêque a reçu « cet écrit infernal ; il y croit et a eu la faiblesse de l'envoyer à de

---

(1) Voir ci-dessus, paragr. IV, n° 74.

(2) Le Père Debreyne. C'était un bon religieux, malgré ses torts à l'endroit des possessions ; le démon le savait bien, mais il lui fallait mentir et calomnier.

« saints personnages auxquels Dieu, dans sa bonté, a parfaite-  
 « ment fait connaître plusieurs personnes possédées. Ces person-  
 « nages, éclairés sur l'état affligeant et désolant de ces personnes,  
 « ont forcé les démons de donner des preuves très fortes de la  
 « vérité des possessions; ils ont contraint ceux-ci de parler en  
 « une langue inconnue devant plusieurs témoins qui ont dit :  
 « Les plus incrédules, s'ils voyaient cela, seraient bien forcés de  
 « croire que ces personnes sont possédées, puisque celles-ci  
 « ne se sont jamais vues ni n'ont entendu parler l'une de  
 « l'autre et que leurs démons se disputent en une langue étran-  
 « gère. »

« Evêque de Perpignan ! c'est une de tes diocésaines qui est  
 « possédée par un grand nombre de démons (1); oui, les démons  
 « ont parlé cette langue inconnue en se disputant avec un des  
 « démons de celui (2) qui fut conduit vers toi par le Très R. Père  
 « Chiron, très digne prêtre du Seigneur, grand serviteur de Ma-  
 « rie, grand dévot à saint Joseph et aux saints Anges, l'homme  
 « qui brûle de charité pour son Dieu et ses semblables, et qui  
 « donnerait sa vie pour le salut des âmes. C'est moi, démon qui  
 « suis forcé, H..., de te faire écrire cela, à ma honte et confusion,  
 « et de t'apprendre que j'ai dit à l'évêque de faire venir devant  
 « lui ce malheureux soi-disant religieux Breyne (3), en présence  
 « du possédé Gay, afin de démasquer ce malheureux trappiste,  
 « qui est opposé au Christ.

« Voilà ce que l'évêque de Perpignan est obligé de faire s'il  
 « veut éviter les supplices de l'enfer, car il y a beaucoup de per-  
 « sonnes possédées et obsédées dans son diocèse. C'est une chose  
 « affreuse et abominable d'empêcher comme il le fait de délivrer  
 « les possédés, lui qui devrait commander leur délivrance ! Le  
 « pouvoir dont il se sert pour empêcher ces délivrances, vient du

---

(1) On a vu plus haut, paragr. II, n° 7, que c'était une fille nommée Chiquette, âgée d'environ trente-six ans, née à Saint-Félix d'Aval (Pyrénées-Orientales).

(2) Le possédé Antoine Gay.

(3) Pour Debreyne, comme il est dit ci-dessus, paragr. III, n° 30.

« roi de l'enfer qui est mon roi à moi, Isacaron ; je suis forcé de  
 « travailler contre Lucifer et contre tous les démons, parce que la  
 « fin des temps approche.

« Malheur à l'évêque de Perpignan, s'il continue à menacer  
 « les prêtres dont Dieu veut se servir pour délivrer les personnes  
 « cruellement affligées par la possession et l'obsession des démons !  
 « Qu'il sache que Dieu a ordonné ce que lui-même défend, et  
 « qu'il est absolument opposé à Dieu et à son Eglise !! Aussi les  
 « personnes séculières, jusqu'aux enfants, sont-elles grandement  
 « étonnées d'une telle nouveauté dans l'Eglise de Dieu. Il y a  
 « déjà longtemps qu'ils (1) abusent de leur droit, sans avoir ja-  
 « mais été jusque-là, car Dieu restait le Maître. Ils devraient re-  
 « connaître que cette opposition d'empêcher de délivrer les pos-  
 « sédés vient des démons. — Voilà tout ! »

\*  
\*  
\*

Il est regrettable que Gay n'ait pas été consulter le Père Debreyne ou mis en sa présence, surtout devant l'évêque de Perpignan, car le médecin-religieux et le prélat auraient pu se convaincre sans aucun doute que l'état de Gay caractérisait parfaitement une véritable possession démoniaque, et le célèbre trappiste aurait eu une belle occasion de se disculper des accusations portées contre lui par le démon.

La résistance de l'autorité épiscopale contre la délivrance des possédés étant systématique et se traduisant même par des menaces contre le R. P. Marie-Joseph Chiron, celui-ci préféra quitter le diocèse de Perpignan. Il se retira, en 1852, à Notre-Dame-du-Cros, commune de Carnes, près Carcassonne, où peu de temps après, il rendit sa belle âme à Dieu. Elle est montée droit au ciel, a affirmé Isacaron. Nous n'en sommes pas étonné, car ce vénérable capucin pratiquait toutes les vertus chrétiennes et religieuses

---

(1) Par ce pronom ILS, le démon semble désigner les évêques qui étaient alors adversaires des possessions démoniaques.

à un haut degré de perfection : piété angélique, humilité sublime, douceur évangélique, charité ardente, pénitence rigoureuse, etc.

Profond dans la science mystique, il menait une vie très austère; ses pieds n'étaient protégés en tout temps que par des sandales; il affectionnait tant la sainte pauvreté que sa robe de bure brune était garnie çà et là de pièces de drap noir, bien qu'elle n'eût point de trous; son grand crucifix suspendu à son côté gauche, avait une couronne d'épines assez piquantes qu'il se plaisait à appuyer fortement contre son visage pour mieux aimer son divin Maître.

Il n'avait pas de respect humain; l'esprit du monde ne le préoccupait guère, car sa vie était tout en Dieu. Il passait la majeure partie des nuits devant l'autel, où Notre Seigneur réside sous les espèces sacramentelles. Dieu opérait des conversions par ses paroles, mais encore plus par ses exemples: les paroles ébranlent mais les exemples entraînent.

Ce saint homme avait une grande puissance sur le démon, par suite de ses pénitences corporelles; il aimait à s'occuper activement de la triste situation des possédés: il en connaissait au moins trois, comme on l'a vu par sa lettre du 26 août 1850 (parag. II, n° 7). Dans leur intérêt, il ne craignait pas de frapper à la porte des évêchés, bien que sa bonne volonté y fut entravée...

Obligé souvent de lui obéir, Isacaron en fit un éloge admirable en disant que pour arriver à l'état de perfection où était parvenu le R. Père Marie-Joseph Chiron, il faudrait travailler sérieusement pendant vingt ans.

Partout où ce saint religieux a résidé il fut aimé et vénéré. A Notre-Dame-du-Cros, on conserve particulièrement le souvenir de ses hautes vertus. Sur sa pierre tombale, au-dessous de son nom, on a gravé ces mots qui sont une perpétuelle louange :

MORT EN ODEUR DE SAINTETÉ.

### 3° *Le possédé à Ars (Ain), en 1853*

Le 28 novembre 1853, Isacaron engagea diverses personnes qui entouraient sa pauvre victime, d'aller voir M. le Curé de

Saint-Just et le cardinal-archevêque de Lyon, pour leur communiquer des preuves de la possession de Gay. Ces personnes hésitèrent d'entreprendre cette démarche, car elles craignaient que ce fût un piège du démon. Ce jour-là, Isacaron leur fit une instruction religieuse et de longs souhaits, qu'il termina par ces mots : « Je vous souhaite d'être toujours fidèles à Dieu, de ne jamais l'offenser de propos délibéré, de l'aimer par-dessus toutes choses. »

Ne consultant que sa charité, M. Goussard se décida à aller trouver le cardinal de Bonald. Il lui exposa la malheureuse position de M. Gay et ajouta : « Monseigneur, il est difficile de laisser cet homme dans cet état ; ayez la bonté de le faire examiner par de saints prêtres, si non la lumière ne se fera pas... »

Le cardinal ayant écouté M. Goussard avec bienveillance, conclut l'entretien en disant : « Vous conduirez M. Gay auprès du Curé d'Ars et vous resterez plusieurs jours avec lui. »

Dès le 2 décembre, quelques chrétiens dévoués emmenaient Gay à Ars. Pendant le trajet de Lyon à Fontaine, le démon fit des grimaces dans la voiture, au point que les voyageurs pouvaient prendre le possédé pour un fou. A Neuville, il ne restait plus dans la diligence que deux personnes inconnues de Gay et de ses compagnons. Alors le démon fit l'histoire de la possession de sa victime en chantant et en donnant des avis à ces deux personnes, lesquelles ne savaient comment expliquer ce qu'elles entendaient.

Le lendemain, dit M. H..., nous vîmes M. Vianney, le vénéré Curé d'Ars. L'ayant entretenu du motif de notre voyage, il nous dit : « Je ne puis m'occuper de cet homme sans avoir l'autorisation de mon évêque (1) et de Mgr l'archevêque de Lyon. »

M. Goussard repartit le 3 décembre pour aller revoir Mgr de Bonald. Il l'informa qu'il avait exécuté ses ordres et que M. le Curé d'Ars désirait avoir l'autorisation de son évêque et de Son Eminence avant de s'occuper du possédé. M. Goussard étant arrivé dans un moment où le Cardinal n'était pas libre, celui-ci

---

(1) Mgr Chalandon, évêque de Belley, qui devint archevêque d'Aix, en 1857.

se contenta de lui dire : « Laissez M. Gay à Ars, c'est l'affaire du Curé d'Ars. »

Quoique n'ayant pu obtenir la réponse qu'il désirait, M. Gousard revint à Ars, le même jour au soir. Déjà le démon chantait victoire en attaquant l'attitude du Cardinal, et il se promettait de faire du scandale le lendemain.

Cependant M. Goussard alla, dès le matin, trouver le Curé d'Ars pour lui rendre compte de sa visite à l'archevêque de Lyon. Enfin il engagea le saint Curé à s'occuper du pauvre affligé. Comme son vicaire, M. l'abbé Toccanier, était présent, M. Vianney le pria d'examiner M. Gay, et l'on convint d'une heure pour cette première entrevue.

Forcé par la puissance divine de se faire connaître à M. l'abbé Toccanier, Isacaron lui donna des preuves éclatantes de la possession en répondant à sa pensée sur ses parents et amis ; il lui parla d'un de ses amis intimes qui était missionnaire dans l'Océanie. Aussi M. le Vicaire allait-il d'étonnements en étonnements. — Lorsqu'il se retira, il lança ironiquement cette parole au démon : « Sois heureux, jouis de ton bonheur ! » Alors Isacaron se mit en fureur et s'écria : « Ah ! Boug... ! il n'y a pas de bonheur pour moi ! je l'ai perdu ! tu m'enrages ! »

Le dimanche 4 décembre, on célébrait à Ars la solennité de la fête de l'Immaculée-Conception. Le démon fut obligé ce jour-là de faire trois amendes honorables devant une statue de la Sainte-Vierge. Il prononça la première chez Mme veuve Vezent, et la deuxième en présence de M. l'abbé Toccanier, qui fut ému de voir l'un des plus grands ennemis de la Mère de Dieu, à genoux au pied de sa statue, les bras étendus en croix, les yeux inondés de pleurs et forcé de lui rendre un solennel hommage. Il était imposant de voir cet ange déchu proclamer avec éloquence les belles prérogatives de Marie.

C'était un spectacle nouveau qui ferait encore couler bien des larmes, si la foi des hommes était plus grande. Ah ! que n'étaient-ils là tous les libres-penseurs de la terre ! ils auraient vu l'un de leurs chefs, ancien libre-penseur du Ciel, s'humilier et faire un acte de foi contre sa volonté. Ah ! que n'étaient-ils là tous ceux qui ont encore une étincelle de foi ! ils auraient admiré une grande merveille de la bonté divine ! Aussi cette pièce sera-t-elle

un éternel monument à la gloire de Marie et une proclamation perpétuelle de la puissance de Dieu contre l'enfer; ah! si les hommes avaient la foi, elle convertirait des nations!

*Amende honorable à la Sainte-Vierge*

Le démon Isacaron ayant pris un air majestueux et un ton solennel, s'exprima en ces termes :

« O Marie! ô Marie! ô Marie! chef-d'œuvre des mains divines! tu es ce que Dieu a fait de plus grand! O créature incomparable! tu fais l'admiration de tous les habitants du Ciel; tous t'honorent, t'obéissent et te reconnaissent pour la Mère du Créateur; tu es élevée au-dessus des Anges et de toute la Cour céleste; tu es assise auprès de Dieu, tu es le Temple de la divinité, tu as porté dans ton sein tout ce qu'il y a de plus fort, de plus grand, de plus puissant et de plus aimable. Il n'y a point de langue pour te glorifier comme tu le mérites.

« Marie, tu as reçu dans ton sein virginal Celui qui t'a créée, tu es Vierge, tu es Mère; il n'y a rien qui puisse t'être comparé; après Dieu, tu es tout ce qu'il y a de plus grand, de plus puissant; tu es la Femme Forte, toi seule tu rends plus de gloire à Dieu que tous les autres habitants du Ciel ensemble. Que tous ceux qui disent que tu n'es pas Vierge et Mère soient anathèmes! En toi il n'y a jamais eu aucune souillure, tu as été conçue sans tache, tu es IMMACULÉE. Ah! que cette immaculation fait de peine à tous les démons! Le mystère de l'Incarnation de ton divin Fils a été caché au démon.

« Tu es plus terrible au démon que cent milliers d'armées rangées en bataille, oui, c'est la vérité que je dis: tu as la puissance de Dieu en main. Nous, démons, nous te craignons plus que Dieu! Tu nous ravis des âmes continuellement, tu nous enlèves des âmes que nous avons enveloppées dans le vice; tu pries, tu gémisses aux pieds de ton adorable Fils. Je confesse que c'est par toi que toutes les conversions arrivent. Tu arrêtes le bras vengeur de ton adorable Fils lorsqu'il est prêt à punir les coupables; tout ce que tu demandes t'est accordé. Tu es la porte du Ciel, aucun pécheur ne peut aller au Ciel que par toi. Tu es si

bonne, queta bonté est incompréhensible : elle est comme infinie : tu as plus d'amour à toi seule que toutes les mères ensemble...

« J'enrage, moi, Isacaron, ennemi juré de la pureté! je suis un de ces démons que tu hais le plus; je te louange, ô Marie! mais toutes les louanges que je te donne remontent à ton Dieu, l'auteur de tout bien.

« Toi qui es la plus pure des créatures, c'est toi qui me fais souffrir dans ce corps (*le démon pleurait*), qui me fais démolir mon maudit ouvrage, qui me forces à faire voir l'énormité du crime de l'impureté, et qui me fais louer ce qu'il y a toujours eu en toi : l'humilité, la charité, la douceur, la bonté, la patience et la chasteté, cette vertu que tu as toujours tant aimée, et qui te comblera de gloire pendant toute l'éternité.

« O Marie! ô Marie! ô Marie! il n'y a point de langue assez pure pour te louer, il n'y a point de cœur assez aimant pour t'aimer comme tu le mérites, à l'exception de ton divin Fils, car, après le cœur de ton divin Fils, il n'y en a point pouvant être comparé au tien. O cœur bon! ô cœur tendre! ô cœur brûlant d'amour pour ton Dieu! même pour les ingrats mortels, tu n'abandonnes même pas les plus coupables : ton cœur est pénétré de douceur envers des misérables qui ne méritent que des châtimens, et pourtant tu obtiens grâce, miséricorde. oui, serait-ce pour les indignes scélérats! Des pécheurs les plus infâmes sont convertis par toi! Oh! si les habitans de la terre te connaissaient! s'ils savaient apprécier ta tendresse, ta puissance, ta bonté, pas un ne périrait. Tous ceux qui ont recours à toi avec une entière confiance et qui te prient continuellement, dans quelque état qu'ils soient, tu les sauveras, et ils te béniront éternellement.

« C'est toi, ô Marie! qui me feras déloger du corps de Gay que je possède depuis si longtemps, à mon détriment, à ma honte, à ma confusion. Je suis obligé de m'humilier à tes pieds et de te demander pardon de tous les outrages que j'ai fait endurer au possédé.

« Je confesse aujourd'hui, jour d'une de tes fêtes les plus solennelles de toute l'année, quoique les hommes jusqu'à présent ne l'aient pas mise la plus solennelle, que ton divin Fils me force aujourd'hui de dire que c'est la plus solennelle de toutes tes fêtes.

« O belle Aurore qui a produit le Soleil de Justice ! c'est par toi que le monde entier a été éclairé ; sans toi le genre humain tout entier était enseveli sous notre puissance.

« Louanges, honneur et gloire te soient rendus par toutes les créatures (1) ! »

Après cette amende honorable, M. H... dit au possédé : « Si c'est la volonté de Dieu, que le démon répète cet acte, afin que je puisse l'écrire pour le conserver ? » Or, Isacaron s'exécuta et parla très lentement. Il eût été impossible à un illettré comme Gay de jamais rien produire de semblable. Toutes les personnes présentes furent surprises au-delà de toute expression, et M. l'abbé Toccanier ajouta ces mots : « On ne trouve rien de comparable que dans les Pères de l'Eglise. »

Le même jour, Isacaron fit l'éloge de saint Joseph, alors que Gay et ses amis étaient chez M. le vicaire d'Ars.

En voici le texte, écrit en suivant la parole du démon.

### **Eloge de saint Joseph par le démon**

« O grand saint ! saint incomparable ! tu es celui qui a été destiné de toute éternité à être le second Adam : tu as été conçu sans aucune souillure, tu as été immaculé. Tu es au Ciel en corps et en âme (2). Après Marie, il n'y a aucune créature qui puisse t'être comparé. Dieu t'a enrichi de ses dons, comblé de ses grâces : tu

---

(1) En 1855, le R. P. Dom Bernardin, abbé de la Trappe du Port-du-Salut, près Laval, reçut des Trappistines de Lyon une copie de cette amende honorable qu'il fit lire devant toute sa communauté réunie au chapitre, et il y ajouta d'édifiantes réflexions.

(2) Quoique l'Eglise n'ait encore rien défini à cet égard ni à l'égard de la conception de saint Joseph, on pourrait admettre les déclarations du démon comme renfermant une thèse soutenable, attendu que non seulement elle ne répugne pas au sentiment catholique, mais qu'elle est d'accord avec lui.

es le prodige de la bonté divine. Tu as été le gardien de la divine Marie et on te donne le nom d'époux. O saint Joseph, que tu es grand ! que tu es puissant ! tu fais l'admiration, après Marie, de tous les habitants du Ciel. Toutes les grâces que tu demandes te sont accordées. Oh ! si les hommes connaissaient ta puissance et ta bonté pour eux, quelles louanges retentiraient dans l'univers entier ! Toutes les grâces que tu obtiens passent par les mains de la divine Marie, ton auguste épouse, dont tu n'as été que le gardien.

« Tu as été le père nourricier du Sauveur des hommes, qui est le Fils de Dieu et Dieu lui-même. Que ceux qui disent que Jésus est véritablement ton fils, et qui ne voudront pas admettre que tu n'es que son père nourricier, soient anathèmes !

« Après Marie, tu es tout ce qu'il y a de plus grand, de plus puissant et de plus terrible contre nous autres démons. Tes véritables dévots ne périront jamais. Tu prends un soin tout à fait grand pour le salut du genre humain. Le Tout-Puissant veut que tu sois honoré plus que jamais à la honte et confusion de tous les diables et de tous les réprouvés. Oh ! que tu es grand ! que tu es puissant ! que tu me fais donc souffrir ! Je suis forcé de te faire honorer des hommes à ma honte et confusion.

« Malheur à moi, maudit Isacaron ! Hâte donc ma sortie du corps de Gay que je possède depuis si longtemps à mon détriment, à ma honte, à ma confusion. Que maudit soit le moment où je suis entré dans ce corps ! Je confesse qu'à cette heure, je souffre deux cent-cinquante fois plus que si j'étais au plus profond des enfers. Je m'humilie à tes pieds, — malheureux cochon infernal que je suis ! pour te faire amende honorable de tous les blasphèmes et imprécations que j'ai vomis contre toi ; je te demande un million de pardons et je te promets, pour te faire honorer, d'employer toute l'intelligence que le Souverain Maître m'a départie.

« Tu es élevé au-dessus de tous les chœurs des Anges !... J'ai été forcé de dire en ton honneur et à la gloire du Tout-Puissant toutes les louanges que je viens de t'adresser et qui remontent à la source divine. C'est donc Celui à qui je n'ai pas voulu obéir, qui est le Créateur de toutes choses, à l'exception du péché, dont mon maudit roi Lucifer, appelé aussi Satan, est l'inventeur.

« Honneur, gloire, actions de grâces soient rendus à Celui qui était, qui est, et qui sera éternellement ! A Lui appartient tout ! C'est Lui qui me force, moi, Isacaron, son détestable esclave, à dire par la bouche du possédé, ce que je viens d'exprimer. — Malheur à moi ! »

\*  
\*  
\*

Un instant après ce discours, arriva M. Vianney. On le lui lut ; mais en entendant le passage où il est dit que « saint Joseph est au Ciel en corps et en âme, » le saint curé exprima un doute, et soudain le démon y riposta en disant : « Oui, il est en corps et en âme dans le Ciel. »

Quelqu'un ayant fait une autre observation au sujet de cette pièce, le prince infernal répondit, en s'adressant à toutes les personnes présentes : « Votre Dieu voyant l'incrédulité des hommes, se sert des démons pour ranimer la foi... »

Le 5 décembre, Isacaron donna de nouvelles preuves de la possession à M. l'abbé Toccanier et répondit très bien aux questions théologiques, ardues, que ce digne prêtre lui adressa sur la direction des consciences. Ensuite le démon lui déclara que des personnes commettaient beaucoup de sacrilèges en cachant des péchés en confession, et que lui, démon, les ayant fait avouer à plusieurs d'entre elles, leurs larmes avaient coulé... Puis il dit à M. l'abbé Toccanier : « Je te défie de dire que tu n'es pas convaincu de la possession de cet homme. Quand tu es convaincu d'une chose, rien ne peut te faire reculer. » M. Toccanier ratifia cette double affirmation.

Le soir de ce jour, dit M. H..., je me dirigeai vers l'église pour joindre cet ecclésiastique qui attendait M. le curé. M. le vicaire m'ayant prié de les accompagner, j'entraï dans la chambre du vénérable curé. Là, nous lui exposâmes la situation du pauvre possédé, et je demandai à M. Vianney la permission de lui amener l'affligé. Il y consentit. J'allai chercher Gay ; il resta un long moment seul avec M. le curé. Le démon voulut prendre part à la conversation. Ensuite, M. l'abbé Toccanier et moi nous passâmes dans l'appartement. Alors on demanda au démon de donner des preuves de la possession à M. le curé, mais Isa-

caron répondit : « Je m'en garderai bien. Peut-on donner des armes à son assassin ? » M. Vianney mit sous les yeux de Gay le portrait d'un évêque décédé, inconnu de Gay, et aussitôt le démon s'écria : « Ah ! celui-là était un saint prêtre : il est au Ciel ! » Enfin M. l'abbé Toccanier dit à Isacaron : « Voyons, Grappin (1), donne des preuves à M. le curé ? » Mais l'esprit maudit refusa en disant à celui-ci : « J'aime mieux souffrir que de t'en donner ; j'aimerais mieux donner des preuves à dix mille personnes que de t'en donner une seule ; j'aime mieux souffrir d'horribles tourments que de te dire quelque chose ! — C'est toi, Goussard, qui est venu me livrer ici ! « Au milieu de ces scènes le vénérable curé restait impassible, lorsque tout à coup Isacaron lui montre le poing avec une grande violence et jette prestement le possédé à ses pieds, en s'écriant : « Vianney, tu es « un voleur ! tu es associé à un larron ! (allusion à M. Toccanier, « son vicaire) tu nous arraches des âmes que nous avons tant « de peine à séduire (2) ! »

Le vénérable curé, dont l'humilité était si grande, n'insista pas pour avoir des preuves particulières, mais il promit de dire le lendemain une messe à sainte Philomène pour le possédé. Puis le démon ajouta : « Ma résistance est déjà une grande preuve « de la possession... Hier, je voulais parler contre toi, mais « MARIE m'a châtié et m'a dit : « Tu n'outrageras pas mon « serviteur ! »

Ensuite une personne fit cette observation : « Comme M. Gay est né dans ce diocèse (de Belley), n'y aurait-il pas moyen d'obtenir l'autorisation de l'exorciser en s'adressant à Mgr de Belley ? »

---

(1) M. Vianney désignait ordinairement le démon sous ce nom de *Grappin*.

(2) Cette scène a été reproduite par M. H..., sur la photographie en buste de M. Vianney, entourée de six tableaux comprenant : 1° l'église d'Ars, 2° le presbytère, 3° Antoine Gay à genoux et M. Vianney, debout en surplis, bénissant le possédé pendant que celui-ci le menace du poing ; en dessous, on lit : « Vianney... tu nous arraches des âmes que nous avons tant de peine à séduire ! » 4° sainte Philomène, 5° l'intérieur de la chambre à coucher de M. Vianney, 6° et le saint curé étendu sur son lit de mort, le 4 août 1859.

Furieux, le démon riposta par ces mots : « Tu avais bien besoin de dire cela ! » A ce moment M. le curé fit un signe de croix sur la tête du possédé, et le démon mugit comme un lion.

Quelqu'un dit alors à Isacaron : « Grappin, tu viens souvent tourmenter M. le Curé ? » Et le démon répondit : « C'est vrai ! » D'ailleurs tout le monde savait, à Ars, que le saint curé était très souvent visité par les diables de l'enfer. M. Vianney en avait fait l'aveu dans ses instructions.

A ce propos, reproduisons un passage des *Annales d'Ars et de Fourvière*, tiré d'un article sur M. Vianney, intitulé « La Voix du bon Pasteur ». L'auteur, M. J.-B. Girond, s'exprime en ces termes : « ... Ce saint prêtre n'avait pas seulement à souffrir de  
« la part des hommes, il avait à supporter des luttes plus terri-  
« bles avec l'esprit de ténèbres. Je peux vous le dire hardiment  
« aujourd'hui que j'ai entendu un prélat, du haut de la chaire de  
« vérité, en entretenir ses auditeurs. *Grappin* faisait du bruit sur  
« les toits, dans les escaliers du presbytère, renversait les chaises  
« et les meubles dans les chambres, fermait les portes, prenait  
« les clefs, cachait les souliers du bon curé, jetait ses livres par  
« les fenêtres, le battait, le pressait même violemment contre  
« les murs et tâchait de l'effrayer par la menace des jugements  
« de Dieu.

« Un jour on vint dire à cet homme de Dieu que le feu avait  
« pris dans sa chambre et avait brûlé son lit. « Ah ! s'écria-t-il,  
« c'est *Grappin* qui a fait brûler la cage, quand l'oiseau n'y était  
« plus. »

« Mais, puisque je suis aux citations, permettez-moi de vous  
« en rapporter une autre que je vous garantis authentique et  
« qui peut être attestée par plus de cinq cents personnes : « *Mes*  
« *enfants*, nous dit-il un jour dans un de ses catéchismes, *les*  
« *diables sont aussi nombreux sur la terre que les soldats en*  
« *Crimée* (1); *il y a des endroits où ils sont si serrés qu'ils se*  
« *touchent tous. Tenez, l'autre jour j'en ai trouvé ma cour pleine :*  
« *ils obéissaient à un chef qui a monté devant moi mes escaliers* »

---

(1) Lors de la guerre en 1855.

« et qui a jeté de la terre sur un tableau de la sainte Vierge (1). »  
 « — Que penseraient de ces paroles nos éclairés et nos philosophes qui, bannissant de ce monde Dieu et les esprits, ne voient partout que des faits humains ou des phénomènes dus à des agents physiques, chimiques et électriques? »

Le 6 décembre, remarque M. H..., je me rendis avec le possédé et plusieurs autres personnes chez M. l'abbé Toccanier, où se trouvait M. l'abbé C., supérieur des missionnaires d'Ars. Simulant une voix mourante, le démon dit à celui-ci : « Pense à une personne?... Tu as pensé à un prêtre : c'est un Evêque, etc. » M. l'abbé C... resta stupéfait. Isacaron lui donna d'autres preuves et il répondit encore à sa pensée pour une œuvre. M. l'abbé C..., satisfait des réponses, dit : « Je n'en veux pas savoir davantage. » Et s'adressant à l'affligé, il ajouta : « M. Gay, cette affaire regarde le Cardinal de Lyon plutôt que Mgr de Belley, etc. »

Alors Isacaron se mit dans une colère épouvantable et s'écria d'une voix de tonnerre : « Tu vois, possédé, on veut encore t'envoyer d'Hérode à Pilate ! » Puis il se récria contre les évêques... C'était quelque chose d'effrayant de voir et d'entendre ce prince de l'enfer pousser la colère au dernier paroxysme, au point que le pauvre possédé en était ruisselant de sueur. Toutes les personnes présentes furent épouvantées de cette scène. Quoique habituées aux colères d'Isacaron, elles ne l'avaient jamais vu dans une telle fureur. Alors il fit des révélations très fortes, mais un ecclésiastique lui imposa silence.

A la suite de cette séance, M. l'abbé Toccanier fit cette question au démon : « Aimes-tu quelqu'un? » — « Non, répondit-il d'un ton satanique : en enfer chacun n'aime que soi ; il n'y a

---

(1) L'histoire de ce tableau est racontée dans la *Vie du curé d'Ars* par M. l'abbé Monnin. Ce livre renferme de longues et intéressantes pages sur les rapports de M. Vianney avec les démons.

» point de charité parmi nous ; nous nous déchirons les uns les autres ; mais s'il nous était permis d'aimer, nous aimerions les bons, ceux qui font le bien, et nous donnerions volontiers toutes les *salopes* qui sont en enfer, pour un élu. »

Le démon donna encore des preuves de la possession à différentes personnes, notamment chez M<sup>me</sup> veuve Vezent, où il fit une belle instruction ; chez M<sup>me</sup> Q..., M. G..., M. J. B... et sa famille ; à M. P..., il répondit à sa pensée, encore qu'il lui eût d'abord refusé de fournir des preuves. Chez M. P..., le démon fit la satire la plus comique de ceux qui nient les possessions ; ainsi il dit entre autres choses en parlant du possédé : « Mais cet homme n'est qu'un fou, c'est un insensé ! qu'ils sont simples de croire que cet homme soit possédé ! Est-ce qu'il y a des diables ? » Chez M<sup>me</sup> Q..., le démon se servit du corps du possédé pour faire le boîteux et dit : « Boug... ! tu es donc fou ! qu'est-ce que c'est que cet être là ? »

Ne voulant rien dire à une autre femme, l'esprit malin fit même le fou longtemps devant elle ; mais, au moment où elle allait partir, il lui parla sérieusement, en disant : « Si je ne t'ai pas donné de preuves, à toi, sais-tu pourquoi ? C'est que tu as attaqué le possédé au commencement de l'année : tu as fait cause commune avec ceux qui l'injuriaient ; tu répareras le mal que tu as fait, tu prieras pour lui et je te donnerai des preuves. » Alors il commença à lui dire diverses choses qui l'étonnèrent beaucoup.

Voici une révélation remarquable :

Gay ignorait qu'une femme d'Ars, d'ailleurs inconnue de lui, se faisait appeler « ma tante » par une jeune fille. Un jour en entendant proférer cette appellation par celle-ci, le démon Isacaron apostropha la femme par ces paroles : « Dis donc, toi, tu n'es pas la tante de cette jeune fille, mais bien sa mère ! » Ainsi interloquée elle avoue de suite qu'elle avait cédé aux instances d'un jeune homme ; mais, pour s'excuser, elle eut l'audace d'ajouter que c'était afin de « l'attirer au catholicisme. » (!) Soudain Isacaron lui reprocha sa mauvaise conduite et son hypocrisie...

Autre révélation.

Un prêtre d'Angleterre étant venu à Ars voir le vénérable curé,

y rencontra Gay, causa avec lui et surtout avec Isacaron. Or, cet ecclésiastique fit cette discrète mais significative déclaration : « Aucun homme au monde n'aurait pu me dire ce que le démon m'a dit : j'en profiterai. »

Alors Isacaron affirma et répéta que Dieu voulait une réforme dans le clergé (1). Il prétendit aussi que les commandements de l'Eglise devraient être *rectifiés*. Ainsi le prince infernal a donné à entendre que les troisième et quatrième commandements, relatifs à la confession et à la communion pascales, étaient insuffisants.

Nous devons faire observer que l'Eglise en instituant ses commandements, a été inspirée par le Saint-Esprit, et que si elle devait les changer un jour, elle le serait encore. Jusque-là il n'appartient à personne, ni aux diables ni aux humains de dire que se confesser et communier une seule fois par an, à Pâques, n'est pas suffisant pour le salut. L'Eglise est infallible dans ses enseignements. Le démon n'a donc pas à intervenir dans cette question. Là il a joué son rôle favori de père du mensonge.

Le bon curé d'Ars aimait Antoine Gay et lui confiait ses pensées. Un jour, il lui dit : « Je pense me retirer dans un monastère pour mieux pleurer mes péchés. » Et le démon de s'écrier sur un ton ironique : « Oh ! oui, Vianney ! tu en as commis un plein bateau, mais sois tranquille, un vent du midi emmènera tout à la mer !... »

Plusieurs fois ce saint homme consulta le démon Isacaron. Ainsi il lui fit cette question : « Puis-je manger un peu plus ? » Et l'infernal dit tranquillement : « Oh ! oui, un peu plus pour te soutenir ; mais quant à ta discipline, tu la continueras. » Or, M. Gay, en racontant cela à Mme T..., ajouta : « Moi, je ne savais pas du tout s'il avait une discipline ce bon curé. »

\* \* \*

---

(1) Ceci serait d'accord avec plusieurs textes prophétiques bien connus et qui se réaliseront sous le pape *Pastor angelicus*. Satan et ses lieutenants les connaissent parfaitement.

Gay se lamentait sans cesse sur sa triste situation. Un jour il se mit à genoux devant M. l'abbé Toccanier et proféra ces admirables paroles : « Mon Père, je vous supplie de faire tous vos efforts pour travailler à ma délivrance ; je prie Dieu tous les jours pour cela, mais mon indignité et mes péchés y mettent obstacle : je suis un misérable pécheur ! Je suis prêt cependant à sacrifier le peu de bien qui me reste pour obtenir cette grâce, etc., etc. » Son ton lamentable arracha bien des larmes aux personnes présentes.

Voulant remplir sa mission jusqu'au bout, M. Goussard eut à cœur de retourner de rechef auprès du cardinal de Bonald. Le 13 décembre, il le mit au courant de ce qui se passait à Ars. Cependant le cardinal répondit toujours invariablement : « C'est au curé d'Ars à faire cette affaire-là ! »

« — Mais, Monseigneur, il attend votre permission. »

« — Il n'en a pas besoin, je la lui donne. Qu'il s'adresse à Mgr l'évêque de Belley. Si celui-ci a besoin de renseignements, je lui en donnerai. »

M. Goussard fit connaître cette réponse à M. l'abbé Toccanier. Alors celui-ci se décida à écrire à son évêque, Mgr Chalandon, pour qu'il voulût bien autoriser M. le curé d'Ars à exorciser le malheureux possédé. L'autorisation fut accordée, mais M. Vianney en entendant lire la lettre de Belley, ne put s'empêcher de faire humblement cette réflexion : « Oui, messieurs les évêques se débarrassent de l'affaire sur un pauvre prêtre ! » Cependant le bon curé voulait bien s'en occuper, mais à condition que la séance eût lieu solennellement (selon la demande d'Isacaron), dans l'église de Notre-Dame de Fourvière, à Lyon. Hélas ! c'était se heurter contre la volonté même du cardinal, qui préféra être illogique avec son désir de délivrer Gay, plutôt que de consentir à sa délivrance... à Lyon.

Une pareille conduite peut-elle s'expliquer autrement que par l'influence hostile ou diabolique de l'entourage du bon cardinal de Bonald ?

#### 4° *Le Possédé à la Salette, en 1855*

Avec le temps, la lumière s'était faite complètement sur la possession démoniaque d'Antoine Gay.

Un homme de cœur et de conviction, plein de charité et de dévouement pour le possédé, n'avait pas épargné ses peines, ses démarches, ses sacrifices. Nous avons nommé M Bossan, le célèbre architecte des églises de Notre-Dame de Fourvière et de Sainte-Philomène d'Ars.

Avec l'agrément de l'autorité ecclésiastique de Lyon, il emmena Gay en pèlerinage au sanctuaire de la Salette dans les premiers jours du mois de septembre 1855, pour y faire un assez long séjour.

Ils y rencontrèrent un prêtre qui, par curiosité, voulut avoir un entretien avec Isacaron et en présence même de M. Bossan. Or, le démon lui dévoila ses péchés et manifesta une fois de plus sa mission en lui faisant de graves reproches. Le prêtre avoua tout et donna au possédé un certificat attestant qu'un esprit surnaturel, parlant par la bouche de Gay, avait seul pu pénétrer dans sa conscience.

En racontant ce fait à Mme T..., le possédé ajouta : « Je n'aurais jamais pensé qu'il y eût tant de misères...! Le vertueux M. Bossan pleurait à chaudes larmes. Le prêtre, lui, n'en répandit pas. » « S'est-il converti ? » fit Mme T... Et le démon de s'écrier : « Quand le diable tient, il lâche difficilement : beaucoup en deviennent fous (1) ! »

Que personne ne se scandalise de quelques faits isolés qui sont des avertissements généraux et providentiels ! On sait que la Sainte-Vierge, dans son message de la montagne de la Salette, le 19 septembre 1846, a voulu porter remède aux faiblesses humaines, en demandant la divulgation de ses paroles dès 1858. Les Souverains Pontifes ont parlé en faveur du secret de Mélanie, et le Vatican a

---

(1) On comprend facilement que le vertueux M. Bossan pleurait comme les saints savent pleurer en pareille circonstance : il considérait les offenses faites à la Majesté divine et l'état affreux de la pauvre âme dévoyée. — Un jour un pécheur sec et endurci disait à M. Vianney, curé d'Ars : « Qu'avez-vous tant à pleurer ? » — « Hélas ! mon ami, lui répond le saint prêtre, je pleure de ce que vous ne pleurez pas. » (*Discours sur la vie et les vertus du curé d'Ars* prononcé à Ars le 4 août 1891, par Mgr Freppel, évêque d'Angers.)

autorisé M. Amédée Nicolas susnommé d'en faire le commentaire et de réfuter les révoltés (1).

D'après les ordres du cardinal de Bonald et de Mgr Ginoulhiac, évêque de Grenoble, le Supérieur des missionnaires de la Salette, M. Burnoud, assisté de plusieurs prêtres de sa communauté, procéda à l'examen de l'état d'Antoine Gay, durant trois séances qui se prolongèrent d'une à deux heures chacune.

M. l'abbé Burnoud en adressa un rapport détaillé à l'évêque de Grenoble. Il conclut à la possession, comme c'était d'ailleurs la conviction entière des missionnaires de la Sainte-Montagne, ainsi qu'il appert de leurs témoignages consignés ci-dessus, paragr. II, numéros 14, 15 et 16.

En conséquence, le cardinal de Bonald, informé par l'évêque de Grenoble, donna l'autorisation d'exorciser le patient dans le sanctuaire de la Salette. Mgr Ginoulhiac se fit l'écho de son métropolitain et chargea le supérieur des missionnaires de procéder tel jour aux exorcismes solennels. Mais, quelle ne fut pas la surprise de l'exorciste quand, un quart d'heure avant la séance, on lui apporta un contre-ordre de l'archevêque de Lyon rétractant son autorisation, comme l'a mentionné un honorable témoin oculaire et auriculaire, M. Amédée Nicolas, dans ses lettres précitées, paragr. II, n° 42.

Une si singulière décision, que rien ne peut expliquer, affecta douloureusement le pauvre possédé et son dévoué compagnon. Ils n'avaient plus qu'à retourner à Lyon.

---

(1) Voir l'*Apparition de la Très Sainte Vierge sur la montagne de la Salette*, publiée par Mélanie Calvat, Lecce, 1879; — *La grande nouvelle et les plus grands événements : Message de Dieu aux hommes*, in-8 de 86 pages; — les sept brochures de M. Amédée Nicolas et de M. Girard; — Notre *Rappel des révoltés contre le secret de la Salette*; — les *Lettres* de l'abbé Bliard, etc., etc.

En arrivant à Corps, ils aperçoivent le R. Père Eymard monté sur un mulet. Aussitôt que le saint religieux reconnaît les pèlerins, il descend de sa monture, les salue et embrasse le possédé en disant : « Je viens exprès à la Salette pour vous, monsieur « Gay. Que je suis heureux de vous y rencontrer ! » En effet, ce bon Père, étant de passage à Lyon, avait appris qu'Antoine Gay était avec M. Bossan sur la Sainte-Montagne, et il s'était empressé d'aller les y rejoindre.

Après avoir écouté le compte-rendu des épreuves et des déceptions du pauvre affligé, le Père Aymard fit remonter les deux pèlerins au sanctuaire et obtint du supérieur de la communauté que le possédé y passerait encore deux jours. Mais il fallait obéir à l'ordre du cardinal de Lyon. Le Père Eymard était trop humble, et c'est par humilité s'il ne lui a pas demandé le pouvoir d'exorciser ; il craignait d'imposer son sentiment à l'autorité ; il préféra se conformer à sa décision toute dure qu'elle lui parût.

Ainsi, sous le coup de la peine et de la soumission, nos trois pèlerins repartirent pour Lyon.

Vers cette époque, un jour qu'il passait en cette ville, le nouveau Père Abbé de la Trappe d'Aiguebelle alla voir Antoine Gay et reconnut son état démoniaque. Touché de compassion pour ce pauvre affligé, il voulait qu'il vint résider dans son monastère. Mais ayant dû d'abord prendre l'avis de ses religieux, ceux-ci crurent sage de refuser leur adhésion à cet acte de charité, de peur que le maudit Isacaron mît le trouble dans l'abbaye. Or le bon Père Abbé s'inclina devant la prudence trop humaine de son conseil, et Gay resta forcément dans sa mesure de Saint-Irénée.

Et le démon, lui, s'entêtait à dire et à redire : « Puisqu'on me « laisse enraciner dans ce corps, je n'en sortirai qu'après une « grande résistance !... » Hélas ! cette résistance, il l'a maintenue en triomphateur jusqu'au dernier soupir de sa victime, par suite de la faiblesse de l'autorité ecclésiastique.

## VI

## LES RAYONS DE SOLEIL

**Brève récapitulation de faits extranaturels  
démonstrant la possession diabolique d'Antoine Gay**

Cet homme était honnête, bon, religieux: il n'avait fait aucune étude et ne connaissait aucune langue étrangère : il était incapable par lui-même de faire un discours suivi, ni d'en donner la dictée, ni de soutenir des questions théologiques, ni de répondre aux questions religieuses comme l'a fait le démon par sa bouche avec un ton éloquent ou satirique. Tout cela a été constaté. Divers signes caractéristiques démontrent jusqu'à la dernière évidence l'état extranaturel d'Antoine Gay et sa réelle possession par l'esprit maudit.

En effet, en récapitulant les faits, nous avons vu Gay, par son démon :

a) Parler trois langues étrangères, à lui inconnues, se disputer dans une de ces langues avec le démon Madeste, à Perpignan, et avoir l'intelligence du latin.

b) Faire des gestes et des contorsions de corps, des courses vertigineuses en marchant à la façon des esprits qui touchent à peine la terre, et qu'il est impossible à l'homme seul de produire.

c) Lire dans la conscience des personnes, depuis leur enfance, d'une manière prodigieuse; dévoiler leurs péchés secrets, etc., parler des personnes inconnues à Gay, mortes depuis de longues années, et donner sur leur vie des détails surprenants, supernaturels; et tout cela sur des milliers de personnes.

d) Discuter sur des questions religieuses de façon à embarrasser les plus doctes théologiens; répondre aux questions les plus difficiles; se servir de l'ironie et de la satire d'une manière étonnante et dont Gay était incapable d'user par lui-même.

e) Dans ses discours, être orthodoxe en tout point, quand Isacaron était forcé de parler comme esclave de Dieu.

f) Parler de personnes inconnues, vivantes, habitant aux extrémités du monde, décrire leur appartement, leur rue et citer ce qu'elles écrivaient tel jour.

g) Dicter des instructions, des communications, des rectifications, avec une facilité remarquable, comme une personne très savante pourrait le faire.

h) Guérir des malades avec les plantes les plus simples, dont Gay ignorait la vertu et les propriétés ; produire des plaies sur le corps et les guérir instantanément ou le lendemain.

i) Prédire des choses matérielles invisibles de conception et de naissance d'êtres humains ou d'animaux qui furent littéralement réalisées.

j) Être rendu muet à volonté, quand le possédé aurait voulu parler.

k) Réparer le mal fait au possédé par le démon, qui se servait de son corps d'une manière si infâme, si contre nature que Gay aurait dû en mourir, comme l'ont déclaré les médecins.

l) Blasphémer avec une rage si épouvantable, qu'aucune bouche humaine n'eût pu l'imiter naturellement.

m) Être empêché de parler, de travailler et d'agir ; si Gay le pouvait ce n'eût été qu'avec la permission d'Isacaron.

n) Nous avons vu le démon prendre forcément la défense de l'affligé, bien qu'il fût son ennemi, et le protéger contre les attaques des sceptiques, qui eurent souvent sujet *de s'en repentir* par la révélation de leurs péchés et de leurs secrets.

o) Le démon fut forcé de donner des preuves nombreuses de la possession, de tenir des discours contre lui-même et d'aller où Dieu le voulait pour éclairer les hommes, les ramener au bien, les convertir et remplir le rôle d'un apôtre-missionnaire.

## POSTFACE

Si, après avoir lu cette ébauche dans le recueillement de la pensée, quelqu'un était mécontent de nous, nous aurions le droit de répondre humblement en regardant le ciel : nous croyons avoir rempli consciencieusement notre devoir de rapporteur catholique, d'observateur charitable, de critique impartial ; notre étude reste malgré sa forme provisoire, le porte-voix de la vérité historique : elle ne pouvait flatter celui qui aime plus Platon que la vérité ; c'est aussi une œuvre de réparation et de justice qui s'impose au moment où le satanisme fait d'immenses progrès de tous côtés.

Nous avons défendu les intérêts de Dieu et des âmes dans la mesure de la modération ; nous ne pouvions sacrifier aux idoles « fin de siècle » de l'école libérale, naturaliste, frondeuse du surnaturel contemporain et s'insinuant subtilement jusque dans la masse de la milice du Christ.

En 1850, un savant ecclésiastique disait à l'un de nos amis : « Depuis cent cinquante ans, on a négligé dans les séminaires « l'étude des possessions diaboliques, grâce aux progrès de l'incrédulité en matière religieuse... La prudence humaine et le « rationalisme ont fait supprimer les faits de l'ordre surnaturel « dans certains ouvrages sur la vie des saints, et ce qui concerne « les possessions et les exorcismes dans les Rituels... Le clergé « régulier est bien plus au courant de ces questions que le clergé « séculier... »

C'est surtout depuis la Révolution Française que la science mystique est fort peu en honneur dans les séminaires, ou n'y est plus enseignée que superficiellement. Or, rien d'étonnant que la masse des prêtres d'aujourd'hui soit sceptique à l'endroit des faits et gestes de Satan dans le monde, puisqu'il n'y a plus qu'un petit nombre de prêtres qui sache la théologie mystique et qui s'en occupe sérieusement. Rien d'étonnant non plus que l'inférial Isacaron se soit si souvent récréé contre les prêtres et les évêques qui s'opposaient à la délivrance des possédés.

Ces vérités sont incontestablement historiques; nous les rappelons sans animosité, mais avec fermeté et forcément pour enrayer le mal, car il nous incombe ici le devoir de les faire connaître au monde religieux qui observe la loi de Jésus-Christ et de son Eglise.

Devant un aveuglement déplorable, doublé d'ignorance qui s'étale partout sans vergogne, il faut espérer, Dieu aidant, que les doctes professeurs de théologie sortiront bientôt de la somnolence en rétablissant l'enseignement approfondi des hautes études de la mystique, elle qui est la première et la plus noble des sciences! elle qui à l'heure actuelle est d'une incontestable utilité, tant à l'égard des pauvres possédés et obsédés qui existent dans tous les diocèses de l'univers, que pour guerroyer contre les sectes du spiritisme et de la franc-maçonnerie luciférienne, et enfin préparer l'esprit des jeunes générations sacerdotales, à dénoncer et enrayer les grandes séductions sataniques du XX<sup>e</sup> siècle! ~

\* \*

Six mois après avoir écrit ces réflexions, la parole d'un être surnaturel est venue providentiellement les confirmer.

Voici le fait.

Le 30 avril 1892, je rencontrais au presbytère de C... la possédée Eugénie Dussault, dont j'ai déjà parlé au paragraphe IV, n° 125. Or, après avoir échangé quelques paroles de politesse avec cette pauvre affligée, que je connais depuis 1887, son démon Béalzébuth prenant une voix rauque de mécontentement, m'apostropha en ces termes devant M. le curé F... :

— J'ai quelque chose à te dire : toi, je ne t'aime pas !

— Et pourquoi? demandai-je, bien que cet aveu me fût un compliment très flatteur, un grand honneur.

— Parce que tu pries et que TU FAIS UN OUVRAGE CONTRE NOUS !

Et les yeux enflammés de la possédée exprimaient la colère contenue de l'esprit possesseur (1).

(1) Ces yeux ressemblaient assez à ceux du portrait de Béalzébuth donné dans le *Diable au XIX<sup>e</sup> Siècle*, p. 849 (11<sup>e</sup> fascicule du 5 octobre 1893).

Or, cette fille ne savait nullement si je préparais un livre, et un livre capable d'irriter les démons (1).

Le témoignage, tout bref qu'il est, de Béalzébuth — ce même archange, qui, dans le ciel, entraîna dans sa révolte le chérubin Isacaron — est donc une preuve supernaturelle qui, certes, a une valeur considérable en faveur de la publication du *Diabte Apôtre*, et n'a pas besoin de commentaires, n'en déplaie à nos illustrations médicales contemporaines, messieurs les coryphées de la pseudo-science matérialiste-physiologiste officielle et à leurs adeptes, qui rejettent systématiquement le surnaturel, d'accord avec les scribes de l'antichristianisme et les principes impies « de « la persécution sectaire, désormais démasquée et sans frein, qui « a conjuré la ruine religieuse et morale de la France (2). »



Voulant corroborer l'histoire d'Antoine Gay par une plus grande somme de lumière sur les possessions démoniaques et la puissance de Satan à notre époque, nous terminons ce livre par des *Amexes* groupant cinq paragraphes de faits diaboliques contemporains fort intéressants.

V. DE S.

M..., le 21 juillet 1892, en la fête de saint Victor.

---

(1) Le *Diabte Apôtre* était sous presse, à Vucht, en Hollande, chez M. Bogaerts. Déjà 48 pages in-8 compactes étaient imprimées, mais la composition typographique fut arrêtée à la page 113, par suite du décès de l'éditeur, M. Boisieux, arrivé le 20 septembre 1892. — Des gens hostiles et sans probité ont soustrait ou détruit les sept premières feuilles, ou 84 pages, tirées à 2,000, de sorte qu'il a fallu recommencer tout l'impression de l'ouvrage.

(2) Lettre de S. S. Léon XIII, du 22 juin 1892, à Mgr Fava, évêque de Grenoble.

## ANNEXES DE FAITS SURNATURELS

## I. — La possédée de Perpignan (1)

Dans le cours de mes voyages, j'ai fait la connaissance d'un vénérable capucin, le Révérend Père Marie-Joseph Chiron. M'ayant invité à aller le voir dans son petit monastère de Clairra, près Perpignan, je m'y rendis en 1851.

Je fus grandement édifié des vertus et du genre de vie de ce saint religieux, qui, dans cette localité, était vénéré comme il le méritait. C'était un grand pénitent : aussi avait-il beaucoup d'empire sur les démons. Son ardente charité le portait à s'occuper activement des malheureuses victimes de Satan.

Il dirigeait notamment une fille possédée depuis seize ans par douze démons, dont le principal, un ex-chérubin, s'appelait Madeste. Elle avait nom Chiquette et était domestique à Perpignan chez M. Marator, qui me donna une religieuse hospitalité.

Le R. Père me parla longuement d'une entrevue qui eût lieu entre Gay et Chiquette.

Gay étant venu à Perpignan, en 1850, avec son dévoué Père capucin, on avait amené devant eux la fille Chiquette, qui paraissait muette parce que son démon Madeste l'empêchait de parler. Alors Isacaron attaqua Madeste dans une langue inconnue et ces deux démons se disputèrent longtemps dans cette même langue. Les deux possédés devinrent pâles, leurs traits se décomposèrent et il fallut que le R. P. Marie s'interposât entre eux pour empêcher une prise de corps. Le Révérend Père voulut savoir le motif de leur querelle. Or, le démon Madeste déclara qu'Isacaron était l'auteur de sa perte, qu'il l'avait entraîné dans sa révolte contre Dieu : il lui reprocha son malheur.

---

(1) Dont il est déjà question ci-dessus, paragr. I et II, nos 7 et 38 et paragr. III, n° 45.

Une question de priorité s'étant élevée entre eux, Isacaron disait avoir sous sa domination vingt millions d'anges déchus, tandis que Madeste n'en avait que sept millions.

Le Révérend Père Marie Chiron me fit causer avec la possédée de Perpignan, ainsi qu'avec une personne qui avait été témoin de la dispute des deux démons. Je reconnus en Chiquette tous les caractères de la possession démoniaque : ils n'étaient pas moins extraordinaires que ceux de Gay : ainsi l'évidence des deux possessions se prouve l'une par l'autre.

J'avais apporté à Claira le portrait daguerréotypé de Gay. Le démon Madeste s'en étant emparé, alla le cacher sur un autel de la chapelle du monastère, puis il le rendit. Je fis voir de nouveau ce portrait à Chiquette, mais son principal démon en devint courroucé et détermina la possédée à aller chercher un grand couteau de cuisine long de quarante centimètres et bien effilé. Elle me le mit sur la poitrine en me tenant le cou, comme si elle allait m'égorger. Convaincu de la possession de cette fille, je dis tranquillement au démon Madeste : « Tu n'as pas le pouvoir de me tuer. » Alors la possédée reporta son couteau ; puis elle alla trouver le maître de la maison et Madeste l'engagea à me chasser de chez lui. L'esprit maudit voulut ainsi me faire comprendre combien le portrait de Gay lui déplaisait, parce qu'il était celui de l'homme qui était possédé par l'auteur de sa perte éternelle.

Un jour que je me trouvais, par hasard, dans la chapelle du petit monastère de Claira, au moment où Chiquette se confessait au vénérable Père Marie, tout à coup j'entendis un bruit violent dans le confessionnal. Quelques minutes après, j'appris par ce digne religieux qu'il venait de donner l'absolution à cette possédée et que le démon en était si furieux qu'il paraissait vouloir briser le confessionnal. Alors le Révérend Père se plut à ajouter : « Il faut croire que la confession fait beaucoup de bien à l'âme, puisqu'elle met le démon dans une si grande colère. »

Le lendemain, quand le R. Père se disposait à dire la messe, Madeste fit entendre une kyrielle de blasphèmes contre Dieu et la sainte Vierge ; c'était affreux ! on pouvait dire que toutes ces infamies sortaient de l'enfer ; le démon se servait même des mains de la possédée pour faire des signes lubriques. Il fut ensuite

obligé de se prosterner la face contre terre et de faire une litanie de louanges à Dieu et à Marie en réparation des outrages qu'il venait de proférer. Ainsi, par la puissance divine, Madeste dit des choses ravissantes.

La possédée entendit la messe du Révérend Père avec beaucoup de piété. Au moment de la communion, lorsque tenant le saint-ciboire dans ses mains, ce vénérable religieux dit à Madeste : « Adore ton créateur, ton Dieu et ton juge, » le démon se prosterna aussitôt par trois fois la face contre terre avec le plus profond respect; puis le Révérend Père ayant mis le saint-ciboire au-dessus de la tête de la possédée, l'esprit malin s'écria : « *Ote ces charbons ardents de dessus ma tête, je ne mangerai pas de ce pain, c'est le pain des Anges, c'est le pain des élus; je suis indigne de manger de ce pain, c'est le pain des Anges!...* » Ensuite le démon fut contraint de réciter des actes admirables commençant par ces mots : « Seigneur, Dieu tout-puissant, Dieu fort, Dieu éternel, etc. » Enfin, le Révérend Père Marie donna la sainte communion à la possédée.

Une autre fois et encore dans la chapelle du monastère, Madeste dit à une personne : « L'âme de ta parente demande des prières : elle est ici, » et il fit voir la place où elle était. — A une autre personne que je connais intimement, il l'engagea à faire célébrer une messe pour l'âme de son grand-père qui avait fait vœu de faire chanter une grand'messe, vœu qui n'avait pas été accompli. Le Révérend Père acquitta cette messe à l'intention du défunt, et le démon déclara que cette âme avait été délivrée après l'*Agnus Dei*. Il y avait vingt-cinq ans que cet aïeul était mort. A Lyon, Isacaron avait révélé antérieurement qu'il était encore en purgatoire et quelle en était la cause.

Au moment des fêtes de Noël (1851), le démon fit chanter à la possédée des Noëls rimés remarquables qu'il composait tout en chantant. Que de belles choses il a été forcé d'exprimer sur la naissance du Sauveur !

Dans une circonstance, Madeste affirma qu'il était allé en Espagne au moment des fêtes pour y faire commettre des sacrilèges. Il censura les bals en disant : « *Ils sont les jardins des démons; ils nous servent pour perdre les âmes.* »

Un matin, Madeste était en colère; il blasphémait et disait des

choses horribles contre la sainte Vierge et sainte Philomène, parce qu'elles lui imposaient de *prêcher* le soir : l'heure lui avait été indiquée. En effet, le même soir, il y eut une réunion de diverses personnes des environs qui étaient venues pour entendre le démon. Madeste fit d'abord faire à Chiquette des rires très inconvenants; des hommes présents s'en amusaient et ne savaient que penser, car la plupart ne connaissaient pas les possessions ni les ruses du démon. Tout à coup, d'un ton grave et solennel, Madeste dit d'une voix forte par la bouche de la possédée : *In nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* Alors toutes ces personnes furent stupéfaites et ramenées au silence. Le démon leur fit une magnifique instruction en catalan avec une éloquence et une énergie qui pénétrèrent les auditeurs. A la fin, l'un d'eux avoua que le diable avait dit des choses très remarquables et *qu'il prêchait mieux que le curé* de sa paroisse.

Tout ce que j'ai vu et entendu à Clairavaux était bien digne d'attention. Je puis dire que, sous mes yeux, les deux possessions de Lyon et de Perpignan se confirmèrent l'une par l'autre. Le Révérend Père Chiron me confia qu'il suivait la méthode du célèbre Père Surin pour diriger les démoniaques. En prenant congé de ce vénérable fils de saint François d'Assise, il voulut m'accompagner avec la fille possédée. A ce moment, le démon Madeste me fit les souhaits suivants : « Je voudrais que le tonnerre de Dieu te brûle ! Je voudrais te voir en enfer avec moi ! Je voudrais que tu t'étrangles avec une mie de pain !... » H.

## II. — Une Avignonnaise possédée, délivrée par Pie IX

Au moment où l'impiété se réjouissait et croyait ensevelir à jamais le christianisme et l'Eglise par la publication de l'abominable livre de l'apostat Renan contre la divinité de Jésus-Christ, le divin Maître, pour humilier ses ennemis et fortifier la foi des fidèles, voulut renouveler le prodige qu'il fit chez les Geraséniens en chassant le démon Légion, et il inspira à son Vicaire, chef visible de l'Eglise, de mettre en fuite en son nom les mêmes esprits malins, afin de confondre l'orgueil des hommes qui s'efforcent de nier l'autorité de Dieu, du Christ, de l'Eglise romaine et du Pape, aussi bien que l'existence et la puis-

sance des démons, c'est-à-dire tout l'ordre surnaturel, tant divin que diabolique.

Voici le fait qui a été raconté, en 1865, par M. l'abbé Aillaud chanoine titulaire, rue Galante, 26, à Avignon, et, en 1866, par la personne même qui fut possédée.

Mademoiselle Sibon exerçait une profession honorable dans cette ville. En 1856, elle devint possédée au moment où elle s'occupait d'une œuvre pie en l'honneur de la Sainte-Vierge. Cette personne eut beaucoup à souffrir par suite de la ruine de son établissement et à cause des peines morales qu'elle dût subir de la part des démons, qui, dans leur ruse infernale, parvinrent jusqu'à *lui faire écrire et signer un désaveu complet de sa possession, s'accusant elle-même d'être une malheureuse, d'avoir trompé tout le monde, d'avoir joué le rôle de possédée ne l'étant pas, et de trembler beaucoup pour son salut*; de sorte que le prêtre qui s'était chargé de diriger Mlle Sibon l'abandonna en croyant qu'il avait été réellement mystifié par elle.

Plus tard, M. le chanoine Aillaud s'occupa de cette personne. Il reconnut positivement la possession, et la malice et les stratagèmes des démons. Alors il travailla avec une grande persévérance à la délivrance de la pauvre affligée. Après bien des difficultés et des tribulations, il obtint un heureux résultat, mais qui n'était qu'un soulagement et non une délivrance complète.

Am nombre des preuves de cette possession, il faut noter que le démon répondait en français aux questions que l'exorciste lui posait en latin. Puis il répondit à la pensée secrète dans diverses circonstances. Il mit le corps de la possédée à la renverse et en forme d'arc. Vainement on essaya de le redresser : aucune force humaine n'y serait parvenue. Une autre fois, le démon en forma une sorte de boule; alors des ecclésiastiques voulurent relever cette pauvre créature, mais il leur fut même impossible de la remuer (1).

---

(1) Saint Jérôme raconte que Paula étant auprès du tombeau de saint Jean-Baptiste, frémissait d'horreur en entendant les rugissements des démons : des possédés hurlaient, aboyaient, sifflaient ; d'autres faisaient pirouetter *leur tête qui se renversait sur les talons, jusqu'à toucher la terre*; des femmes étaient soutenues en l'air, la tête en bas et cependant restaient couvertes. Dans ses *Apparitions du dia-*

Mademoiselle Sibon alla consulter le vénérable curé d'Ars, M. Vianney. Ce saint homme lui affirma qu'elle serait délivrée plus tard. En attendant, les démons la laissèrent tranquille pendant quinze jours.

Par une voix inspirée, autre que celle des démons, on apprit que la Sainte-Vierge voulait se servir de l'immortel Pie IX pour délivrer Mlle Sibon à Rome, et que, par conséquent, la possédée devrait se rendre au Vatican.

Au mois d'octobre 1864, M. l'abbé Aillaud et Mlle Louche de Courtaison partaient dans ce but avec Mlle Sibon pour la Ville-Sainte ; ils restèrent douze jours environ sans pouvoir être reçus par Sa Sainteté, malgré la promesse qu'un cardinal avait faite à M. Aillaud de l'introduire auprès du Souverain-Pontife, car ce prince de l'Eglise ayant oublié de faire remettre aux visiteurs l'indispensable carte d'entrée, lorsqu'ils se présentèrent au Vatican le Majordome leur opposa un refus formel, ce qui obligea M. l'abbé Aillaud à recommencer ses démarches.

Enfin, le 30 octobre, à trois heures et demie du soir, la personne possédée fut présentée à Pie IX ; elle se jeta à genoux à ses pieds. Alors l'illustre Pontife, qui avait été instruit de la situation de cette pieuse fille, l'exhorta à avoir une grande confiance dans la Sainte-Vierge et dans les saints apôtres Pierre et Paul, et à prier sur le tombeau de ces deux puissants protecteurs.

Puis le Saint-Père dit ces paroles à Mlle Sibon : « Mon enfant, ce n'est pas en mon nom que je vais vous délivrer : je ne suis rien, je suis un misérable pécheur ! c'est au nom de Jésus-Christ que je vais vous délivrer. » Ensuite M. le chanoine Aillaud dit : « Très Saint-Père, que ce ne soit pas pour un moment, mais pour toujours ? » M. l'abbé Aillaud fit cette demande

---

*ble*, Théodore Abner rapporte qu'en 1732, les trois filles de M. Léaupartie, seigneur de la paroisse de Landes, au diocèse de Bayeux, marchaient *le corps renversé en arc*, aboyaient à s'y méprendre comme de gros chiens et n'en étaient pas enrôuées.

Cette position de « la tête renversée sur les talons » est aussi attestée dans les possessions d'Illfurth et de Loudun, ainsi qu'on l'a rapporté dans le *Purgatoire*, pages 111 et 113.

d'après le désir de Mlle Sibon. Et usant de la plénitude de sa puissance spirituelle sans s'astreindre aux formules du Rituel, le Saint-Père s'écria : « Oui, je les chasse, *ces démons, et pour toujours!* » Et aussitôt la malheureuse possédée fut délivrée de soixante-douze démons qui souvent se rendaient visibles sous la forme de serpents ; c'étaient les mêmes que ceux appelés Légion dans l'Évangile.

Mademoiselle Sibon fut possédée pendant huit ans. La paix lui étant rendue, son cœur se dilatait de joie. Avec quel bonheur elle rendit de profondes actions de grâces à Dieu et à Marie, la terreur des démons!!!

Parmi les personnes présentes à cette audience, il y avait un ambassadeur d'Espagne et Mgr Talbot, camérier secret de Sa Sainteté (1).

En terminant, Pie IX pria M. Aillaud de recommander sa protégée à son archevêque et d'aller voir le Cardinal-Vicaire de Rome, Mgr Patrizi, doyen du Sacré-Collège ; ils rendirent aussi une visite au cardinal Antonelli.

Il fallut à ce digne chanoine une forte dose de persévérance et de conviction pour triompher de tous les obstacles qui l'accablèrent sans jamais le décourager. Quant aux personnes qui avaient été hostiles à cette possession, elles gardèrent de Conrart le silence prudent, une fois qu'elles virent Mlle Sibon parfaitement guérie.

Le malin Père Debreyne a cru sage de ne point parler de ce cas de possession dans sa *Théologie morale*, que nous avons dû critiquer dans l'histoire de Gay. L'aurait-il ignoré ?

Quoi qu'il en soit, cette délivrance instantanée et sans résistance est tout à fait remarquable, surtout pour quiconque connaît la tenacité des démons à ne vouloir pas sortir du corps des possé-

---

(1) Mgr Talbot de Malahide, né en Angleterre et issu de cette illustre famille Talbot qui dès le treizième siècle se distingua dans l'histoire, entra de bonne heure dans les ordres et fut chargé par Pie IX de diverses missions, qu'il accomplit avec une haute distinction. Il fut échanson du Pape, chanoine de l'archibasilique vaticane, consultant des Sacrées Congrégations de la Propagande et des Rites. Il mourut dans les premiers jours d'octobre 1886.

dés. Ce fait prodigieux confirme donc la puissance et la force de l'Eglise, la puissance et la force du Vicaire de Jésus-Christ dans l'ordre spirituel. C'est la répétition de la délivrance qu'opéra instantanément saint Paul en faveur d'une fille magicienne, possédée d'un esprit de Python et dont il est parlé dans les *Actes des Apôtres*, chapitre XVI, versets 16 à 19.

On lira avec intérêt la lettre suivante, adressée à M. H... sous la date du 17 février 1865, de Notre-Dame-des-Lumières, près de Goult, canton de Gordes (Vaucluse). Elle complète cette petite relation :

Monsieur,

Bien que n'ayant pu encore m'entretenir avec le digne chanoine Aillaud depuis son retour de Rome, je vous transmets, selon votre désir, les détails que j'ai recueillis d'une excellente source, détails que sans doute vous savez mieux que moi en ce moment, car vous avez dû aller voir M. Aillaud.

Ce charitable ecclésiastique, touché d'une grande compassion pour la malheureuse possédée dont je vous ai parlé ici, fit choix au pied des autels, par suite d'une inspiration divine, d'une de mes amies intimes, Mlle Louche de Courtaison, pour lui confier le soin et la garde de mademoiselle Sibou durant le trajet d'Avignon à Rome. Or, c'est de cette amie que je tiens ce que je sais de ce voyage. Je puis d'autant plus compter sur l'exactitude de ses paroles, qu'à deux audiences que le Saint-Père a accordées, elle était présente et reçut de ce vénéré Pontife des félicitations pour l'acte héroïque qu'elle avait fait en faveur de cette infortunée. De plus, le Pape ajouta qu'il lui donnerait sa bénédiction.

Après s'être réunis, les trois voyageurs allèrent s'embarquer à Marseille. Les démons ayant reçu du charitable et dévoué chanoine l'ordre de ne pas troubler leur repos pendant la traversée, ils s'y soumièrent et dirent qu'ils allaient trouver telles et telles personnes qu'ils nommèrent, ce qui arriva en effet... La traversée se fit donc sans ennui. Les démons, à Rome, semblaient être endormis. Enfin, après mille formalités et diverses démarches, les trois pèlerins se trouvèrent aux pieds du Saint-Père, qui les attendait, car il avait été mis au courant de l'affaire. Là, les grimaces

ne manquèrent pas de la part *des soixante-douze démons* qui possédaient la pauvre créature ; mais ils sentaient qu'ils allaient déloger du corps de leur victime, surtout au moment où celle-ci eut la liberté de proférer avec émotion ces paroles : « Très Saint-Père ! de grâce, je vous en supplie, que ce ne soit pas pour quelques jours, ni pour quelques mois que vous me délivriez, mais pour toujours ! » — « Oui, oui, mon enfant, reprit Sa Sainteté, ce sera pour toujours. » Alors, le Pape imposa les mains sur la tête de la possédée, et, après avoir répété plusieurs fois avec d'humbles expressions que ce n'était pas lui qui chassait les démons, mais Jésus-Christ par lui, il leur intima, en son nom, de sortir du corps de Mlle Sibon et de la laisser en paix pour toujours.

Au même instant elle fut délivrée des soixante-douze démons, qui si souvent s'étaient rendus visibles sous diverses formes, surtout celle de serpents se plaisant, quand elle était seule, à lui ôter son travail des mains. Combien elle fut heureuse de recouvrer la paix ! Sa reconnaissance était sans bornes et son cœur surabondait de joie !

Enfin, le Saint-Père envoya les trois pèlerins chez son Cardinal-Vicaire, Mgr Patrizi, pour s'expliquer de toutes choses avec lui. Ayant aperçu une crainte dans l'esprit de la délivrée, ce prélat en demanda la cause au charitable chanoine. M. Aillaud répondit qu'on lui avait dit qu'à Rome on mettait en prison les personnes qui, comme Mlle Sibon, se trouvaient dans des voies extraordinaires. Aussitôt le cardinal répliqua en ces termes : « Mon enfant, rassurez-vous, vous ne risquez rien, vous êtes trop bien recommandée ; la prison que nous vous destinons, c'est le Cœur de Jésus... Et, si cela vous convenait, nous vous garderions ici, en vous faisant entrer dans n'importe quelle communauté de votre choix. »

En se séparant des trois voyageurs, le cardinal leur promit de les faire avertir du jour et de l'heure qu'il plairait au Saint-Père de leur donner une seconde audience. Ainsi, ils eurent encore l'avantage de s'agenouiller aux pieds de ce grand Pape, auquel les démons sont contraints d'obéir dès qu'il leur en intime l'ordre. Les trois visiteurs exprimèrent à Sa Sainteté toute la gratitude de leur cœur et le Pape les bénit.

Après six semaines de séjour à Rome, ils s'en retournèrent,

heureux qu'ils étaient d'emporter une belle relique de saint Labre, qu'on avait donnée à M. le chanoine Aillaud, ainsi qu'un buste du même saint, pour la métropole d'Avignon.

Je termine, Monsieur, en vous priant de me dire si vous avez appris de ce digne chanoine quelque chose de plus intéressant, et de vouloir bien agréer mes humbles saluts.

COLOMBE LATOUR.

A ce propos, il est très utile de relire le passage des Evangiles où il est question du démon Légion. On le trouve dans 1° Saint Matthieu, chapitre VIII, versets 28 à 34; 2° Saint Marc, chapitre V, versets 1 à 16; 3° et Saint Luc, chapitre VIII, versets 27 à 39. Le fait rapporté par saint Matthieu est le même que celui de saint Luc et de saint Marc, quoique ces derniers ne parlent que d'un seul possédé qui était le plus terrible des deux démons mentionnés par saint Matthieu.

Contentons-nous de reproduire la page du chapitre VIII de l'évangéliste saint Luc, en suivant la version de M. l'abbé Glaire autorisée par un décret de la Sacrée-Congrégation de l'Index, du 22 janvier 1861, qui a été approuvé par Pie IX le 25 janvier. Nous ajouterons quelques notes explicatives tirées des commentaires du Père de Ligny, du docteur d'Allioli et de M. l'abbé Glaire.

### *Le démon Légion.*

Quand Jésus fut descendu à terre, il vint au-devant de lui un homme qui avait en lui un démon depuis longtemps; il ne portait aucun vêtement, et ne demeurait point dans les maisons, mais dans les sépulcres (1). Aussitôt qu'il vit Jésus, il se prosterna devant lui, et cria d'une voix forte en disant: Jésus, Fils du Dieu Très-Haut, qu'y a-t-il entre vous et moi? Je vous en conjure, ne me tourmentez point (2). Car il commandait à l'esprit impur de

(1) Hors des villes, c'est-à-dire dans les cavernes taillées dans le roc ou dans des grottes bâties comme des caves et qui servaient de tombeaux aux Juifs.

(2) Ces paroles montrent évidemment qu'un esprit d'une puissance surnaturelle parlait par la bouche de cet homme; car le possédé ne

sortir de cet homme. Depuis longtemps, en effet, il s'en était emparé; et quoiqu'il fût lié de chaînes et gardé, les fers aux pieds, il rompait ses liens, et il était poussé par le démon dans le désert (3).

Jésus l'interrogea, disant : Quel est ton nom? Il lui dit : Légion (4); parce que beaucoup de démons étaient entrés dans cet homme. Et ces démons le priaient de ne pas leur commander d'aller dans l'abîme (5). Or il y avait là un grand troupeau de

---

pouvait savoir ni que Jésus se trouvait parmi ceux qui avaient quitté la barque, ni qu'il était le Fils de Dieu; bien moins encore fallait-il attendre une semblable confession de la part de quelqu'un en proie à la rage ou à la folie.

(3) C'est-à-dire dans les lieux horribles, solitaires, où étaient les tombeaux, les sépulcres.

(4) Dans saint Marc, on lit : « Mon nom est Légion, car nous sommes beaucoup. » Le mot Légion peut être pris ici indéfiniment dans le sens d'un très grand nombre. C'est une sorte d'allusion à la Légion de l'armée romaine qui était composée de six mille hommes. — Comment tant de mauvais esprits peuvent-ils prendre possession d'un seul homme? L'expérience nous l'apprend clairement, puisque mille mauvais désirs, mille voluptés, mille passions différentes peuvent simultanément tyranniser un seul et même cœur. — Rappelons-nous aussi que Marie-Madeleine fut possédée de sept démons. Or, le nombre sept est mis pour un grand nombre. C'était sans doute le démon Légion. Les puissances de l'enfer avaient, ce semble, pris possession de toutes les facultés, de tous les instincts et de toutes les inclinations de cette pécheresse. C'était une septuple mort spirituelle par les sept péchés capitaux : l'orgueil, l'avarice, la gourmandise, la luxure, la colère, l'envie et la paresse.

(5) Par *abîme*, on entend communément l'enfer, que l'Écriture nomme, en effet, souvent *abîme*, parce qu'on le conçoit comme un lieu profond où les démons et les damnés habiteront toute l'éternité. Les esprits maudits sont en proie aux tourments de l'enfer depuis leur chute, en quelque endroit qu'ils aillent; ils portent partout leur enfer avec eux. Mais la liberté qu'ils ont de tenter les hommes, de leur nuire ou de les posséder avec la permission de Dieu, est le plus souvent une sorte d'adoucissement ou de plaisir pour ces esprits pervers; nous disons : le plus souvent, car parfois ils souffrent plus dans le corps des possédés qu'en enfer, comme on l'a vu par les aveux d'Isacaron dans la possession d'Antoine Gay. Ils ne perdront leur puissance sur les hommes qu'après le jugement dernier, car alors ils seront tous ren-

pourceaux, qui paissaient sur la montagne ; et ils le priaient de leur permettre d'entrer en ces pourceaux, et il le leur permit (6). Les démons sortirent donc de l'homme, et entrèrent dans les pourceaux ; et le troupeau courut impétueusement se précipiter dans la mer et s'y noya (7).

fermés pour jamais dans l'abîme avec les damnés : il ne leur sera plus permis d'en sortir. Par ce passage, nous voyons qu'ils appréhendaient que Jésus-Christ, qui leur faisait une guerre si terrible, ne les y précipitât avant l'époque du jugement. De là leurs plaintes et la prière qu'ils lui font pour ne pas leur commander d'aller dans l'abîme.

(6) Entre plusieurs motifs qu'on leur suppose de faire une pareille demande, le plus vraisemblable, c'est que, ne pouvant plus tourmenter les hommes dans leurs corps et dans leurs âmes, ils désiraient qu'il leur fût permis de leur causer du dommage dans leurs biens, afin de soulever le peuple contre Jésus. — La permission accordée aux démons par le divin Maître, nous apprend aussi que l'ennemi du genre humain ne peut rien dans toute la nature que ce que Dieu veut bien lui permettre.

(7) L'histoire de ces pourceaux nous démontre que les possédés ne sont pas de simples malades, soit épileptiques, soit hystériques, soit hypocondriaques, soit mélancoliques, etc., car les maladies ne demandent point qu'il leur soit permis d'entrer dans les pourceaux, et bien moins encore l'imagination d'un malade ne peut précipiter un troupeau de pourceaux dans la mer. Le diable, lorsqu'une fois il fut certain de l'avènement du Fils de Dieu, se leva avec toute sa puissance pour soutenir son règne, fondé par le péché sur la terre. De là le grand nombre de possédés du temps de Jésus-Christ, et la fureur diabolique des Juifs contre le Sauveur. Il cherchait à annihiler le Christ, et ses efforts tendaient, avec une violence toujours croissante, à détruire son royaume ; mais il n'atteignit point son but, et sa malice tourna à sa propre perte.

En son chapitre V, verset 13, saint Marc rapporte que le troupeau ainsi noyé se composait de deux mille pourceaux. Or, ce serait être très irréfléchi que d'accuser Notre Seigneur d'avoir commis une injustice envers les propriétaires du troupeau, attendu que « la terre avec tous ses biens appartient au Seigneur », comme le dit le roi David en son psaume XXIII. Il peut donc nous ôter, quand il lui plaît, les biens que nous tenons de sa pure libéralité, et l'homme religieux dit alors comme le saint homme Job : « Le Seigneur me l'avait donné, le Seigneur me l'a ôté, que le nom du Seigneur soit béni. » Si l'on est surpris que Jésus-Christ, le plus doux de tous les hommes, et dont tous les pas étaient marqués par autant de bienfaits, ait causé ou du moins

Ce qu'ayant vu, les gardiens s'enfuirent, et l'annoncèrent dans la ville et dans les villages. Les gens sortirent pour voir ce qui était arrivé, et vinrent à Jésus; ils trouvèrent, assis à ses pieds, vêtu et sain d'esprit, l'homme dont les démons étaient sortis, et ils furent remplis de crainte. Et ceux qui l'avaient vu, leur racontèrent comment il était échappé sain et sauf de la légion. Alors tout le pays des Geraséniens le pria de s'éloigner d'eux, parce qu'ils étaient saisis d'une grande frayeur (8). Jésus donc, montant dans la barque, s'en retourna.

Et l'homme dont les démons étaient sortis, lui demandait instamment de rester avec lui. Mais Jésus le renvoya, disant : Retourne en ta maison et raconte quelles grandes choses Dieu t'a faites. Et il s'en alla, publiant par toute la ville les grandes choses que Jésus lui avait faites.

---

permis, dans cette seule occasion, une espèce de dommage, on reconnaîtra en réfléchissant : 1° qu'en transportant sur les pourceaux le pouvoir que les démons exerçaient auparavant sur les hommes, il faisait un bien beaucoup plus grand que n'était le mal qu'il permettait; car, quoi qu'en pensent quelques philosophes modernes, un seul homme vaut beaucoup mieux que deux mille pourceaux; 2° que Jésus-Christ punissait les Geraséniens, car ils le méritaient, s'ils étaient juifs, parce que nourrir, comme ils le faisaient, une si grande quantité de ces animaux dont l'usage leur était interdit par la loi de Moïse, c'était pour eux et pour tous les peuples des environs, une occasion prochaine de prévariquer. Mais on a cru que les habitants de Gerasa étaient des Grecs, faisant partie de la colonie de Gadara, ville voisine, où les empereurs avaient donné à des Grecs le droit de s'établir. En ce cas, ils méritaient encore d'être punis, à cause de leur excessif attachement pour ces vils animaux, qu'ils préféraient à la parole de Dieu que Jésus-Christ venait leur annoncer, comme il paraît par la prière qu'ils firent ensuite au divin Maître de se retirer, n'osant pas l'entreprendre de l'y forcer. Or, préférer à Dieu les biens qu'il nous a donnés, c'est mériter qu'il nous les ôte. Ne peut-on pas ajouter qu'alors il les ôte, en effet, ou qu'il ne les laisse que pour le malheur de ceux qui, par cette indigne préférence, ne méritent de sa part aucun bien, ou ne méritent que des biens dont la possession est plus dommageable que leur privation?

(8) Celle de voir arriver la même chose à tous leurs pourceaux. La grande crainte était donc produite par l'intérêt matériel. Ainsi, ces subtils Geraséniens concluent que la graisse des pourceaux était plus

De là concluons que ce serait une faute de vouloir cacher la délivrance miraculeuse de M<sup>lle</sup> Sibon, d'Avignon, opérée par Pie IX au nom de Jésus-Christ. Donc, il faut la publier aux quatre coins de la terre et sans crainte, car n'oublions pas que la prudence humaine fait trop souvent les affaires de Satan. Les historiens du pontificat de Pie IX ayant ignoré ce grand fait, auront sans doute à cœur d'ajouter un chapitre dans leurs nouvelles éditions.

Cette page du saint Evangile nous rappelle que Louis Veillot a écrit quelque part les lignes suivantes, que nous croyons utile de reproduire en terminant cette relation :

« ... Le Nazaréen chassa du corps d'un possédé un démon qui entra chez des amis d'Epicure, et ceux-ci allèrent se précipiter dans la mer.

« De notre temps, il y a des démons bavards et écrivards qui poussent leurs victimes à se jeter dans les cabarets où ils mangent de la viande le Vendredi-Saint avec une certaine intention de prouver que le Nazaréen n'est pas mort pour eux. Ensuite ils vont tout de même à la mer où ils apprennent beaucoup de choses qu'ils voudraient avoir sues plus tôt ; mais ils le savent trop tard. Matière d'homélie. »

### III. — Satan en plein XIX<sup>e</sup> siècle (1)

Dans un des départements du centre, j'ai été témoin, mon cher ami, d'un fait prodigieux que je vous invite à ne pas vérifier par vous-même. L'Écriture sainte défend de consulter les esprits et de faire société avec la mort.

Dans la petite ville de H..., mais non dans le diocèse de Bourges, dans une soirée du mois de février 1859, devant cinq ecclésiastiques dont je faisais partie, un crayon passé dans les fissures d'une corbeille, nous a écrit des choses surprenantes.

---

utile à l'État que Jésus-Christ et sa doctrine. Il ne serait pas difficile, ajoute le Père de Ligny, de trouver leur apologie dans les écrits de plusieurs de nos *bons patriotes*.

(1) Cet article est tiré d'un ouvrage intitulé *Pérégrinations en Europe, en Afrique et au Japon*, par X. M. A..., chanoine honoraire de L..., Missionnaire apostolique, Chevalier du Saint-Sépulcre. --- Ouvrage approuvé par plusieurs Archevêques et Evêques, et recommandé par la *Semaine religieuse de Lyon*.

Une large feuille de papier blanc avait été collée à une table, la corbeille se trouvait sur elle et le crayon parvenait jusqu'à la feuille de papier. Ces quatre prêtres touchaient la corbeille au moment où j'entrais dans l'appartement. Je les engage avec politesse à ne pas se livrer à ce jeu ; ils ne tiennent pas compte de mes observations, ils continuent. La corbeille s'agite convulsivement, fait des rotations ; le crayon penché se dresse de lui-même et écrit sans moteur : « Je suis le démon. » — Où es-tu ? — En enfer. — Souffres-tu ? — Je souffre horriblement. — As-tu la souffrance du feu réel ou métaphorique ? — Je souffre d'un feu réel. — Après chaque réponse on levait la corbeille et l'on trouvait l'orthographe parfaitement mise par cet objet matériel, que personne ne touchait.

Aimes-tu la Sainte-Vierge ? — Non, je ne l'aime pas. — Pour quelle raison ? — Pour cinq, tirées de la langue hébraïque et données en caractères hébreux. — Nous aimes-tu, nous, prêtres ? — Non, vous travaillez tous contre moi. — Veux-tu nous faire du mal ? — Oui, je veux vous damner. — Mais non, nous ne le serons pas, m'écriai-je sans toucher la corbeille, nous avons de grands secours de salut. Quel est le premier secours ? dis-le. — Marie. — Cela est vrai : *Ad Jesum per Mariam*. Le second secours ? — La croix, dans la croix l'Incarnation et la Rédemption. — Le troisième secours ? — L'humilité. — Le quatrième ? — La mansuétude. — Le cinquième ? — La prière. — Le sixième ? — Le zèle. — Le septième ? — La chasteté. — Le huitième ? — Il n'y avait plus le substantif, il y avait la phrase tout entière : « Otez votre or », en d'autres termes, la pauvreté. — Le neuvième ? — L'amour. — Le curé de la petite ville lui demanda : Quel amour ? O dindon !!! répondit le crayon avec trois points d'exclamation. — Combien sommes-nous ici ? — Vous êtes dix. — Un prêtre répliqua : Tu as menti. — Non, répondis-je, il est dans le vrai, nous sommes dix en comptant nos anges gardiens. — Qu'est-ce qui est préparé à Pie IX ? *Crux!!!* — Mes paroissiens sont-ils religieux ? dit le curé. — Non, et le crayon se mit à faire dix tours sur eux en s'écriant : Je danse sur eux en signe de joie, ils m'appartiennent ! — Dis-nous autre chose ? — Je ne veux pas Je pars. — Et pourquoi ? — Satan m'appelle. — Le crayon alors d'un bout de la table vint à l'autre bout, en déchirant la

grande feuille de papier; la scène diabolique fut terminée et la séance fut levée.

Le soir, après le souper, on recommença la même opération. — Qui es-tu? — Je suis un malin esprit. — Parles-tu latin? — *Nescio mendax es*, lui dis-je. — *Non volo*, répondit l'esprit. — Je lui répliquai : Puisque tu parles carrément, j'en ferai tout autant. — Quel est ton nom? — Je ne veux pas te le dire. — Tu le diras, je te l'ordonne au nom du Sauveur. — Je m'appelle Martin. — Ton autre nom? — Alors le crayon se met à écrire de droite et de gauche. On lui dit : Tu es bien long dans ton travail. — Quand il eut fini, on lève la corbeille et l'on trouve un véritable portrait. Rien n'y manquait, depuis le front jusqu'au menton, et aucun de ces quatre prêtres qui étaient auprès de cette corbeille, ne connaissait le dessin. — Dis ton nom? — Je m'appelle Luther. — C'était le vrai portrait de cet hérésiarque. — Martin Luther, dis-moi la grande puissance du prêtre? Je n'ai pas besoin de te la dire : ce matin tu as prêché sur la messe et sur les grandeurs du sacerdoce. Cela était vrai. — Martin Luther, dis-moi, qu'est-ce qui t'a damné? mais écris-le en gros caractères. — Le crayon écrivit avec des lettres aussi longues que la main : CATHERINE (1). — Nous n'en demandâmes pas davantage; nous nous retirâmes épouvantés en entendant sonner au beffroi du temple onze heures avant minuit!!!

#### IV. — Conversion de deux Francs-Maçons qui ont vu le Diable

Dieu accorde à tous les hommes les grâces nécessaires pour opé-

---

(1) Catherine Bora ou de Bohren, jeune religieuse d'une grande beauté, que Luther avait fait sortir de son couvent pour la séduire, deux ans avant de l'épouser; car cet ignoble apostat, moine défroqué, disciple du diable, fondateur du protestantisme, avait osé déclarer dans un de ses sermons qu'il lui était aussi impossible de vivre sans femme que de vivre sans manger. Quel cynisme d'enfer! Et Messieurs les ministres protestants, luthériens et autres vénèrent cet homme damné! Pouah!!! --- Lire le livre du docteur Majuncke sur *La fin de Luther*. Paris, 1893. Walzer, éditeur.

rer leur salut ; mais, dans son infinie bonté, le divin Maître va souvent jusqu'à forcer, par une lumière spéciale, ses ennemis publics à transformer leurs croyances, pour faire rentrer leur âme dans la voie du Ciel, au grand étonnement du monde. Témoin, lord Ripon, grand-maître de la Franc-Maçonnerie anglaise, qui, en faisant des recherches, en 1874, pour combattre le catholicisme, reconnut son erreur et se convertit. De même Léo Taxil, aujourd'hui excellent chrétien, et nombre d'anciens sectaires qui ont à cœur de réparer le mal qu'ils ont semé dans les âmes.

Bien que, par son avènement, JÉSUS-CHRIST ait renversé les idoles du paganisme et détruit le règne de Satan, l'esprit du mal ne cesse de chercher à reconstituer son empire, en soufflant aux hommes qui subissent son joug, une guerre infernale contre Dieu son Christ et son Eglise. Les adeptes de la Franc-Maçonnerie cabalistique sont ses principaux instruments et, en retour, ils le reconnaissent pour leur « Dieu saint. » Ceux émérites élevés aux grades de chevalier Kadosch et de Palladiste l'adorent comme tel dans leurs réunions mystérieuses que Satan préside habituellement. Et s'il ne se rend pas visible, ils sollicitent sa manifestation en se prosternant et en récitant une prière à Lucifer, composée par le fameux Proud'hon, qui fut initié au premier de ces grades.

Ce petit préambule compris, relatons la conversion de deux Maçons, fils de Satan.

### 1° *Effets miraculeux du signe de la croix*

C'était en 1850. Le R. Père Jandel, célèbre prédicateur de l'ordre de Saint-Dominique, prêchait à Lyon dans la cathédrale Saint-Jean.

Un jour, pressé par un mouvement intérieur, il parla avec éloquence de l'efficacité du signe de la croix, qui est le signe du chrétien.

Au sortir de la basilique, il est accosté par un homme qui lui pose cette question :

— Monsieur, croyez-vous à ce que vous venez d'enseigner ?

— Si je n'y croyais pas, répond le dominicain, je ne l'enseignerais pas. Je n'enseigne que ce que je crois. La vertu du signe de la croix est reconnue par l'Eglise. je la tiens donc pour certaine.

— Vraiment!... Vous croyez? reprend son interlocuteur étonné. Eh bien, moi, poursuit-il, je suis franc-maçon et je ne crois pas; mais comme je suis profondément surpris d'une telle doctrine, je vous propose de mettre à l'épreuve le signe de la croix... Tous les soirs nous nous réunissons rue..., n°...; le démon vient lui-même présider la séance. Venez ce soir avec moi. Nous nous tiendrons à la porte de la salle. Au moment où le démon arrivera vous ferez le signe de la croix sur l'assemblée, et je verrai bien si ce que vous avez dit est vrai.

— Je crois à la puissance du signe de la croix, réplique le religieux, mais je ne puis, sans y avoir mûrement pensé, mettre à l'épreuve ma foi. Donnez-moi trois jours pour réfléchir.

— Quand vous voudrez, je suis à vos ordres, reprend le franc-maçon. Puis il donne son adresse au R. P. Jandel.

Celui-ci se rend aussitôt à l'archevêché. Il demande à Mgr de Bonald s'il doit accepter ce défi de l'enfer contre la croix du divin Sauveur. Avant de décider, Son Eminence veut savoir l'opinion des théologiens de son secrétariat. On se réunit et l'on discute le pour et le contre de la question. Enfin, tous finissent par être d'avis que la proposition du franc-maçon lyonnais doit être acceptée.

« Allez, mon fils, dit le pieux Cardinal, en bénissant le Révérend Père Jandel; que Dieu soit avec vous! »

Quarante-huit heures restaient encore au religieux avant de donner sa réponse. Il les passe à prier, à se mortifier, à recommander le succès de sa démarche aux prières de ses amis (1).

Le soir du troisième jour désigné, il s'habille en laïque et cache sur sa poitrine un grand crucifix, puis il va trouver son franc-maçon, qui alors l'attendait. De là ils partent ensemble et arrivent bientôt à la Loge maçonnique. La salle est meublée avec beaucoup de luxe et si brillamment éclairée que les yeux en sont éblouis.

Ils se tiennent à l'entrée de la porte. Peu à peu la salle se rem-

---

(1) Voir le *Monde* du 29 mai 1893, art. sur *l'étude du satanisme*.

plit et tous les sièges allaient être occupés, lorsque le démon apparaît sous une forme humaine.

Alors l'introducteur du religieux déguisé lui dit à voix basse : « Le voilà ! » Aussitôt le R. Père Jandel tire le crucifix de sa poitrine et l'élève de ses deux mains en formant sur l'assemblée le signe de la croix de divin crucifié.

Un coup de foudre n'aurait pas eu un résultat plus inattendu, plus subit, plus éclatant ! Les lustres et les bougies s'éteignent, les sièges sont culbutés les uns sur les autres, tous les assistants s'enfuient pêle-mêle dans l'épouvante...

Notre franc-maçon entraîne comme il peut le R. P. Jandel. Ni l'un ni l'autre ne savent se rendre compte de la manière dont ils ont pu sortir si facilement des ténèbres et de la confusion générale. Quand ils se trouvent très éloignés de la Loge, l'esclave de Satan se précipite à genoux devant le religieux en s'écriant : « Je crois ! oui, je crois ! priez pour moi ! convertissez-moi ! entendez-moi ! »

Le Père dominicain n'a pas voulu livrer le nom de ce sectaire. Mais il a assuré qu'il se convertit sincèrement et mena jusqu'à la fin de sa vie une conduite chrétienne des plus édifiantes.

Ce récit est très authentique. Avant de le publier, en 1880, le directeur de la *Semaine religieuse* de Grenoble a pris le temps d'en recueillir toutes les preuves. Le R. Père Jandel lui-même l'a relaté à plusieurs personnes, dont les témoignages sont restés entre les mains du susdit directeur.

Le docteur Récamier, médecin très célèbre et très chrétien, a fait la même expérience, couronnée du même succès, par le moyen du signe de la croix, en assistant à la réunion d'une arrière-loge maçonnique de Paris. Le R. P. Carboy, confident intime du docteur Récamier, a raconté ce fait au R. P. Jourdan de la Passardière (1), ainsi que le mentionnent les *Annales du surnaturel au XIX<sup>e</sup> siècle*, année 1885, pages 11 et 90.

---

(1) C'est probablement le même que Mgr Jourdan de la Passardière, évêque titulaire de Rosea et chanoine titulaire de Rouen, depuis le 20 août 1893.

### 2° *Un Père mariste ci-devant franc-maçon*

Vers 1848, dit M. H..., je fis la connaissance, à Paris, d'un religieux mariste, le R. Père Capouillet, qui m'a beaucoup édifié par sa piété, sa droiture et la fermeté de ses convictions religieuses.

J'eus occasion de lui montrer ce que j'avais recueilli, comme témoin, sur la possession d'Antoine Gay.

Communicatif à mon égard, ce religieux me confia qu'avant son entrée dans les saints ordres, il avait été franc-maçon et que sa conversion fut provoquée par sa croyance subite à l'existence des démons. Voici à quelle occasion : l'un de ses amis, franc-maçon comme lui, mais bien plus avancé dans l'initiation maçonnique, lui proposa un jour de lui faire voir le diable. Il accepta et il le vit en effet réellement dans une circonstance. Le Père Capouillet m'en a donné l'assurance...

Devant une telle vérité, il fit de salutaires réflexions. Il disait : « Puisqu'il existe des démons, il existe nécessairement un Dieu rémunérateur et vengeur, qui punit le crime et récompense la vertu... »

Ainsi sa conversion fut résolue.

Il alla à Rome. Ayant obtenu une audience privée du pape Grégoire XVI, le Souverain Pontife lui dit en le quittant : « Mon enfant, il faut devenir un saint... »

Dans ce but, le nouveau converti compléta ses études au Collège romain et fut ordonné prêtre. De retour en France, il entra dans la Congrégation des Pères Maristes. Il travailla avec ardeur à sa sanctification. Son désir le plus vif était de mourir martyr pour mieux expier sa vie passée. Voulant se familiariser avec la mort et le sang, il obtint de conduire à l'échafaud les condamnés à la peine capitale. Dévoilons un fait :

On avait envoyé aux assassins du général Bréa un aumônier qu'ils refusèrent. Alors le P. Capouillet se chargea de les visiter. En les abordant carrément avec la franchise d'un ancien militaire, il leur dit : « Allons, mes *amis*, vous allez quitter la terre, il faut vous réconcilier avec Dieu et mourir en chrétiens !... » De furieux comme des lions, ils s'adoucirent comme des agneaux en écoutant

la sainte parole de cet apôtre. Enfin il les conduisit au supplice et leur fit baiser le crucifix à l'heure suprême.

Etant venu me voir le lendemain, il était encore tout impressionné de cette scène, bien qu'il fût d'une robuste nature. Il me montra son vêtement encore taché du sang des condamnés. Sa conduite, dans cette circonstance, fut héroïque.

Comme il avait eu le malheur, en entrant dans la secte satanique de la franc-maçonnerie, de prononcer un infernal serment, il voulut le réparer. Dès qu'il fut prêtre, tous les jours, pendant le saint-sacrifice de la messe, avant la consécration, il retournait le sens de son abominable promesse, pour implorer de Dieu son pardon.

Il mourut saintement à Anvers, le 9 octobre 1883.

..

Ah ! quand les malheureux chevaliers Kadoschs et Palladistes connaîtront les lamentations de l'ex-chérubin Isacaron, devenu l'un des lieutenants de Lucifer, ah ! ils devront comprendre que ce démon s'élevait contre les doctrines maçonniques, quand forcé par Dieu de confesser la vérité, il disait entre autre choses : « NOUS AVONS — NOUS DÉMONS — MÉRITÉ NOTRE SORT ! QUOIQUE L'HOMME CONNAISSE NOTRE DÉPLORABLE CHUTE ET QU'UN DIEU SE SOIT IMMOLÉ POUR LUI, IL ABANDONNE DIEU, SE PRÉFÈRE A DIEU, COMME ONT FAIT LES ANGES REBELLES, ET SE JETTE VOLONTAIREMENT DANS LES GRIFFES DU DÉMON ! »

La franc-maçonnerie a dit : « Plus les frères maçons recruteront de soldats pour l'armée de Lucifer, *sauveur des hommes*, et plus tôt l'heure de la délivrance sonnera (1). » Lucifer c'est le « Dieu-Bon » des grands chefs de la secte maçonnique.

Cependant Isacaron s'écrie : HEUREUX CEUX QUI TE DEMOURERONT ATTACHÉS, Ô JÉSUS-CHRIST ! VRAI DIEU ET, PAR CONSÉQUENT, VRAI ET

(1) Voir les *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, par Léo Taxil.

UNIQUE CHRIST, VRAI FILS DE DIEU, CRÉATEUR DE TOUTES CHOSSES, VRAI RÉDEMPTEUR DES HOMMES !

Dans son audace insensée, la Franc-Maçonnerie prétend que le triomphe final lui est réservé. Elle se prépare, dit-elle, à monter à l'assaut de la Jérusalem céleste, pour réduire à l'impuissance Adonai (Dieu), que, dans son langage blasphématoire et infernal, elle appelle le principe du mal. Et à sa place elle veut faire régner Satan, qu'elle invoque comme son ange de lumière et son Dieu.

Pauvres égarés !... Ils ne voient pas qu'au lieu de monter au ciel, ils descendent dans l'abîme !...

Isacaron a répondu à cette extravagance et fait connaître l'impuissance des démons quand il a dit à M. H. : CONS-DÈRE L'ANIMAL LE PLUS GROS QUI EXISTE DANS LA MER, LA BALEINE ; SUPPOSE DES MOUCHERONS QUI VEULENT S'ATTACHER A SON CORPS : VOILA CE QUE NOUS SOMMES — NOUS, DÉMONS — A L'ÉGARD DE LA PUISSANCE DE TON DIEU !

Faut-il se donner le souci d'arriver aux 33 degrés inférieurs d'initiation maçonnique et surtout aux grades supérieurs des chevaliers Kadoschs et des Triangles palladiques de la haute-maçonnerie, pour se faire ainsi contredire, désavouer par un ange de Satan !

Le jour où les gros bonnets de la secte antichrétienne oseraient seulement tenter l'assaut de la Jérusalem terrestre, qui est l'Eglise militante, ils rencontreraient sur leur passage une grandiose basilique édifiée sur le tombeau du prince des apôtres, et, sur le pourtour de son immense coupole, ils verraient tracée en majuscules d'or cette divine prophétie sortie, il y a dix-huit siècles, de la bouche infallible de NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, parlant à son premier représentant sur la terre :

TU ES PETRUS, ET SUPER HANC PETRAM ÆDIFICABO ECCLESIAM MEAM : ET PORTÆ INFERI NON PRÆVALEBUNT ADVERSUS EAM. — Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; et les portes de l'enfer, c'est-à-dire toutes les forces réunies des démons et des hommes leurs suppôts, ne prévaudront jamais contre elle (1).

Bien aveugle qui ne voit les dix-huit siècles de preuves fournies par l'histoire de l'Eglise catholique !

Avis aux nombreuses victimes de la Maçonnerie satanique.

(1) *Matt.* XVI, 18.

### V. — La possédée de Gif, en 1893

Une jeune fille de dix-neuf ans, nommée Blanche Guyon, ouvrière effilocheuse, demeurant avec ses parents au hameau de Châteaufort, commune de Gif, près Palaiseau (Seine-et-Oise), fut atteinte au mois de février 1892 d'une mystérieuse maladie nerveuse. Malgré les soins empressés que lui prodiguèrent plusieurs médecins, pendant dix mois, les crises ne firent que se multiplier et des attaques de catalepsie se prolongèrent d'une façon inquiétante. Les cris aigus de la malade mirent en émoi son entourage, et, les commérages aidant, on ne parla plus que de la *Sorcière* de Gif.

Devant l'insuccès des spécialistes de la science médicale, le sagace curé de Gif, M. Périer, mandé par la malade, reconnut à des signes évidents que son état si étrange devait être le fait de la possession démoniaque. Il en référa à son évêque, Mgr Goux, qui, après un sérieux examen, l'autorisa à exorciser la malade selon les règles et les formules du *Rituel romain*...

Bientôt les journaux libre-penseurs et mondains qui passent leur temps à répéter que le surnaturel n'existe pas, sont entrés en fureur ; ils ont pris vivement à partie Mgr l'évêque de Versailles pour avoir autorisé « l'exercice de ces pratiques d'un autre âge. » Quoi ! en plein dix-neuvième siècle, aux portes de Paris, chasser au nom de Jésus-Christ et par la vertu divine un infâme démon de l'enfer qui s'était introduit dans le corps d'une jeune fille et en avait pris possession pour la tourmenter, quel soufflet pour la science anti-chrétienne et la presse sectaire !!

Un rédacteur du *Journal des Débats* voulut s'éclairer : il se rendit à Versailles et eut avec Mgr Goux l'entretien suivant :

— Est-il vrai, Monseigneur, demanda le journaliste, que vous avez autorisé les prières tendant à exorciser cette jeune fille ?

— C'est absolument vrai. Les médecins ayant échoué, il n'était que juste d'attribuer à une cause supra-terrestre les maux dont elle souffrait.

— Cependant, Monseigneur, l'Eglise n'a-t-elle pas délaissé depuis longtemps l'exorcisme ?

— Pas le moins du monde. L'exorcisme, dans ce cas, est encore et sera toujours le seul remède. Si les cas de possession

sont moins fréquents en apparence à notre époque qu'au moyen âge, cela tient à l'ignorance de nos aïeux, qui ne distinguaient pas l'hystérie simple de la possession démoniaque. Les symptômes peuvent être les mêmes, mais les deux maladies sont distinctes et se traitent différemment : l'hystérie, par la thérapeutique ; la possession, par l'exorcisme. La preuve de ce que je viens de vous dire m'est tout entière fournie par l'affaire qui vous amène.

La guérison, recherchée en vain par les médecins, n'a été obtenue que par un prêtre. Voici d'ailleurs très exactement, comment les choses se sont passées.

« Lorsque M. le curé de Gif, un prêtre très intelligent et très instruit, eut connaissance de l'état dans lequel se trouvait sa paroissienne, il crut reconnaître, à certains détails, des signes certains de possession diabolique. L'Eglise a conservé dans son Rituel les formules d'exorcisme à employer. Avant d'en faire usage, M. le Curé de Gif m'écrivit pour me demander mon approbation. Je lui envoyai un des prêtres les plus prudents de mon diocèse, le directeur du grand séminaire de Versailles (M. le chanoine Perdereau).

« A plusieurs reprises, sans aucune mise en scène, en présence de la famille, ces deux ecclésiastiques dévoués et convaincus prononcèrent, devant la possédée, les prières indiquées. Malgré les invectives, malgré les blasphèmes que proférait la malade, ils ont accompli jusqu'au bout leur acte de charité.

« Entre temps, des médecins proposèrent à la famille de traiter la malade par les moyens ordinaires de la médecine. Les autorités religieuses ne s'y opposèrent pas, mais la famille s'y refusa.

« Les deux prêtres continuèrent donc leur œuvre de religion et d'humanité. Aujourd'hui il y a une transformation complète dans l'état de la possédée. Elle a pu se lever, puis quitter sa chambre ; maintenant, elle a repris ses travaux (1). »

Après cette déclaration épiscopale peut-on conclure que la

---

(1) Cf. *Le Monde* et le *Petit Journal* des 28 et 27 juillet 1893.

possédée soit complètement délivrée ? Cela ne nous paraît pas suffisamment établi : il nous faudrait des détails plus explicites pour le croire d'une manière absolue ; le démon pourrait n'être que dompté, endormi, paralysé par les exorcismes et non encore expulsé. Ainsi il laisserait sa victime en repos pour un temps, comme cela eut lieu à l'égard d'une fille possédée que nous connaissons. Peut-être faudra-t-il user de l'exorcisme solennel. L'avenir décidera (1).

En tout cas, que Messieurs les médecins n'oublient pas que l'hystérie — petite ou grande, simple ou composée — se traite par la thérapeutique et la possession par l'exorcisme, ainsi que Mgr Goux l'a si bien dit. Or, si leurs moyens naturels ou suggestifs échouent, qu'ils recourent bravement aux remèdes spirituels de la sainte Eglise au moins à titre d'essai. Et la science incrédule, si elle est loyale, de bonne foi, jugera impartialement, car combien de prétendues hystériques peuvent être de vraies possédées comme Blanche Guyon, n'en déplaise aux adeptes de l'école matérialiste Charcot (2).

Ici nous devons mentionner que, dans son édition rose du 3 août 1893, le *Journal des Débats* se moque avec esprit des prétendus catholiques et des libres-penseurs qui ont cru devoir protester contre l'exorcisme de la possédée de Gif.

---

(1) Dix jours après avoir tracé ces lignes, nous avons eu l'heur d'apprendre par M. le Curé de Gif (*Lettre* du 7 août 1893), que sa jeune paroissienne possédée est complètement délivrée et qu'il prépare une relation très précise des faits extraordinaires qui se sont déroulés dans le cours des exorcismes. Nous espérons que Mgr l'évêque de Versailles autorisera la publication de cet opuscule, dont l'utilité est incontestable à cette heure. D'avance nous invitons nos lecteurs à se le procurer dès qu'il paraîtra. — Le 12<sup>e</sup> fascicule du *Diabte au XIX<sup>e</sup> siècle* paru en novembre 1893, contient une relation critique sur la possédée de Gif. Il y est dit qu'elle fut délivrée le 21 juillet 1893, et que c'est à partir du 25 novembre 1892 que le clergé s'occupa d'elle.

(2) Voir le *Diabte au XIX<sup>e</sup> siècle*, par le docteur Bataille, ch. XXI à XXIV, sur l'hystérie et les hystériques, l'obsession et la possession, où le savant auteur prouve clairement que l'hystérie ne peut raisonnablement être confondue avec la possession démoniaque. Avis aux « princes de la science » !

Après avoir constaté « avec quelle prudence vraiment admirable sont réglées toutes les pratiques de l'exorcisme », le loyal journaliste ajoute :

« Si les catholiques honteux dont je parlais tout à l'heure lisaient le *Rituel* (1), ils ne rougiraient point de ces pratiques « surannées ». Du reste, ils auraient vraiment tort de craindre sur ce chapitre-là les raileries de la « science moderne ». Les médecins n'ont point manqué, à propos de l'exorcisée de Gif, de plaisanter avec quelque dédain les procédés de la thérapeutique chrétienne. Eh bien ! elle donne de beaux résultats, leur thérapeutique profane ! Leur aplomb est admirable quand ils traitent ces questions. Depuis une vingtaine d'années, ils ont découvert l'*hypnotisme* et repris, sans y ajouter grand'chose, les vieilles expériences des magnétiseurs naguère traités d'imposteurs. Ils ne savent rien des causes de tous les phénomènes qu'ils provoquent à l'aventure. Ils se débattent au milieu d'inextricables simulations.

« Entre eux, ils ne peuvent se mettre d'accord sur aucune hypothèse et se traitent publiquement de dupes et de charlatans... Si ce que les chrétiens appellent possessions n'est qu'une forme de ce que les médecins appellent hystérie, il n'en reste pas moins vrai que depuis des siècles, l'Eglise a découvert un moyen de soulager les pauvres gens en proie au mal mystérieux.... »

FIN DES ANNEXES

(1) Voir le *Diable au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 695 à 699, où se trouve l'instruction du Rituel romain sur la manière d'exorciser les démoniaques.

## ERRATA

- Pages 9, ligne 5, *lisez* : brûlée  
— 15, lignes 8 et 9, *lisez* : était à Lyon, elle obtint  
— 17, ligne 17, *lisez* : plus  
— 20, ligne 3, *lisez* : N'y  
— 20, ligne 34, *lisez* : Est-ce  
— 25, au titre, *lisez* : biographique  
— 41, ligne 8, *lisez* : élevée  
— 42, à la note, *au lieu de* : 33, *lisez* : 39  
— 45, ligne 17, *au lieu de* : 33, *lisez* : 39  
— 46, ligne 23, *au lieu de* : Institut que, *lisez* : Institut de  
— 49, au titre, *lisez* : lumineuse  
— 49, ligne 30, *lisez* : Mais  
— 58, ligne 29, *lisez* : du Roi  
— 59, ligne 15, *au lieu de* : (1), *lisez* : (2)  
— 59, à la seconde note, *lisez* : (2) et *au lieu de* : 40, *lisez* : 47  
— 60, ligne 11 et à la note, *au lieu de* : (2), *lisez* : (1)  
— 63, ligne 1, *lisez* : rituelle  
— 63, à la note, ligne 1 *lisez* : de ces  
— 63, à la note, ligne 2, *lisez* : révèle  
— 66, ligne 38, *lisez* : à laquelle  
— 68, aux notes, *au lieu de* : (2) (3), *lisez* : (1) (2)  
— 71, ligne 4, *lisez* : opiniâtrément  
— 73, ligne 18, *lisez* : plus  
— 74, ligne 12, *lisez* : qu'il  
— 92, ligne 31, *lisez* : tout ce qu'il m'a dit est  
— 93, à la note, ligne 2, *au lieu de* : 68, *lisez* : 79  
— 96, ligne 12, *lisez* : choses  
— 97, ligne 30, *mettez* une virgule après le mot affligé  
— 99, ligne 1, *lisez* : Denis  
— 103, ligne 7, *lisez* : répondit  
— 104, ligne 27, *au lieu de* : (1), *lisez* : (2)  
— 107, ligne 9, *lisez* : car les démons  
— 117, ligne 15, *lisez* : réservées  
— 123, ligne 11, *lisez* : de l'enfer, que le diable  
— 132, ligne 12, *lisez* : le possédé  
— 133, ligne 15, *lisez* : des portraits de femmes  
— 138, ligne 30, *lisez* : Je vais te mener  
— 170, ligne 4, *au lieu de* : (2), *lisez* : (1)  
— 178, ligne 1, *lisez* : tu vas  
— 179, à la note, *lisez* : (1) Luther  
— 184, note (1). L'abbé Boullan ne serait pas le chanoine Docte,  
mais le docteur Johannès de la page XV, note (2) (?).  
— 198, ligne 1, *lisez* : la mort

## TABLE ABRÉGÉE

---

DÉDICACE

PRÉFACE. . . . . I à XVII

I. <b>Croquis biographique du possédé.</b> Historique de sa possession diabolique . . . . .	1
II. <b>Une gerbe lumineuse.</b> Quarante-deux témoignages sur Antoine Gay, classés par ordre de date, et preuves diverses de sa possession. . . . .	31
III. <b>Un lustre merveilleux.</b> Cinquante preuves du démon sur la possession d'Antoine Gay . . . . .	110
<b>Un second lustre surnaturel.</b> Vingt autres preuves. . .	137
IV. <b>Un foyer étincelant.</b> 131 aveux, révélations, propos, conseils et discours du démon Isacarop. . . . .	143
123. Sainte Madeleine, modèle des vrais pénitents. . . .	193
124. Hommage et dénonciation du démon . . . . .	196
125. Révélations sur Jeanne d'Arc et sur une possédée encore vivante. . . . .	199
126. Après la mort, le purgatoire, le ciel ou l'enfer. . . .	201
127. Avant la guerre de 1870. . . . .	202
128. Pendant la guerre de 1870-71 . . . . .	202
129. La naissance de l'Antéchrist . . . . .	204
130. Conseils de direction spirituelle . . . . .	205
131. Le malheur des réprouvés . . . . .	205
Pleurer le péché . . . . .	206
V. <b>Deux phares dans les ténèbres.</b> La Salette et Ars . . .	207
1° Le possédé à la Salette en 1850 . . . . .	207
2° Deux évêques et le démon en 1851. . . . .	224
Le Père Debreyne et sa théologie . . . . .	225

3° Le possédé à Ars (Ain) en 1853 . . . . .	232
Amende honorable à la Sainte-Vierge par le démon . . . . .	235
Eloge de saint Joseph par le démon . . . . .	237
4° Le possédé à la Salette en 1855 . . . . .	245
VI. <b>Les rayons de soleil.</b> Brève récapitulation de faits extra- naturels démontrant la possession diabolique d'Antoine Gay. . . . .	249
POSTFACE . . . . .	251
ANNEXES DE FAITS SURNATURELS	
I. La possédée de Perpignan. . . . .	254
II. Une Avignonnaise possédée, délivrée par Pie IX . . . . .	257
Le démon Légion . . . . .	263
III. Satan en plein XIX <sup>e</sup> siècle . . . . .	267
IV. Conversion de deux francs-maçons qui ont vu le diable. . . . .	269
1 <sup>o</sup> Effets miraculeux du signe de la croix . . . . .	270
2 <sup>o</sup> Un Père Mariste ci-devant franc-maçon. . . . .	273
V. La possédée de Gif, en 1893. . . . .	276
ERRATA . . . . .	280
TABLE ABRÉGÉE . . . . .	281



(Propriété de l'auteur.)